

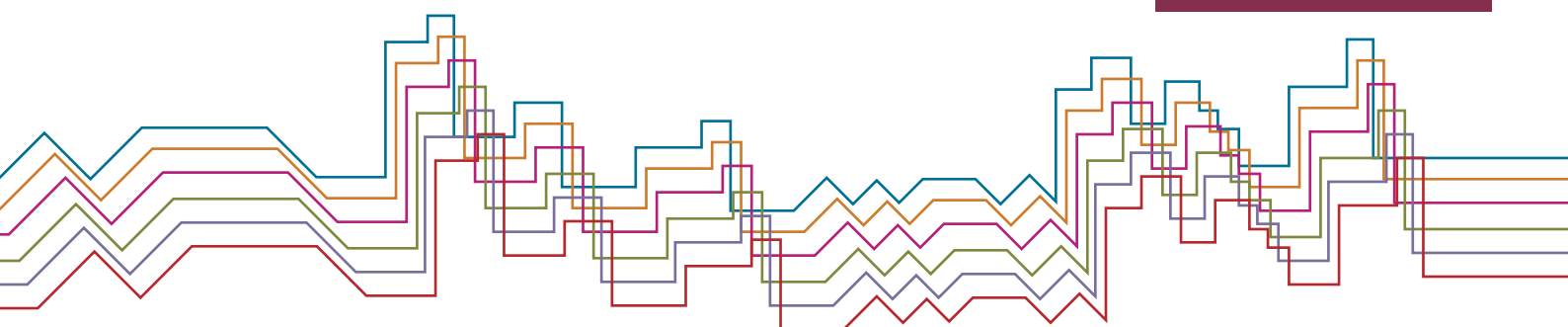
Observatoire national des zones urbaines sensibles

RAPPORT 2009



Observatoire national des zones urbaines sensibles

RAPPORT 2009



Directeur de publication : Hervé Masurel

Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS : Bernadette Malgorn

Coordination : Corinne Chevalier, Patrick Sillard

Responsable des éditions : Corinne Gonthier

Rédacteurs : Anthony Briant, Jean-Bernard Champion, Corinne Chevalier, Nadège Couvert, Pascal Dieusaert, Agnès Jourdan, Patrick Sillard, Hermione Toulassi

Cartographie : Pierre-Alban Bonin, Raphaël Janelli

Assistante : Samira Brahmi

L'équipe rédactionnelle tient également à adresser ses remerciements pour leur contribution à :

Chantal Brutel, Jean-Michel Floch, François Lebeaupin, Magda Tomasini (Insee)

Simon Quantin (Dares)

Sophie Bordas, Eric Journaux, Dominique Lebailly, Christian Moisan, Céline Siguret,

Benoît Zedet (Direction des Sports)

Denise Partouche, Isabelle Sery (Anru)

Carole Puig (DGCL)

Clotilde Lixi (Depp)

Manuela Abalain, Christelle Jubien (Epareca)

Marie Courouble, Anne Douvin, Sabine Thibault (Secrétariat général du CIV)

Ce document a bénéficié du concours de nombreux organismes qui ont mis des données à disposition :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)
- Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
- Ministère de la Défense :
Direction générale de la gendarmerie nationale (Dggn)
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi :
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Ministère de l'Éducation nationale :
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
- Pôle emploi
- Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville :
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
- Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)
- Ministère de la Santé et des Sports :
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales :
Direction générale de la police nationale (Dgpn)
Direction générale des collectivités locales (Dgcl)

Conception graphique & réalisation :

Paragramme 01 49 29 92 29

Conception iconographique :

Cédric Nagau, Jouannaud Tabue

Crédits photos :

p. 90, p. 144, p. 260 : Jean-Marie Gobry/Dreif

p. 3, p. 16, p. 62, p. 122, p. 176, p. 190, p. 218, p. 254 : Geoffroy Wagon

Impression : IME

Dépôt légal : novembre 2009

N° ISBN : 978-2-11-098367-1

Un grand merci à l'association Permis de Vivre la Ville

Cette année, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a confié l'iconographie de son rapport annuel à l'association Permis de Vivre la Ville, qui œuvre dans les quartiers de la politique de la ville depuis 1987, notamment à Évry (91), Antony (92) et Paris (17^e arrondissement). Deux jeunes de l'association, Cédric Nagau et Jouannaud Tabue, ont ainsi planché sur le projet d'illustration et le scénario iconographique: on leur doit toute la conception des images de ce rapport, tandis que les prises de vue ont été réalisées par deux photographes, Jean-Marie Gobery, de la Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France, et Geoffroy Wagon, élève à l'École supérieure des arts décoratifs (Ensad). Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur travail. Merci aussi aux principaux des collèges Montesquieu à Évry et Anne-Franck à Antony qui nous ont accueillis.

Enfin, rien n'aurait été possible sans le concours de onze enfants encadrés par l'association et qui ont joué les apprentis modèles avec beaucoup de sérieux et de bonne humeur. Mille mercis à: Amel, Mathieu, Amélie, Aïmed, Aruna, Florencia, Ignacio, Andréa, Thélia, Tijane, Shawn.



Contact :

Permis de Vivre la Ville

Marcela Perez
23, rue Bénard
75014 Paris
Tél. 01 44 64 70 78
contact@vivrelaville.com

Avant-propos

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a été créé par la loi du 1^{er} août 2003 pour « mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles, (de) suivre la mise en œuvre des politiques publiques conduites en leur faveur, (de) mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et (d')en évaluer les effets par rapport aux objectifs de la loi ».

L'observatoire est aujourd'hui arrivé à maturité et je considère qu'il a démontré son utilité. La majeure partie des indicateurs de la loi est aujourd'hui publiée par l'Onzus dans son rapport annuel. Leur suivi permet désormais de porter un regard évaluatif sur l'évolution qu'ont connue les quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis 2004.

Depuis sa création, l'observatoire s'est attelé à cette observation tout en mesurant les limites. On peut regretter qu'un nombre encore important d'indicateurs, en matière d'emploi par exemple, ne soient disponibles que par l'intermédiaire d'enquêtes nationales qui permettent seulement de porter un regard d'ensemble sur les zones urbaines sensibles, et non sur chacune d'entre elles.

Il convient donc de progresser dans la connaissance localisée des situations. En effet, cette connaissance au plus proche du terrain, en ancrant la statistique dans la réalité vécue, permet de forger une compréhension fine des déterminants de la réussite de la politique de la ville.

D'autres problèmes de fond limitent la portée de l'observation actuelle. Par exemple, se focaliser sur des indicateurs de quartier conduit mécaniquement à ignorer l'effet de la politique de la ville sur les populations qui quittent le quartier. Or les études qu'a menées l'Observatoire national des zones urbaines sensibles montrent bien que si ces quartiers concentrent durable-

ment les difficultés sociales, ils jouent un rôle de sas pour la majorité des habitants qui les quittent pour une situation meilleure. Les nouveaux arrivants, dont les caractéristiques socio-économiques sont plus défavorables, vont gommer statistiquement l'impact positif des actions menées.

Il convient donc d'intégrer cette dynamique dans le regard que l'on porte sur les politiques localisées. Dans ce but, l'observatoire élabore une enquête consistant à suivre, pendant plusieurs années, des ménages résidant initialement en zone urbaine sensible. Les membres de ces ménages continueront d'être suivis s'ils déménagent. La première vague de collecte de cette enquête interviendra en 2010. Je considère que c'est là un outil utile pour la politique de la ville et essentiel pour la mission de l'observatoire.

Il faut enfin que l'observatoire évolue dans ses travaux dans une perspective plus affirmée d'évaluation des politiques menées en direction des quartiers sensibles et de leurs habitants. Ce pas est important mais compliqué à franchir car l'évaluation ne fait pas seulement appel aux compétences statistiques mais exige aussi de comprendre les effets potentiels de politiques publiques pour les déceler et les analyser. J'ai confiance en la capacité des équipes qui concourent aux travaux de l'observatoire à renouveler leurs approches dans cette perspective nouvelle.

Enfin, je souhaite que, dans l'évaluation, une attention particulière soit portée à la place des femmes dans les quartiers sensibles et dans les politiques qui y sont conduites, car je suis convaincue qu'elles constituent une des clés essentielles de la réussite de la politique de la ville.

Bernadette Malgorn

Présidente du Conseil d'Orientation
de l'Observatoire national
des zones urbaines sensibles

Sommaire

Avant-propos p. 5

Synthèse p. 8

Les indicateurs commentés p. 14

L'emploi p. 16

→ Activité, emploi, chômage p. 18

→ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi p. 38

→ Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2008 : zoom sur trois dispositifs p. 44

Les entreprises p. 62

→ L'activité économique dans les zones franches urbaines p. 64

→ L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine et dans les zones urbaines sensibles p. 74

→ État des lieux et perspectives d'avenir du commerce dans les territoires prioritaires de la politique de la ville p. 81

Les revenus des habitants p. 90

→ Les revenus fiscaux localisés des ménages en 2006 p. 92

→ La pauvreté en zones urbaines sensibles p. 111

→ Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, au premier trimestre 2007 p. 115

L'habitat p. 122

→ État d'avancement du Programme national de rénovation urbaine p. 124

Les équipements p. 144

→ Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles p. 146

→ Les équipements urbains en zones urbaines sensibles p. 161

La santé p. 176

→ La démographie des professions de santé
dans les zones urbaines sensibles au 1^{er} janvier 2007 p. 178

Les établissements et la réussite scolaires p. 190

→ Les indicateurs sur les établissements scolaires publics
en zones urbaines sensibles p. 192

→ Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat
dans les établissements en zones urbaines sensibles p. 205

→ Le retard scolaire des élèves de 6^e dans les quartiers
de la politique de la ville p. 211

La sécurité et la tranquillité publiques p. 218

→ Les faits constatés en zones urbaines sensibles en 2008 p. 220

→ Insécurité et sentiment d'insécurité dans les zones urbaines
sensibles p. 243

La mise en œuvre de la politique de la ville p. 252

La mise en œuvre du contrat d'autonomie ... p. 254

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2009 p. 260

Synthèse

Le rapport 2009 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles propose un panorama renouvelé des quartiers de la politique de la ville : les statistiques présentées ici font référence, pour les plus récentes, à l'année 2008 et certaines d'entre elles s'étendent aux quartiers non zones urbaines sensibles (Zus) de la politique de la ville identifiés lors de l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) établis en 2007. Certaines de ces statistiques permettent de porter un regard complet sur la période 2004-2008 d'exercice de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (1^{er} août 2003). Rappelons que l'observatoire a été créé par cette même loi pour « mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles [...], de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs [de la loi du 1^{er} août 2003] ».

Le constat est, de ce point de vue, nuancé.

Dans le domaine de l'emploi, l'objectif fixé par la loi était de « réduire d'au moins un tiers le nombre de chômeurs dans les Zus sur une période de cinq ans, et de rapprocher le taux de chômage de l'ensemble des Zus de celui de leur agglomération de référence ».

Le constat brut fondé sur les années 2003 et 2008 masque deux périodes pendant lesquelles les Zus ont connu des trajectoires opposées : une première période, entre 2003 et 2005, où l'écart entre les Zus et leurs unités urbaines passe de 8,5 points de chômage à 10,4 ; puis une seconde période, entre 2005 et 2008, où l'écart évolue de 10,4 points à 9,2. Ainsi, après trois premières années difficiles, les dernières années d'exercice de la loi sont encourageantes. Sur l'ensemble de la période, le taux de chômage en Zus est passé de 17,2 % en 2003 à 16,9 % en 2008, ce qui représente une baisse de 2 % du nombre de chômeurs.

D'une manière générale, il semble que plus l'action menée est concentrée, plus elle est efficace. Ainsi, toujours dans un passé récent, le taux de chômage en zones franches urbaines (ZFU), quartiers où l'intensité de la dépense en matière de développement économique est la plus intense, a décliné de 21,4 % en 2006 à 16,5 % en 2008. De même, 29 % des ZFU créées en 1996 ont connu, entre 2002 et 2006, une progression supérieure à 5 % du revenu médian par habitant relativement au reste de leur agglomération, alors que seules 19 % des Zus non ZRU ni ZFU sont dans ce cas.

L'amélioration de la réussite scolaire était un objectif affiché de la loi (« atteindre d'ici à cinq ans une augmentation significative de la réussite scolaire dans les Zus ») qui est techniquement atteint consécutivement à l'évolution favorable du taux de réussite au brevet des collèges en Zus, passé de 67,2 % en 2004 à 71,9 % en 2008. En revanche, l'écart de réussite entre les collégiens de Zus et les autres s'accroît, passant de 9,9 points de moins en Zus en 2004 à 12,1 points en 2008.

En matière d'objectifs de mise en œuvre, la rénovation urbaine est maintenant un programme incontournable de la politique de la ville. La loi de 2003 modifiée par celle du 13 juillet 2006 prévoit d'ici 2013 une offre nouvelle de 250 000 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 400 000 logements et la démolition de 250 000. Fin 2008, 19 000 logements ont été construits, 81 500 réhabilités et 52 000 démolis. La durée de mise en œuvre de projets urbains d'envergure et une montée en charge relativement lente en début de programme expliquent le faible niveau des réalisations actuelles. Néanmoins, les engagements financiers déjà pris sont compatibles avec les ambitions affichées par la loi : en engagements, fin 2008, les reconstructions s'élèvent à 117 000, les réhabilitations à 270 000 et les démolitions à 123 000 logements. Le rythme de progression des réalisations et des engagements d'une année à l'autre témoigne d'une montée

en charge effective pratiquement compatible avec le calendrier fixé par la loi.

Enfin, l'objectif de «réduire le niveau de délinquance [...] afin de rétablir le sentiment de sécurité et la qualité de vie dans les Zus» semble globalement atteint. Les données administratives disponibles montrent que la délinquance de proximité, constatée par les services de police, est inférieure en Zus à celle de leur environnement proche. De surcroît, elle a diminué de plus de 13 % entre 2005 et 2008. Quant au senti-

ment d'insécurité dans le quartier, il s'est nettement réduit en Zus, passant d'un phénomène prégnant pour 33 % des habitants en janvier 2005 à 25 % en janvier 2009.

Au-delà de ce bref retour sur la loi de 2003, le rapport 2009 de l'Onzus s'efforce de dresser un panorama aussi complet que possible des quartiers sensibles, en reprenant le détail des thématiques sociales et urbaines caractéristiques des modalités d'intervention de la politique de la ville.

L'emploi

Le taux de chômage a, pour la troisième année consécutive, évolué favorablement dans les quartiers sensibles, pour atteindre, avec 16,9 %, son niveau le plus bas depuis le début des observations réalisées par l'Onzus. Il reste néanmoins supérieur à celui observé dans le reste des agglomérations qui abritent ces quartiers (7,7 %).

Cette baisse du taux de chômage moyen sur l'année 2008 masque en outre le retournement conjoncturel intervenu à la mi-2008 qui se traduit d'ores et déjà, en Zus, par une augmentation de près de 10 % du nombre de demandeurs d'emploi. Mais l'évolution de la fin de l'année 2008 ne semble pas, à ce stade, plus critique dans les quartiers sensibles qu'ailleurs : une fois corrigée des variations saisonnières, la hausse trimestrielle du chômage de la fin de l'année 2008, particulièrement nette pour les quartiers hors Zus, s'avère de faible ampleur en Zus : elle est de + 0,5 point au dernier trimestre 2008, mais consécutive à une diminution de même ampleur au trimestre précédent.

Pour la première fois, l'enquête emploi de l'Insee permet de porter un regard précis sur les quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui complètent, depuis 2006, la géographie de la politique de la ville. Les quartiers non inscrits dans le cadre des Cucs connaissent un taux de chômage inférieur à 10 % depuis 2003. Le taux de chômage dans les quartiers non Zus (ni ZRU, ni ZFU) inscrits dans les Cucs oscille, depuis 2003, autour de 15 %. Il est de 10 % dans les quartiers les moins prioritaires des Cucs. Ces quartiers sont donc quasiment, du point de vue du chômage, dans une situation normale. À l'au-

tre extrême, le taux de chômage des quartiers classés en ZFU ou ZRU s'élève, sur la période 2003-2008, à environ 20 %. Les ZFU connaissent toutefois une baisse sensible en 2008, avec un taux de chômage de 16,5 %.

Le chômage endémique dont souffrent les jeunes¹ français justifie l'attention particulière portée, dans ce rapport, à cette catégorie de la population en Zus. Les jeunes des quartiers sensibles suivent moins souvent des études ; la fraction de jeunes en emploi y est également plus faible et cet écart tend à s'accroître. À l'inverse, la proportion de jeunes au chômage ou en inactivité est toujours deux fois plus importante dans ces quartiers qu'ailleurs : au total, un jeune des quartiers sensibles sur quatre est au chômage ou en inactivité, contre un jeune sur huit dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

Les quartiers hors Zus des Cucs diffèrent assez peu, du point de vue de l'activité des jeunes, des quartiers Zus. Néanmoins, le niveau de difficulté y semble moindre. Enfin l'inscription de ces quartiers dans les Cucs ne se traduit pas, au bout de deux ans d'exercice des contrats, par une évolution notable de leur situation par rapport à la période antérieure.

Si l'évolution du chômage des jeunes semble essentiellement liée à celle du chômage des faiblement diplômés, on peut s'interroger sur la faible probabilité d'accès à l'emploi stable (CDI ou CDD de plus d'un an) des jeunes habitants des quartiers de la politique de la ville. L'emploi stable est 1,7 fois moins accessible à un jeune habitant de Zus qu'à un habitant des autres quartiers. La qualification ne suffit pas à rétablir l'égalité avec les autres territoires. À caractéristiques de diplôme, de sexe, d'origine du père et de nationalité identiques, un jeune habitant de Zus a

1. Classes d'âge de 16 à 25 ans.

encore environ 1,3 fois moins de chances d'obtenir un emploi stable qu'un habitant d'autres quartiers. On pourrait y voir la conséquence de l'enclavement des Zus, comme celle de l'absence de réseau personnel ou d'autres discriminations.

Fin 2008, 429 000 habitants des Zus de France métropolitaine sont inscrits à Pôle emploi. Les habitants des Zus représentent environ 12 % de l'ensemble des inscrits.

L'activité économique

Au 1^{er} janvier 2008, le nombre d'établissements présents dans les ZFU progresse encore sensiblement, notamment dans celles instaurées en 2004 et en 2006. Les ZFU continuent donc de rattraper leur retard, avec des taux d'installation de nouveaux établissements de 6 à 10 points supérieurs à ceux de leurs unités urbaines de référence, selon la génération de ZFU considérée. Sur un plan structurel, les ZFU concentrent davantage d'établissements ayant des activités liées à la construction, et plus précisément au bâtiment, que leurs unités urbaines de référence. Cette surreprésentation s'opère au détriment d'activités plus tertiaires telles que les services aux entreprises ou aux particuliers. Ces différences semblent moins marquées pour les ZFU de 3^e génération. Le nombre d'embauches exonérées en ZFU diminue en 2008, pour la 1^{re} fois depuis 2004 : il passe de 18 452 en 2007 à 16 578 embauches exonérées en 2008, soit une baisse de 10 %. Cette baisse, si elle n'est pas accidentelle, pourrait constituer l'une des premières manifestations des effets de la crise économique dans les zones prioritaires.

Les revenus des habitants

Comme en 2005, le revenu fiscal moyen des ménages résidant en Zus pour l'année 2006 s'élève à 63 % de celui des ménages des unités urbaines ayant une Zus. Le revenu par habitant² représente, en Zus, 56 % de celui mesuré au sein des agglomérations abritant ces quartiers,

2. Il s'agit d'un revenu moyen par unité de consommation des ménages, la moyenne étant pondérée par le nombre de personnes du ménage. Il permet de tenir compte de la composition des ménages.

3. Il s'agit des Zus de priorité 1. Deux tiers des Zus sont classées à ce niveau de priorité. Les Zus de priorité 2 représentent un quart de l'ensemble des Zus. Le reste des Zus est priorité 3 ou hors des quartiers prioritaires des Cucs.

En 2008, 14 % des entrants dans les trois principaux contrats aidés du plan de cohésion sociale – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV) et contrat initiative emploi (CIE), sont des résidents des zones urbaines sensibles. L'accroissement de la part des jeunes dans les prescriptions de CIE a en particulier profité au public, structurellement plus jeune, des Zus.

Le coût du dispositif progresse de 49 millions d'euros en 2008 soit une hausse de 7 %, principalement due à la progression des exonérations d'impôt sur les bénéficiaires (+ 45 millions d'euros), alors que les exonérations de cotisations sociales patronales régressent, en 2008, de 15 millions d'euros, ce qui constitue vraisemblablement une conséquence de la crise économique.

Comme en ZFU, le nombre d'établissements présents en ZRU a nettement progressé au 1^{er} janvier 2008 et s'établit à 29 600 établissements, ce qui constitue le plus gros stock enregistré depuis 2004, alors que le nombre d'installations de nouveaux établissements au cours de l'année 2008 est en léger repli (- 9 %) par rapport à 2007. Les installations de nouveaux établissements rapportées au stock de début d'année sont supérieures en Zus et ZRU aux ratios équivalents dans les autres quartiers. Ceci témoigne de l'efficacité, déjà constatée dans les précédents rapports de l'Onzus, des exonérations comme moyen d'améliorer l'attractivité des quartiers.

soit un écart plus prononcé que pour le revenu des ménages.

Les habitants des Zus les plus prioritaires des Cucs³ ont les revenus les plus faibles de l'ensemble des habitants des Zus. La situation des résidents des Zus de priorité 2 n'est qu'un peu plus favorable, tandis que ceux des Zus de priorité 3 ou de celles ne relevant pas des Cucs présentent des écarts encore sensibles avec les populations de leur agglomération, mais bien plus faibles.

Les habitants des Zus ont également des profils très différenciés selon que leur quartier est classé ou non en ZRU ou ZFU : les habitants des Zus supports d'une ZRU ou d'une ZFU sont, avec un revenu fiscal moyen par habitant d'environ 50 % de celui des agglomérations, dans une situation de pauvreté relative aiguë.

Les habitants des Zus relevant de la rénovation urbaine présentent des écarts avec la population de leur unité urbaine du même ordre que ceux observés pour les populations des Zus de priorité 1 au sein des Cucs. On n'observe pas de disparité notable selon le degré de priorité Anru du quartier.

Les disparités entre Zus en matière de revenus sont importantes : le revenu médian par habitant de ces territoires varie dans un rapport de 1 à 2 entre les 10 % des Zus les plus en difficulté et les 10 % des Zus les plus favorisées. Depuis 2002, le revenu médian par habitant a dans près de deux tiers des cas augmenté dans ces quartiers, mais un peu moins rapidement que dans les unités urbaines qui les abritent. Cette hausse a surtout profité aux Zus les plus défavorisées et, entre autres, aux Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération.

La rénovation urbaine

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été lancé en 2004. Après quelques retards accumulés lors des toutes premières années, on observe en 2007, puis en 2008, une forte accélération dans les engagements accordés au titre du PNRU.

Au 31 décembre 2008, dans le cadre du PNRU, plus de 52 000 logements ont été démolis, près de 19 000 ont été construits, 81 500 réhabilités et 49 000 résidentialisés.

Les taux de réalisation des objectifs en fin de programme sont de 42 % pour les logements démolis, 17 % pour les constructions, 30 % pour les réhabilitations et 16 % pour la résidentialisation.

Les équipements

Les Zus comptent en moyenne 20 équipements sportifs pour 10 000 habitants, alors que les communes les abritant en comptent en moyenne 27, les aires urbaines 35 et que ce taux s'établit à 40 en moyenne nationale.

Si plus de la moitié des Zus disposent d'une offre en équipements sportifs inférieure à celle avoisinante, 20 % sont à l'inverse mieux dotées que

La pauvreté et la précarité sont très présentes en Zus. Ainsi, en 2007, 33,1 % des habitants vivent en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 908 euros par mois pour vivre. La proportion est de 12 % dans le reste du territoire. Alors que cette proportion est restée stable, entre 2006 et 2007, hors Zus, elle a augmenté de 2,6 points en Zus.

La couverture maladie universelle complémentaire, accordée sous conditions de ressources, permet également d'appréhender la précarité de la population. En 2007, comme en 2006, elle bénéficie, dans les Zus, à un peu plus d'un assuré ou ayant droit sur cinq, soit une couverture 3 fois plus élevée qu'en France métropolitaine et 2,4 fois plus élevée que dans les unités urbaines où se situent ces quartiers. À l'instar de ce qui était observé dans le cadre des revenus, les disparités entre Zus sont également importantes ; le taux de couverture du dispositif varie de 1 à 3 entre les 10 % des Zus les moins couvertes et les 10 % des Zus les plus couvertes.

Par rapport aux objectifs de l'année 2008 (en date de fin de travaux), les taux de réalisation s'établissent à près de 100 % pour les démolitions, 75 % pour la réhabilitation, 60 % pour la construction et plus de 50 % pour la résidentialisation.

Avec 6 700 logements construits livrés dans l'année, 2008 confirme le rythme de construction des deux années précédentes et la volonté de l'État de déployer le programme conformément au rythme initialement programmé. Cette seconde phase du PNRU fait suite à une première phase, entre 2004 et 2006, de montée en charge, durant laquelle un retard d'environ deux ans a été pris par rapport au calendrier nominal.

leur commune et aire urbaine d'appartenance. Les types d'équipements sportifs implantés en Zus dessinent un modèle urbain spécifique qui favorise en particulier la pluriactivité.

Les équipements sportifs en Zus se veulent ainsi polyvalents : plateaux EPS, city-stades ou salles multisports. On note également une place importante des terrains de basket-ball et une

proportion plus importante qu'ailleurs d'équipements dédiés aux sports de combat.

En France, un quart de la population en Zus détient une licence sportive. Ce taux est 2,5 fois moins important en Zus. Notons également que si les femmes représentent 35,9% de la population licenciée nationale, leur part n'est que de 23% en Zus.

Les zones urbaines sensibles sont, en moyenne, moins bien dotées en équipements urbains que les unités urbaines qui les abritent. Cet écart est particulièrement sensible pour les équipements liés aux services de proximité, au commerce et à la santé. Ainsi, suivant le type d'équipements considéré, le taux d'équipement en Zus est en moyenne 1,5 à 2 fois moins important que dans le reste de l'unité urbaine qui l'abrite. Les équipe-

ments de service public et les établissements scolaires semblent répartis de manière plus uniforme sur le territoire.

La situation des Zus en matière d'équipements urbains est très hétérogène, en particulier en matière de services de proximité, de commerce et d'équipements sanitaires et sociaux. Les différences de dotations entre Zus ne s'expliquent qu'en partie par leurs différences de taille, les Zus les plus peuplées n'étant que légèrement mieux dotées. Les Zus de priorité 1 au sens des Cucs, sont moins bien dotées que les Zus de priorité moindre, et enregistrent un écart de dotation plus marqué avec l'unité urbaine environnante. Hormis Paris, il apparaît que les Zus les mieux dotées en termes de service de proximité se trouvent dans les départements du quart Sud-Est de la France.

La santé

Les Zus présentent dans leur ensemble des densités de professionnels de santé par habitant bien moindres que celles observées dans les unités urbaines les abritant ou sur le territoire national. La situation la moins défavorable est celle observée pour les pharmaciens d'officine : en Zus, leur densité s'élève à 72% de celle relevée dans les unités urbaines abritant ces quartiers. Les écarts sont plus prononcés pour les orthophonistes dont la densité en Zus représente 54% de celle observée dans les unités urbaines qui les abritent. Suivent les chirurgiens-

dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes qui présentent des profils relativement proches. Enfin, les infirmiers sont particulièrement sous-représentés dans les Zus, avec une densité par habitant en Zus s'élevant à 37% de celle mesurée dans leurs unités urbaines.

Les professionnels de santé sont cependant nombreux en bordure ou à proximité immédiate de ces quartiers, contribuant par là même à réduire les écarts d'accessibilité aux soins entre les Zus et le reste du territoire.

Les établissements et la réussite scolaires

L'augmentation du nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège observée en 2007-2008 est plus marquée en Zus qu'en dehors de ces quartiers. Ainsi, si le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège reste sensiblement plus faible en Zus, l'écart diminue.

Le nombre d'heures de cours enseignées par élève, supérieur de 15% en Zus, progresse de 1,5% en 2008 dans ces quartiers, alors qu'il reste stable dans les établissements situés en dehors des Zus. Depuis 2005-2006, l'écart entre les dotations horaires des collèges en Zus et hors Zus croît régulièrement en faveur des établissements en Zus.

Enfin si, en Zus, les enseignants restent plus jeunes et la proportion de ceux ayant moins de deux ans d'ancienneté dans le même collège reste plus importante, les différences entre les établissements en Zus et ceux situés en dehors de ces quartiers se réduisent.

En 2007-2008, 3,7% des élèves de 6^e en Zus accusent un retard de deux ans ou plus, contre 1,7% en dehors de ces quartiers. Toutefois, l'écart entre quartiers Zus et hors Zus se réduit.

Le devenir des élèves de 3^e en fin de 2nde générale ou technologique diffère selon l'implantation du collège en Zus ou en dehors de ces quartiers. Ainsi, les collégiens scolarisés en Zus se

dirigent davantage vers les filières technologiques ou professionnelles que vers les filières générales. L'écart le plus important concerne l'orientation en 1^{re} S qui touche 23,3 % des élèves initialement en Zus contre 31,7 % des élèves initialement hors des Zus. L'écart retrouve, après une réduction en 2006-2007, le niveau de 2005-2006. Dans les autres sections des filières générale et technologique, les écarts entre les collèges situés en Zus et ceux en dehors des Zus semblent se stabiliser, à l'exception de la filière ES où ils sont en légère augmentation.

Les taux de réussite au diplôme national du brevet, en progression en 2007-2008 sur tout le territoire, continuent d'être inférieurs en Zus

(- 12,1 points). Néanmoins l'écart se réduit entre les Zus et le reste des collèges. Résultat commun à tous les établissements, les taux de réussite restent plus élevés chez les filles que chez les garçons (9,8 points en 2007-2008).

Les taux de réussite aux bacs généraux, technologiques ou professionnels dans les établissements en Zus sont systématiquement inférieurs à la moyenne nationale. Les écarts s'échelonnent entre - 1,2 points pour le bac STI et - 4,7 points pour le bac ES. Si les évolutions sont, sur l'ensemble du territoire, contrastées selon les filières, on observe pour l'ensemble une réduction des écarts des quartiers Zus à la moyenne nationale.

La sécurité et la tranquillité publiques

En 2008, les données de l'état 4001 montrent que la délinquance de proximité est inférieure de 12 % en Zus à celle de leurs circonscriptions sécurité publique (CSP). Cette différence est due essentiellement aux atteintes aux biens, inférieures de 15 % en Zus par rapport à leurs CSP. Inversement, les atteintes aux personnes sont légèrement plus fréquentes dans ces quartiers : 12,2 pour 1 000 habitants contre 11,4 pour 1 000 dans leur CSP. Depuis 2007, la délinquance globale a diminué de 5,4 % en Zus, soit une baisse du même ordre que dans leurs circonscriptions (5 %). La diminution des atteintes aux biens est également légèrement plus importante en Zus (- 6,5 % contre - 6,1 % dans leurs CSP). Quant aux atteintes aux personnes, elles régressent de 1,7 % en Zus alors qu'elles restent stables dans leurs CSP.

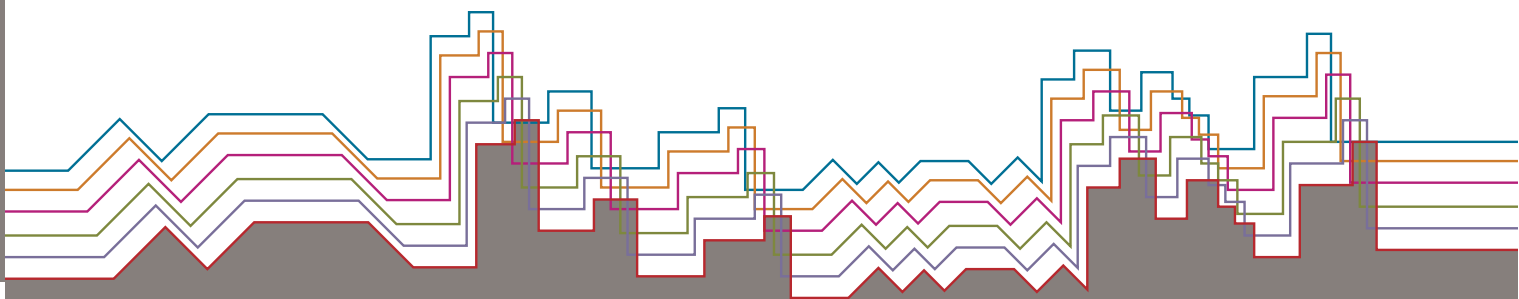
D'après l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » de 2009, réalisée par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance, la mauvaise image de leur quartier et la délinquance sont les principaux problèmes cités par les habitants des Zus. Dans les autres quartiers des

mêmes agglomérations, les dangers de la circulation restent le problème majoritairement cité par les habitants.

Si le sentiment d'insécurité au domicile ou dans le quartier est plus important en Zus, dans ces quartiers ce sentiment tend à diminuer plus nettement que dans le reste des mêmes agglomérations. Ainsi, en Zus, cambriolages et vols par effraction sont moins fréquents qu'ailleurs. En outre, si les vols et tentatives de vols de voiture ont légèrement augmenté en Zus en 2009 par rapport à 2008 (+ 0,4 point), les habitants de ces quartiers sont moins exposés aux agressions physiques ou verbales.

En revanche, plus qu'ailleurs, les habitants de ces quartiers constatent des destructions et dégradations volontaires d'équipements collectifs : en 2009, 51 % des personnes interrogées en Zus ont été témoins de telles exactions au cours des douze derniers mois, contre 24 % des habitants des autres quartiers des mêmes agglomérations.

Les indicateurs commentés



L'emploi	p. 16
→ Activité, emploi, chômage	p. 18
→ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	p. 38
→ Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2008 : zoom sur trois dispositifs	p. 44
Les entreprises	p. 62
→ L'activité économique dans les zones franches urbaines	p. 64
→ L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine et dans les zones urbaines sensibles	p. 74
→ État des lieux et perspectives d'avenir du commerce dans les territoires prioritaires de la politique de la ville	p. 81
Les revenus des habitants	p. 90
→ Les revenus fiscaux localisés des ménages en 2006	p. 92
→ La pauvreté en zone urbaine sensible	p. 111
→ Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, au premier trimestre 2007	p. 115
L'habitat	p. 122
→ État d'avancement du Programme national de rénovation urbaine	p. 124
Les équipements	p. 144
→ Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles	p. 146
→ Les équipements urbains en zones urbaines sensibles	p. 161
La santé	p. 176
→ La démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles au 1 ^{er} janvier 2007	p. 178
Les établissements et la réussite scolaires	p. 190
→ Les indicateurs sur les établissements scolaires publics en zones urbaines sensibles	p. 192
→ Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat dans les établissements en zones urbaines sensibles	p. 205
→ Le retard scolaire des élèves de 6 ^e dans les quartiers de la politique de la ville	p. 211
La sécurité et la tranquillité publiques	p. 218
→ Les faits constatés en zones urbaines sensibles en 2008	p. 220
→ Insécurité et sentiment d'insécurité dans les zones urbaines sensibles	p. 243



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'emploi

- Activité, emploi, chômage
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
- Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2008 : zoom sur trois dispositifs

Indicateurs associés à l'emploi définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Évolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des zones urbaines sensibles (Zus) et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville.

Évolution du même taux pour les actifs de faible niveau de formation et pour les jeunes actifs de moins de 25 ans dans les Zus et les agglomérations de référence.

Évolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) dans les Zus et des demandeurs d'emploi étrangers résidant en Zus.

Taux de couverture des différents dispositifs d'aide à l'emploi dans les Zus comparés aux agglomérations :

- aides à l'embauche en entreprise ;
- aides aux emplois des entreprises d'insertion ;
- aides aux emplois d'utilité sociale ;
- stages de formation et d'insertion ;
- contrats en alternance.

Taux de suivi des demandeurs d'emploi en Zus par les services publics de l'emploi.

Activité, emploi, chômage

Pour la troisième année consécutive, le chômage moyen a baissé en 2008 par rapport à l'année précédente et ce, plus nettement en Zus qu'ailleurs. Cette baisse masque pourtant le retournement conjoncturel intervenu à la mi-2008 qui se traduit d'ores et déjà en Zus par une augmentation de près de 10 % du nombre de demandeurs d'emploi à la fin du mois de décembre 2008 par rapport à la même date un an avant. Pour autant, la crise ne semble pas plus marquée en Zus qu'ailleurs.

Le problème du chômage des jeunes reste très prégnant en Zus où 66 % des jeunes actifs de moins de 25 ans n'ont pas de diplôme. Ces derniers sont très sensibles aux variations de conjoncture et le chômage qui les touche explique plus de 70 % des variations du taux de chômage des jeunes observées en Zus depuis 2003. La période 2003-2008 est marquée par une baisse des sorties du système scolaire sans diplôme, en Zus ou ailleurs, avec un déplacement vers les baccalauréats en Zus et les diplômes du supérieur dans les autres quartiers.

Un chômage en légère diminution

En 2008, le taux de chômage en Zus est de 16,9 %, contre 7,7 % dans le reste des agglomérations qui abritent ces quartiers.

Le taux de chômage (voir encadré) a, pour la troisième année consécutive, évolué favorablement dans les quartiers sensibles. En 2008, il s'élève à 16,9 % en Zus contre 7,7 % dans le reste des agglomérations qui abritent ces quartiers (**graphique 1 et tableau 1**). Il était de 17,8 % en 2007 en Zus, pour 8,6 % dans les autres quartiers. En 2008, le taux de chômage

connaît ainsi, en Zus, son niveau le plus bas depuis le début des observations réalisées par l'Onzus. Il reste néanmoins à un niveau élevé par rapport aux autres quartiers des agglomérations (de l'ordre de 10 points supérieur), et son évolution semble principalement portée par une conjoncture favorable jusqu'à la mi-2008, dans la mesure où les évolutions en Zus et hors Zus sont parallèles.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 1
Évolution comparée du taux de chômage entre 2003 et 2008 dans les quartiers Zus et dans les autres quartiers des agglomérations comportant une Zus



Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.
Lecture : les initiales «UU» signifient «unité urbaine».

L'évolution par âge et sexe (**tableau 2**) témoigne, elle aussi, d'une amélioration sensible en 2008, tendance partagée entre les quartiers Zus et les autres, pour l'ensemble des catégories. Ce constat souffre néanmoins d'une exception :

les hommes de 15 à 24 ans ont vu leur taux de chômage augmenter de 10 points en 2008. Cette catégorie d'âge fait l'objet d'un développement spécifique à la fin de ce chapitre.

Tableau 1
Taux de chômage annuel (%) des 15-59 ans selon le lieu de résidence

Année	France métropolitaine	Zus	Quartiers Cucs non Zus	ZFU	ZRU	Quartiers hors Zus des unités urbaines possédant des Zus
2003	8,1	17,2	15,3	18,4	19,4	8,7
2004	8,6	18,9	14,3	20,2	21,5	9,3
2005	8,7	20,0	14,1	20,1	24,9	9,6
2006	8,9	19,5	14,6	21,4	23,4	9,4
2007	8,1	17,8	13,6	19,0	20,5	8,6
2008	7,5	16,9	12,4	16,5	21,4	7,7

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.
Note : la définition du chômage utilisée ici correspond à l'actuelle définition du Bureau international du travail (encadré p. 20). Le rapport 2008 faisait état de chiffres relatifs à l'ancienne définition du chômage, ce qui explique de légères différences entre les chiffres présentés ici et ceux du rapport 2008. La physionomie générale des évolutions annuelles est néanmoins conservée.

Tableau 2
Évolution entre 2006 et 2008 du taux de chômage par âge et sexe

	Zus			Quartiers hors Zus des unités urbaines ayant une Zus		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Hommes						
15-24 ans	36,6	31,4	41,7	21,1	19,0	19,1
25-49 ans	17,2	16,8	14,6	7,7	7,3	6,4
50-59 ans	13,0	13,5	12,9	7,3	6,2	5,8
15-59 ans	19,1	18,4	18,1	9,2	8,4	7,7
Femmes						
15-24 ans	35,6	31,1	29,6	21,5	18,8	16,1
25-49 ans	19,8	16,3	15,1	8,8	8,3	7,3
50-59 ans	10,0	9,9	8,5	6,0	5,7	4,7
15-59 ans	20,0	17,0	15,6	9,6	8,9	7,7
Ensemble 15-59 ans	19,5	17,8	16,9	9,4	8,6	7,7

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Note : voir tableau 1.

La crise ne semble pas plus marquée en Zus qu'ailleurs

L'évolution de la fin de l'année 2008 ne semble pas, à ce stade, particulièrement critique dans les quartiers sensibles (**graphique 2**) : une fois corrigée des phénomènes saisonniers, la hausse trimestrielle du chômage de la fin de l'année

2008, particulièrement nette pour les quartiers hors Zus, s'avère de faible ampleur en Zus : elle est de +0,5 point au dernier trimestre 2008, mais consécutive à une diminution de même ampleur au trimestre précédent.

Le chômage au sens du Bureau international du travail

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

- être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

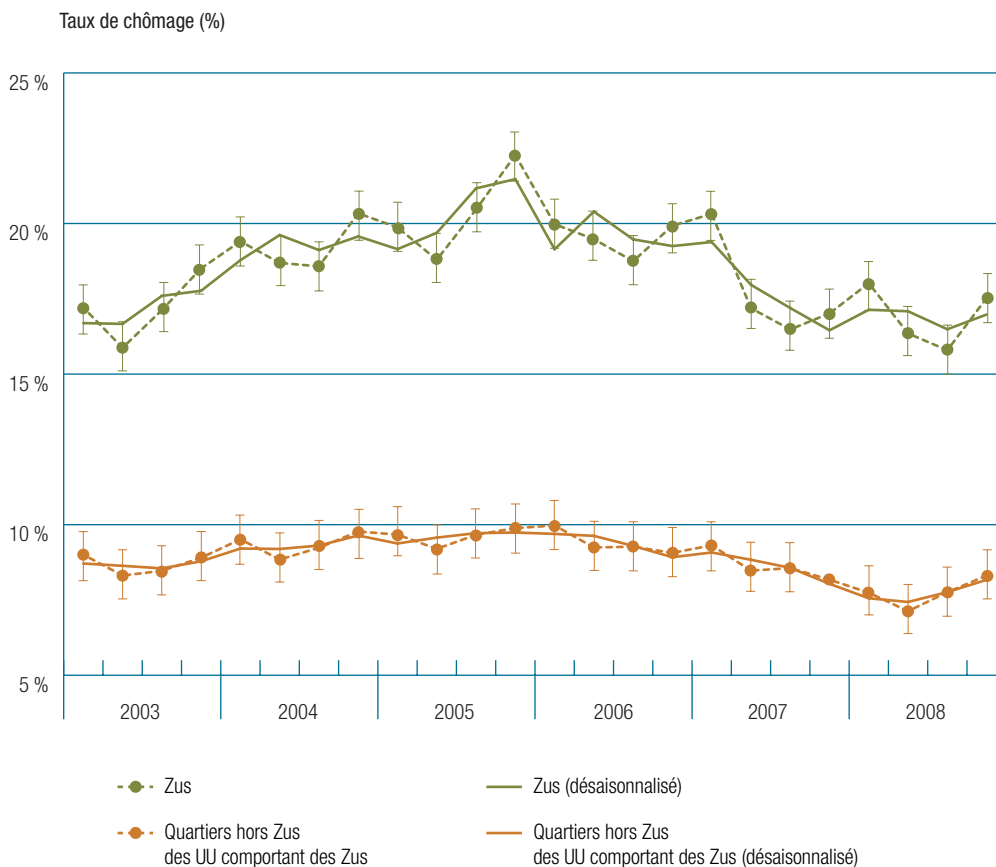
Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

Source : Insee

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 2
Évolution trimestrielle du taux de chômage dans les quartiers Zus et dans les autres quartiers des agglomérations possédant une Zus



Lecture : sur les courbes de taux de chômage (pointillés), les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 1 écart-type. Les courbes en traits pleins représentent le taux de chômage désaisonné (méthode Census-X11).
Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Des situations contrastées

Pour la première fois, l'enquête emploi permet de porter un regard précis sur les quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui complètent, depuis 2006, la géographie des Zus. Les quartiers de la politique de la ville se démarquent nettement du reste de leurs agglomérations. On peut distinguer trois scénarios (graphique 3) :

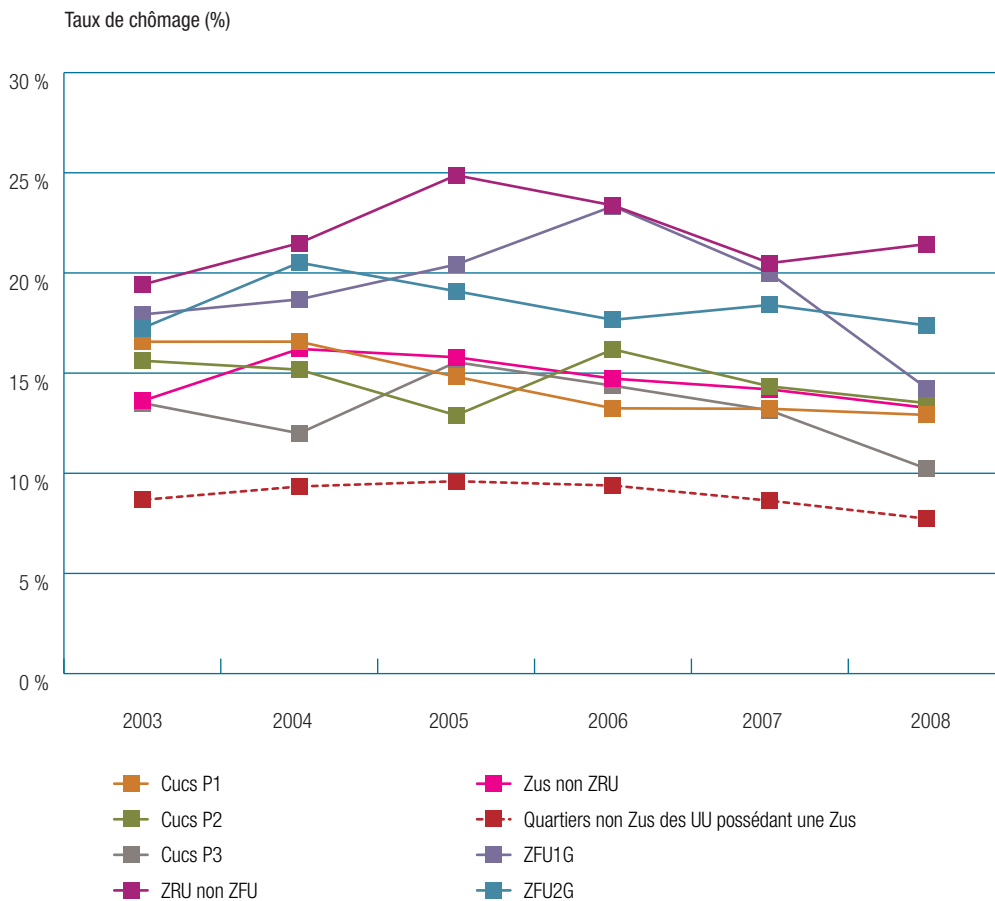
- les habitants des agglomérations urbaines comportant un quartier de la politique de la ville, mais qui ne résident pas eux-mêmes dans ces quartiers connaissent un taux de chômage inférieur à 10 % depuis 2003 ;
- dans les quartiers non Zus des Cucs, ainsi que dans les Zus non ZRU ni ZFU, le taux de chômage oscille, depuis 2003, autour de 15 %.

Parmi ces quartiers, les Cucs de priorité 3 sont pratiquement en voie de normalisation puisque le taux de chômage s'élève à 10 % en moyenne en 2008. Dans les Zus non ZRU ni ZFU, le taux de chômage a légèrement décro, passant de 16,2 % en 2004 à 13,2 % en 2008 ;

- les quartiers ZFU (de 1^{re} et 2^e générations) et ZRU non ZFU sont, eux, caractérisés par un taux de chômage plus élevé que dans les autres quartiers de la politique de la ville. La baisse de plus de 6 points du taux de chômage, entre 2006 et 2008, dans les ZFU de 1^{re} génération ramène ces dernières à un niveau comparable au groupe de quartiers ne bénéficiant pas de mesures d'exonération d'impôts ou de charges sociales.

Fin 2008, la hausse trimestrielle du chômage, particulièrement nette dans les quartiers hors Zus, est de faible ampleur en Zus.

Graphique 3
Évolution du taux de chômage entre 2003 et 2008 dans les quartiers de la politique de la ville et le reste de leurs agglomérations



Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Note de lecture : compte tenu du mode d'estimation par enquête du taux de chômage dans les quartiers, les variations restent incertaines ; ainsi, l'intervalle de confiance à 95 % des estimations de taux de chômage en ZFU est de plus de deux points autour de la valeur estimée. Pour les Zus non ZRU, les ZRU et les quartiers Cucs, il est d'environ 1,5 point. Parmi les quartiers Cucs, les termes P1, P2, P3 renvoient respectivement aux quartiers de priorité 1, 2 et 3. Parmi les quartiers ZFU, les termes 1G et 2G renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re} et 2^e générations.

En 2008, les Zus des régions du Centre, du Limousin et de Midi-Pyrénées enregistrent les taux de chômage les plus élevés.

Au niveau régional (**carte 1**), les régions où les Zus sont les plus marquées par le chômage sont aussi celles dans lesquelles le ratio du taux de chômage rapporté à celui de leurs unités urbaines est le plus élevé. En 2008, les régions Centre, Limousin et Midi-Pyrénées sont particulièrement concernées : le chômage en Zus y est plus

élevé que dans les autres régions et, dans ces quartiers, les écarts de chômage avec leur voisinage sont aussi importants.

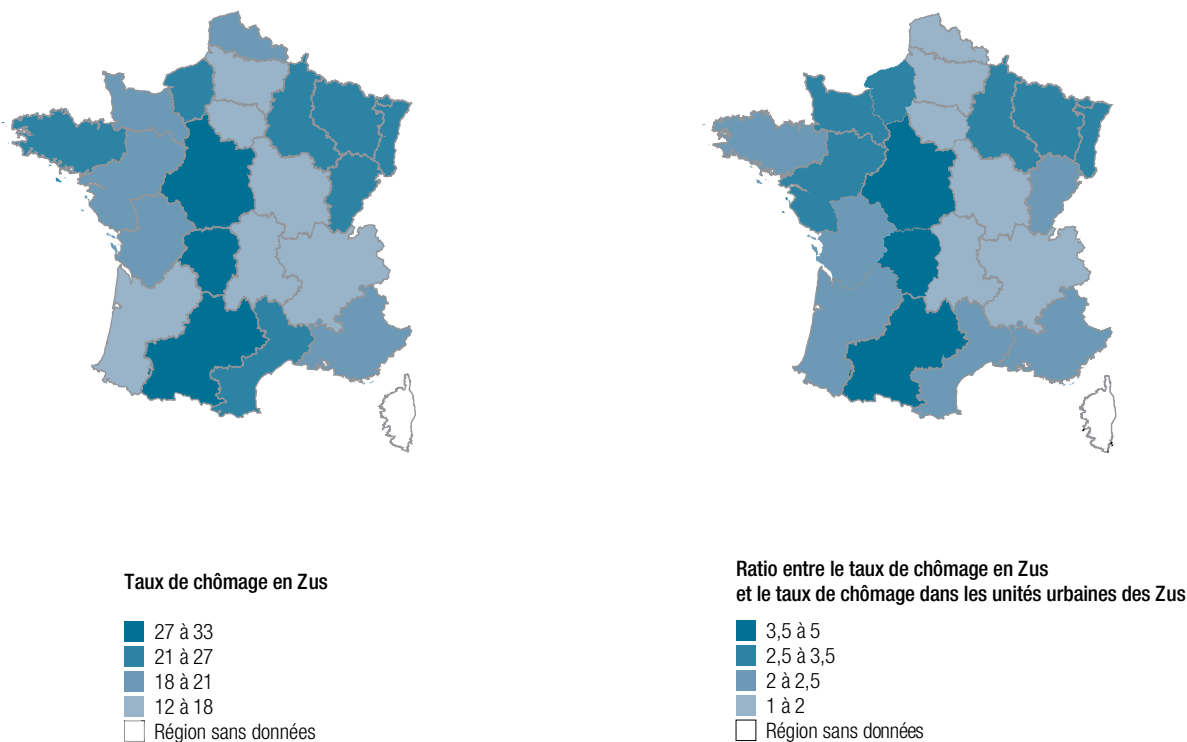
Les régions présentant les taux de chômage en Zus les moins élevés sont l'Île-de-France, l'Aquitaine, la Bourgogne, l'Auvergne et Rhône-Alpes.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Carte 1

Taux de chômage des habitants des Zus par région et rapport du taux de chômage en Zus à celui de leurs unités urbaines en 2008



Source : enquête emploi en continu 2008 de l'Insee, cartographie Onzus.

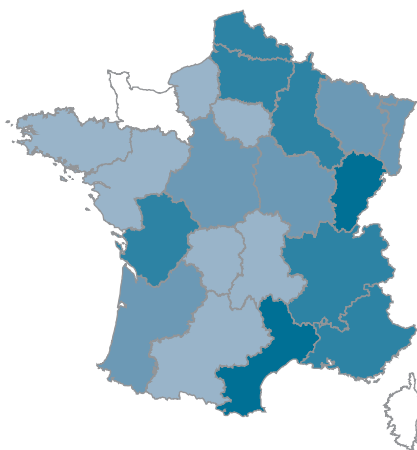
Le taux d'inactivité (**carte 2**) présente quelques similitudes avec le taux de chômage : les habitants des Zus sont plus fréquemment actifs en Île-de-France et en Auvergne qu'ailleurs. *A contrario*, les régions Languedoc-Roussillon et Franche-Comté ont un taux de chômage et une inactivité élevés.

Cela étant, taux de chômage et taux d'inactivité sont négativement corrélés dans plusieurs régions, traduisant en cela un principe de vase communicant entre ces deux situations sur le marché de l'emploi (chômeur devenant inactif et inversement). Cette situation est particulièrement nette en Midi-Pyrénées, dans le Limousin, en Rhône-Alpes, en Bretagne et en Haute-Normandie.

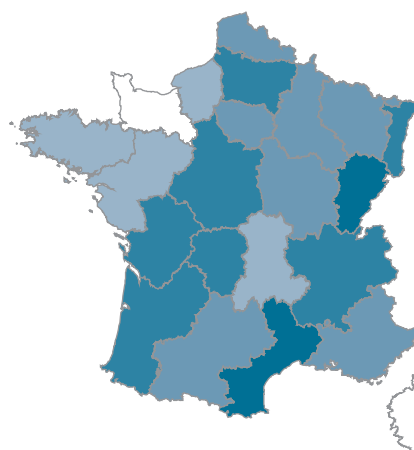
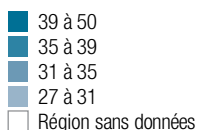
Les habitants des Zus sont plus souvent actifs en Île-de-France et en Auvergne, régions où les taux de chômage en Zus sont parmi les plus faibles.

Carte 2

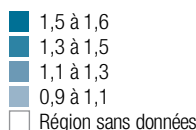
Taux d'inactivité des habitants des Zus par région et rapport du taux d'inactivité en Zus à celui de leurs unités urbaines en 2008



Taux d'inactivité en Zus



Ratio entre le taux d'inactivité en Zus et le taux d'inactivité dans les unités urbaines des Zus



Source : enquête emploi en continu 2008 de l'Insee, cartographie Onzus.

Une qualification défavorable en Zus

La structure de la population, selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, se révèle assez différente entre les Zus et le reste des unités urbaines qui les abritent. Mais, plus que les différences de structure déjà présentées dans les rapports précédents de l'Onzus, les évolutions survenues entre 2003 et 2008 méritent d'être commentées (**graphique 4**).

Si, en Zus, un actif de moins de 40 ans sur quatre n'a pas de diplôme – contre un sur dix ailleurs –, la diminution de cette proportion est très marquée en Zus sur la période 2003-2008 : - 7 points de pourcentage en Zus contre - 4 points hors Zus. Mécaniquement, cette diminution de la proportion de sans diplôme se traduit par une augmentation des diplômés. Mais, la

déformation de la distribution des diplômes ne s'opère pas au même niveau selon que l'on considère les Zus ou les autres quartiers. Le principal report se fait, en Zus, au profit des baccalauréats généraux (+ 4 points) alors qu'ailleurs, ce sont les diplômes de 2^e et 3^e cycles universitaires dont la fréquence augmente de 5 points entre 2003 et 2008.

On observe, également, sur la même période, en Zus comme hors Zus, une diminution des CAP-BEP et une augmentation concomitante des baccalauréats professionnels. Cette double évolution est d'intensité comparable en Zus et ailleurs.

Ainsi, si les plus basses qualifications (sans diplôme) se raréfient, les qualifications qui augmentent en Zus sont de niveau plus faible que celles qui augmentent dans les autres quartiers.

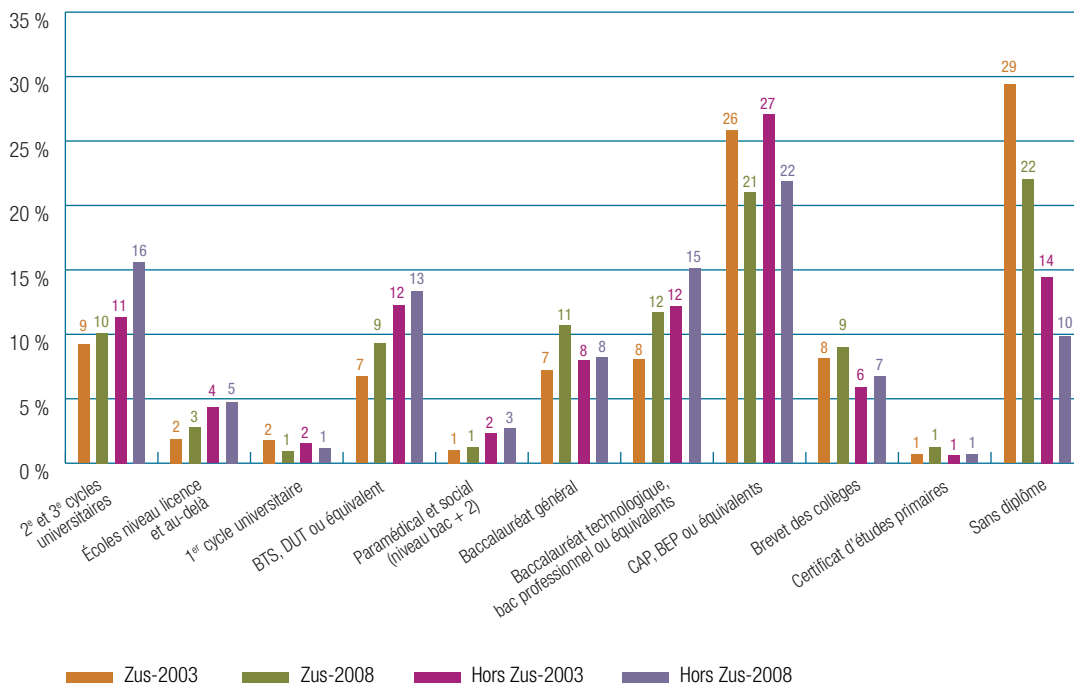
Entre 2003 et 2008, la part d'actifs sans diplôme diminue de 7 points en Zus contre 4 points hors de ces quartiers.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 4

Répartition de la population active des Zus et des quartiers hors Zus des agglomérations comportant une Zus, par niveau de diplôme, en 2003 et 2008 (actifs de moins de 40 ans)



Lecture : les actifs possédant un diplôme de 2^e ou de 3^e cycle universitaire représentent 9% des actifs habitant en Zus en 2003. Ils représentent 11 % des actifs dans les quartiers hors Zus des agglomérations possédant une Zus la même année. En 2008, les pourcentages respectifs s'élevèrent à 10 et 16 %.

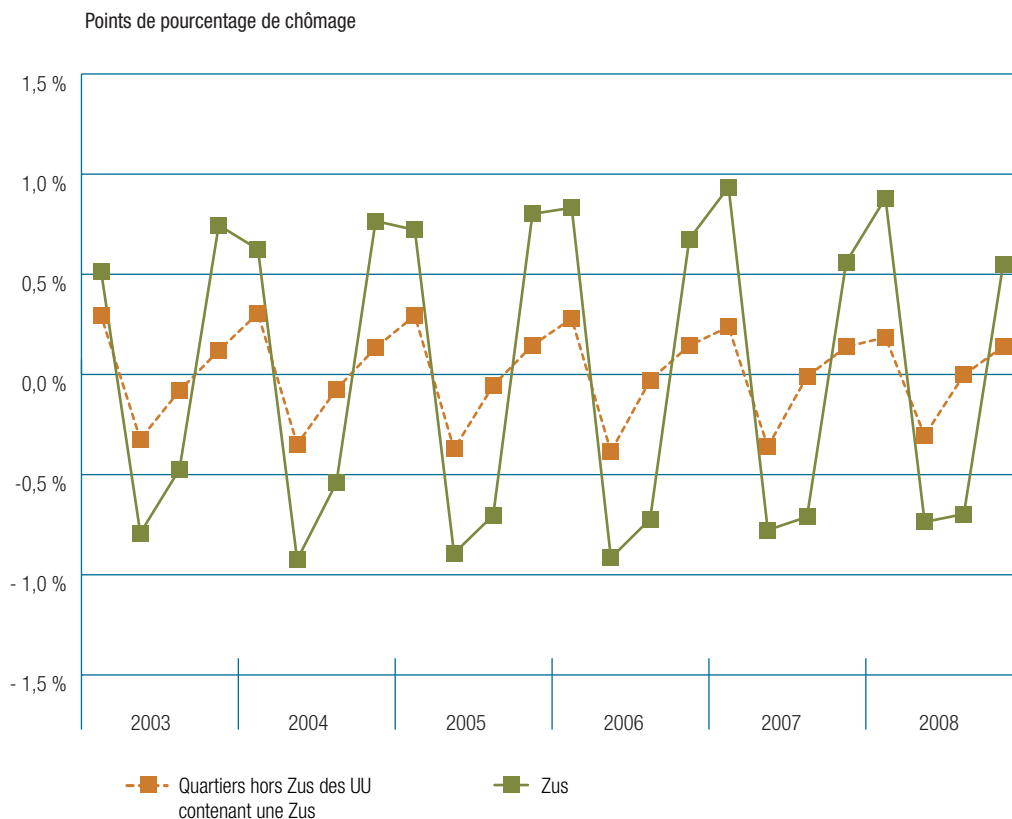
Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Un chômage saisonnier plus marqué en Zus

L'amplitude entre le point haut du chômage saisonnier (1^{er} trimestre de l'année) et le point bas (2^e trimestre de l'année) est de 0,8 point de chômage hors Zus, alors qu'elle s'élève à 1,6 point en Zus. Ceci est vraisemblablement lié à la diffé-

rence de répartition des qualifications en Zus et hors Zus (**graphique 5**). En effet, le chômage saisonnier touche davantage les emplois précaires et ces derniers sont plus nombreux en Zus qu'ailleurs.

Graphique 5
Composante saisonnière du chômage de 2003 à 2008 en Zus et dans le reste de leurs agglomérations



Note de lecture : écart entre les valeurs brutes du taux de chômage et la série désaisonnalisée (voir graphique 2).
Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

L'action du service public de l'emploi dans les quartiers

Pôle emploi (ex-ANPE) joue un rôle éminent dans les quartiers pour aider les chômeurs à retrouver un emploi. L'enquête emploi en continu 2008 permet d'évaluer l'offre de services à destination des différents publics de chômeurs. Le **graphique 6** présente les durées moyennes écoulées depuis le dernier contact entre Pôle emploi et le chômeur inscrit, d'une part, et, d'autre part, depuis la dernière offre d'emploi présentée par Pôle emploi au chômeur. Globalement, l'offre de service de Pôle emploi est relativement comparable pour les chômeurs résidant en Zus et ceux résidant dans les autres quartiers

des agglomérations (**graphique 6**). Compte tenu du fait que les chômeurs sont, proportionnellement, deux fois plus nombreux en Zus qu'ailleurs, l'offre brute de service y est donc plus élevée.

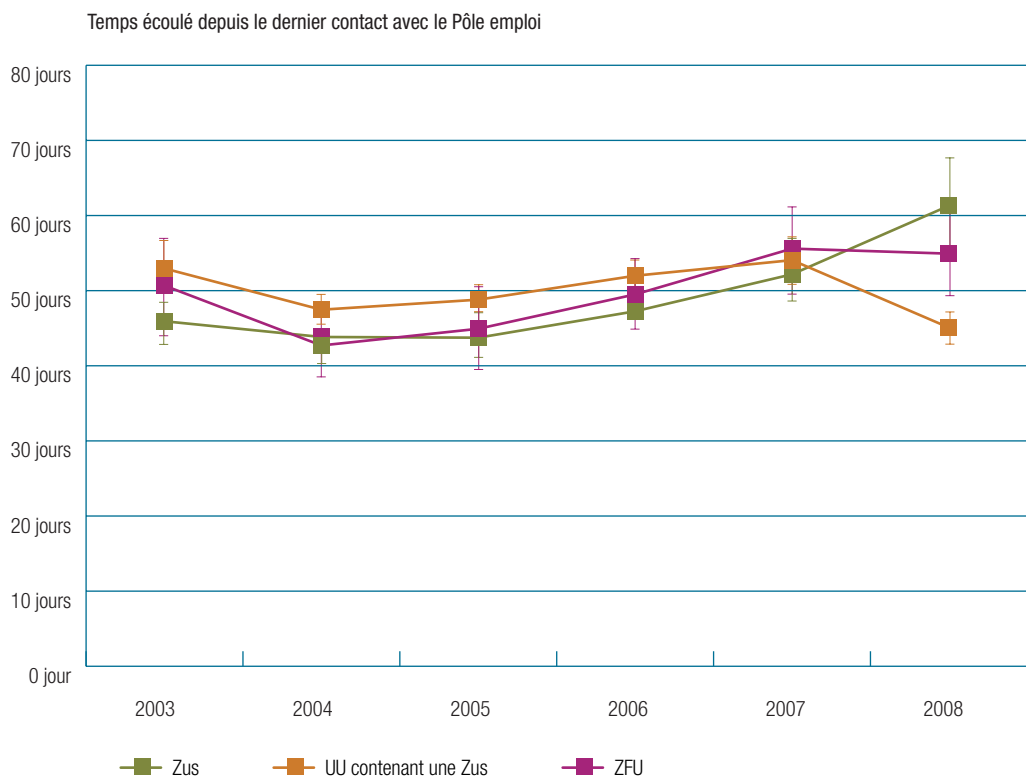
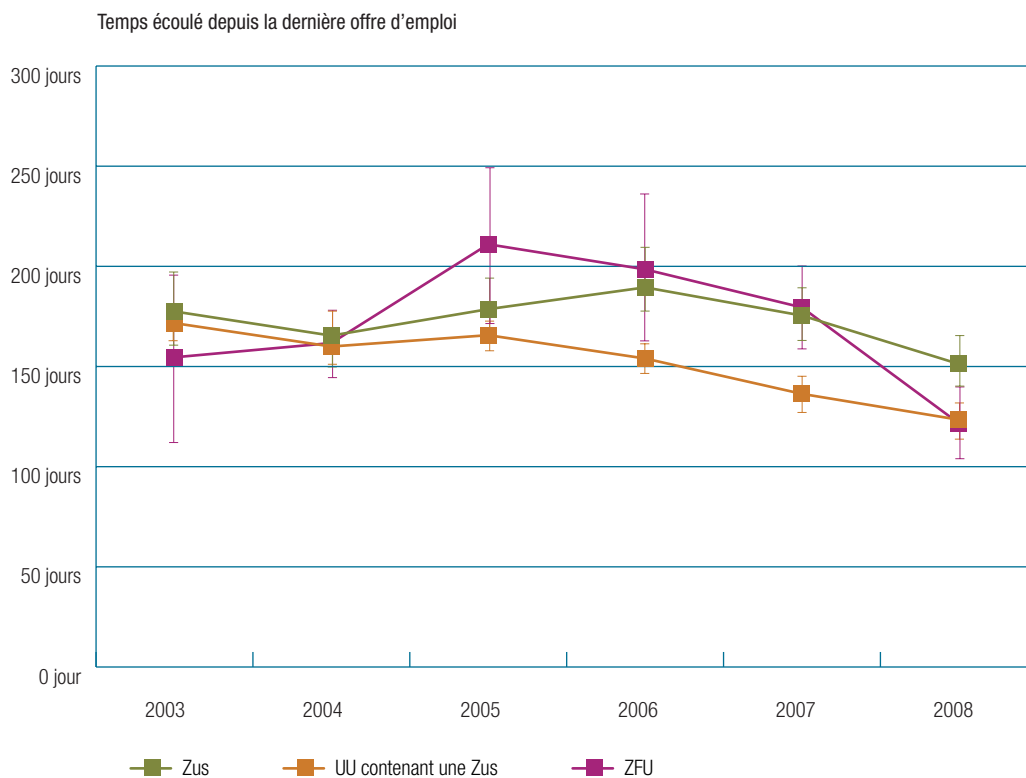
En 2008, on peut noter une légère dégradation de la fréquence des contacts entre Pôle emploi et les chômeurs en Zus, alors que dans le même temps, celle-ci progressait ailleurs : en 2008, le temps écoulé depuis le dernier contact s'élève à 45 jours en moyenne dans les quartiers hors Zus contre 61 jours en Zus.

En 2008, pour les chômeurs, le temps écoulé entre les deux derniers contacts avec Pôle emploi est en moyenne de 61 jours en Zus, contre 45 jours hors Zus.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 6
Offre de service de Pôle emploi dans les Zus et les quartiers hors Zus des unités urbaines possédant une Zus



Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.
 Note de lecture : les barres verticales correspondent à un intervalle d'un écart-type d'amplitude.

Les jeunes sur le marché de l'emploi

Les jeunes considérés ici sont âgés de 15 à 24 ans. Leur activité diffère nettement selon qu'ils vivent dans les quartiers sensibles ou hors de ces quartiers (**tableau 3**, voir aussi **tableau 2**).

Les jeunes des quartiers sensibles sont moins souvent en études (50 % à 53 % contre 59 % dans le reste des agglomérations des Zus). La fraction de jeunes en emploi y est également sensiblement plus faible (4 à 6 points de moins selon la période considérée) et cet écart tend à s'accroître.

À l'inverse, la proportion de jeunes au chômage ou en inactivité est toujours deux fois plus importante dans ces quartiers qu'ailleurs. Au total, un jeune des quartiers sensibles sur quatre est au chômage ou en inactivité, contre un jeune sur huit dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

Les variations conjoncturelles de la proportion de jeunes en emploi ou en formation sont associées, pour l'essentiel, aux variations de la propor-

tion de chômeurs, la proportion d'inactifs (hors système éducatif) étant quasiment stable, à environ 10 %, sur la période 2003-2008 (quoiqu'en baisse très légère d'un point entre 2003 et 2008 s'agissant des Zus).

Les quartiers hors Zus des Cucs diffèrent assez peu, du point de vue de l'activité des jeunes, des quartiers Zus. Néanmoins, le niveau de difficulté y semble moindre : une proportion de chômeurs de 1 à 4 points inférieure à celle des Zus et une proportion de jeunes en emploi équivalente à celle observée dans les quartiers non Zus des agglomérations. On peut enfin noter que l'inscription de ces quartiers dans les Cucs ne se traduit pas par une évolution notable de leur situation par rapport à la période antérieure : le taux de chômage¹ des jeunes des quartiers Cucs non Zus est d'environ 29,0 % entre 2003 et 2006, puis de 29,9 % entre 2007 et 2008.

En Zus, la proportion de jeunes au chômage ou en inactivité est deux fois plus importante que dans les autres quartiers.

1. Rapport du nombre de jeunes au chômage et du nombre de jeunes en emploi et au chômage.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3**Situation des jeunes de moins de 25 ans sur le marché du travail et en formation**

	Zus (%)	Quartiers hors Zus des unités urbaines comprenant des Zus (%)	ZFU (1 ^{re} et 2 ^e générations) (%)	Quartiers hors ZFU des unités urbaines comprenant des ZFU (%)	Quartiers Cucs non Zus ni ZFU (%)
2003-2004					
En emploi	24,6	29,3	22,6	28,7	28,5
Au chômage	12,3	6,8	12,4	7,2	10,6
En étude	52,1	58,8	54,1	58,2	51,7
Autre inactif	11,0	5,1	10,9	5,8	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2005-2006					
	Zus	Quartiers hors Zus des unités urbaines comprenant des Zus	ZFU (1 ^{re} et 2 ^e générations)	Quartiers hors ZFU des unités urbaines comprenant des ZFU	Quartiers Cucs non Zus ni ZFU
En emploi	23,8	29,0	23,1	27,7	29,1
Au chômage	14,4	7,6	13,4	8,0	10,0
En étude	51,5	58,5	54,6	58,8	53,2
Autre inactif	10,3	4,9	8,9	5,5	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2007-2008					
	Zus	Quartiers hors Zus des unités urbaines comprenant des Zus	ZFU (1 ^{re} et 2 ^e générations)	Quartiers hors ZFU des unités urbaines comprenant des ZFU	Quartiers Cucs non Zus ni ZFU
En emploi	24,8	29,8	24,7	28,9	29,9
Au chômage	12,6	6,7	11,4	6,8	9,0
En étude	53,2	58,6	54,2	59,1	51,2
Autre inactif	9,4	4,9	9,8	5,2	9,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Lecture : en moyenne, sur la période 2003-2004, 24,6% des jeunes de Zus de moins de 25 ans sont en emploi. Ils sont 29,3% à être en emploi dans les quartiers hors Zus.

L'évolution du chômage des jeunes: essentiellement liée à celle du chômage des faiblement diplômés

L'évolution du taux de chômage des jeunes entre 2003 et 2008 et celle du taux d'inactivité (**graphique 7**) révèlent des aspects dynamiques intéressants de la situation des jeunes sur le marché du travail. Tout d'abord, les variations annuelles du taux de chômage sont nettement plus fortes que celles du taux d'inactivité: structurellement, les variations annuelles du taux d'inactivité des jeunes ne dépassent pas 4 points dans les quartiers sensibles et 1 point dans les unités urbaines comportant une Zus. En comparaison, le taux de chômage évolue dans une enveloppe de 10 points pour les hommes et de 6 points pour les femmes. En termes économiques, cela signifie qu'un surcroît de chômeurs, une année donnée, est davantage dû au passage du statut d'actif employé à celui de chômeur qu'à celui du statut d'inactif (étudiant) à celui de chômeur.

On note aussi que la variabilité est systématiquement plus élevée pour les jeunes de Zus que pour les jeunes des quartiers hors Zus des unités urbaines et ce, aussi bien pour le taux de chômage (fluctuations de 10 points maximum en Zus contre 3 points ailleurs) comme pour le taux d'inactivité (fluctuations de 4 points en Zus et de 1 point ailleurs). Autre fait remarquable: en 2008, l'évolution du taux de chômage est très défavorable pour les jeunes hommes de Zus alors que son évolution est plutôt favorable pour les jeunes femmes de Zus et pour les jeunes des quartiers non Zus: après le minimum de 2007 (32%), le taux de chômage augmente, en 2008, de près de 10 points (pour atteindre 42%) chez les jeunes hommes.

En 2008, chez les jeunes, le chômage touche surtout les hommes vivant en Zus: 42% d'entre eux sont au chômage, contre 32% en 2007.

Graphique 7
Évolution du taux de chômage des jeunes et de leur taux d'inactivité entre 2003 et 2008 par sexe et selon le lieu de résidence



Source: enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Note de lecture: les courbes en trait plein retracent les évolutions de taux de chômage et se réfèrent à l'axe de gauche; les courbes en pointillés illustrent les évolutions du taux d'inactivité et se réfèrent à l'axe de droite. Sur les courbes de taux de chômage, les barres verticales représentent l'intervalle de confiance à 1 écart-type. UUZus se réfère aux quartiers hors Zus des unités urbaines contenant une Zus.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Il est possible de décomposer les variations du taux de chômage des jeunes en étudiant la contribution (voir encadré p. 33) à ces variations des différentes catégories de jeunes, regroupés par niveau de diplôme obtenu (**graphique 8**). L'évolution du chômage en Zus est très liée à celle du chômage des faiblement diplômés, plus vulnérables que les autres sur le marché du travail. Ainsi, lors des années 2004, 2005 et 2008, marquées par une augmentation du taux de chômage en Zus de 2,2, 4,4 et 4,8 points respectivement, la hausse du nombre de chômeurs ayant un niveau de diplôme inférieur au bac contribue pour 70 %, 60 % et 76 % respectivement à la hausse du taux de chômage. Ces contributions sont donc, pour les années 2004 et 2008, supé-

rieures au poids de cette catégorie dans la population des jeunes actifs, à savoir 66% (**tableau 4**). L'année 2006 semble, à première vue, moins lisible : à une baisse du nombre de chômeurs de diplôme inférieur au bac est associée une diminution de la population active de cette catégorie. Ainsi, les jeunes actifs qui ont quitté le statut de chômeur cette année-là ne sont pas retournés en emploi. Si l'on en croit ces résultats², il est possible qu'en 2006 les jeunes soient restés un peu plus en études qu'à l'accoutumée.

Au final, les variations du taux de chômage des jeunes sont très liées aux variations du nombre de chômeurs ou du nombre d'actifs ayant un niveau de diplôme inférieur au bac.

Tableau 4
Répartition des jeunes actifs par niveau de diplôme obtenu, selon le lieu de résidence (moyenne 2003-2008)

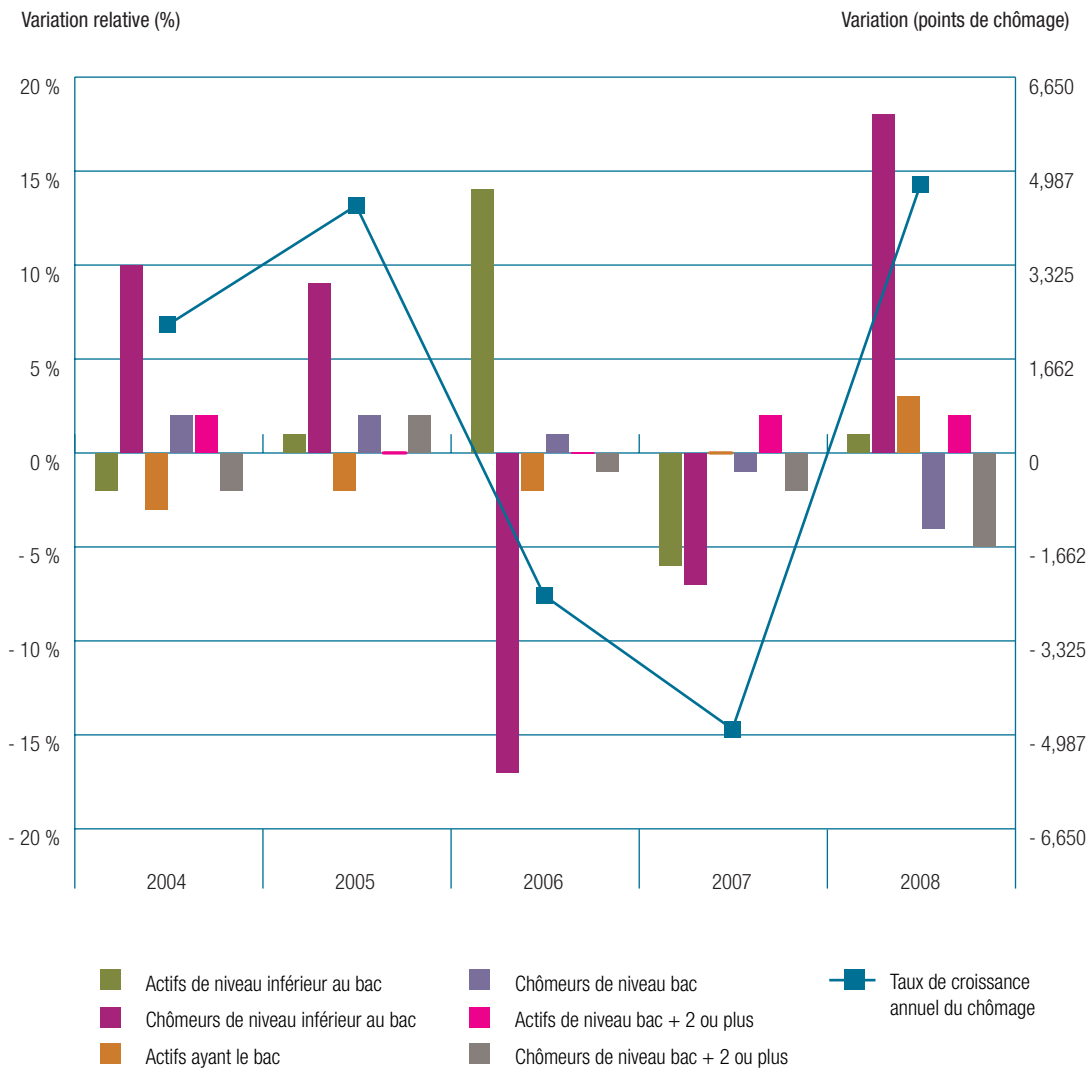
Diplôme	Répartition (%)	
	Zus	Hors Zus
Sans diplôme ou diplôme de niveau inférieur au bac	66,2	50,4
Bac	20,7	28,1
Diplôme de l'enseignement supérieur	13,1	21,5
Total	100,0	100,0

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Lecture : en moyenne, sur la période 2003-2008, les jeunes actifs de Zus sans diplôme ou ayant un diplôme de niveau inférieur au bac représentent 66,2% des actifs de Zus.

2. Les incertitudes des estimations sont importantes et le phénomène observé sur l'année 2006 peut éventuellement aussi trouver son origine dans la construction de la base de sondage.

Graphique 8
Variation annuelle du taux de chômage des jeunes de Zus, entre 2003 et 2008, et contributions à cette variation des catégories de diplôme



Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzuz.

Lecture : entre 2003 et 2004, le taux de chômage des jeunes est passé de 32,2% à 34,4%, soit une croissance de 6,8% (cf. courbe taux de croissance annuel du chômage). Cette croissance est alimentée par une diminution du nombre d'actifs de niveau inférieur au bac, une augmentation du nombre de chômeurs de ce niveau, une diminution du nombre d'actifs ayant le bac, une augmentation du nombre de chômeurs ayant ce niveau, une diminution du nombre d'actifs de niveau supérieur à bac + 2 et une diminution du nombre de chômeurs de ce niveau. La contribution principale est celle du nombre de chômeurs de niveau inférieur au bac, qui génèrent à eux seuls une croissance de 10% du chômage global des jeunes en Zus. Ceci correspond à une augmentation de 3,325 points de chômage (échelle de droite). On rappelle que sur le graphique, pour chaque année étudiée, la source des contributions par catégorie de diplôme obtenu (diagramme en bâtons) est égale à celle du taux de croissance annuel du chômage (courbe).

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Le calcul de contributions

Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs au nombre d'actifs. Supposons que les actifs et les chômeurs soient regroupés en catégories (par exemple, par niveau de diplôme obtenu). Le taux de chômage d'ensemble est alors le fruit des variations du nombre d'actifs et du nombre de chômeurs de chaque catégorie. Or, il est possible de décomposer les variations du taux de chômage en contributions dues à chaque catégorie de chômeurs et d'actifs. On procède de la manière suivante.

Le taux de chômage, se définit comme suit :

$$\tau = \frac{\sum_{\text{catégories } k} \text{Chom}_k}{\sum_{\text{catégories } k} \text{Act}_k}$$

où Chom_k est le nombre de chômeurs de la catégorie k et Act_k est le nombre d'actifs de cette même catégorie.

Lorsque le taux de chômage évolue d'une quantité $\Delta\tau$ entre deux dates, la variation relative $\Delta\tau/\tau$ du taux de chômage s'écrit, en fonction des variations relatives du nombre de chômeurs ($\Delta\text{Chom}_k/\text{Chom}_k$) et du nombre d'actifs ($\Delta\text{Act}_k/\text{Act}_k$) :

$$\frac{\Delta\tau}{\tau} = \sum_{\text{catégories } k} \alpha_k \frac{\Delta\text{Chom}_k}{\text{Chom}_k} - \sum_{\text{catégories } k} \beta_k \frac{\Delta\text{Act}_k}{\text{Act}_k}$$

où α_k et β_k désignent respectivement le poids de la catégorie k dans l'ensemble des chômeurs et dans l'ensemble des actifs. Ainsi, chacune des composantes des sommes ($\alpha_k \Delta\text{Chom}_k/\Delta\text{Chom}_k$ et $-\beta_k \Delta\text{Act}_k/\text{Act}_k$) est la contribution de la variation relative du nombre de chômeurs ou du nombre d'actifs de la catégorie considérée à la variation relative du taux de chômage. Ce sont ces composantes qui sont représentées dans le graphique 8. Leur somme est égale au taux de croissance annuel du chômage.

Modélisation de la probabilité d'accès à l'emploi pour les jeunes

Les résultats précédents, sur la relation entre la fréquence du chômage et le fait d'être peu diplômé ou issu d'une Zus, donnent quelques indices pour comprendre les déterminants du chômage des jeunes dans ces quartiers. Ces déterminants ne se limitent cependant pas au degré de qualification ; ils sont *a priori* multiples – sexe, nationalité, etc. – et jouent conjointe-

ment sur le phénomène étudié. Afin donc de compléter l'approche précédente, nous avons tenté de hiérarchiser les caractéristiques individuelles qui jouent dans la probabilité pour un jeune d'accéder à l'emploi, et d'évaluer dans quelle mesure ces dernières peuvent intervenir différemment en Zus et hors Zus.

Tableau 5

Rapport de chances d'obtenir un travail au cours de la période de trois ans qui suit la sortie du système éducatif (jeunes urbains de moins de 30 ans)

Lieu de résidence		Effet	Avoir un CDI	Avoir un emploi stable (CDD de plus d'un an ou CDI)	Avoir un emploi
En quartier politique de la ville	Hors quartier politique de la ville				
x		constante	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	constante	1,70	1,79	1,73

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un jeune résidant en dehors des quartiers de la politique de la ville a 1,7 fois plus de chances d'obtenir un CDI au cours des trois premières années qui suivent sa sortie du système éducatif qu'un jeune résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Les trois rapports de chance sont significativement différents de 1 (au seuil de 95 %).

Source : enquêtes emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee-Calculs Onzuz.

On a ainsi modélisé la probabilité³ – pour un jeune ayant terminé ses études (avec ou sans diplôme) depuis moins de trois ans – de détenir un emploi quelconque, un emploi stable (CDI ou CDD de plus d'un an) ou un emploi en CDI. Les résultats se présentent, pour chacune des trois modélisations en question, sous la forme de rapports de chance de détenir un emploi, selon les différentes caractéristiques étudiées (par exemple, le diplôme). Ces rapports de chance sont établis toutes choses étant égales par ailleurs, à savoir les autres variables (sexe, nationalité, etc.) étant fixées.

Globalement, un jeune des quartiers sensibles a 1,7 à 1,8 fois moins de chances d'obtenir un emploi qu'un jeune résidant dans les quartiers urbains ne relevant pas de la politique de la ville (modèle sans caractéristique individuelle du **tableau 5**).

La prise en compte des effets de structure et des caractéristiques individuelles des jeunes – diplôme, sexe, nationalité – (**tableau 6**) permet d'enrichir l'analyse.

Parmi les éléments importants qui jouent sur la probabilité de détenir un emploi dans les trois années suivant la sortie du système éducatif, on trouve d'abord les déterminants individuels classiquement mis en évidence :

- le niveau du diplôme : un titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal à bac +2 ans a environ 1,4 fois plus de chances d'obtenir un CDI dans les trois ans qui suivent sa sortie du système éducatif qu'un jeune sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au bac ;
- l'origine du père : un jeune dont le père est né en Afrique ou au Moyen-Orient a environ 1,3 fois moins de chances qu'un jeune dont le père est né en France d'obtenir un emploi ;
- de la nationalité : un jeune étranger a environ 1,4 fois moins de chances qu'un jeune Français d'obtenir un emploi ;
- le sexe : une jeune fille a environ 1,2 fois moins de chances de trouver un emploi qu'un jeune homme ;
- la présence d'un enfant dans le foyer : un jeune ayant un ou deux enfants a environ 1,4 fois moins de chances qu'un jeune sans enfant de trouver un emploi.

Mais, au-delà de ces éléments, on constate également quelques différences sensibles entre les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et les autres.

Une première question est en effet de savoir si le fait que le jeune réside ou non dans un quartier de la politique de la ville (Zus ou Cucs non Zus) a une incidence sur la probabilité de détenir un emploi. La réponse, toutes choses égales par ailleurs, est nuancée, selon le type d'emploi considéré : un jeune ne résidant pas dans un quartier de la politique de la ville a 1,32 fois plus

3. Fondée sur une régression logistique.

Un jeune des quartiers sensibles a 1,7 fois moins de chances d'obtenir un emploi qu'un jeune résidant hors de ces quartiers.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

de chances d'obtenir un CDI dans les trois années qui suivent sa sortie du système éducatif qu'un jeune issu d'un quartier de la politique de la ville. Ce rapport passe à 1,29 lorsque l'on considère la chance d'obtenir un emploi stable. Pour un emploi quelconque, il n'y a pas de différence, que le jeune soit issu ou non d'un quartier de la politique de la ville. Cette propriété illustre que vivre en quartier politique de la ville pour un jeune n'implique pas forcément un accès plus difficile à l'emploi en général, mais un accès plus difficile à un emploi stable.

Dans tous les cas, la prise en compte des caractéristiques individuelles conduit à des écarts moindres entre jeunes des Zus et jeunes hors Zus, que ceux observés initialement (**tableau 5**). Les écarts constatés globalement, entre les jeunes des quartiers sensibles et ceux du reste du territoire métropolitain, sont donc en partie liés à des effets de composition, les caractéristiques individuelles défavorables à l'obtention d'un emploi étant surreprésentées en Zus.

En complément à ce constat, on observe également, sur certaines caractéristiques individuelles, des sensibilités différentes selon que le jeune habite en quartier de la politique de la ville ou non. Ainsi, le fait que le père soit né en France semble plus déterminant lorsque le jeune n'est pas issu des quartiers. En effet, un jeune des quartiers, fils d'un père né à l'étranger, a 1,4 fois moins de chances de détenir un emploi qu'un

jeune dont le père est né en France ; le ratio est de 1,25 pour les jeunes urbains des autres quartiers. La différence, de ce point de vue, est moins marquée lorsque l'on considère la probabilité d'obtenir un CDI que lorsque l'on considère la probabilité d'obtenir un emploi quelconque.

À l'inverse, la nationalité semble plus déterminante pour un jeune étranger issu des quartiers de la politique de la ville que pour un jeune étranger résidant ailleurs : si les jeunes des quartiers sensibles ressortissants des pays africains ou d'Asie du Sud-Est ont, en moyenne, 1,6 fois moins de chances que les jeunes Français résidant dans les mêmes quartiers de détenir un emploi, ce ratio n'est que de 1,25 dans les autres quartiers.

Enfin, les effets annuels sont identiques dans les quartiers de la politique de la ville et ailleurs, à l'exception notable de l'année 2008. En effet, si cette année a été globalement favorable à l'accès à l'emploi (1,3 fois plus de chance de détenir un emploi en 2008 qu'en 2005 pour un jeune sorti du système scolaire depuis moins de trois ans), elle ne s'est en revanche pas traduite par une amélioration significative de l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers sensibles.

Toutefois, en ce qui concerne l'accès à l'emploi stable ou à un CDI, l'évolution favorable de 2008 est significative en Zus et ailleurs.

En Zus, les jeunes ressortissants d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est ont en moyenne 1,6 fois moins de chances d'avoir un emploi que les jeunes Français.

Tableau 6
Rapport de chances d'obtenir un travail, toutes choses égales par ailleurs, au cours de la période de trois ans qui suit la sortie du système éducatif (jeunes urbains de moins de 30 ans)

Lieu de résidence		Effet	Avoir un CDI	Avoir un emploi stable (CDD de plus d'un an ou CDI)	Avoir un emploi
En quartier politique de la ville	Hors quartier politique de la ville				
x		constante	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	constante	1,32	1,29	1,06(°)
		Diplôme			
		sans diplôme ou diplôme inférieur au bac	(réf.)	(réf.)	(réf.)
		bac	1,33	1,24	1,69
		bac + 2 et plus	1,44	1,18	2,03
		Origine du père			
x		père né en Afrique (y.c Maghreb) ou au Moyen-Orient	(réf.)	(réf.)	(réf.)
x		père né en France	1,32	1,25	1,17
	x	père né en Afrique (y.c Maghreb) ou au Moyen-Orient	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	père né en France	1,42	1,42	1,44
		Sexe			
x		femme	(réf.)	(réf.)	(réf.)
x		homme	1,24	1,18	1,18
	x	femme	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	homme	1,14	1,18	1,35
		Présence d'enfants			
		pas d'enfant	(réf.)	(réf.)	(réf.)
		1 enfant	0,73	0,71	0,74
		2 enfants	0,64	0,65	0,63
		Effets conjoncturels			
x		année 2005	(réf.)	(réf.)	(réf.)
x		année 2006	0,94(°)	1,01(°)	1,11(°)
x		année 2007	1,03(°)	1,04(°)	1,09(°)
x		année 2008	1,33	1,28	1,06(°)
	x	année 2005	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	année 2006	1,04(°)	1,07(°)	1,04(°)
	x	année 2007	1,06(°)	1,08(°)	1,18(°)
	x	année 2008	1,28	1,23	1,33

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un homme a 1,24 fois plus de chances qu'une femme d'obtenir un CDI au cours des trois premières années qui suivent sa sortie du système éducatif.

Note de lecture : le signe (°) indique un coefficient non significativement différent de 1 (niveau de confiance : 95 %) ; l'existence d'effets différenciés entre les quartiers populaires et les autres quartiers sur le diplôme, la présence d'enfants et le déroulé de la formation a été testée : la conclusion est négative.

Source : enquête emploi en continu 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 6 (suite)

Rapport de chances d'obtenir un travail, toutes choses égales par ailleurs, au cours de la période de trois ans qui suit la sortie du système éducatif (jeunes urbains de moins de 30 ans)

Lieu de résidence		Effet	Avoir un CDI	Avoir un emploi stable (CDD de plus d'un an ou CDI)	Avoir un emploi
En quartier politique de la ville	Hors quartier politique de la ville				
		Nationalité			
x		français	(réf.)	(réf.)	(réf.)
x		algérien, tunisien, marocain, ressortissant de pays africain, vietnamien, cambodgien, laotien	0,72(°)	0,68	0,61
x		autres nationalités	1,91	2,07	1,74
	x	français	(réf.)	(réf.)	(réf.)
	x	algérien, tunisien, marocain, ressortissant de pays africain, vietnamien, cambodgien, laotien	0,86(°)	0,76	0,84(°)
	x	autres nationalités	0,87(°)	0,95(°)	0,92(°)
		Déroulé de la formation			
		années écoulées depuis la fin de la formation	1,88	1,85	1,66
		années de retard au moment de l'obtention du diplôme ou de la sortie du système scolaire	0,96	0,93	1,03
		âge	1,13	1,18	1,02(°)

Lecture: toutes choses égales par ailleurs, un homme a 1,24 fois plus de chances qu'une femme d'obtenir un CDI au cours des trois premières années qui suivent sa sortie du système éducatif.

Note de lecture: le signe (°) indique un coefficient non significativement différent de 1 (niveau de confiance : 95 %) ; l'existence d'effets différenciés entre les quartiers populaires et les autres quartiers sur le diplôme, la présence d'enfants et le déroulé de la formation a été testée : la conclusion est négative.

Source: enquête emploi en continu 2008 de l'Insee-Calculs Onzus.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Au 31 décembre 2008, environ 429 000 habitants des Zus de France métropolitaine sont inscrits à Pôle emploi. Parmi eux, près de 36 000 (8 %) ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et ne sont pas tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (ces inscrits sont classés dans les catégories 4 et 5) [voir glossaire de définition des catégories de demandeurs d'emploi]. Au total, environ 393 000 personnes habitant dans une Zus sont donc inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi, immédiatement disponibles et accomplissant des actes positifs de recherche d'emploi. Elles sont réparties dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 en fonction du type de contrat recherché et du nombre d'heures d'activité réduite pratiquée au cours du mois.

Les habitants des Zus représentent environ 12 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de France métropolitaine et 13 % pour les seuls demandeurs de catégorie 1 (recherchant un emploi en CDI à temps plein et n'ayant pas effectué plus de 78 heures d'activité réduite au cours du mois de décembre 2007). Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, 2, 3 n'ayant pas exercé d'activité réduite dans le mois – dont la définition est conceptuellement la plus proche du nombre de chômeurs au sens du BIT – sont à la même date environ 289 000 en Zus, soit 12 % des DEFM des mêmes catégories au niveau national (**tableau 1**). Ce dernier chiffre est en augmentation de 8,6 % par rapport au 31 décembre 2007.

Tableau 1
Estimation du nombre des demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2008 et évolution sur un an, dans les Zus, les ZRU et les ZFU de France métropolitaine

	Nombre de DEFM de toutes catégories		Nombre de DEFM de catégorie 1		Nombre de DEFM de catégorie 1, 2, 3 sans activité réduite		Nombre de DEFM ayant exercé des activités réduites au cours du mois	
	Effectif au 31/12/2008	Évolution sur un an (%)	Effectif au 31/12/2008	Évolution sur un an (%)	Effectif au 31/12/2008	Évolution sur un an (%)	Effectif au 31/12/2008	Évolution sur un an (%)
Zus (1)	428 823	+3,2	275 779	+9,2	288 861	+8,6	104 382	-6,2
dont Zus non ZRU	130 820	+3,9	82 333	+9,2	86 568	+8,6	35 337	-1,9
ZRU (2)	298 003	+3,1	193 446	+9,6	202 293	+8,7	76 019	-6,8
ZFU (3)	147 431	+2,6	96 494	+7,8	101 091	+6,5	34 592	-6,4

Note : données brutes provisoires au 31/12/2007.

(1) 717 Zus de France métropolitaine

(2) 396 ZRU de France métropolitaine y compris celles classées en ZFU

(3) 93 ZFU (des générations 1996, 2004 et 2006 de France métropolitaine).

Source : ANPE-Insee, situation des demandeurs d'emploi aux 31 décembre 2008 et 2007.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Sur les années 2004 à 2007, l'évolution du nombre d'habitants des Zus inscrits à Pôle emploi présente un profil très proche de l'évolution observée au niveau national (France métropolitaine) ou dans l'ensemble des unités urbaines abritant une Zus (**tableau 2**). Après une baisse de l'ordre de 1 point en 2004, une baisse de plus de 5 % est enregistrée en 2005 et de plus de 10 % en 2006 et 2007 pour les demandeurs de catégorie 1. Une rupture profonde survient en 2008 qui témoigne

des effets de la crise économique avec une augmentation de 9 % du nombre de demandeurs d'emploi en Zus quelle que soit la catégorie considérée. L'évolution que connaissent les Zus est en tout point comparable à celle de leurs agglomérations. La croissance du nombre de demandeurs d'emploi est légèrement moins élevée en Zus qu'ailleurs en France (1 à 2 points selon la catégorie considérée).

Tableau 2

Évolutions annuelles du nombre des demandeurs d'emploi, entre 2002 et 2008, dans les Zus, leurs agglomérations et en France métropolitaine (en %)*

Dates	Zus		Agglomérations comportant une Zus		France métropolitaine	
	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites	Catégorie 1	Catégories 1, 2, 3 hors activités réduites
31/12/02 au 31/12/03	2,8	2,4	5,8	4,7	5,9	4,8
31/12/03 au 31/12/04	-0,6	-1,1	0,0	-0,8	-0,1	0,7
31/12/04 au 31/12/05	-5,4	-5,3	-5,8	-5,8	-5,2	-5,3
31/12/05 au 31/12/06	-10,5	-12,1	-10,7	-12,1	-10,0	-11,9
31/12/06 au 31/12/07*	-10,5	-11,7	-10,0	-11,1	-9,4	-10,9
31/12/07 au 31/12/08*	+9,2	+8,6	+9,7	+8,5	+11,7	+9,9

* Les évolutions sur les Zus entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008 présentées ici sont provisoires et seront revues lors du prochain rapport au vu des résultats définitifs au 31 décembre 2008.

Notes : données brutes.

Source : ANPE-Insee, DEFM 2002 à 2008.

L'examen des statistiques annuelles des DEFM montre que l'année 2008 marque un retournement de conjoncture intervenu en milieu d'année. Ceci explique que le taux de chômage moyen sur l'année 2008 diminue (voir paragraphes sur le chômage et l'activité supra) alors que le nombre de demandeurs fin 2008 augmente par rapport à fin 2007. Les statistiques trimestrielles des DEFM confirment les données annuelles (**tableau 3 et graphique 1**) : le glissement sur un an du nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8, au mois

de mars 2009 est de +8,8 % en Zus (quartiers prioritaires de l'Anru) pour +12,1 % en France métropolitaine. Ainsi, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Zus est comparable (voire légèrement moins rapide) à celle du reste de la France. Les jeunes de moins de 26 ans sont fortement touchés par l'augmentation des DEFM, là encore, avec une tendance légèrement moins marquée en Zus qu'ailleurs : +16 % en Zus (quartiers prioritaires de l'Anru) et +24,5 % en France métropolitaine.

Tableau 3

Évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) : glissement annuel mars 2008-mars 2009 (en %)

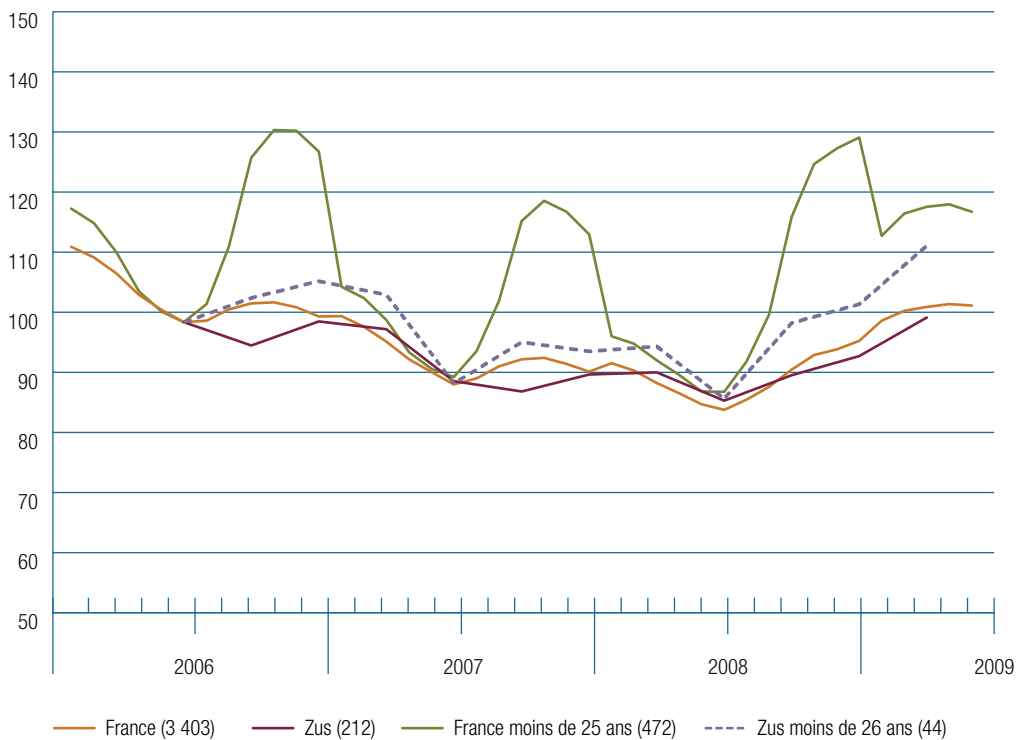
	Tous âges	Moins de 26 ans
France métropolitaine	+ 12,1	+ 24,5
Zus-quartiers prioritaires de l'Anru	+ 8,8	+ 16,0

Notes : données brutes sur les 208 Zus-quartiers prioritaires de l'Anru en France métropolitaine.

Source : ANPE-Insee, DEFM trimestrielles, traitement Onzus.

Graphique 1

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) dans les 208 Zus – quartiers prioritaires de l'Anru (jeunes de moins de 26 ans et tous âges confondus – chiffres trimestriels), ainsi qu'en France métropolitaine (chiffres mensuels)



Lecture : les courbes sont tracées en base 100 au 30 juin 2006 (qui correspond à l'abscisse 5 de l'année 2006, les temps étant indiqués en années décimales) ; au 30 juin 2008, le nombre de DEFM en France métropolitaine représente 87 % du niveau du 30 juin 2006, soit une baisse de 13 % entre ces deux dates.

Notes : données brutes sur les 208 Zus-quartiers prioritaires de l'Anru en France métropolitaine ; entre parenthèses dans la légende, les effectifs concernés en milliers.

Source : ANPE-Insee, DEFM trimestrielles, traitement Onzus.

L'emploi

Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Les évolutions sont fonction des caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi

L'examen des évolutions par catégories d'âge et de sexe permet de préciser la répartition des demandeurs d'emploi. D'une manière générale (**tableau 4**), les jeunes réagissent davantage, à la hausse ou à la baisse, que les autres demandeurs d'emploi : après deux années de baisse du nombre de demandeurs de catégorie 1 de moins de 25 ans, l'augmentation de 14 % enregistrée en 2008 efface intégralement la baisse de 2007. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 touche beaucoup plus les hommes (+ 14 %) que les femmes (+ 3 %) et ce, aussi bien en Zus qu'ailleurs.

L'augmentation du nombre de demandeurs de catégorie 1 par niveau de formation (**tableau 5**), même si l'information provisoire est incomplète, semble relativement équilibrée : les titulaires d'un baccalauréat (+ 11,2 %) augmentent un peu plus que les diplômés du supérieur (+ 8,5 %). Les Zus connaissent, par niveau de formation, des aug-

mentations similaires à celles de leurs unités urbaines.

Les ouvriers qualifiés et manœuvres-ouvriers spécialisés sont les plus touchés par la dégradation du marché du travail (**tableau 6**) : respectivement 20,5 % et 12,6 % de hausse du nombre de demandeurs sur un an en Zus. Les évolutions par qualification sont comparables en Zus et ailleurs. En outre, les plus touchés par l'augmentation du chômage, à un stade d'évolution de la conjoncture où le retournement est encore récent, sont les chômeurs de moins d'un an : leur nombre augmente de 12 % en Zus (13,9 % dans les agglomérations comportant une Zus – **tableau 7**). Les demandeurs d'emploi de plus de deux ans diminuent fin 2008 par rapport à fin 2007 (- 4,5 % en Zus et - 4,8 % dans leurs agglomérations).

En Zus, comme dans le reste de leurs agglomérations, les ouvriers qualifiés et les manœuvres ouvriers sont les plus touchés par la dégradation du marché du travail.

Tableau 4

Structure et évolution des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par sexe et âge (en %)

	Zus				Agglomérations comportant une Zus			
	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008
Moins de 25 ans	20,8	- 12,1	- 13,3	+ 14,1	20,2	- 10,6	- 12,2	+ 16,8
De 25 à 49 ans	67,1	- 10,5	- 10,1	+ 8,0	67,5	- 10,9	- 9,4	+ 8,1
50 ans et plus	12,0	- 7,7	- 8,1	+ 8,1	12,4	- 9,7	- 9,9	+ 7,7
Hommes	59,3	- 10,3	- 10,1	+ 14,0	56,8	- 10,6	- 10,1	+ 14,1
Femmes	40,7	- 10,8	- 11,1	+ 3,0	43,2	- 10,7	- 9,9	+ 4,6
Ensemble	100,0	- 10,5	- 10,5	+ 9,2	100,0	- 10,7	- 10,0	+ 9,7

Note : les données sur les Zus pour l'année 2008 sont provisoires.

Source : ANPE-Insee, DEFM 2005-2008.

Tableau 5
Structure et évolution des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par niveau de formation (en %)

	Zus				Agglomérations comportant une Zus			
	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008
Niveau VI Sortie avant 3^e	19,7	-12,1	-13,1	+4,3	13,7	-12,8	-12,8	+6,1
Niveau V bis CEP ou SES	9,9	-9,4	-9,5	nd	8,0	-8,9	-9,1	nd
Niveau V CAP ou BEP ou BEPC	39,8	-9,3	-9,2	nd	37,2	-9,0	-8,5	nd
Niveau IV bac	16,9	-8,2	-9,1	+11,2	18,8	-8,2	-8,6	+11,9
Niveau I, II et III bac + 2 ou plus	13,7	-10,3	-10,8	+8,5	22,3	-11,1	-11,0	+8,3
Ensemble	100,0	-10,5	-10,5	+9,2	100,0	-10,7	-10,0	+9,7

Note: les données sur les Zus pour l'année 2008 sont provisoires.
Source: ANPE-Insee, DEFM 2005-2008.

Tableau 6
Structure et évolution des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par qualification de l'emploi recherché (en %)

	Zus				Agglomérations comportant une Zus			
	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008	Structure au 31/12/2008	Évolution 2005/2006	Évolution 2006/2007	Évolution 2007/2008
Manœuvres, ouvriers spécialisés	16,2	-11,6	-11,8	12,6	10,7	-11,1	-10,8	16,1
Ouvriers qualifiés	15,1	-11,4	-11,2	20,5	12,3	-11,1	-10,4	22,8
Employés non qualifiés	26,5	-8,7	-8,7	4,9	20,5	-8,8	-8,3	6,1
Employés qualifiés	35,1	-9,4	-9,3	8,2	39,7	-8,8	-8,0	8,9
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	7,1	-15,6	-14,8	4,6	16,8	-15,0	-14,0	4,5
Ensemble	100,0	-10,5	-10,5	+9,2	100,0	-10,7	-10,0	+9,7

Note: les données sur les Zus au 31 décembre 2008 sont provisoires.
Source: ANPE-Insee, DEFM 2005-2008.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi :

- la catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ;
- la catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel ;
- la catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation) ;
- la catégorie 4 enregistrait les personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité) ;

- la catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

Depuis 1995, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent sont exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8.

Il existe donc maintenant huit catégories.

Le regroupement de catégories se rapprochant le plus du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3 dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures dans le mois.

Tableau 7

Structure et évolution des demandeurs d'emploi (catégorie 1) selon l'ancienneté au chômage (en %)

	Zus				Agglomérations comportant une Zus			
	Structure au 31/12/2007	Évolution 2006/2005	Évolution 2007/2006	Évolution 2008/2007	Structure au 31/12/2007	Évolution 2006/2005	Évolution 2007/2006	Évolution 2008/2007
Moins de 6 mois	56,8	-6,2	-5,3	+12,0	55,6	-5,4	-5,0	+13,9
De 6 mois à moins de 1 an	17,4	-19,3	-9,6	+11,7	17,7	-20,1	-6,6	+10,0
De 1 an à moins de 2 ans	15,0	-16,0	-21,8	+7,2	15,0	-17,1	-21,3	+5,1
2 ans et plus	12,3	-6,6	-17,7	-4,5	11,7	-7,6	-19,7	-4,8
Ensemble	100,0	-10,5	-10,5	+9,2	100	-10,7	-10,0	+9,7

Note : les données sur les Zus pour l'année 2007 sont provisoires.
Source : ANPE-Insee, DEFM 2005-2007.

Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2008 : zoom sur trois dispositifs

Simon Quantin (Dares)

En 2008, 42 200 résidents des zones urbaines sensibles (Zus) de France métropolitaine ont été recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), en contrat d'avenir (CAV) ou en contrat initiative emploi (CIE), soit 14 % du total des entrants dans les trois principaux contrats aidés issus du plan de cohésion sociale. Le CAE et le CAV restent les contrats les plus ouverts aux habitants des Zus : ces derniers représentent 13 % des embauches en CAE et 15 % des entrées en CAV.

La population en zone urbaine sensible (Zus) représente, au recensement de 2006, un peu plus de 8 % de la population nationale. La population de ces quartiers est plus jeune et moins qualifiée que la population de France métropolitaine. Elle est particulièrement exposée au risque de chômage ; le taux de chômage y est

d'ailleurs près de deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Compte tenu de la fréquence de leurs difficultés d'accès à l'emploi, les résidents des Zus sont directement ou indirectement des publics cibles des politiques de l'emploi.

La part des résidents en Zus dans les entrées augmente dans un contexte de réduction de l'enveloppe budgétaire affectée aux contrats aidés

En 2008, compte tenu du recul du chômage observé en 2007, l'État avait initialement réduit les moyens consacrés au financement des contrats aidés par rapport aux crédits engagés en 2007. Mais il souhaitait que cette enveloppe

budgétaire plus réduite soit mobilisée prioritairement en direction des personnes et des territoires les plus en difficulté¹. La loi de finances pour 2008 avait ainsi été élaborée avec un objectif de 230 000 entrées en contrats aidés dans le

1. Circulaire DGEFP n° 2008-02 du 17 janvier 2008.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

secteur non marchand (contre 350 000 financés en 2007) pour la France entière et de 75 000 contrats initiative emploi dans le secteur marchand en France métropolitaine. Néanmoins, au cours de l'année, pour faire face à la dégradation de la situation économique et à ses conséquences sur le marché du travail, une enveloppe supplémentaire est débloquée à l'été, correspondant à 55 000 contrats non marchands supplémentaires, et une politique de prescription particulièrement volontariste est affichée pour le deuxième semestre 2008 et le début 2009. À la fin de l'été la programmation des contrats aidés est finalement révisée à hauteur de 294 000 dans le non-marchand en France métropolitaine (181 000 CAE et 113 000 CAV), tandis que celle des CIE est revue à la baisse (35 000), notamment grâce à la fongibilité des enveloppes de contrats aidés des secteurs marchands et non marchands.

Au final, au cours de l'année 2008, 310 700 salariés ont été embauchés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), en contrat d'avenir (CAV) ou en contrat initiative emploi (CIE) en France métropolitaine (**tableau 1**), soit une baisse de 26 % par rapport à 2007.

Cette diminution n'a pas affecté plus particulièrement les résidents en Zus en France métropolitaine. Au contraire, en 2008, ils représentent 13,6 % des entrants en contrats aidés contre 12,7 % en 2007, soit une proportion toujours

nettement supérieure au poids des Zus dans la population active (8 % selon les données du recensement de 1999).

Dans le secteur **non marchand**, 275 100 contrats ont été signés (168 900 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 106 200 contrats d'avenir), soit une baisse de 30 % par rapport à 2007. La politique volontariste mise en œuvre au second semestre 2008 n'a pas particulièrement privilégié les habitants des quartiers sensibles. Les contrats aidés du secteur non marchand restent certes les dispositifs d'emplois aidés les plus ouverts aux résidents des Zus. Néanmoins, la part des bénéficiaires en Zus de contrats aidés dans le secteur non marchand est restée relativement stable. Les résidents en Zus représentent, en 2008, 14 % des embauches en contrat d'accompagnement dans l'emploi et en contrat d'avenir, contre 13 % en 2007.

Dans le secteur **marchand**, seuls 48 % des contrats initiative emploi initialement programmés ont été signés : 35 500 embauches en CIE ont eu lieu en 2008, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. La diminution des embauches ne s'est pas faite au détriment des résidents en Zus. Au contraire, la part des résidents des Zus parmi les entrants augmente de 2 points par rapport à l'année précédente pour atteindre 12 %.

La baisse entre 2007 et 2008 du nombre de recrutements en CAE, CAV et CIE n'a pas été plus forte en Zus.

Tableau 1
Entrants en politique d'emploi en 2008

	Total	CAE	CAV	CIE
Total des entrants en France métropolitaine	310683	168915	106232	35536
Dont entrants en Zus	42187	21807	16041	4339
En %	13,6	12,9	15,1	12,2
Entrants de moins de 26 ans en France métropolitaine	69740	50983	5976	12781
Dont entrants en Zus	11324	8463	991	1870
En %	16,2	16,6	16,6	14,6
Entrants de 26 ans et plus en France métropolitaine	240943	117932	100256	22755
Dont entrants en Zus	30863	13344	15050	2469
En %	12,8	11,3	15,0	10,9

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2008 (entrées initiales et reconduction). Données provisoires au 14 septembre 2009.

Lecture : en 2008, sur 168 915 entrées en CAE en France métropolitaine, 50 983 concernaient des personnes de moins de 26 ans, dont 8 463 résidaient en Zus, soit 16,6 % des entrants âgés de moins de 26 ans.

Source : Dares.

La mobilisation du CIE pour les jeunes dans les zones urbaines sensibles a été soutenue

Dans le secteur marchand, deux publics sont toujours prioritaires : les jeunes peu ou pas qualifiés et les seniors².

Les CIE ont été nettement plus souvent prescrits aux jeunes en 2008 que les années précédentes du fait de l'abrogation du dispositif « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » au 1^{er} janvier 2008 et conformément aux recommandations de la DGEFP³. En France métropolitaine, les bénéficiaires de moins de 26 ans représentent ainsi 36 % des entrants dans le dispositif (**tableau 2**) : ils n'étaient que 9 % en 2007. Cette inflexion est encore plus nette pour les résidents des zones urbaines sensibles.

La part des jeunes parmi les salariés en CIE résidant en Zus a augmenté de 31 points par rapport à l'année 2007 contre seulement +27 points au niveau national : ils représentent 43 % des entrants en CIE en 2008 contre 12 % en 2007.

Deux explications peuvent être avancées. La structure démographique en Zus permet plus facilement aux missions locales de favoriser l'embauche des jeunes. La population de ces territoires est de fait plus jeune en moyenne (les 15-25 ans représentent 12 % de la population active des Zus au recensement de 1999, contre 8 % hors Zus). De plus, la DGEFP recomman-

dait, dès le mois de janvier 2008, la mobilisation du CIE pour les jeunes en Civis dans les quartiers sensibles⁴.

L'action du service public de l'emploi devait aussi se concentrer sur l'emploi des seniors dans le secteur marchand⁵. Si la part des plus de 50 ans parmi les nouveaux bénéficiaires de CIE augmente de 3 points en 2008 en France métropolitaine, elle est en baisse de 2 points si l'on se restreint aux seuls résidents des Zus.

Ces modifications dans la structure des bénéficiaires de CIE n'ont, cependant, pas bouleversé la typologie des emplois occupés, ni la nature et la durée des contrats signés. Comme en 2007, les entrants en CIE résidant en Zus occupent un peu plus fréquemment des emplois dans le bâtiment et les travaux publics (14 % contre 12 % hors Zus), dans les services aux personnes et à la collectivité (14 % contre 9 % hors Zus) et dans le transport et la logistique (12 % contre 9 % hors Zus). Au contraire, les bénéficiaires de CIE résidant hors Zus sont davantage embauchés dans les services administratifs et commerciaux (14 % contre 9 % en Zus).

De même, les contrats signés par les résidents de Zus et les non-résidents ont toujours des durées proches (entre 9 et 10 mois en moyenne) et sont aussi fréquemment des CDI (82 à 83 %).

Entre 2007 et 2008, la part des moins de 26 ans recrutés en CIE a augmenté de 31 points en Zus, contre 27 points en France métropolitaine.

2. Avec la dégradation de la situation économique, le taux de chômage des jeunes a augmenté de 1,4 point au second semestre 2008, à un rythme beaucoup plus rapide que pour l'ensemble de la population active (*Dares, Premières synthèses*, n° 39-1, septembre 2009). Le taux de chômage des seniors est, lui, resté stable, mais les seniors au chômage peinent davantage à en sortir : en 2008, 60 % d'entre eux étaient au chômage depuis plus d'un an (*Dares, Premières synthèses*, n° 39-2, septembre 2009).
3. En abrogeant, dans le cadre de la loi de finances pour 2008, le Seje au profit du CIE (cf. encadré page 57), l'État a souhaité en effet un « renforcement de la prescription et du suivi des contrats aidés en entreprise par l'ANPE pour les jeunes qui sont les plus éloignés de l'emploi » (circulaire DGEFP n° 2008-02 du 17 janvier 2008). Si le nombre de contrats initiative emploi signés en 2008 n'a pas bénéficié quantitativement de la fusion avec le Seje (cf. graphique 1), l'augmentation de la part des jeunes parmi les entrants peut, en partie, lui être imputée.

4. La DGEFP recommande notamment aux missions locales d'être « particulièrement attentives à ce que la mobilisation du CIE pour les jeunes en Civis augmente le taux de sorties positives de ce dispositif, notamment dans les quartiers sensibles » (circulaire n° 2008-02 du 17 janvier 2008).

5. *Ibid.*

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 2
Profil des entrants en contrat initiative emploi en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge												
Moins de 26 ans	43,1	35,0	36,0	42,5	29,3	30,6						
50 ans ou plus	20,4	36,7	34,8	20,3	36,4	34,8				35,9	56,5	54,3
De 26 ans à 49 ans	36,5	28,3	29,3	37,2	34,3	34,6				64,1	43,5	45,7
Sexe												
Homme	64,9	55,9	57,0				65,4	63,1	63,4	64,5	52,0	53,4
Femme	35,1	44,1	43,0				34,6	36,9	36,6	35,5	48,0	46,6
Niveau de formation												
Niveau CAP-BEP	49,2	52,2	51,9	42,6	45,8	45,5	59,3	63,3	62,7	41,6	46,3	45,8
Niveau < au BEP-CAP	24,3	16,9	17,8	22,3	15,3	16,0	17,2	15,1	15,4	29,6	17,8	19,1
Niveau bac	17,0	17,8	17,7	22,6	23,0	23,0	17,8	16,0	16,2	16,4	18,8	18,5
Niveau > bac	9,6	13,1	12,7	12,5	15,9	15,5	5,7	5,6	5,7	12,5	17,1	16,6
Inscription à l'ANPE												
Moins de 6 mois	30,9	30,9	30,9	28,9	26,1	26,4	40,2	41,5	41,3	23,9	25,2	25,1
24 mois et plus	20,4	22,9	22,6	22,5	26,7	26,3	7,1	7,9	7,8	30,6	30,9	30,9
12 à 23 mois	20,2	21,8	21,6	21,3	24,8	24,4	15,5	17,1	16,8	23,8	24,3	24,2
6 à 11 mois	16,5	15,4	15,5	17,2	15,6	15,7	17,4	16,2	16,4	15,8	15,0	15,1
Non-inscrit	11,9	9,1	9,4	10,2	6,9	7,2	19,8	17,4	17,7	6,0	4,6	4,7
Public prioritaire												
Personnes handicapées	4,6	6,7	6,4	4,3	6,2	6,0	1,9	2,7	2,6	6,7	8,8	8,6
Bénéficiaires du RMI	7,2	3,7	4,1	6,8	3,4	3,7	1,7	0,8	0,9	11,4	5,3	6,0
Bénéficiaires de l'ASS	2,3	2,0	2,1	2,8	1,9	2,0	0,1	0,1	0,1	3,9	3,0	3,1
Nationalité												
Française	80,0	94,1	92,4	85,4	95,4	94,4	89,7	96,9	95,9	72,7	92,6	90,5
Non française	20,0	5,9	7,6	14,6	4,6	5,6	10,3	3,1	4,1	27,3	7,4	9,5
Secteur d'activité												
Commerce	20,4	22,3	22,0	23,1	25,3	25,1	22,8	22,2	22,3	18,6	22,3	21,9
Services aux particuliers	17,5	17,1	17,1	28,4	23,5	24,0	21,3	21,8	21,8	14,7	14,5	14,6
Industrie	13,2	15,9	15,5	11,4	12,6	12,5	14,2	16,2	15,9	12,4	15,7	15,3
Construction	15,1	14,1	14,2	2,8	4,1	4,0	16,8	18,9	18,6	13,8	11,5	11,7
Services aux entreprises	16,4	11,7	12,3	15,1	12,1	12,4	13,4	8,5	9,2	18,7	13,4	14,0
Éducation, santé, action sociale	6,4	7,1	7,0	11,5	11,2	11,3	2,8	3,3	3,2	9,0	9,2	9,2
Transport	6,8	4,5	4,8	1,9	2,6	2,5	6,3	3,6	4,0	7,1	5,0	5,2
Autres	3,3	4,6	4,4	5,0	6,7	6,6	1,9	1,8	1,8	4,3	6,1	5,9
Agriculture	1,0	2,8	2,6	0,8	1,7	1,6	0,5	3,7	3,2	1,4	2,3	2,2

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, 57,0% des entrants en CIE en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 64,9% de ces entrants.

Source : Dares.

Tableau 2 (suite)
Profil des entrants en contrat initiative emploi en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Type d'emploi occupé												
Personnel de la distribution et de la vente	14,6	15,7	15,6	23,4	23,0	23,0	18,2	16,1	16,4	12,0	15,4	15,1
Personnel des services administratifs et commerciaux	9,3	13,7	13,2	22,0	27,7	27,1	6,9	5,7	5,9	11,1	18,0	17,3
Personnel de l'industrie hôtelière	13,7	12,3	12,5	21,0	16,0	16,5	17,0	17,4	17,3	11,2	9,6	9,8
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	14,3	11,7	12,0	0,4	0,6	0,6	16,8	18,2	18,0	12,4	8,2	8,6
Autres	9,1	10,9	10,7	7,7	8,9	8,8	7,3	7,6	7,6	10,5	12,7	12,5
Personnel des services aux personnes et à la collectivité	13,6	9,2	9,7	17,8	12,7	13,2	10,7	8,2	8,6	15,8	9,8	10,4
Personnel du transport et de la logistique	11,8	9,1	9,4	1,8	3,0	2,9	10,9	8,3	8,7	12,5	9,4	9,8
Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique	6,9	7,0	7,0	0,9	1,1	1,1	6,8	9,0	8,7	6,9	5,9	6,0
Personnel de type artisanal, de l'agriculture et de la pêche	4,5	6,3	6,1	2,6	3,1	3,0	4,4	8,2	7,6	4,6	5,3	5,2
Cadres commerciaux, administratifs et professionnels info et com	2,2	4,1	3,9	2,4	3,8	3,7	1,1	1,2	1,2	3,1	5,6	5,4
Caractéristiques du contrat												
Contrat signé en ateliers-chantiers d'insertion	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0
CDI	82,2	83,1	83,0	80,3	82,0	81,8	83,9	82,4	82,6	80,9	83,4	83,1
CDD	17,8	16,9	17,0	19,7	18,0	18,2	16,1	17,6	17,4	19,1	16,6	16,9
Durée moyenne du contrat (en mois)	9,6	9,9	9,9	9,7	10,0	10,0	9,6	9,9	9,9	9,5	10,0	9,9
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	33,0	32,7	32,7	30,6	30,6	30,6	33,0	33,3	33,3	33,0	32,4	32,4

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, 83,0 % des entrants en CIE en France métropolitaine le sont en CDI. En Zus, c'est le cas de 82,2 % des entrants.

Source : Dares.

Au cours de l'année 2008, l'enveloppe de contrats aidés dans le **secteur non marchand** a été revue à la hausse. Cette enveloppe supplémentaire devait répondre aux besoins liés à la reconduction des contrats et aux entrées nouvelles dans les secteurs prioritaires, essentiellement les ateliers-chantiers d'insertion (ACI), l'Éducation nationale et le secteur médico-social⁶.

Ainsi, en France métropolitaine, les ateliers-chantiers d'insertion concernent 26 % des embauches

totales de l'année 2008 en contrat d'accompagnement dans l'emploi et en contrat d'avenir, contre seulement 21 % en 2007. Les résidents en Zus ont, eux aussi et dans la même ampleur, bénéficié de cette orientation de la politique de l'emploi aidé dans le secteur non marchand. La part des ateliers-chantiers d'insertion dans les embauches en Zus en CAE et CAV a, en effet, augmenté de 6 points. Elle atteint, 37 % en 2008, et plus précisément 60 % des CAV et 20 % des CAE (**tableaux 3 et 4**).

6. En particulier, les préfets de région peuvent continuer à prévoir un taux spécifique de prise en charge des jeunes de moins de 26 ans recrutés en CAE par les ACI. La DGEFP a ainsi défini un taux de prise en charge « exceptionnel » de 105 % pour les jeunes de moins de 26 ans embauchés en CAE par des ACI, taux qui a été plusieurs fois reconduit.

Cependant, entre les bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand résidant en quartiers sensibles et ceux vivant sur d'autres terri-

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

toires, les différences observées les années passées sur le statut de l'employeur, le type d'emploi occupé et la durée du contrat persistent.

Les résidents des Zus sont proportionnellement plus nombreux à être embauchés en contrats aidés non marchands dans des associations : 55 % en CAE et 64 % en contrat d'avenir, contre respectivement 42 % et 51 % pour les résidents hors Zus. Ils occupent plus fréquemment des postes de services aux collectivités, d'ouvriers ou d'animateurs sportifs ou socioculturels. Ils sont

en revanche moins souvent embauchés comme agents administratifs ou comme personnel des services aux personnes.

Enfin, les bénéficiaires de contrats du secteur non marchand résidant en Zus ont une durée moyenne de contrat légèrement inférieure à celle des bénéficiaires résidant hors Zus : 7,5 mois en moyenne pour le CAE (contre 8,2 mois hors Zus) et 8,6 mois pour le CAV (contre 9,4 mois hors Zus).

Tableau 3
Profil des entrants en contrat d'accompagnement dans l'emploi en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge												
De 26 ans à 49 ans	47,4	47,6	47,6	52,4	50,7	50,9				76,3	67,1	68,1
Moins de 26 ans	37,8	29,1	30,2	33,0	26,0	26,8						
50 ans ou plus	14,8	23,4	22,2	14,6	23,3	22,3				23,7	32,9	31,9
Sexe												
Femme	64,5	71,6	70,7				56,3	64,1	62,8	69,5	74,6	74,0
Homme	35,5	28,4	29,3				43,7	35,9	37,2	30,5	25,4	26,0
Niveau de formation												
Niveau CAP-BEP	40,3	45,4	44,7	39,0	44,8	44,2	45,5	50,6	49,8	37,2	43,3	42,6
Niveau < au BEP-CAP	32,7	23,9	25,0	30,2	21,1	22,2	26,5	21,3	22,1	36,4	25,0	26,3
Niveau bac	17,4	19,2	19,0	20,3	21,7	21,5	20,8	21,7	21,6	15,3	18,2	17,9
Niveau > bac	9,6	11,5	11,2	10,5	12,3	12,1	7,2	6,4	6,5	11,1	13,6	13,3
Inscription à l'ANPE												
24 mois et plus	29,7	35,7	34,9	31,3	37,8	37,1	11,2	13,8	13,4	40,9	44,7	44,3
12 à 23 mois	23,0	25,5	25,2	24,9	27,0	26,7	18,9	21,8	21,3	25,5	27,0	26,9
Moins de 6 mois	20,9	16,1	16,7	19,3	14,7	15,2	33,9	29,5	30,2	13,0	10,6	10,9
De 6 à 11 mois	14,4	12,3	12,6	14,9	12,1	12,4	17,2	16,3	16,5	12,7	10,6	10,9
Non-inscrit	12,0	10,4	10,6	9,6	8,4	8,6	18,8	18,6	18,7	7,9	7,0	7,1
Public prioritaire												
Personnes handicapées	6,5	10,6	10,0	4,9	8,3	7,9	2,1	3,6	3,4	9,1	13,4	12,9
Bénéficiaires du RMI	10,5	7,1	7,5	9,7	5,8	6,2	2,5	1,8	1,9	15,4	9,2	9,9
Bénéficiaires de l'ASS	2,9	3,0	3,0	2,8	2,6	2,7	0,2	0,2	0,2	4,5	4,2	4,2
Nationalité												
Française	80,0	92,4	90,8	78,3	92,4	90,7	90,2	95,7	94,8	73,7	91,0	89,0
Non française	20,0	7,6	9,2	21,7	7,6	9,3	9,8	4,3	5,2	26,3	9,0	11,0

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, 29,3% des entrants en CAE en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 35,5% de ces entrants.

Source : Dares.

Tableau 3 (suite)

Profil des entrants en contrat d'accompagnement dans l'emploi en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Statut de l'employeur												
Association, fondation	54,9	41,7	43,4	48,6	37,5	38,8	62,1	48,0	50,3	50,5	39,1	40,4
Établissement public d'enseignement	21,0	20,8	20,8	27,0	25,2	25,4	13,8	12,8	13,0	25,4	24,1	24,2
Établissement sanitaire public	9,6	14,4	13,8	11,8	17,2	16,5	11,4	16,5	15,7	8,5	13,6	13,0
Commune	7,9	13,9	13,1	6,1	11,3	10,7	7,0	13,8	12,7	8,5	14,0	13,3
Autre établissement public	4,6	5,5	5,4	4,8	5,7	5,6	3,8	4,9	4,8	5,1	5,8	5,7
Autre collectivité territoriale	1,4	2,9	2,7	1,1	2,3	2,2	1,4	3,2	2,9	1,4	2,7	2,6
Autre personne morale	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Type d'emploi occupé												
Personnel des services aux personnes	25,7	33,3	32,3	33,9	41,0	40,1	21,3	32,6	30,8	28,4	33,6	33,0
Agent administratif	14,7	18,0	17,6	19,8	22,6	22,3	12,5	11,4	11,6	16,1	20,7	20,2
Autres	13,2	12,4	12,5	14,8	12,8	13,0	12,1	10,9	11,1	14,0	13,0	13,1
Animateur sportif ou socioculturel	13,4	10,8	11,1	12,2	11,0	11,2	19,1	14,3	15,1	9,9	9,3	9,4
Personnel des services aux collectivités	15,0	9,8	10,5	13,9	8,2	8,9	10,3	8,5	8,7	17,9	10,4	11,3
Ouvrier	11,5	8,1	8,5	3,8	2,5	2,6	15,7	10,8	11,6	8,9	7,0	7,2
Profession liée à la nature et à l'environnement	6,5	7,6	7,4	1,7	1,8	1,8	9,1	11,6	11,2	4,9	6,0	5,8
Caractéristiques du contrat												
Contrats signés en ateliers-chantiers d'insertion	19,9	11,5	12,6	11,1	5,4	6,1	28,4	20,6	21,8	14,7	7,8	8,6
Durée moyenne du contrat (en mois)	7,5	8,2	8,1	7,6	8,3	8,2	7,5	7,9	7,8	7,5	8,3	8,2
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	23,0	23,4	23,3	22,6	23,1	23,0	23,2	23,5	23,5	22,9	23,3	23,3

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, la durée moyenne du contrat des entrants en CAE en France métropolitaine est de 8,1 mois contre 7,5 mois pour les entrants résidant en Zus.

Source : Dares.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4
Profil des entrants en contrat d'avenir en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge												
De 26 ans à 49 ans	77,9	75,5	75,8	79,8	76,4	76,9				83,0	79,9	80,4
50 ans ou plus	15,9	19,0	18,5	13,2	17,8	17,1				17,0	20,1	19,6
Moins de 26 ans	6,2	5,5	5,6	7,0	5,8	6,0						
Sexe												
Femme	54,0	56,9	56,5				60,8	60,1	60,2	53,6	56,8	56,3
Homme	46,0	43,1	43,5				39,2	39,9	39,8	46,4	43,2	43,7
Niveau de formation												
Niveau CAP-BEP	41,4	45,2	44,7	39,7	43,2	42,7	46,2	46,9	46,8	41,1	45,1	44,5
Niveau < au BEP-CAP	38,4	26,5	28,3	34,4	21,2	23,1	36,2	29,7	30,7	38,6	26,3	28,2
Niveau bac	12,6	16,8	16,2	17,2	21,9	21,3	13,5	16,8	16,2	12,6	16,8	16,2
Niveau > bac	7,5	11,4	10,8	8,7	13,6	12,9	4,2	6,7	6,3	7,7	11,7	11,1
Inscription à l'ANPE												
24 mois et plus	40,2	42,2	41,9	40,4	44,1	43,6	16,3	15,9	16,0	41,8	43,7	43,5
12 à 23 mois	20,6	19,1	19,3	20,1	19,5	19,6	19,9	18,6	18,8	20,6	19,1	19,3
Non-inscrit	12,9	15,0	14,7	13,4	13,4	13,4	17,0	21,2	20,5	12,7	14,7	14,4
Moins de 6 mois	14,0	12,4	12,7	13,8	11,8	12,1	28,6	26,1	26,5	13,1	11,6	11,8
De 6 à 11 mois	12,2	11,3	11,4	12,3	11,3	11,4	18,2	18,1	18,1	11,8	10,9	11,0
Public prioritaire												
Bénéficiaires du RMI	74,7	62,0	63,9	69,5	53,1	55,4	70,9	67,1	67,7	74,9	61,7	63,7
Bénéficiaires de l'ASS	18,0	29,8	28,0	19,8	36,0	33,6	0,8	1,4	1,3	19,1	31,5	29,6
Personnes handicapées	8,0	10,2	9,9	5,9	7,7	7,5	6,4	10,2	9,6	8,0	10,2	9,9
Nationalité												
Française	81,6	93,4	91,6	81,3	93,2	91,5	88,4	95,6	94,4	81,1	93,3	91,4
Non française	18,4	6,6	8,4	18,7	6,8	8,5	11,6	4,4	5,6	18,9	6,7	8,6
Statut de l'employeur												
Association, fondation	64,2	50,5	52,5	51,7	36,4	38,6	67,3	57,9	59,4	64,0	50,0	52,1
Établissement public d'enseignement	20,9	29,4	28,1	32,8	44,5	42,8	17,3	19,3	19,0	21,2	29,9	28,6
Commune	5,0	7,2	6,9	3,8	5,3	5,1	5,9	7,0	6,9	5,0	7,2	6,9
Autre collectivité territoriale	3,4	4,9	4,7	3,4	3,9	3,8	1,9	4,5	4,0	3,5	4,9	4,7
Autre établissement public	3,7	3,8	3,8	4,3	4,1	4,1	4,2	5,3	5,1	3,6	3,7	3,7
Établissement sanitaire public	2,4	3,9	3,7	3,7	5,5	5,2	3,4	5,5	5,2	2,3	3,8	3,6
Autre personne morale	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, 43,5% des entrants en CAV en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 46,0% de ces entrants.

Source : Dares.

Tableau 4 (suite)
Profil des entrants en contrat d'avenir en 2008 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Type d'emploi occupé												
Agent administratif	17,7	24,5	23,5	27,6	36,5	35,3	16,6	18,6	18,3	17,7	24,9	23,8
Ouvrier	28,9	21,1	22,3	17,9	10,7	11,7	30,2	24,4	25,4	28,8	20,9	22,1
Personnel des services aux collectivités	21,7	18,6	19,0	22,6	17,8	18,5	17,9	18,1	18,0	21,9	18,6	19,1
Profession liée à la nature et à l'environnement	13,3	14,1	14,0	5,2	4,7	4,7	12,9	15,8	15,3	13,4	14,0	13,9
Autres	10,8	11,4	11,4	15,7	15,5	15,6	12,3	10,5	10,8	10,7	11,5	11,4
Personnel des services aux personnes	5,9	8,1	7,7	9,3	12,5	12,1	8,0	10,0	9,7	5,7	7,9	7,6
Animateur sportif ou socioculturel	1,7	2,2	2,1	1,8	2,3	2,2	2,1	2,5	2,4	1,7	2,2	2,1
Caractéristiques du contrat												
Contrats signés en ateliers-chantiers d'insertion	59,9	43,7	46,2	45,5	25,8	28,7	64,5	51,8	53,9	59,6	43,2	45,7
Durée moyenne du contrat (en mois)	8,6	9,4	9,3	9,2	10,0	9,9	8,1	8,9	8,7	8,7	9,4	9,3
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	25,3	25,6	25,5	25,4	25,8	25,7	25,3	25,5	25,5	25,3	25,6	25,6

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, la durée moyenne du contrat des entrants en CAV en France métropolitaine est de 9,3 mois, contre 8,6 mois pour les entrants résidant en Zus.

Source : Dares.

En Île-de-France : une mobilisation toujours forte des CIE en direction des résidents des Zus

32 % des embauches en CIE de résidents des Zus s'effectuent en Île-de-France alors que cette région ne regroupe que 25 % des demandeurs d'emploi des Zus de France métropolitaine. La mobilisation des contrats du non-marchand est en revanche assez faible en Île-de-France, pour les résidents des Zus comme pour les autres demandeurs d'emploi : seuls 19 % des nouveaux bénéficiaires d'un CAE et 11 % des nouveaux bénéficiaires d'un CAV résidant en Zus habitent dans cette région (11 % et 8 % pour les résidents hors Zus) (**tableau 5**). Deuxième région par sa taille, le Nord-Pas-de-Calais mobilise beaucoup

les contrats du non-marchand : 12 % des embauches en CAE et 17 % des embauches en CAV de résidents des Zus s'effectuent dans la région alors que celle-ci ne regroupe que 11 % des demandeurs d'emploi des Zus.

Au total, les régions Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui concentrent 54 % des demandeurs d'emploi des Zus, totalisent 57 % des embauches de résidents des Zus en CAE, 40 % des embauches en CAV et 62 % des embauches de résidents des Zus en CIE.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 5
Les entrants en CAE, CAV et CIE par région en 2008

	Nombre de Zus	Répartition des DEFM des Zus par région	Répartition des DEFM de France métropolitaine par région	CAE			CAV			CIE		
				Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Île-de-France	157	25,2	17,8	19,4	11,0	12,1	10,8	7,9	8,3	32,1	13,2	15,5
Nord-Pas-de-Calais	73	11,4	8,1	12,2	11,5	11,6	16,8	12,0	12,7	12,4	10,0	10,3
Rhône-Alpes	64	7,6	8,5	7,2	7,7	7,7	5,3	6,2	6,1	7,7	9,8	9,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	9,8	8,6	15,5	9,9	10,6	7,4	7,6	7,6	9,6	8,8	8,9
Lorraine	38	3,4	3,5	3,2	3,0	3,0	6,9	5,7	5,9	3,2	5,0	4,8
Champagne-Ardenne	31	3,5	2,3	2,0	1,8	1,8	5,6	3,0	3,4	4,0	3,1	3,2
Centre	30	3,2	3,8	2,8	3,9	3,7	4,6	4,1	4,2	1,9	3,6	3,4
Pays de la Loire	29	4,2	5,5	2,2	2,8	2,7	6,2	6,2	6,2	2,3	1,8	1,9
Languedoc-Roussillon	28	3,6	5,2	5,1	7,8	7,4	1,8	4,1	3,7	4,8	6,1	6,0
Haute-Normandie	25	3,4	3,3	4,2	3,8	3,9	3,6	4,2	4,1	3,4	4,5	4,4
Aquitaine	24	3,5	5,2	4,6	7,0	6,7	2,1	3,7	3,5	2,2	6,0	5,6
Franche-Comté	23	2,2	1,7	3,1	2,3	2,4	4,9	2,8	3,1	1,9	1,4	1,5
Bourgogne	22	2,0	2,4	1,3	2,4	2,3	3,1	3,7	3,6	1,4	2,1	2,0
Picardie	21	3,8	3,4	6,3	6,0	6,0	4,4	4,5	4,5	3,3	3,2	3,2
Bretagne	20	2,3	4,7	1,2	3,0	2,7	3,6	4,8	4,6	1,8	4,6	4,3
Alsace	19	3,3	2,6	2,9	2,0	2,1	4,2	2,5	2,8	2,8	1,4	1,6
Auvergne	17	1,5	2,1	0,7	1,6	1,5	1,6	3,0	2,8	1,4	2,5	2,3
Midi-Pyrénées	14	2,1	4,8	2,0	5,2	4,8	1,4	4,6	4,1	1,2	6,2	5,6
Poitou-Charentes	14	1,7	2,8	1,6	2,7	2,6	3,2	5,0	4,7	1,2	2,9	2,7
Basse-Normandie	12	1,4	2,2	1,6	2,7	2,6	1,8	2,4	2,3	0,8	2,0	1,8
Corse	5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6
Limousin	3	0,6	1,1	0,5	1,3	1,2	0,5	1,7	1,5	0,3	1,1	1,0
TOTAL	716	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2008 ; DEFM toutes catégories au 31 décembre 2007 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2008, 19,4% des entrants en CAE résidant en Zus ont été embauchés en Île-de-France.

Source : Dares ; ANPE/Insee.

Un effet propre de la résidence en Zus sur les chances d'accès au CAE et au CIE pour les jeunes

Les résultats précédents ont permis d'analyser le profil des bénéficiaires de contrats aidés marchands et non marchands en distinguant les résidents des Zus et ceux des autres territoires. Ils ne fournissent cependant aucune information sur l'impact propre du lieu de résidence sur les chances d'accès aux contrats aidés. En effet, comme évoqué précédemment (voir le paragraphe sur le CIE, par exemple), ils ne tiennent nullement compte de la structure démographique différente des demandeurs d'emploi en Zus et hors Zus.

Un modèle logistique a été mis en œuvre pour expliquer la probabilité d'accéder à un contrat aidé (**tableau 6**). Ce modèle fait intervenir les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi et le lieu de résidence (Zus/non Zus). Il permet ainsi d'estimer l'impact propre du lieu de résidence sur la probabilité d'accès à un contrat aidé, les différences de structure démographique entre territoires étant neutralisées. Dans la modélisation adoptée, l'impact du lieu de résidence a été supposé varier

selon l'âge : les instructions ministérielles ciblent en effet au sein des zones urbaines sensibles les jeunes. Il est en revanche supposé être le même selon les autres caractéristiques des demandeurs d'emploi, à savoir la nationalité, le niveau de formation, l'ancienneté au chômage, la perception du RMI et la région de résidence.

Dans le **secteur marchand**, deux publics sont prioritaires : les jeunes de moins de 26 ans et les seniors (personnes âgées de plus de 50 ans) ; de plus, l'effort doit être concentré sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis longtemps. Quel que soit le territoire considéré, le modèle indique effectivement que la probabilité d'accès au CIE de ces publics prioritaires est nettement supérieure à celle des autres demandeurs d'emploi (**tableau 6**).

L'impact du lieu de résidence n'est pas neutre sur les jeunes et les seniors. Un jeune de moins de 26 ans résidant en Zus aura – toutes choses égales par ailleurs (nationalité, niveau de diplôme, etc.) – plus de chances d'accéder à un CIE qu'une personne du même âge située dans un autre territoire. Les jeunes, et parmi eux ceux des quartiers sensibles, ont donc été « privilégiés », comme le recommandait la DGEFP. À l'inverse, les chances d'accès d'un senior habi-

tant en zone urbaine sensible à un contrat initiative emploi sont plus faibles que pour une même personne résidant hors Zus.

Dans le **secteur non marchand**, l'impact du lieu de résidence diffère selon le type de contrat aidé, il est positif pour l'accès au CAE et négatif pour l'accès au CAV.

Pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), comme pour le CIE, le modèle permet de confirmer que les publics prioritaires ont nettement plus de chances de signer ce contrat, qu'ils soient jeunes de moins de 26 ans, seniors, ou chômeurs de longue durée. Cependant résider en Zus diminue très significativement la probabilité d'accès pour les seniors ; au contraire, les jeunes de moins de 26 ans résidant en Zus présentent, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité nettement plus élevée d'entrer dans ce dispositif.

Contrairement au CIE et au CAE, les chances d'accès à un CAV sont moins importantes pour les jeunes et les seniors, toutes choses égales par ailleurs ; elles sont en revanche supérieures pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Enfin, résider en Zus diminue significativement les chances de signer un contrat d'avenir, l'effet étant toutefois moindre pour les jeunes.

L'impact propre de la résidence en Zus est positif sur la probabilité d'accès au CIE et au CAE, mais négative sur celle au CAV.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 6
Impact du lieu de résidence sur la probabilité d'accès à un contrat aidé

	CAE	CAV	CIE
Constante	- 2,581***	- 4,085***	- 5,332***
Sexe			
Homme	- 0,918***	- 0,264***	0,382***
Femme	Ref.	Ref.	Ref.
Lieu de résidence			
Zus	0,066***	- 0,150***	0,292***
Hors Zus	Ref.	Ref.	Ref.
Résident en Zus par tranche d'âge			
Moins de 26 ans	0,254***	0,275***	- 0,147***
Plus de 50 ans	- 0,303***	0,008	- 0,681***
Entre 26 et 49 ans	Ref.	Ref.	Ref.
Âge			
Moins de 26 ans	0,966***	- 0,743***	1,277***
Plus de 50 ans	0,371***	- 0,095***	1,503***
Entre 26 et 49 ans	Ref.	Ref.	Ref.
Nationalité			
Étrangère	0,227***	- 0,199***	- 0,206***
Française	Ref.	Ref.	Ref.
Niveau de formation			
Inférieur au bac	0,454***	0,374***	0,330***
Supérieur au bac	Ref.	Ref.	Ref.
Bénéficiaire du RMI	- 0,484***	2,637***	- 0,948***
Inscription à l'ANPE			
Depuis moins d'un an	- 1,949***	- 2,039***	- 0,725***
Entre 1 et 2 ans	- 0,508***	- 0,802***	- 0,030*
Plus de 2 ans	Ref.	Ref.	Ref.

Le recours à une modélisation de type Logit permet d'isoler l'effet spécifique des différents facteurs "toutes choses égales par ailleurs".

Note : *** significativité au seuil de 1 % ; ** significativité au seuil de 5 % ; * significativité au seuil de 10 %.

Champ : demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2007 de catégorie A, B et C – France métropolitaine.

Lecture : l'individu de référence est une femme âgée de 26 à 49 ans, de nationalité française, ayant un niveau de formation supérieur au bac, ne bénéficiant pas du revenu minimal d'insertion, inscrite depuis plus de 2 ans à l'ANPE, et résidant en Zus et en Île-de-France.

Une personne ne se distinguant de cet individu que par le fait d'être bénéficiaire du revenu minimum d'insertion aura plus de chance de signer un contrat d'avenir. En effet, le paramètre estimé pour ce type de contrat et pour cette caractéristique est positif et significatif (+ 2,637).

Note de lecture sur les effets croisés : la mesure de l'effet propre des Zus (tel que commenté dans le texte) pour une tranche d'âge donnée s'obtient en sommant le coefficient "lieu de résidence en Zus" et celui "résident en Zus de la tranche d'âge". Par exemple, parmi les moins de 26 ans, l'effet propre de la résidence en Zus sur la chance d'obtenir un CIE est positif et égal à + 0,145 (= + 0,292 - 0,147).

Source : Dares.

Tableau 6 (suite)

Impact du lieu de résidence sur la probabilité d'accès à un contrat aidé : modèle

	CAE	CAV	CIE
Régions			
Champagne-Ardenne	0,196***	1,355***	0,419***
Picardie	0,961***	1,150***	- 0,063*
Haute-Normandie	0,474***	1,146***	0,233***
Centre	0,350***	1,104***	- 0,045
Basse-Normandie	0,600***	0,930***	- 0,167***
Bourgogne	0,274***	1,404***	- 0,234***
Nord-Pas-de-Calais	0,774***	1,094***	0,227***
Lorraine	0,238***	1,485***	0,317***
Alsace	0,214***	1,152***	- 0,468***
Franche-Comté	0,788***	1,584***	- 0,095*
Pays de la Loire	- 0,405***	1,104***	- 1,001***
Bretagne	- 0,124***	0,981***	0,035
Poitou-Charentes	0,301***	1,341***	0,024
Aquitaine	0,717***	0,486***	0,215***
Midi-Pyrénées	0,482***	0,772***	0,326***
Limousin	0,495***	1,243***	- 0,012
Rhône-Alpes	0,382***	0,650***	0,224***
Auvergne	2,64E-4	1,236***	0,155***
Languedoc-Roussillon	0,913***	0,375***	0,282***
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,573***	0,514***	- 0,002
Corse	0,943***	1,180***	0,276***
Île-de-France	Ref.	Ref.	Ref.
Nombre d'observations	3 129 229	3 129 229	3 129 229

Le recours à une modélisation de type Logit permet d'isoler l'effet spécifique des différents facteurs "toutes choses égales par ailleurs".

Note : *** significativité au seuil de 1 % ; ** significativité au seuil de 5 % ; * significativité au seuil de 10 %.

Champ : demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2007 de catégorie A, B et C – France métropolitaine.

Lecture : l'individu de référence est une femme âgée de 26 à 49 ans, de nationalité française, ayant un niveau de formation supérieur au bac,

ne bénéficiant pas du revenu minimal d'insertion, inscrite depuis plus de 2 ans à l'ANPE, et résidant en Zus et en Île-de-France.

Une personne ne se distinguant de cet individu que par le fait de résider en Champagne-Ardenne aura plus de chances de signer

un contrat d'avenir. En effet, le paramètre estimé pour ce type de contrat est, pour cette caractéristique, positif et significatif (+ 1,355).

Source : Dares.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Les contrats aidés du plan de cohésion sociale

Éléments d'information et changement législatif

Dans le **secteur non marchand**, deux nouveaux contrats se sont substitués au cours du deuxième trimestre 2005 aux contrats emploi-solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC) et contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) non marchand :

- le **contrat d'avenir (CAV)**, destiné à accueillir les bénéficiaires de minima sociaux (allocation aux adultes handicapés, allocation spécifique de solidarité ou revenu de solidarité active – qui s'est substitué au 1^{er} juin 2009 au RMI et à l'allocation parent isolé). C'est un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel (la durée hebdomadaire de travail ne peut excéder 26 heures). Il est conclu pour une période maximale de 36 mois, après renouvellement ou de 5 ans pour les personnes âgées de plus de 50 ans ou handicapées ;
- le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, ouvert aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. C'est un contrat de travail à durée déterminée, conclu pour une période allant de 6 à 24 mois, renouvellement compris. Le CAE est un contrat à temps complet ou à temps partiel dont la durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures¹. Avant de conclure un tel contrat, l'employeur doit signer une convention avec un organisme ou une institution agissant pour le compte de l'État.

Dans le **secteur marchand**, le **contrat initiative emploi (CIE)** vise un retour à l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés importantes

d'accès à l'emploi, inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emplois. C'est un contrat de droit privé à durée indéterminée ou pour une durée déterminée de 24 mois au plus. Il peut être à temps partiel ou à temps complet, mais sa durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures². L'employeur doit signer une convention avec le Pôle emploi – ou un organisme du service public de l'emploi – avant d'embaucher en CIE.

Changement législatif : abrogation du contrat jeunes en entreprises en 2008

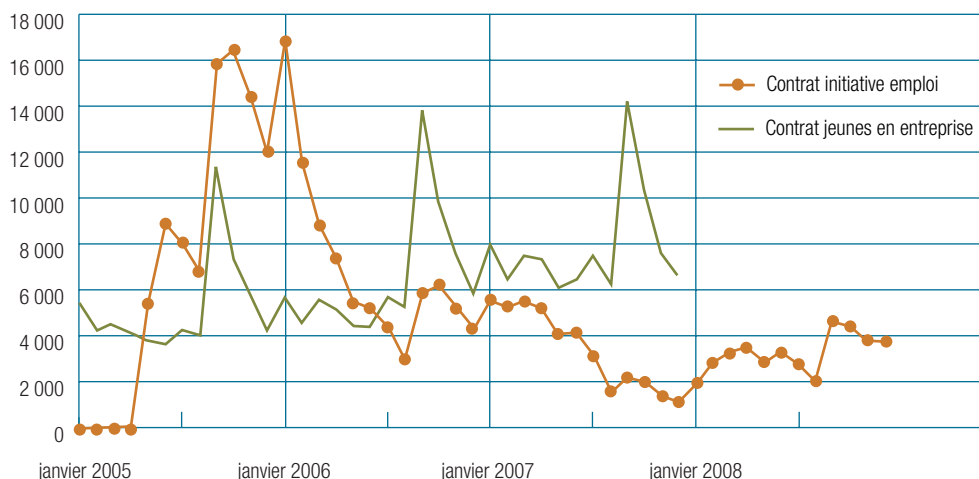
La loi de finances pour 2008 (*Journal officiel* du 27 décembre 2007) a abrogé les articles du code du travail relatif au dispositif contrat jeunes en entreprises (CJE ou Seje, « soutien à l'emploi des jeunes en entreprises ») créé le 1^{er} juillet 2002. Ce contrat avait vu son accès étendu au printemps 2006. En particulier, les résidents en Zus de 16 à 25 ans y avaient accès quel que soit leur niveau de qualification, tout comme les jeunes titulaires du contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis).

Les CJE ne peuvent donc plus être conclus depuis le 1^{er} janvier 2008. Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises et le CIE sont fusionnés et **les jeunes, anciennement éligibles au CJE, peuvent désormais bénéficier d'un CIE**. Sur l'année 2008, néanmoins, ce report ne semble pas avoir eu lieu (**graphique 1**).

1. Exception faite d'aménagement prévu pour répondre – lors de la signature de la convention – aux difficultés particulièrement importantes de la personne embauchée.
2. Sauf lorsque les difficultés d'insertion particulières de la personne embauchée justifient une durée plus faible.

Graphique 1

Entrants en contrat initiative emploi et contrat jeunes en entreprise



Source : Dares.

Retour sur l'accès des résidents en Zus au contrat jeunes en entreprise en 2007

En 2007, 9 % des 94 602 jeunes entrés dans le dispositif « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » (Seje), communément appelé « contrat jeunes en entreprise » (CJE), résidaient en Zus.

L'élargissement des critères d'âge aux jeunes de 23 à 25 ans intervenu au printemps 2006 monte en puissance, en Zus comme sur le reste du territoire. En effet, alors qu'ils ne représentaient que 8 % des entrants en 2006 en France métropolitaine, ils sont désormais 24 %. En Zus, la part des jeunes de 23 à 25 ans s'établit désormais à 26 % contre 9 % en 2006.

Néanmoins, certaines différences persistent entre les bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles et les autres.

Les résidents des Zus recrutés en contrat jeunes en entreprise sont moins qualifiés : 57 % n'ont pas de diplôme en 2007, contre 47 % sur le reste du territoire, malgré l'élargissement en 2006 des conditions d'éligibilité à des jeunes plus diplômés

s'ils résident en Zus ou s'ils bénéficient d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)⁷. Toutefois, cet assouplissement permet, en 2007, à 7,8 % des entrants résidant en Zus d'avoir un niveau supérieur au bac, contre 1,5 % hors Zus, et cet écart a tendance à croître : en 2006, 4,9 % des entrants résidant en Zus avaient un niveau supérieur au bac, contre 1,2 % hors Zus.

Les résidents des Zus recrutés en CJE sont plus souvent au chômage avant l'embauche que sur le reste du territoire : en 2007, 43 % sont demandeurs d'emploi avant l'embauche contre 38 % hors Zus. Presque un tiers des emplois des résidents en Zus en CJE sont dans le secteur de l'hébergement et la restauration. Ce secteur ne réalise que 24 % des embauches dans le reste du territoire. Au contraire, 24 % des résidents hors Zus concluent un contrat dans le secteur de la construction, alors qu'ils ne sont que 18 % des résidents en quartiers sensibles.

7. Ou, de façon temporaire, s'ils étaient demandeurs d'emploi de plus de six mois au 16 janvier 2006 (pour des embauches réalisées entre le 16 janvier et le 31 décembre 2006).

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 7
Profil des entrants en CJE en 2007 (en %)

	Ensemble			Femmes		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge						
De 20 ans à 22 ans	42,3	42,5	42,4	42,6	44,4	44,2
De 16 à 19 ans	31,8	33,7	33,6	33,4	32,5	32,6
De 23 ans à 25 ans	25,9	23,8	24,0	24,0	23,1	23,2
Sexe						
Homme	63,3	69,3	68,8			
Femme	36,7	30,7	31,2			
Secteur d'activité						
Hébergement et restauration	32,5	24,2	25,0	46,1	40,0	40,6
Construction	17,7	24,5	23,9	1,4	2,0	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	22,0	20,3	20,5	26,3	25,7	25,8
Industrie manufacturière	8,5	13,2	12,7	7,4	11,0	10,6
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	4,8	5,0	4,9	3,3	3,5
Autres	4,8	4,3	4,3	6,7	5,9	6,0
Autres activités de services	2,8	3,7	3,6	6,1	10,4	9,9
Transports et entreposage	4,4	3,1	3,2	1,0	0,9	0,9
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	1,8	1,7	0,1	0,9	0,8
Niveau de formation						
Niveau V avec diplôme (CAP-BEP)	35,6	51,2	49,8	35,9	48,5	47,1
En 1 ^{re} ou 2 ^{de} générale ou en dernière année CAP-BEP sans diplôme	18,0	15,8	16,0	15,1	14,8	14,8
Niveau IV sans diplôme	13,2	12,8	12,8	16,9	17,6	17,5
Avant la classe de 2 ^{de}	16,7	11,5	11,9	13,2	9,6	10,0
Avant la deuxième année de CAP-BEP	8,7	7,2	7,4	7,5	6,7	6,8
Niveau IV avec diplôme (baccalauréat, brevet professionnel...)	5,6	1,2	1,6	8,5	2,2	2,9
Niveau III avec diplôme (DUT, BTS, Deug...)	1,5	0,2	0,3	2,1	0,3	0,5
Après obtention d'une licence ou d'un diplôme de niveau supérieur	0,7	0,1	0,1	1,0	0,2	0,3
Situation avant l'embauche						
Demandeur d'emploi inscrit ou non à l'ANPE	42,9	38,0	38,4	43,0	43,1	43,1
Salarié en CDI, CDD, intérim	27,3	35,1	34,4	23,5	29,2	28,5
Salarié en contrat en alternance ou en contrat de professionnalisation	6,8	11,2	10,8	6,3	8,6	8,4
Scolarisé ou étudiant	13,7	8,6	9,0	17,9	11,4	12,2
Autres	7,7	5,8	6,0	7,8	6,2	6,4
Stagiaire de la formation professionnelle	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2007, 68,8% des entrants en contrat jeune en entreprise en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 63,3% de ces entrants.

Source : Dares.

Tableau 8
Profil des entrants en contrat d'avenir en 2007 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Âge												
De 26 ans à 49 ans	79,5	77,7	77,9	81,1	78,3	78,7				85,1	82,5	82,9
50 ans ou plus	13,9	16,5	16,1	11,3	15,4	14,8				14,9	17,5	17,1
Moins de 26 ans	6,6	5,8	6,0	7,6	6,4	6,5						
Sexe												
Femme	54,6	58,3	57,8				62,5	63,5	63,3	54,1	58,0	57,4
Homme	45,4	41,7	42,2				37,5	36,5	36,7	45,9	42,0	42,6
Niveau de formation												
Niveau CAP-BEP	39,8	43,3	42,8	37,8	41,3	40,8	42,2	43,3	43,2	39,6	43,3	42,7
Niveau inférieur au BEP-CAP	37,4	25,5	27,3	33,6	20,6	22,5	34,4	27,2	28,4	37,6	25,4	27,2
Niveau bac	14,0	17,7	17,2	18,4	22,5	22,0	16,6	19,4	18,9	13,8	17,6	17,1
Niveau supérieur au bac	8,9	13,5	12,8	10,2	15,6	14,8	6,7	10,1	9,5	9,0	13,7	13,0
Inscription à l'ANPE												
24 mois et plus	40,9	41,9	41,8	41,4	43,9	43,5	16,3	14,4	14,7	42,7	43,6	43,5
12 à 23 mois	21,9	19,5	19,9	21,9	19,8	20,1	23,5	19,6	20,2	21,7	19,5	19,9
Non-inscrit	12,0	14,8	14,4	12,0	12,9	12,8	18,9	23,3	22,6	11,5	14,3	13,9
Moins de 6 mois	13,1	12,5	12,6	12,8	12,1	12,2	24,2	25,6	25,4	12,3	11,6	11,7
De 6 à 11 mois	12,1	11,3	11,4	11,8	11,3	11,4	17,1	17,1	17,1	11,8	10,9	11,0
Public prioritaire												
Bénéficiaires du RMI	75,6	63,2	65,1	70,5	54,5	56,8	74,8	67,1	68,4	75,6	63,0	64,9
Bénéficiaires de l'ASS	17,5	28,9	27,2	19,4	34,9	32,7	0,6	1,5	1,4	18,7	30,6	28,8
Personnes handicapées	7,7	9,6	9,4	6,1	7,7	7,5	5,9	9,4	8,9	7,8	9,7	9,4
Nationalité												
Française	81,3	93,2	91,4	81,3	93,2	91,5	89,4	95,4	94,4	80,8	93,1	91,2
Non française	18,7	6,8	8,6	18,7	6,8	8,5	10,6	4,6	5,6	19,2	6,9	8,8

Note de lecture: le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ: flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 (entrées initiales et reconductions).

Lecture: en 2007, 42,2% des entrants en CAV en France métropolitaine sont des hommes. En Zus, c'est le cas de 45,4% de ces entrants.

Source: Dares.

L'emploi

- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 8 (suite)
Profil des entrants en contrat d'avenir en 2007 (en %)

	Ensemble			Femmes			Moins de 26 ans			Plus de 26 ans		
	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM	Zus	Hors Zus	FM
Statut de l'employeur												
Association, fondation	60,7	48,0	49,9	47,6	34,0	35,9	59,0	51,1	52,4	60,8	47,8	49,7
Établissement public d'enseignement	24,4	33,7	32,3	37,4	49,1	47,5	27,3	29,2	28,9	24,2	34,0	32,5
Commune	5,0	6,2	6,0	4,0	4,4	4,3	5,1	6,4	6,2	5,0	6,2	6,0
Établissement sanitaire public	3,3	4,2	4,0	4,3	5,5	5,3	4,0	5,7	5,4	3,3	4,1	4,0
Autre collectivité territoriale	3,1	4,1	3,9	2,9	3,1	3,0	1,5	3,2	2,9	3,2	4,1	4,0
Autre établissement public	3,1	3,5	3,5	3,5	3,6	3,6	3,0	4,1	3,9	3,1	3,5	3,4
Autre personne morale	0,5	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3
Type d'emploi occupé												
Agent administratif	20,7	28,1	27,0	31,4	40,8	39,5	23,8	24,6	24,4	20,5	28,3	27,2
Ouvrier	27,3	19,9	21,0	16,4	9,6	10,5	26,2	21,3	22,1	27,4	19,8	20,9
Personnel des services aux collectivités	20,5	16,7	17,2	20,9	15,5	16,2	16,5	15,2	15,4	20,8	16,8	17,4
Profession liée à la nature et à l'environnement	11,7	12,8	12,6	4,1	4,2	4,2	12,3	13,7	13,4	11,7	12,7	12,6
Autres	11,0	12,2	12,0	14,7	15,6	15,5	12,8	12,4	12,5	10,9	12,2	12,0
Personnel des services aux personnes	6,9	7,9	7,8	10,7	11,9	11,8	6,9	10,2	9,7	6,9	7,8	7,6
Animateur sportif ou socioculturel	1,8	2,5	2,4	1,7	2,3	2,2	1,6	2,5	2,4	1,8	2,5	2,4
Caractéristiques du contrat												
Contrats signés en ateliers-chantiers d'insertion	56,5	41,3	43,6	41,8	23,7	26,3	56,2	45,7	47,5	56,5	41,1	43,4
Durée moyenne du contrat (en mois)	8,8	9,6	9,4	9,5	10,3	10,2	8,2	8,8	8,7	8,8	9,6	9,5
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	25,3	25,6	25,6	25,5	25,8	25,8	25,2	25,5	25,5	25,3	25,6	25,6

Note de lecture : le terme "FM" désigne la France métropolitaine.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2007 (entrées initiales et reconductions).

Lecture : en 2007, la durée moyenne du contrat des entrants en CAV en France métropolitaine est de 9,4 mois, contre 8,8 mois pour les entrants résidant en Zus.

Source : Dares.



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les entreprises

- L'activité économique dans les zones franches urbaines
- L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine et dans les zones urbaines sensibles
- État des lieux et perspectives d'avenir du commerce dans les territoires prioritaires de la politique de la ville

Indicateurs associés aux entreprises définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Nombre d'établissements existants, créés ou transférés.

Nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les zones franches urbaines (ZFU) et nombre d'embauches réalisées par les entreprises implantées dans ces zones de personnes résidant en zones urbaines sensibles (Zus).

Investissements publics réalisés dans chaque Zus, zone de redynamisation urbaine (ZRU) et zone franche urbaine (ZFU).

L'activité économique dans les zones franches urbaines

Au nombre de 100 en fin d'année 2008 sur l'ensemble du territoire français, les zones franches urbaines (ZFU) visent à favoriser l'installation d'entreprises par un dispositif d'exonérations de charges fiscales et sociales. Pour la première fois depuis la publication de ce rapport, les taux d'installation d'établissements enregistrent une baisse généralisée en ZFU, quelle qu'en soit la génération, plus encore que dans les unités urbaines qui les entourent. Pour autant, le nombre d'établissements progresse encore sensiblement dans les ZFU (notamment dans celles des 2^e et 3^e générations) sur la lancée des forts taux d'installation enregistrés en 2007.

64

La mise en place du dispositif de zones franches urbaines est caractérisée par trois vagues successives : le 1^{er} janvier 1997, une première génération de 44 zones franches (dont 38 en métropole) a été créée ; le 1^{er} janvier 2004, 41 nouveaux quartiers bénéficiaient du dispositif ; enfin, 15 nouvelles zones franches (dont 14 en métropole) ont été constituées en 2006, portant ainsi à 100 le nombre total de zones franches. À noter que le décret de délimitation des zones franches créées en 2006 a été publié le 19 décembre de cette même année (l'année 2006 ne correspond donc pas à une année de plein exercice du dispositif de zone franche urbaine pour la nouvelle génération¹).

La source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) a connu trois évolutions majeures entre 2006 et 2007 : d'une part,

le champ du fichier Sirene s'est élargi à de nouveaux statuts juridiques d'entreprises et, en même temps, à de nouvelles activités principales d'entreprises²; d'autre part, la notion d'entreprise ou d'établissement créé a été modifiée dans une direction plus restrictive en s'appuyant davantage sur la notion de continuité de l'activité dans un lieu donné; enfin, dans le cas spécifique des ZFU de 1^{er} et de 3^e générations, le mode de prise en compte du contour des zonages a été revu par l'Insee³. Pour toutes ces raisons, en matière d'évolution sur la période 2006-2007, seules sont pertinentes les comparaisons entre les zonages de la politique de la ville et les unités urbaines correspondantes, et non les évolutions apparentes dans chacun des deux ensembles. En revanche les comparaisons entre 2007 et 2008 ne poseront pas de difficulté majeure, les champs de ces deux années étant identiques.

1. Rétrospectivement, les exonérations fiscales portent sur l'intégralité de l'année. En revanche, les exonérations de cotisations sociales patronales sont actives à partir du 1^{er} août 2006 pour les entreprises déjà implantées à cette date en ZFU.

2. Il est donc très difficile de séparer, dans les nouvelles entreprises présentes, celles qui relèvent du champ antérieur qui reposait, lui aussi, sur une double caractérisation d'activité principale et de statut juridique.

3. À noter que l'ensemble de ces modifications tend vers une amélioration de la connaissance statistique de l'activité économique, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Au 1^{er} janvier 2008, le stock d'établissements présents en ZFU de 1^{re} génération a fortement augmenté par rapport au 1^{er} janvier 2007 passant de 24 879 à 27 007 (**tableau 1**) soit une augmentation de plus de 8%. D'une manière générale, en matière d'implantation de nouveaux établissements, les ZFU de 1^{re} génération continuent de rattraper leur retard sur leurs unités urbaines de référence, comme l'attestent leurs taux d'installation supérieurs dans le courant de l'année 2008 (21,5% contre 15,8% dans les unités urbaines de référence). Remarquons malgré tout que ces taux d'installation sont pour la 2^e année consécutive en régression dans les ZFU de 1^{re} génération.

La tendance observée concernant les ZFU de générations plus récentes (les ZFU de deuxième génération créées au 1^{er} janvier 2004 et les ZFU

de troisième génération créées en 2006) est la même que pour les ZFU les plus anciennes (**tableaux 2 et 3**). Le taux d'installation diminue en 2008 (24,9% soit -2 points dans les ZFU de 2^e génération, 24% soit -4 points dans celle de 3^e génération) tout en restant à des niveaux très supérieurs à ceux des unités urbaines qui les entourent (15,7%). Malgré ce net ralentissement de l'installation d'établissements, le rattrapage des ZFU de 2^e et 3^e générations par rapport à leurs unités urbaines de référence se poursuit donc en 2008. Par ailleurs, les stocks au 1^{er} janvier 2008 continuent d'augmenter très nettement (avec des taux d'accroissement des stocks par rapport au 1^{er} janvier 2007 supérieurs à 10%), cette augmentation étant sans doute en partie liée aux forts taux d'installation enregistrés en 2007.

Les stocks d'établissements ont augmenté en ZFU (1^{re}, 2^e ou 3^e génération) de 10% au 1^{er} janvier 2008 par rapport au 1^{er} janvier 2007.

Tableau 1

Nombre d'établissements implantés en ZFU de 1^{re} génération (France métropolitaine) au 1^{er} janvier de l'année courante, et taux d'installation comparés entre ZFU et unités urbaines ayant une ZFU de première génération

Année	Nombre d'établissements (stock) en ZFU au 1 ^{er} janvier de l'année	Taux de croissance du nombre d'établissements en ZFU		Taux de croissance du nombre d'établissements dans les unités urbaines de référence	
		Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)	Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)
2002	24 451	12,0		13,1	
2003	23 556	18,4	-3,7	13,4	1,2
2004	24 875	19,4	5,6	14,4	2,0
2005	25 727	20,2	3,4	14,4	1,7
2006	26 530	23,7	3,1	14,5	1,1
2007*	24 879	23,4	s.o.	16,1	s.o.
2008*	27 007	21,5	8,6	15,8	4,0

Source : répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

Lecture : le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements présents au 1^{er} janvier de l'année courante. Le taux de croissance du stock correspond au taux de variation du stock entre le 1^{er} janvier de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année courante. Par rapport au taux d'installation, le taux de croissance du stock est « net » des disparitions survenues dans l'année (y compris celles d'établissements créés dans l'année).

Note de lecture : la notion d'effectif présentée ici s'entend au sens de la source mobilisée (Sirene).

(*) Le champ des ZFU de première génération est modifié dans le calcul 2007 et 2008 du fait de la modification du contour numérisé retenu par l'Insee pour cette année et des changements de contenu de la base Sirene. Le nombre d'établissements à partir de 2007 n'est donc pas calculé sur le même champ et ne permet pas de comparaison avec 2006 (cf. Introduction). En revanche, les années 2007 et 2008 sont tout à fait comparables.

Tableau 2

Nombre d'établissements implantés en ZFU de 2^e génération (France métropolitaine) au 1^{er} janvier de l'année courante, et taux d'installation entre ZFU et unités urbaines ayant une ZFU de 2^e génération

Année	Nombre d'établissements (stock) en ZFU au 1 ^{er} janvier de l'année	Taux de croissance du nombre d'établissements en ZFU		Taux de croissance du nombre d'établissements dans les unités urbaines de référence	
		Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)	Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)
2004	12 272	21,2		14,1	
2005	13 125	23,3	7,0	15,7	1,7
2006	14 125	24,1	7,6	14,4	1,2
2007*	15 759	26,9	s.o.	16,0	s.o.
2008*	17 603	24,9	11,7	15,7	4,0

Source: répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

Lecture: voir tableau 1.

Note de lecture: voir tableau 1.

Tableau 3

Nombre d'établissements implantés en ZFU de 3^e génération (France métropolitaine) au 1^{er} janvier de l'année courante, et taux d'installation comparés entre ZFU et unités urbaines ayant une ZFU de 3^e génération

Année	Nombre d'établissements (stock) en ZFU au 1 ^{er} janvier de l'année	Taux de croissance du nombre d'établissements en ZFU		Taux de croissance du nombre d'établissements dans les unités urbaines de référence	
		Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)	Taux d'installation (en %)	Croissance du stock (en %)
2006	4 255	21,4		16,5	
2007*	4 408	28,0	s.o.	16,0	s.o.
2008*	5 022	24,0	13,9	15,7	4,0

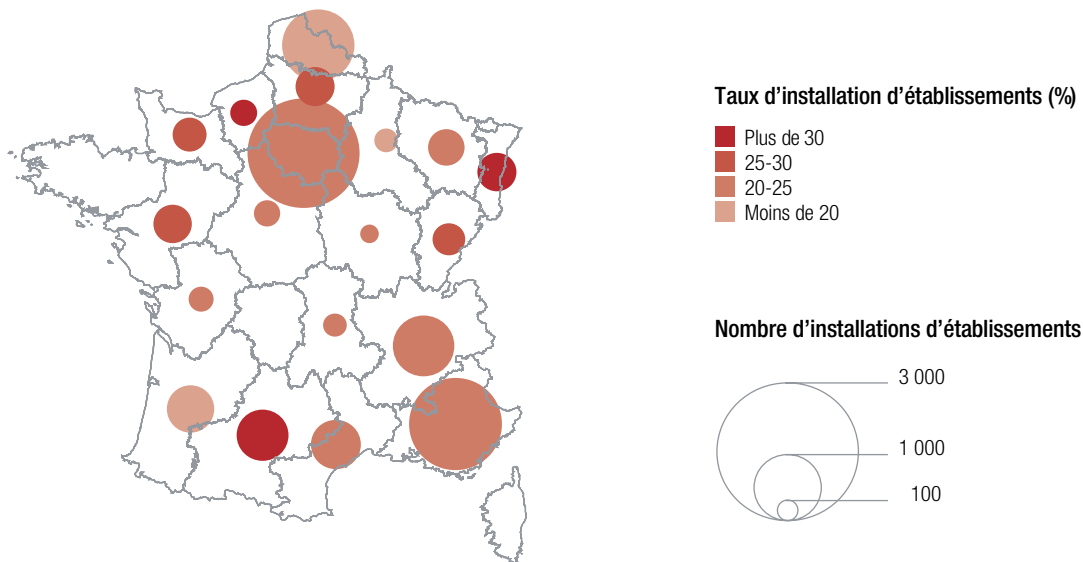
Source: répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

Lecture: voir tableau 1.

Note de lecture: voir tableau 1.

- L'emploi
- Les entreprises**
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

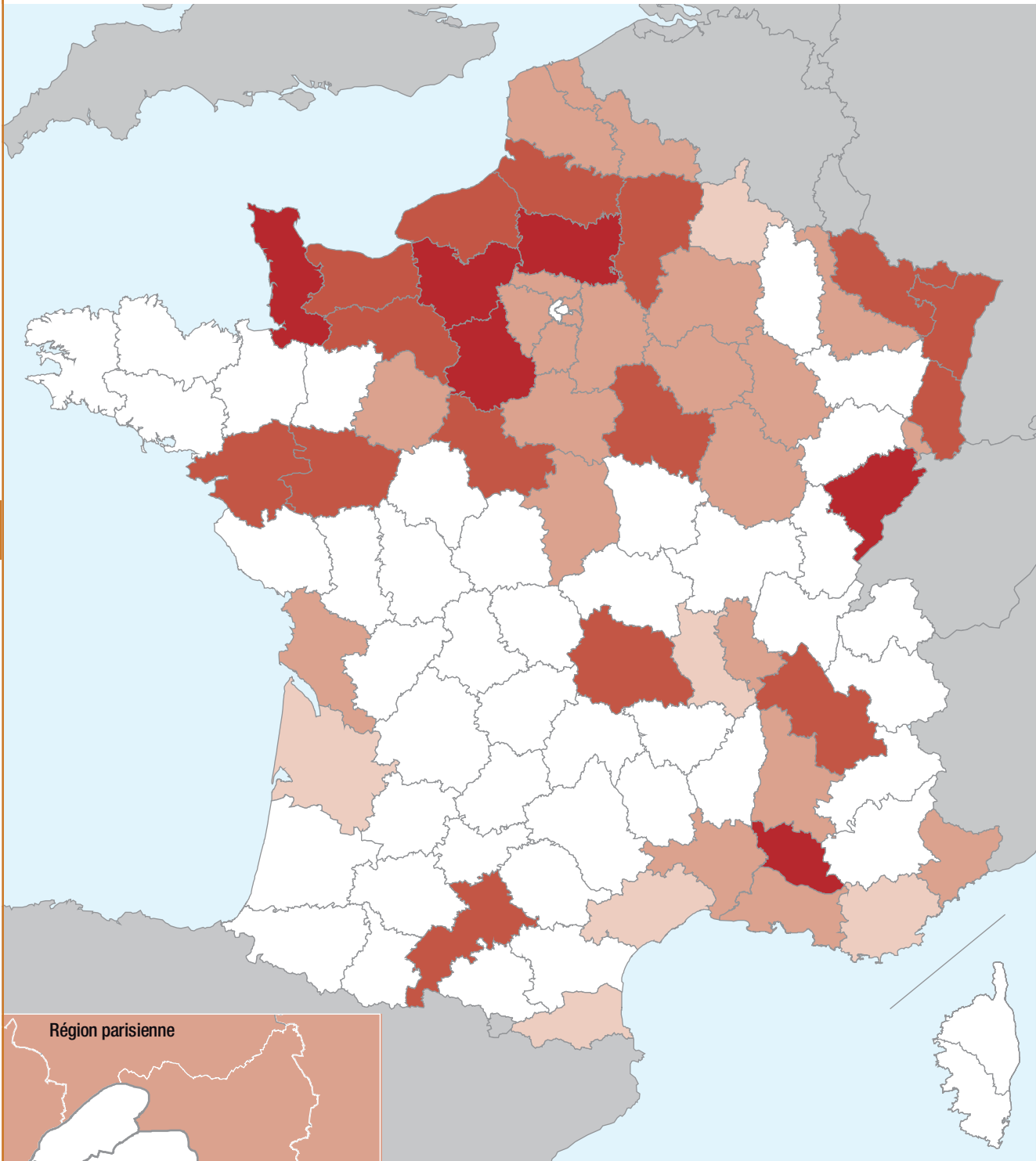
Carte 1
Installation d'établissements dans les ZFU en 2008 (taux par région)



Source : Insee, répertoire Sirene-Cartographie Onzus.

Carte 2

Moyenne départementale du rapport des taux d'installation en ZFU et dans leurs unités urbaines en 2008



Région parisienne

Moyenne départementale du rapport entre les taux d'installation d'établissements en ZFU et dans leur unité urbaine

- 2,2-3,7
- 1,7-2,2
- 1,2-1,7
- 1-1,2
- Département sans ZFU

Moyenne nationale du rapport : 1,46

Source : Insee, répertoire Sirene-Cartographie Onzus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les installations d'établissements en ZFU varient beaucoup selon la région (**carte 1**) : la densité démographique ainsi que le dynamisme économique de la région d'implantation ont un impact certain sur l'installation des établissements. Ainsi, les régions les plus peuplées (Île-de-France, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Nord) bénéficient du plus grand nombre d'installations d'établissements à l'inverse des moins peuplées (Poitou-Charentes, Auvergne). De plus, les régions rencontrant davantage de difficultés économiques (Champagne Ardennes, Nord...) ont des taux d'installation d'établissements en ZFU plus faibles. Le rattrapage est également variable selon les régions (**carte 2**) : ainsi, dans certaines zones géographiques comme la Normandie, la Picardie ou l'Alsace, nous observons un rattrapage entre ZFU et unités urbaines, en termes d'installation de nouveaux établissements, plus soutenu que dans les autres régions. Ce rattrapage est, à l'inverse, plus lent dans d'autres zones comme les Ardennes ou le littoral méditerranéen.

Cinq grands secteurs d'activité caractérisent les établissements présents au 1^{er} janvier 2008 ou installés en ZFU en 2008 et ce, quelle que soit la génération des ZFU (**graphique 1**) : le commerce, la construction, l'éducation, la santé ou le social, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces cinq secteurs sont également ceux qui sont les plus fréquents dans les unités urbaines abritant des ZFU. Il existe cependant des différences de structure assez marquées selon la génération de ZFU. Ainsi, le secteur de la construction est surreprésenté dans les ZFU de 1^{re} et 2^e générations par rapport à leurs unités urbaines de référence. Par symétrie, le secteur des services aux particuliers est sous-représenté dans ces mêmes ZFU ; c'est aussi le cas des services aux particuliers. Ces différences de structure ont tendance à se renforcer par le jeu des installations où la dissymétrie sectorielle précédente est plus forte encore.

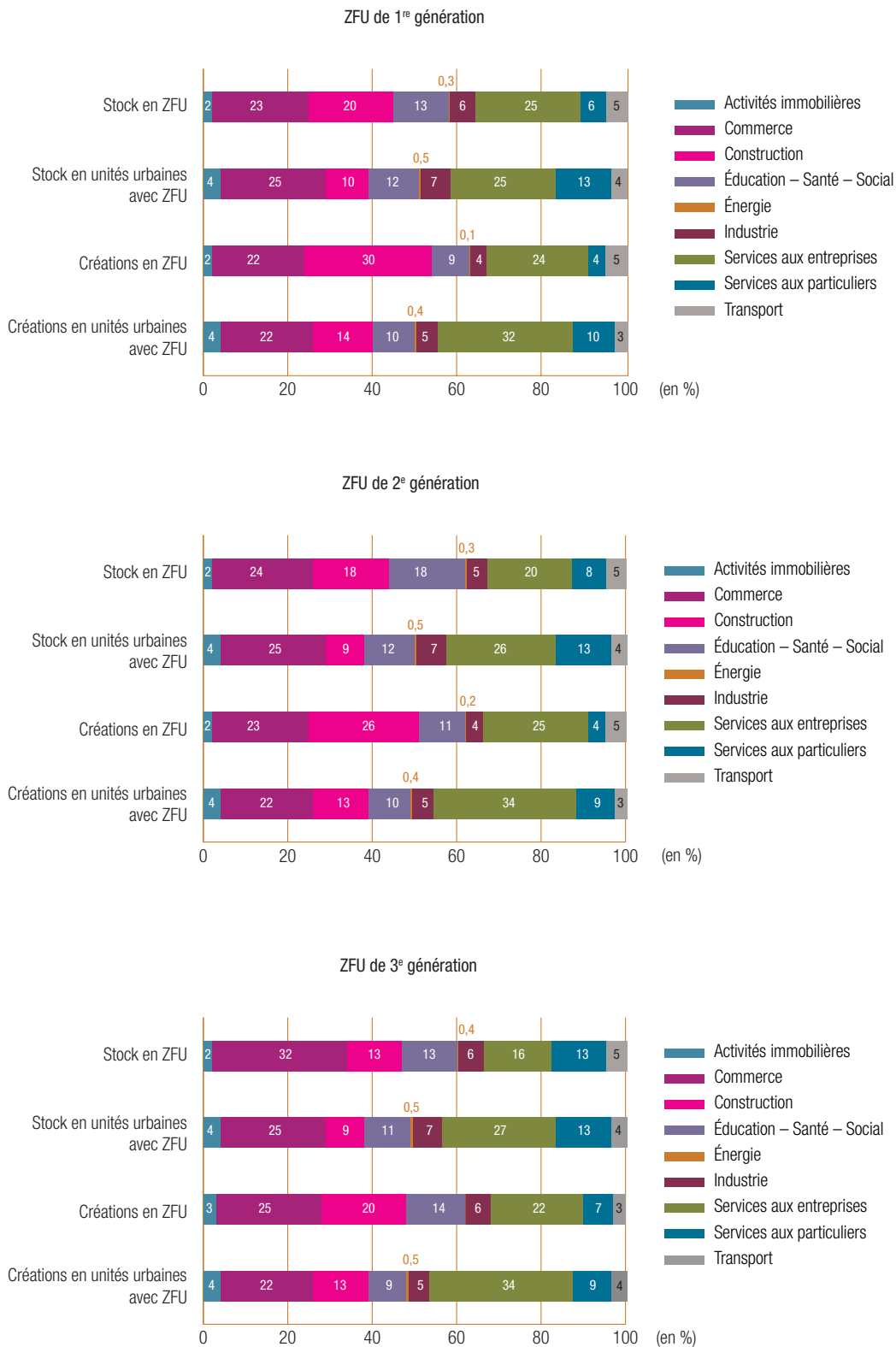
Les ZFU de 3^e génération ont une structure plus atypique par rapport aux autres ZFU et aux unités urbaines qui les entourent. Remarquons ainsi que le secteur de la construction bien que surreprésenté par rapport aux unités urbaines de référence est nettement moins présent que dans les autres ZFU. *A contrario*, les secteurs du commerce et, dans une moindre mesure, des services aux particuliers y sont beaucoup mieux représentés. Cette surreprésentation du secteur du commerce par rapport aux autres ZFU mais également par rapport aux unités urbaines qui les entourent s'explique en partie par la présence dans les ZFU de 3^e génération de la ZFU du centre ancien de Toulon : en centre-ville, les établissements liés au secteur du commerce beaucoup plus représentés qu'en périphérie et le secteur de la construction beaucoup moins. Sans la ZFU du centre ancien de Toulon, la part du secteur du commerce dans les stocks d'établissements au 1^{er} janvier 2008 dans les ZFU de 3^e génération passe de 32 % à 27 %, alors que celle du secteur de la construction de 13 % à 17 %.

En définitive, les ZFU concentrent davantage d'établissements ayant des activités liées à la construction, et plus précisément au bâtiment, que leurs unités urbaines de référence. Cette surreprésentation s'opère au détriment d'activités plus tertiaires telles que les services aux entreprises ou aux particuliers. Ces différences structurelles semblent moins marquées pour les ZFU de 3^e génération où la présence de la ZFU située dans le centre ancien de Toulon accentue une orientation davantage tournée vers le commerce que vers la construction, par rapport à leurs unités urbaines de référence.

Le secteur de la construction est surreprésenté dans les ZFU au détriment des services aux particuliers et aux entreprises.

Graphique 1

Répartition par activité des établissements en stock au 01/01/2008 ou installés en ZFU en 2008 selon la génération de ZFU, et comparaison avec les unités urbaines correspondantes



Source : répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Jusqu'en 2007, le nombre d'embauches exonérées en ZFU n'a cessé d'augmenter d'une année sur l'autre (**tableau 4**). Preuve de la vigueur de cette tendance à la hausse, entre 2002 et 2007 le nombre d'embauches est passé de 7 923 à 18 452 soit un taux d'augmentation annuel moyen de 18 %. Certes, cette augmentation est en partie le fruit de la création des nouvelles ZFU de 2^e et 3^e générations qui structurellement permet un accroissement des embauches exonérées. Elle traduit malgré tout l'attractivité du dispositif d'exonérations en ZFU qui facilite certainement l'implantation de nouveaux établissements dans ces zones prioritaires. En 2008, pour la 1^{re} fois, ce nombre d'embauches

diminue passant de 18 452 en 2007 à 16 578 embauches exonérées en 2008, soit une baisse de 10 % par rapport à 2007. Cette baisse est-elle « accidentelle » ou présage-t-elle d'un certain essoufflement du dispositif combiné avec les premiers effets de la crise économique dans les zones prioritaires ? Les prochains chiffres concernant le nombre de salariés embauchés en ZFU donnant droit à une exonération seront à suivre avec une grande vigilance.

Le nombre d'établissements bénéficiant d'exonérations de charges patronales en ZFU ainsi que leurs effectifs totaux continuent à augmenter en 2008 mais de manière moins soutenue que les années précédentes.

Tableau 4
Embauches exonérées au titre de la politique de la ville

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges patronales en ZFU	13 660	14 583	16 336	17 965	18 673
Nombre total de salariés dans les établissements bénéficiant de l'exonération	85 943	88 046	95 566	105 320	107 050
Nombre de salariés embauchés	11 930	13 527	15 825	18 452	16 578*
Évolution par rapport à l'année précédente	+42 %	+13 %	+17 %	+17 %	-10 %

* Données provisoires.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZFU de France métropolitaine.

Source : Dares, Acoiss.

Note de lecture : les chiffres issus de l'Acoiss (nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges patronales, nombre total de salariés dans les établissements bénéficiant de l'exonération) sont différents de ceux présentés lors des années précédentes, l'Acoiss ayant changé son mode de calcul.

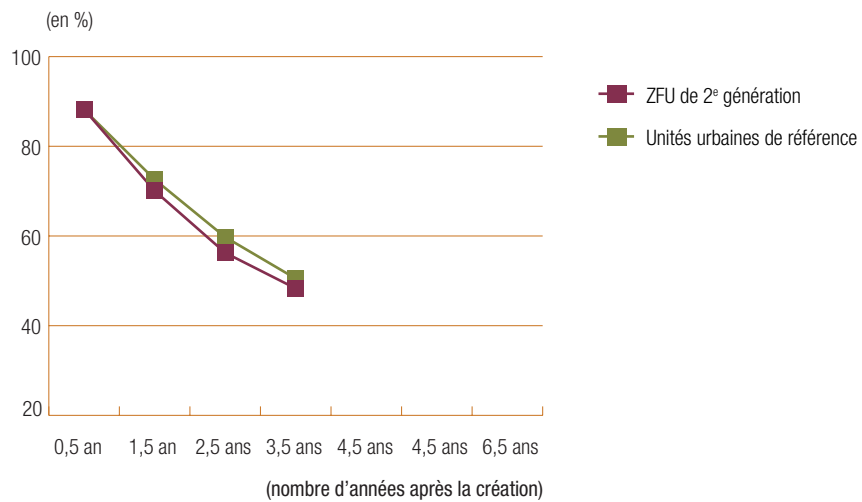
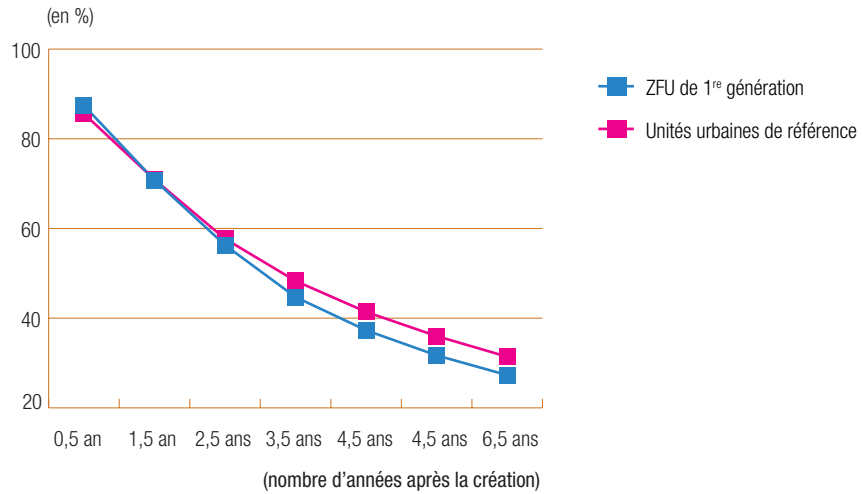
Le graphique suivant (**graphique 2**) nous présente les taux de survie des établissements installés au cours des années 1997 à 2002 en ZFU de 1^{re} génération, et au cours des années 2004 à 2006 dans celles de 2^e génération ainsi que dans leurs unités urbaines de référence. Concernant les ZFU de 1^{re} génération, nous constatons que les taux de survie à court terme (moins de 1 an et demi) sont meilleurs en ZFU que dans les zones urbaines de référence. Passé ce cap, les taux de survie sont de plus en plus en faveur des unités urbaines de référence au fur et à mesure que le temps passe (le taux de survie moyen à 6 ans et demi est de 31 % dans les unités urbaines de référence et de 27 % en ZFU). Dans les ZFU de 2^e génération, nous avons moins de recul, les ZFU les plus récentes datant

de 2004. Malgré tout, nous constatons que les taux de survie en ZFU de 2^e génération sont comparables à ceux de 1^{re} génération à nombre d'années similaire après la création. Par ailleurs, ces taux de survie sont systématiquement inférieurs à ceux de leurs unités urbaines de référence. L'étude spécifique menée sur les taux de survie et présentée dans le rapport 2008 montrait que ces écarts avec les unités urbaines de référence résultent en partie d'effets de structure : en particulier, le domaine de la construction, nettement plus présent dans les ZFU de 1^{re} et 2^e générations, a tendanciellement des taux de survie moins élevés que les autres secteurs d'activité, notamment celui de la santé.

Pour la première fois, le nombre d'embauches exonérées en ZFU a diminué en 2008 par rapport à l'année précédente (- 10 %).

Graphique 2

Taux moyen de survie des établissements installés au cours des années 1997 à 2002 en ZFU de 1^{re} génération, 2004 à 2006 en ZFU de 2^e génération, ainsi que dans les unités urbaines de référence



Source : répertoire Sirene 2008, Insee; calcul Insee.

Lecture : 1,5 an après leur création, 70,9 % en moyenne des établissements installés entre les années 1997 et 2002 dans les ZFU de 1^{re} génération étaient toujours en activité, 70,8 % pour les établissements dans les unités urbaines les entourant.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Le coût du dispositif (**tableau 6**) progresse de 49 millions d'euros en 2008 soit une hausse de près de 9%. Cette hausse est principalement due à la progression des exonérations d'impôt sur les bénéficiaires qui augmentent de 45 millions

d'euros en 2008, soit une hausse de 33%. À l'inverse, les exonérations de cotisations sociales patronales régressent en 2008 de 15 millions d'euros.

Tableau 6
Coût du dispositif ZFU (en millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008
Exonération d'impôt sur les bénéficiaires	130	170	100	135	180
Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle	5	-	5	5	5
Exonération de taxe professionnelle	75	65	65	61	74
Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	15	10	11	9	15
Exonération de cotisations sociales patronales	289	285	296	340	325
Total brut ZFU	514	530	477	550	599

Source : DGFiP (exonérations fiscales) Acoess (exonérations sociales).

Bibliographie

- Marion Bachelet, « Les embauches dans les territoires de la politique de la ville en 2006 : forte hausse des embauches dans les zones franches urbaines créées en 2004, recul dans les zones de redynamisation urbaine », *Premières synthèses*, Dares – n° 47.3, novembre 2008.
- Marion Bachelet, « Les Zones franches urbaines en 2005 : des embauches concentrées dans les anciennes ZFU », *Premières informations Premières synthèses*, Dares, n° 26.1, juin 2007.
- Hélène Thélot, « Les Zones franches urbaines en 2004 : lancement de 41 nouvelles zones », *Premières informations Premières synthèses*, Dares, n° 6.2, février 2006.
- Émilie Ernst, « L'activité économique dans les zones franches urbaines », *Insee Première* n° 1187, mai 2008.

L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine et dans les zones urbaines sensibles

Le nombre d'établissements présents en zones de redynamisation urbaine (ZRU) au 1^{er} janvier 2008 a nettement progressé en un an. Cette progression est en partie le résultat des forts taux d'installation d'établissements enregistrés au cours de l'année 2007. Pour autant, les taux d'installation enregistrés en 2008 sont en régression par rapport à 2007. Cela augure pour les années prochaines, de stocks d'établissements en ZRU en moins forte augmentation qu'au cours des années précédentes. Dans les zones urbaines sensibles (Zus), les stocks d'établissements sont toujours en augmentation alors même que les taux d'installation stagnent depuis plusieurs années. Que l'on soit en ZRU ou même en Zus, les taux d'installation restent supérieurs à ceux de leurs unités urbaines de référence, illustration du rattrapage de ces quartiers en termes de stocks d'établissements.

L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine

Le Pacte de relance pour la ville, issu de la loi du 14 novembre 1996, porte création de 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU), dont 396 en France métropolitaine. Une partie d'entre elles a permis de définir les zones franches urbaines (ZFU). Aussi, on compte 351 ZRU en France métropolitaine, hors ZFU de 1^{re} génération, et 300 ZRU hors ZFU des deux 1^{res} générations.

Le nombre d'établissements implantés en ZRU a sensiblement augmenté en 2008 : ainsi, 29 600 établissements étaient présents dans les 300 ZRU hors ZFU des deux 1^{res} générations, alors qu'ils n'étaient que 28 000 au 1^{er} janvier 2007, ce qui constitue le plus gros stock enregistré depuis 2004. Si l'on réduit le champ d'investigation aux ZRU hors ZFU, quelle que soit leur génération, le stock d'établissements passe de 26 000 au 1^{er} janvier 2007 à 27 500 au 1^{er} janvier 2008 (**tableau 1**).

Tableau 1
Nombre d'établissements implantés en ZRU entre 1999 et 2008

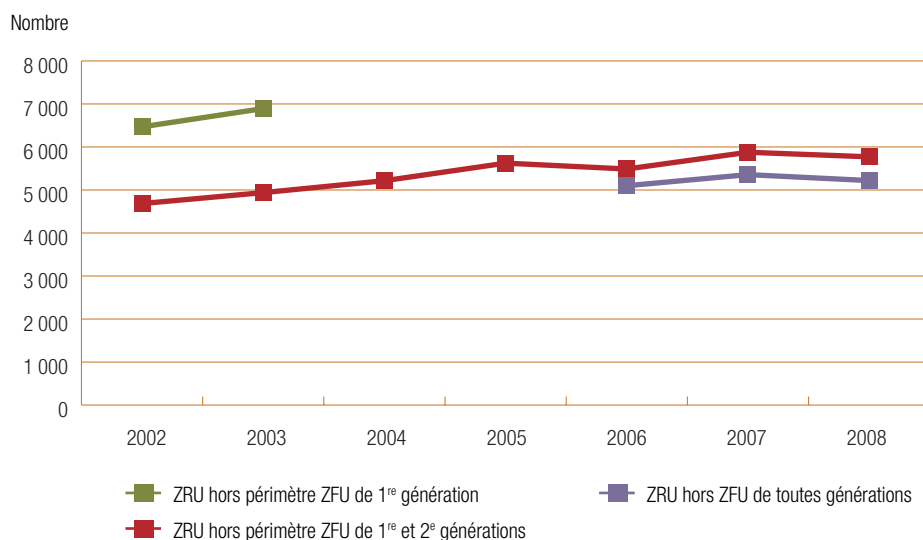
	Nombre d'établissements en ZRU		
	Hors ZFU de 1 ^{re} génération	Hors ZFU des générations 1996 et 2004	Hors ZFU (de toute génération)
Nombre de ZRU représentées	331*	300*	283*
1^{er} janvier 1999	Environ 33 000		
1^{er} janvier 2002	Environ 34 600		
1^{er} janvier 2003	Environ 34 700		
1^{er} janvier 2004	Environ 35 800	Environ 26 800	
1^{er} janvier 2005		Environ 27 300	
1^{er} janvier 2006		Environ 27 400	Environ 25 600
1^{er} janvier 2007		Environ 28 000	Environ 26 000
1^{er} janvier 2008		Environ 29 600	Environ 27 500

* Voir en encadré page 77 la liste des ZRU hors champ de l'analyse.
 Source : répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

Le maintien du tissu artisanal et commercial de proximité dans les ZRU est soutenu par les exonérations de taxe professionnelle et des cotisations sociales patronales dont bénéficient les établissements qui y sont implantés, même si ces exonérations sont d'une durée plus courte que celles dont bénéficient les établissements implantés en ZFU.

Pour autant, le nombre d'établissements s'installant en ZRU stagne voire régresse sur la période 2007-2008 (**graphique 1**). En 2008, le nombre d'installations d'établissements a diminué ainsi de 2 % par rapport à 2007.

Graphique 1
Flux annuel des installations d'établissements en ZRU



5 219 nouveaux établissements se sont installés en ZRU non ZFU en 2008.

Champ : 331 ZRU hors périmètre ZFU de 1^{re} génération, 300 ZRU hors périmètre ZFU de 1^{re} et 2^e générations et 283 ZRU non ZFU toutes générations.

Définition : installations = créations pures, réactivations, reprises et transferts.

Source : répertoire Sirene, Insee-Calculs Onzus.

L'examen des taux d'installation des établissements en ZRU et dans leurs unités urbaines de référence (**tableau 2**) confirme que les installations ont diminué par rapport aux années précédentes en ZRU en 2008 (19% de taux d'installation contre 20,6% en 2007) mais restent encore plus fréquentes que dans les zones urbaines qui les entourent (15,4%). Les taux d'installation relativement importants enregistrés en

2007 dans les ZRU ont contribué à l'augmentation sensible des stocks enregistrée au 1^{er} janvier 2008 (+5,4% par rapport au 1^{er} janvier 2007). À partir de 2007, il n'est pas possible d'assurer la continuité des séries d'indicateurs sur la part des transferts dans les installations, suite au changement de concept sur la constitution de la base d'établissements Sirene (voir introduction dans le chapitre sur les ZFU, page 64).

Tableau 2
Croissance comparée, entre les ZRU (hors ZFU) et leurs unités urbaines, du nombre d'établissements (en %)

	Année	Taux de croissance du nombre d'établissements	Taux d'installation	Part des créations pures dans les installations	Part des transferts dans les installations
ZRU	2004		19,4	68	15
	2005	+1,6	20,6	68	16
	2006	+0,7	20,0	69	17
	2007	s.o.	20,6	s.o.	s.o.
	2008	+5,4	19,0	s.o.	s.o.
Unités urbaines de références	2004		16,6	62	22
	2005	+1,9	16,3	61	24
	2006	+1,1	16,3	61	25
	2007	s.o.	15,8	s.o.	s.o.
	2008	-0,2	15,4	s.o.	s.o.

Source: répertoire Sirene 2008, Insee-Calculs Onzus.

Après une relative stabilité entre 2006 et 2007, le nombre d'embauches en ZRU donnant droit à une exonération a fortement baissé en 2008 passant de 2 023 embauches à 1 811 soit une baisse de 10% par rapport à 2007 (**tableau 3**). Cette tendance à la baisse est continue depuis 2001. Or, à cette période, le nombre d'embauches était de 4 282: en sept ans, le nombre d'embauches annuelles exonérées a diminué de 58% soit une

baisse moyenne annuelle de 12%. Cet effondrement des embauches en ZRU est dû en partie à la création de ZFU plus récentes (2^e et 3^e générations) qui a conduit à la transformation d'une cinquantaine de ZRU en ZFU. Cela étant, les conditions d'exonération plus avantageuses en ZFU diminuent nécessairement l'attractivité des ZRU et expliquent également certainement une partie des baisses du nombre d'embauches enregistrées jusqu'ici dans ces quartiers.

Les taux d'installation de nouveaux établissements en ZRU fléchissent quelque peu en 2008 mais restent de 3,6 points supérieurs à ceux de leurs unités urbaines de référence.

Tableau 3**Embauches exonérées au titre de la politique de la ville de 2001 à 2008 dans les ZRU, hors ZFU**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de salariés embauchés	4282	3518	3217	2535	2381	2031	2023	1811*
Évolution par rapport à l'année précédente		-18 %	-9 %	-21 %	-6 %	-15 %	0 %	-10 %

* Données provisoires.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZRU de France métropolitaine.**Source :** Dares.**Source et champ d'étude en ZRU**

La principale source statistique mobilisée pour décrire l'activité économique dans les ZRU de France métropolitaine est le répertoire Sirene. Pour fournir des informations sur les établissements implantés dans les ZRU, les ZFU et les zones urbaines sensibles (Zus), l'Insee a localisé précisément au sein des communes les établissements présents dans le répertoire Sirene. Jusqu'à 2003, cette localisation précise n'a pas été possible pour toutes les communes interdisant ainsi de dénombrer les établissements présents dans 19 des 351 ZRU métropolitaines non-support de ZFU 1^{re} génération. Jusqu'à 2004, le champ de l'étude a donc été restreint aux 332 ZRU auxquelles il faut également soustraire la ZRU de Lille/Vieux-Moulins (exclue pour des raisons de continuité de la série statistique).

Les ZRU non prises en compte appartiennent aux communes suivantes :

Fumay	(08)	Pecquencourt	(59)
Rethel	(08)	Quiévrechain	(59)
Bar-sur-Aube	(10)	Marles-les-Mines	(62)
Trignac	(44)	Saint-Nicolas	(62)
Théding	(57)	Gray	(70)
Uckange	(57)	Torcy	(71)
Valmont	(57)	Avallon	(89)
Aulnoy-lez-Valenciennes	(59)	Saint-Florentin	(89)
Ostricourt	(59)	Offemont	(90)
Montigny-en-Ostrevent	(59)	Lille/Vieux-Moulins	(59)

L'activité économique dans les zones urbaines sensibles

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le nombre d'établissements (hors ZRU ou ZFU de 1^{re} ou 2^e génération) en Zus augmente régulièrement : il passe de 49 500 en janvier 2006, à 50 300 en janvier 2007 pour atteindre 52 400 au 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois, il passe le cap des 50 000 établissements lorsque l'on retire les ZFU de 3^e génération (**tableau 4**).

Les taux d'installation d'établissements fléchissent depuis deux ans dans les Zus (**tableau 5**) : en 2008 le taux d'installation en Zus est de 16,5 % alors qu'il était de

17 % en 2007 et 17,7 % en 2006. La différence avec les unités urbaines qui les entourent est à présent assez ténue puisqu'en 2008 le taux d'installation dans les unités urbaines de référence était de 15,3 %, soit 1,2 point de moins que dans les Zus. Le rattrapage des Zus sur les unités urbaines de référence en termes de stocks d'établissements est donc très lent en 2008. Pour autant, au 1^{er} janvier 2008, les stocks d'établissements ont progressé de 3,9 % par rapport au 1^{er} janvier 2007 alors qu'ils régressent dans les unités urbaines de référence (-0,6 %).

Pour la première fois le nombre d'établissements en Zus hors ZRU ou ZFU (toutes générations) dépasse 50 000.

Tableau 4
Nombre d'établissements implantés en Zus depuis 1999

	Nombre d'établissements en Zus		
	Zus, ni ZRU, ni ZFU de 1 ^{re} génération	Zus, ni ZRU, ni ZFU de 1 ^{re} et 2 ^e générations	Zus, ni ZRU, ni ZFU (toutes générations)
Nombre de Zus représentées	306*	317*	316*
1 ^{er} janvier 1999	Environ 46 000		
1 ^{er} janvier 2002	Environ 48 000		
1 ^{er} janvier 2003	Environ 48 000		
1 ^{er} janvier 2004	Environ 50 000	Environ 49 800	
1 ^{er} janvier 2005		Environ 49 900	
1 ^{er} janvier 2006		Environ 49 500	Environ 48 000
1 ^{er} janvier 2007		Environ 50 300	Environ 48 700
1 ^{er} janvier 2008		Environ 52 400	Environ 50 600

* Voir en encadré page 80 (source et champs d'études en Zus).
Source : répertoire Sirene 2008, Insee-Calculs Onzus.

L'emploi
Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 5

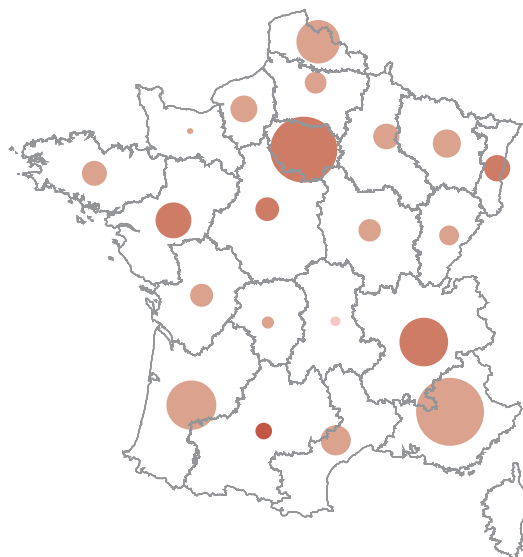
Croissance comparée, entre les Zus (hors ZRU et ZFU) et leurs unités urbaines, du nombre d'établissements (en %)

	Année	Taux de croissance du nombre d'établissements	Taux d'installations	Part des créations pures dans les installations	Part des transferts dans les installations
Zus	2004		16,6	66	18
	2005	0,1	17,2	65	18
	2006	-0,7	17,7	66	19
	2007	s.o.	17,0	s.o.	s.o.
	2008	3,9	16,5	s.o.	s.o.
Unités urbaines de références	2004		16,4	62	22
	2005	1,9	15,9	61	24
	2006	1,1	16,2	61	25
	2007	s.o.	15,7	s.o.	s.o.
	2008	-0,6	15,3	s.o.	s.o.

Source : répertoire Sirene 2008, Insee-Calculs Onzus.

Carte 1

Installation d'établissements dans les ZRU non ZFU en 2008 (taux par région)



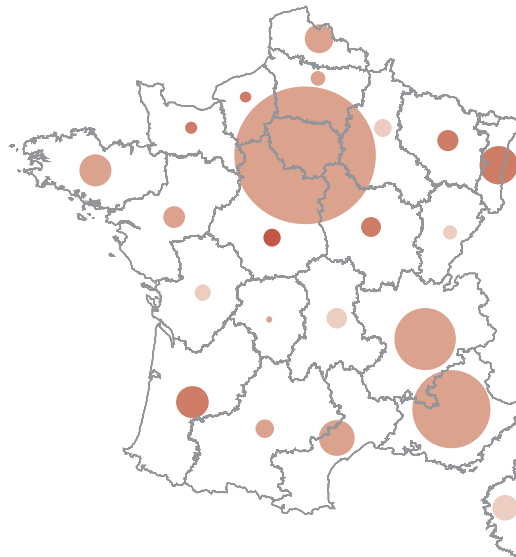
Taux d'installation d'établissements (en %)

- Plus de 25
- 20-25
- 15-20
- Moins de 15

Source : Insee, répertoire Sirene-Cartographie Onzus.

Carte 2

Installation d'établissements dans les Zus non ZRU en 2008 (taux par région)



Nombre d'installations d'établissements



L'analyse par région des taux d'installation d'établissements en ZRU et en Zus en 2008 (**cartes 1 et 2**) confirme que des régions ayant les plus grosses agglomérations (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont tendance à bénéficier du plus grand nombre de stock d'établissements en 2008. Le dynamisme économique a également un impact certain sur les taux d'installation : les régions de l'Auvergne

ou de Champagne-Ardenne ont tendance à avoir des taux d'installation plus faibles que les autres régions ce qui reflète leurs difficultés économiques plus importantes. Enfin, ces deux cartes illustrent bien les différences entre ZRU et Zus en termes de stocks d'établissements (très en faveur des Zus) et en termes de taux d'installation (très en faveur des ZRU).

Source et champ d'étude en Zus

La principale source statistique mobilisée pour décrire l'activité économique dans les Zus est le répertoire Sirene. Pour fournir des informations sur les établissements implantés dans les ZRU et les Zus, l'Insee a localisé précisément au sein des communes les établissements présents dans le répertoire Sirene. En 1999, cette localisation n'était pas réalisable sur l'ensemble des communes. Afin de maintenir une série homogène, les statistiques publiées sont calculées sur 306 Zus, parmi les 321 Zus non ZRU de 1^{re} génération. De même, 317 Zus non ZRU ou non ZFU de première ou deuxième génération parmi 319 sont prises en compte dans les calculs. Les Zus non prises en compte jusqu'à 2003 sont situées dans les communes suivantes :

Pont-Sainte-Marie	(10)	Feignies	(59)
Boulazac	(24)	Téteghem	(59)
Donzère	(26)	Aulnat	(63)
Lodève	(34)	Mourenx	(64)
Chavanoz	(38)	Fontaines-sur-Saône	(69)
Pont-Evêque	(38)	Grigny	(69)
Saint-Martin-le-Vinoux	(38)	Emerainville	(77)
Aniche	(59)		

Les Zus non prises en compte à partir de 2004 sont situées dans les communes suivantes :

Lodève	(34)	Pont-Evêque	(38)
--------------	------	-------------------	------

État des lieux et perspectives d'avenir du commerce dans les territoires prioritaires de la politique de la ville

Manuela Abalain et Christelle Jubien (Epareca)

Les données de l'étude ; notion de polarité commerciale

Les données présentées dans cette partie sont issues d'une étude conduite, de septembre à décembre 2008, par l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) en partenariat avec ses tutelles (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – DGCIS – et Secrétariat général du comité interministériel des villes – SGCIV. L'étude a porté sur le tissu commercial de 195 quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru).

Elle a, notamment, permis de recenser et d'analyser la totalité des centres commerciaux présentant une unité de fonctionnement et d'usage pour le consommateur, dénommés ci-après **polarités**. Le commerce diffus et l'absence de commerce ont fait l'objet d'une approche moins approfondie. Une base de données statistiques précisant l'ensemble de ces caractéristiques pour chaque polarité a été constituée. Le présent texte expose une exploitation statistique des rendus de l'étude.

Un tissu commercial dense, résolument tourné vers la proximité

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (dont 61 % de ZFU) disposent d'un tissu commercial assez peu développé avec moins de 11,4 établissements pour 10 000 habitants (34,9 pour la France entière au recensement de 1999) et ce, malgré la présence de plus de deux polarités, en moyenne, par quartier.

Cette densité commerciale est soumise à de fortes disparités territoriales.

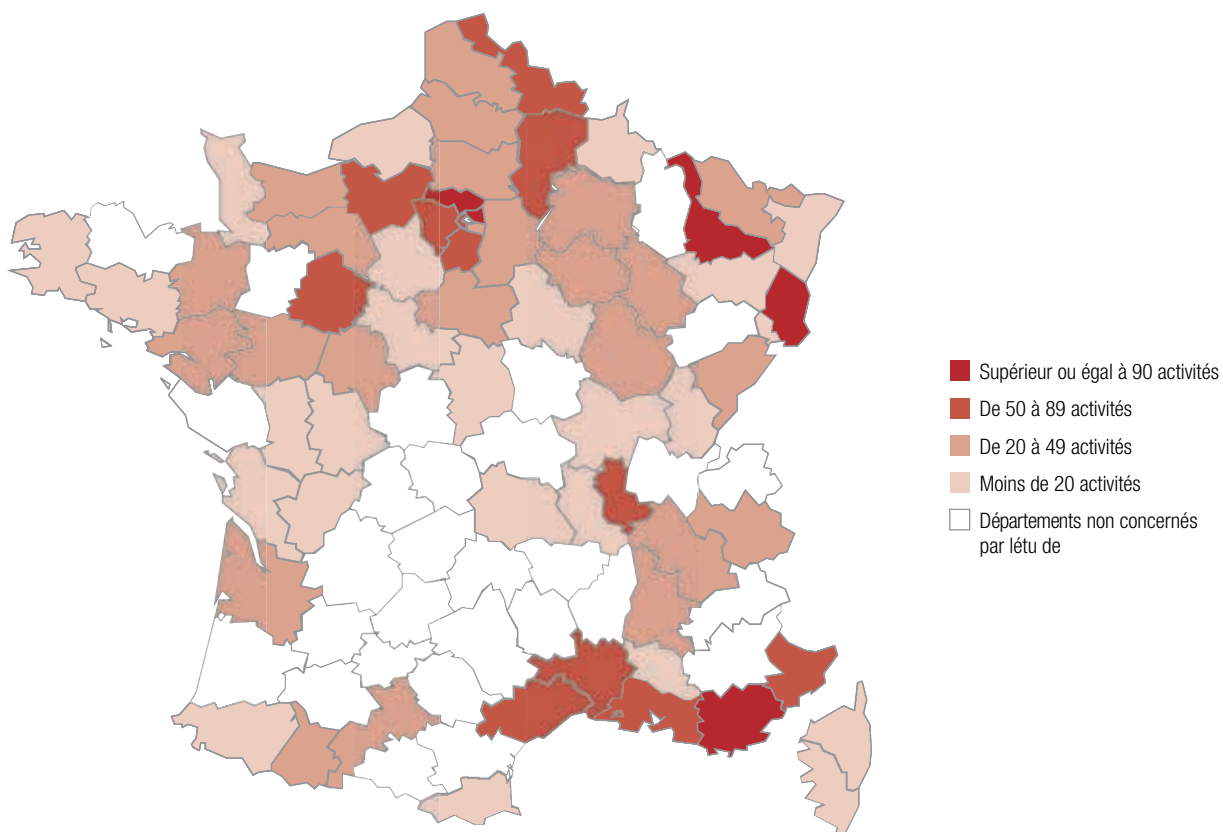
D'une part, le nombre d'activités est plus élevé dans les quartiers en ZFU qui sont généralement de plus grande taille que les ZRU et les Zus et offrent donc un réservoir de clientèle proportionnellement plus important, en plus des dispositifs d'exonération.

D'autre part, les départements ou régions qui accueillent de grandes unités urbaines connaissent les plus fortes concentrations commerciales. L'observation de leur répartition en fonction de la

densité de population (**carte 1**), qui permet d'évaluer l'accès des ménages à une activité commerciale de proximité confirme cette tendance. Le nombre d'activités pour 10000 habitants est, en effet, plus élevé au sein des grandes unités urbaines et des régions plus peuplées.

Ainsi, la densité commerciale est plus importante en Île-de-France et sur l'arc méditerranéen qu'en Bretagne, en Poitou-Charentes ou dans le Puy-de-Dôme. La corrélation entre densité de peuplement et densité commerciale joue ici pleinement.

Carte 1
Carte du nombre de commerces pour 10000 habitants en Zus, en 2008



Source : Epareca.

- L'emploi
- Les entreprises**
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

En moyenne, les quartiers d'implantation des polarités comptent 14 000 habitants (soit 12 % de la population des communes dont ils font partie) avec, comme principales caractéristiques, un contexte économique et social difficile (taux de chômage supérieur de près de 30 % à celui de la ville) et un habitat mixte ou dominé par des immeubles collectifs dans le cadre de grands ensembles (respectivement 53 % et 49 %).

Le tissu commercial de ces territoires se compose en majorité d'ensembles immobiliers autonomes, regroupant plusieurs boutiques autour, éventuellement, d'une ou de plusieurs locomotive(s) (57 % des cas). Les pieds d'immeubles HLM (25 % des cas) et les rues commerçantes traditionnelles sont plus rares (14 % des cas).

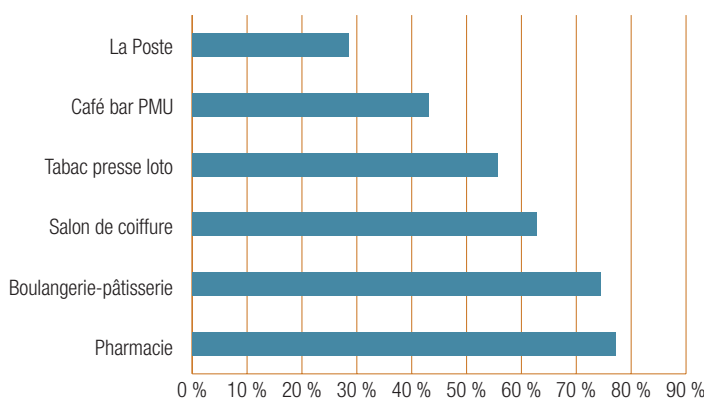
Les polarités, dont la plupart ont été développées en même temps que leurs quartiers d'implantation, sont le plus souvent en multipropriété.

Leur taille moyenne s'établit à 16 magasins avec, néanmoins, des inégalités importantes entre les équipements. En effet, 54 % ont un positionnement ne leur permettant pas de rayonner au-delà du quartier (12 magasins ou moins) dont près d'un tiers joue un rôle d'hyperproximité

(moins de 6 magasins). À l'inverse, 22 % des pôles ont une offre supérieure à 20 commerces et sont généralement susceptibles de drainer une clientèle dépassant le périmètre de la Zus. À l'extrême, certains disposent d'une offre pléthorique : c'est le cas, notamment, des centres anciens (813 activités recensées à Toulon, par exemple), de certaines rues commerçantes traditionnelles (comme la rue du Faubourg-des-Postes à Lille avec 71 activités) ou de grands centres commerciaux (type Les Flanades, à Sarcelles, qui compte 125 boutiques).

Cette tendance se traduit par une présence plus systématique d'activités répondant à des besoins quotidiens au détriment de l'équipement de la personne et de la maison, notamment, et celle moins fréquente de supermarchés traditionnels ou d'hypermarchés au profit de commerces alimentaires discount, de supérettes ou d'alimentations générales exploitées par des indépendants. Un certain nombre de commerces de première nécessité semblent incontournables parmi lesquels la pharmacie, la vente de pain (boulangerie, terminaux de cuisson ou dépôts de pain), le tabac presse jeux. Ils sont présents dans plus de 50 % des polarités.

Graphique 1
Présence des commerces dits « incontournables »



La taille des polarités est en moyenne de 16 magasins.

Source : Epareca – 2008.
Lecture : La Poste est présente dans 29 % des polarités étudiées.

L'emploi
Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

En particulier, dans un cas sur deux, le site est dépourvu de locomotive alimentaire, essentielle à son attractivité. De même, moins de 40 % des équipements disposent des activités de base (boulangerie, tabac presse loto, café bar PMU, pharmacie...).

D'autre part, 59 % des polarités pâtissent de problèmes morphologiques liés à une conception datée et peu fonctionnelle (organisations labyrinthiques ou autour de patios intérieurs, construction sur dalle surélevée...) ou à un bâti vétuste et mal entretenu (désordres au niveau de la structure, parties communes laissées à l'abandon...).

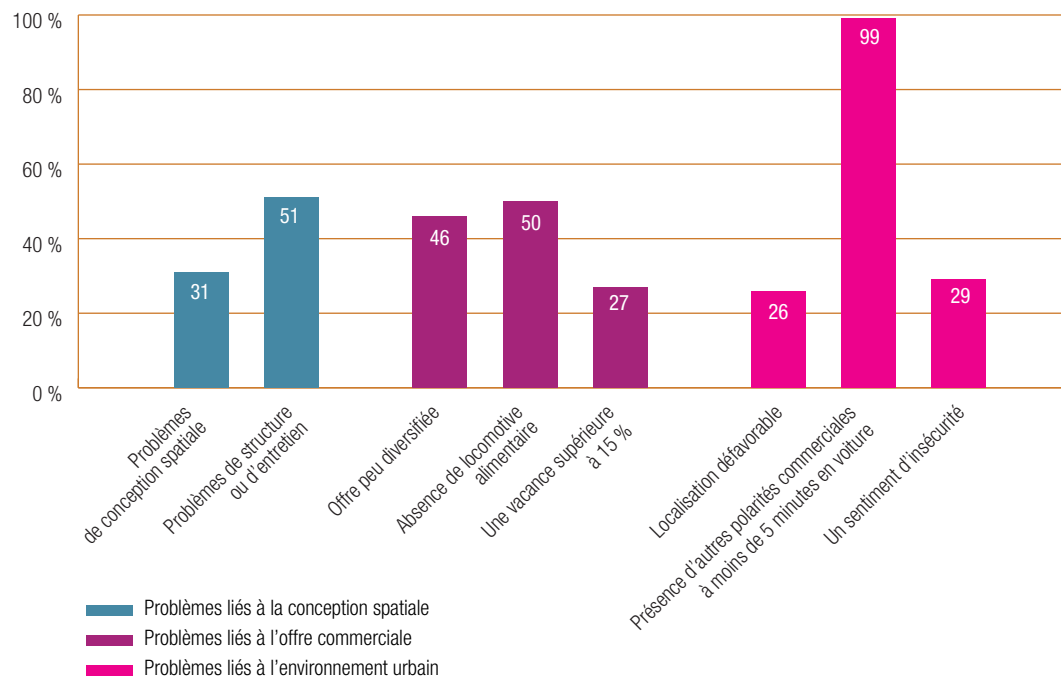
Cette situation participe à l'image négative des polarités (45 % des cas) qu'accroissent un sentiment fort d'insécurité (29 %) et un défaut de mise en valeur des commerces (39 %) ou des espaces publics environnants (45 %).

Les difficultés liées à l'insertion urbaine sont plus rares. En effet, seuls 26 % des sites ont une localisation peu favorable qui entraîne une faible lisibilité et accessibilité. Dans la majorité des cas, les sites sont bien desservis grâce aux transports en commun situés à proximité (87 % des cas) ou à un accès piétons bien matérialisé (94 % des cas).

On peut noter, néanmoins, que moins de 40 % des sites possèdent une signalétique indiquant clairement leur positionnement et 50 %, un éclairage performant.

Graphique 2

Difficultés rencontrées par les différentes polarités



Source : Epareca – 2008.

Lecture : 31 % des polarités étudiées rencontrent des problèmes de conception spatiale, 50 % enregistrent l'absence d'une locomotive alimentaire, 29 % souffrent d'un sentiment d'insécurité.

Les polarités des quartiers étudiés sont soumises à une concurrence importante des lieux commerciaux voisins : 99 % des polarités sont situées à moins de cinq minutes en voiture d'autres polarités commerciales (**vue 2**). Cette concurrence peut s'exercer sous différentes formes : autres pôles de quartier (92 % des sites), grands centres commerciaux (81 %), discounters (80 %), marchés non sédentaires (72 %).

Le poids de cette concurrence semble faible pour 17 % des polarités tandis que le tissu commercial des Zus souffre effectivement de cet environnement dans 50 % des cas.

Vue 2
Environnement concurrentiel du quartier Hautepierre à Strasbourg (67)



Source : Epareca/Cabinet Albert et Associés.

Une pérennité souvent menacée

En l'absence de remise à niveau régulière et de modernisation, ces ensembles immobiliers ont vu leur attractivité se dégrader au profit de pôles mieux structurés situés dans leur environnement immédiat et se sont recentrés sur les besoins de la population, souvent captive, de leur quartier d'implantation. Ainsi, ils drainent efficacement une clientèle de proximité (dans 97 % des cas) mais peinent à capter une clientèle plus éloignée ou de passage.

Ce phénomène a sans doute été amplifié par les évolutions des modes de consommation enregistrées ces dernières décennies (développement du commerce de masse, modification des comportements d'achats, détérioration des conditions de vie des populations les plus en difficulté, montée du sentiment d'insécurité...).

Dans ces conditions, la plupart des polarités cumulent aujourd'hui des problèmes morphologiques (désordres structurels, architecture datée et peu fonctionnelle...) mais également d'offres (nombreuses vacances, absence des activités de première nécessité...) qui menacent la pérennité même de ces dispositifs commerciaux.

La tendance est donc à un manque d'attractivité du tissu commercial des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui se traduit par un risque de déstabilisation à moyen terme des équipements concernés.

La pérennité de ces espaces dépend, en effet, d'un ensemble de critères qui peuvent être regroupés en trois catégories (**tableau 1**).

Tableau 1
Classement des types de difficultés rencontrées par une polarité commerciale

Conception spatiale et perception du bâti	Structure introvertie Polarité sur dalle Accessibilité réduite (emmarchement, surélévation) Vétusté des commerces Manque d'entretien...
Offre commerciale	Vacance élevée Activités en doublons Absence de locomotive alimentaire...
Environnement urbain	Enclavement du site Environnement concurrentiel dense Ambiance et image négatives...

Source : Epareca – 2008.

Les polarités étudiées peinent à attirer une clientèle qui n'est pas à proximité géographique immédiate.

L'emploi
Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Certains aspects sont plus critiques que d'autres et le fonctionnement peut être plus ou moins affecté selon la configuration ou la localisation géographique de la polarité.

Un taux de vacance élevé (**vue 3**) est souvent le signe d'une perte de dynamisme qu'il contribue à renforcer. En effet, 48 % des polarités présentant des problèmes de diversité et de qualité d'offre ont un taux de vacance supérieur à 15 % qui se cumule, dans 79 % des cas, à des problèmes morphologiques et, dans 67 % des cas, à une ambiance négative.

D'autres facteurs tels que l'absence de locomotive alimentaire, d'activités de première nécessité ou d'enseignes à forte notoriété fragilisent davantage les pôles de proximité et, notamment, ceux comprenant six boutiques et moins.

De même, les dysfonctionnements liés à l'offre commerciale sont plus fréquents dans les quartiers de petite taille (moins de 5 000 habitants) dont 2/3 des polarités comptent moins de treize boutiques.

Vue 3

Illustration de la vacance : Brest (29) quartier Pontanezen



Source : Epareca/Cabinet Cibles et Stratégies.

Concernant les dimensions architecturales et urbaines, aucun critère ne se distingue en particulier. C'est, le plus souvent, un ensemble de difficultés qui entrave le bon fonctionnement des sites. Néanmoins, une polarité sur dalle, localisée en dehors des flux de circulation, à l'instar des commerces situés sur l'avenue Paul Éluard, à Bobigny (**vue 4**) peut s'avérer dans une position plus délicate qu'un équipement qui présente de multiples problèmes de morphologie et d'insertion urbaine.

La dégradation du tissu commercial s'apprécie donc au cas par cas, avec un risque de déstabilisation qui s'accroît dans les situations suivantes :

- quand l'une des caractéristiques du site atteint un seuil critique (taux de vacance supérieur à 30 %, site privé de flux naturels de circulation...);
- quand le site présente des dysfonctionnements dans l'ensemble des dimensions (offre, architecture, environnement urbain).

Vue 4

Illustration d'un site enclavé : Bobigny (93) quartier Karl Marx Paul Eluard



Source : Epareca/Cabinet Rodin Études.

88 % des polarités étudiées rencontrent des difficultés liées à leur conception spatiale, à leur offre commerciale ou encore à leur environnement urbain.

Ainsi, moins de 3% des polarités cumulent l'ensemble des difficultés et 18% en concentrent 2 sur 3 (représentant, au total, 37% des quartiers étudiés). À l'inverse, seuls 12% des équipements ne souffrent d'aucun handicap.

Dans les grandes agglomérations, les sites dont la pérennité est menacée se concentrent dans les zones où la densité commerciale est la plus forte.

Ils correspondent, dans la plupart des cas, à des polarités à faible attractivité (sites de très petites tailles ou présentant des problèmes morphologiques et une offre réduite à sa plus simple expression) ou intermédiaire (polarités moyennes ou sans problème commercial majeur mais présentant des dysfonctionnements structurels).

Les interventions de l'État sur les commerces dans les quartiers sensibles

La dimension commerciale est assez souvent développée dans les projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une intervention est programmée sur le commerce dans 81% des quartiers dont 38% dans le cadre d'une intervention de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca).

Cet établissement public national a été créé en 1996, par la loi du pacte de relance pour la ville, pour conduire des opérations de transformation ou de modernisation d'équipements commerciaux ou artisanaux obsolètes dans le but de maintenir un service de proximité pour les habitants, souvent captifs, des quartiers les plus en difficulté. Son action, déclenchée par la collectivité, à défaut d'initiative privée, concerne une centaine de sites sur le territoire national dont près d'un quart a d'ores et déjà été restructuré.

Cette mobilisation semble, néanmoins, insuffisante pour traiter l'ensemble des difficultés rencontrées par le tissu commercial de ces quartiers puisque seulement 46% des polarités sont ciblées par les projets de rénovation urbaine et 25% font l'objet d'une intervention de l'Epareca.

Enfin, un quart des polarités a été construit ou rénové depuis moins de dix ans, résultat dans certains cas de l'aboutissement de projets inscrits dans les PRU, ou dans d'autres projets réalisés antérieurement (par l'Epareca, par des investisseurs privés, dans le cadre des GPV...).

Pour autant, les dispositifs de soutien et d'accompagnement sont nombreux pour aider les acteurs locaux (commerçants, bailleurs, ville...) à appréhender ces problématiques :

- apport en subventions : Anru, Fisac, Cucs,
- promotion investissement : Epareca,
- partenariat financier : CDC,
- appui et conseil aux collectivités : réseaux consulaires.

Exemple d'opération conduite par l'Epareca dans le quartier Grande Garenne à Angoulême (16)

Avant



Après



Source : Epareca.





L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les revenus des habitants

- Les revenus fiscaux localisés des ménages en 2006
- La pauvreté en zones urbaines sensibles
- Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, au premier trimestre 2007

Indicateurs associés aux revenus définis dans la loi du 1^{er} août 2003

La loi du 1^{er} août 2003 dans son annexe 1 ne définit pas explicitement d'indicateurs relatifs au revenu des habitants mais elle précise au point 1 de cette annexe : « Un ou plusieurs indicateurs globaux permettent d'évaluer la situation socio-économique globale des zones urbaines sensibles ainsi que des zones urbaines dans leur ensemble. »

Le niveau des revenus perçus par les habitants des Zus comparé à celui des habitants des agglomérations correspondantes constitue l'un des indicateurs les plus synthétiques pour mesurer l'écart des conditions de vie entre ces quartiers et leur ville.

À ce titre, cet indicateur doit faire l'objet d'un suivi périodique dans les rapports de l'Observatoire national des Zus (Onzus).

Les revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

En 2006, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des zones urbaines sensibles (Zus) s'élève à 56 % de celui des habitants de leurs unités urbaines. La part des ménages non imposés de ces quartiers (54 %) excède en outre celle observée au sein de leur agglomération (36 %).

En 2006, les quartiers Zus présentent cependant entre eux des disparités marquées: le revenu médian par unité de consommation de ces territoires varie dans un rapport de 1 à 2 entre les 10 % des Zus les plus en difficulté et les 10 % des Zus les plus favorisées. Depuis 2002, le revenu médian par unité de consommation a généralement augmenté dans ces quartiers, mais un peu moins rapidement que dans les unités urbaines qui les abritent. Cette hausse a surtout profité aux Zus les plus défavorisées, notamment les Zus supports d'une zone franche urbaine (ZFU) de 1^{re} génération.

APPROCHE PAR POPULATION

Le revenu fiscal moyen de la population des Zus s'élève à environ 60 % de celui de leur unité urbaine en 2006

En 2006, le revenu fiscal annuel moyen par ménage, avant transferts sociaux, était de 21 161 euros dans les Zus observées, soit 63 % du revenu annuel moyen des ménages des unités urbaines les abritant, et 65 % du revenu annuel moyen national par ménage (**tableau 1**). Le revenu annuel moyen par unité de consommation (cf. encadré page 108 sur ce concept de revenu individuel), en Zus, était, quant à

lui, de 11 755 euros en 2006, soit 56 % du revenu équivalent dans les unités urbaines correspondantes, et 59 % du revenu national. Tenir compte de la taille et de la composition des ménages augmente ainsi de 7 points les écarts obtenus entre la population des Zus et celle de leurs unités urbaines.

La part des ménages fiscaux non imposés en Zus (54 %) demeure beaucoup plus importante qu'ailleurs (38 % en France métropolitaine).

En 2006, le revenu fiscal annuel moyen par unité de consommation d'élevait à 11 755 euros en Zus, soit 59 % du revenu national.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Approche par population et par territoire

Les revenus fiscaux localisés de l'année 2006 (Insee-DGI) permettent d'appréhender de façon très satisfaisante la situation des 717 Zus métropolitaines en termes de revenu (voir encadré page 110).

Une première partie s'intéresse globalement aux revenus des habitants des Zus en 2006, ainsi qu'à l'évolution qu'ont connue ces populations depuis 2002. Elle s'appuie sur des données de revenu *moyen* disponibles à la Zus, qui sont ensuite agrégées au niveau national, pour donner une « photographie » nationale de la situation des habitants des Zus en 2006. Les données de revenu moyen – à l'instar des décomptes de ménages non imposés et des données sur la structure des revenus – ne sont renseignées que dans 584 Zus de plus de 2 000 habitants (au recensement de 1999). Ces dernières assurent cependant une couverture satisfaisante du total des 717 Zus métropolitaines puisqu'elles en regroupent 96 % de la population en 2006. Les résultats produits sont ainsi valables « en moyenne » parmi l'ensemble des habitants de ces quartiers au niveau national.

La deuxième partie cherche à qualifier les territoires des Zus en tant que tels, en 2006 – entre autres, quelle est l'ampleur des disparités entre Zus –, mais également à caractériser les évolutions qu'ont

connues ces territoires depuis 2002. Cette approche diffère sensiblement de la précédente, puisqu'elle s'intéresse aux territoires plutôt qu'aux habitants. Chaque Zus « pèse » de la même façon dans le processus d'observation, et ce, indépendamment de sa taille (alors que l'approche « population » s'intéresse aux habitants et pondère les données moyennes relatives à chaque Zus par la taille de la Zus).

En outre, cette partie s'appuie sur les données de revenu *médian* disponibles à la Zus. Le revenu médian, dans la mesure où il est plus robuste que le revenu moyen – qui peut être davantage affecté par des valeurs extrêmes –, est en effet mieux adapté à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille.

Enfin, le revenu médian est également mieux renseigné que la donnée de revenu moyen ; il est en effet disponible sur 714 Zus, parmi l'ensemble des 717 Zus métropolitaines, en 2006. Par rapport au revenu moyen, il permet donc d'intégrer quelque 130 Zus supplémentaires de petite taille (à savoir moins de 2 000 habitants au recensement de 1999, et qui regroupent moins de 4 % de la population totale des Zus métropolitaines en 2006), permettant une couverture quasi complète des territoires des Zus de France métropolitaine.

Tableau 1
Revenu fiscal annuel moyen par ménage et par unité de consommation (UC), en 2006, dans les Zus (de plus de 2000 habitants au recensement de la population 1999) et le reste du territoire métropolitain

	Nombre de zones initiales	Nombre de zones observées	Nombre de ménages fiscaux (des zones observées)	Part des ménages fiscaux non imposés (en %)	Revenu fiscal moyen des ménages (euros)	Revenu fiscal moyen par UC (euros)
Zus	717	584	1 508 875	53,9	21 161	11 755
Unité urbaine ayant une Zus observée		176	13 354 208	35,5	33 700	20 994
Unité urbaine ayant une Zus	200	200	13 550 333	35,6	33 610	20 947
France métropolitaine			24 688 339	37,7	32 540	19 992
Ratio Zus/unités urbaines				1,52	0,63	0,56
Ratio Zus/France métropolitaine				1,43	0,65	0,59

Lecture : en 2006, le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation s'élevait à 11 755 euros en Zus, ce qui représentait 56 % du revenu mesuré dans les unités urbaines les abritant.

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI) pour la France métropolitaine.

La population de certaines catégories de Zus est particulièrement défavorisée

Le revenu fiscal annuel moyen par unité de consommation dans les Zus de priorité 1 (11 297 euros) représente 60 % de celui mesuré dans les Zus de priorité 3 (18 778 euros).

Les populations des Zus présentent cependant des disparités importantes selon les caractéristiques du quartier dans lequel elles résident. Les populations des Zus relevant des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) (cf. encadré page 110) présentent ainsi des profils très différents selon le degré de priorité de leur quartier (**tableau 2**). Le revenu fiscal moyen des ménages des Zus les plus en difficulté (priorité 1) représente 70 % de celui des Zus qui le sont le moins (priorité 3). Cet écart s'aggrave encore si l'on considère le revenu fiscal moyen par unité de consommation : dans les Zus de priorité 1, ce dernier s'élève à 60 % de celui mesuré au sein des Zus de priorité 3.

Enfin, la population des Zus de priorité 1 est également celle qui présente dans son ensemble les écarts les plus importants avec la population des unités urbaines qui les accueillent (moins de 60 % du revenu de ces unités urbaines, qu'il s'agisse du revenu des ménages ou de celui par unité de consommation). La situation de la population résidant dans des Zus de priorité 2 n'est qu'un peu plus favorable, tandis que celle des Zus de priorité 3 et celle des Zus ne relevant pas des Cucs présentent des écarts encore sensibles avec les populations de leurs agglomérations, mais bien plus faibles, de l'ordre de 75 à 80 %.

Les populations des Zus présentent également des profils très différenciés selon que leur quartier est qualifié ou non en zone de redynamisation urbaine (ZRU) ou en ZFU (**tableau 2**). Les populations résidant dans les Zus supports d'une ZRU ou d'une ZFU présentent les écarts les plus importants avec la population de leurs unités urbaines, de 50 % à 60 % du revenu observé dans leurs unités urbaines, qu'il s'agisse du revenu des ménages ou de celui par unité de consommation ; ces écarts sont du même ordre que ceux relevés pour les populations résidant dans des Zus de priorité 1 des Cucs, voire même un peu plus défavorables. Parmi les populations résidant au sein des Zus supports d'une ZFU, celle résidant dans les ZFU de 3^e génération est la moins bien dotée (il s'agit cependant d'une population restreinte), suivie de près par celle des ZFU de 1^{re} génération, puis celle des ZFU de 2^e génération.

La population des Zus relevant de la rénovation urbaine ne présente pas de disparité notable selon le degré de priorité Anru des quartiers. La population de ces quartiers se caractérise elle aussi par des écarts importants avec la population de leurs unités urbaines, écarts du même ordre que ceux observés pour la population des Zus de priorité 1 au sein des Cucs.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 2
Revenu fiscal moyen annuel par ménage et par unité de consommation (UC) en 2006 dans les différentes catégories de Zus (de plus de 2000 habitants au recensement de population 1999) et le reste du territoire métropolitain

	Nombre de zones initiales	Nombre de zones observées	Nombre de ménages fiscaux (des zones observées)	Part des ménages fiscaux non imposés (en %)	Revenu fiscal moyen des ménages (euros)	Revenu fiscal moyen par UC (euros)	
Zus des Cucs selon le degré de priorité							
Priorité 1	Zus	481	1 217 445	55,2	20632	11 297	
	UU ayant une Zus observée		135	12 791 062	35,2	33 915	21 100
	Ratio			1,57	0,61	0,54	
Priorité 2	Zus	195	248 657	50,6	22 273	13 131	
	UU ayant une Zus observée		71	8 721 302	33,1	35 745	22 067
	Ratio			1,53	0,62	0,60	
Priorité 3	Zus	32	37 893	38,4	29 508	18 778	
	UU ayant une Zus observée		13	11 907 571	29,4	39 428	23 881
	Ratio			1,31	0,75	0,79	
Zus hors intervention Cucs	Zus	9	4 880	31,5	31 714	19 172	
	UU ayant une Zus observée		2	4 047 698	27,1	41 498	25 021
	Ratio			1,16	0,76	0,77	
Zus selon le type de quartier (ZRU, ZFU)							
Zus non ZRU non ZFU	Zus	317	489 002	48,4	23 263	13 640	
	UU ayant une Zus observée		101	11 264 816	34,2	34 674	21 638
	Ratio			1,41	0,67	0,63	
Zus ZRU non ZFU	Zus	284	517 386	56,0	20 175	11 327	
	UU ayant une Zus observée		124	12 074 978	34,9	34 185	21 245
	Ratio			1,61	0,59	0,53	
Zus support d'une ZFU	Zus	116	502 487	57,1	20 132	10 586	
	UU ayant une Zus observée		58	10 568 451	34,1	34 873	21 580
	Ratio			1,68	0,58	0,49	
dont Zus support d'une ZFU 1G	Zus	45	227 648	59,2	19 643	10 072	
	UU ayant une Zus observée		31	8 122 465	32,7	36 280	22 339
	Ratio			1,81	0,54	0,45	
dont Zus support d'une ZFU 2G	Zus	53	630 274	54,8	20 755	11 076	
	UU ayant une Zus observée		27	7 611 341	32,2	36 628	22 518
	Ratio			1,70	0,57	0,49	
dont Zus support d'une ZFU 3G	Zus	18	51 653	58,1	19 596	10 889	
	UU ayant une Zus observée		12	5 948 795	30,9	38 116	23 074
	Ratio			1,88	0,51	0,47	

Note de lecture : l'abréviation UU renvoie à « unités urbaines ». La ligne ratio fait le rapport de la donnée « Zus » à celle des « unités urbaines ayant une Zus observée ». Au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{er}, 2^e et 3^e générations.
Lecture : en 2006, le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation s'élevait à 11 327 euros dans les ZRU non-support d'une ZFU, ce qui représentait 53 % du revenu mesuré dans les unités urbaines les abritant.
Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI).

Tableau 2 (suite)

Revenu fiscal moyen annuel par ménage et par unité de consommation (UC) en 2006 dans les différentes catégories de Zus (de plus de 2000 habitants au recensement de population 1999) et le reste du territoire métropolitain

	Nombre de zones initiales	Nombre de zones observées	Nombre de ménages fiscaux (des zones observées)	Part des ménages fiscaux non imposés (en %)	Revenu fiscal moyen des ménages (euros)	Revenu fiscal moyen par UC (euros)
Zus – Quartiers de la rénovation urbaine						
Total	430	389	1 139 105	55,4	20 532	11 212
Zus		144	12 931 478	35,3	33 849	21 083
UU ayant une Zus observée					1,57	0,61
Ratio						
Priorité Annu 1	208	207	760 865	55,4	20 656	11 024
Zus		76	11 443 191	34,4	34 507	21 445
UU ayant une Zus observée					1,61	0,60
Ratio						
Priorité Annu 2	222	182	378 240	55,3	20 281	11 633
Zus		106	11 250 398	34,6	34 541	21 451
UU ayant une Zus observée					1,60	0,59
Ratio						

Note de lecture : l'abréviation UU renvoie à « unités urbaines ». La ligne ratio fait le rapport de la donnée « Zus » à celle des « unités urbaines ayant une Zus observée ». Au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re}, 2^e et 3^e générations. **Lecture :** en 2006, le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation s'élevait à 11 212 euros dans les Zus de la rénovation urbaine, ce qui représentait 53 % du revenu mesuré dans les unités urbaines les abritant.

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI).

Entre 2002 et 2006, les écarts de revenus entre la population des Zus et celle de leurs unités urbaines n'ont pratiquement pas évolué

Le **tableau 3** présente l'évolution des revenus des populations des Zus depuis 2002¹, les revenus étant exprimés en euros 2006 afin de corriger l'inflation. Les résultats suggèrent que, entre 2002 et 2006, le revenu moyen des ménages et celui par unité de consommation ont modestement progressé en Zus, de respectivement + 0,9 % et + 1,7 % ; ils ont cependant également progressé dans les unités urbaines abritant ces quartiers (respectivement de + 2,9 % et + 4,1 %), au point que les écarts observés entre la population des Zus et celle des unités urbaines accueillant ces quartiers se sont accrus, mais très modestement, sur la période (voir dernière colonne du **tableau 3**).

On sera attentif au fait que le nombre de Zus observées (de plus de 2000 habitants au recensement 1999) s'est progressivement amélioré. Mais les résultats ne sont pas sensiblement modifiés si l'on s'intéresse aux 567 Zus pour lesquelles les données de revenu moyen sont disponibles sur l'ensemble de la période, et qui abritent 95 % de la population totale métropolitaine des Zus au recensement de 2006.

1. Les données sur les revenus en 2002 et 2005 sont accessibles dans les précédents rapports des années 2006 et 2008, celles de 2004 sont présentées pour la première fois ici.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3
Revenu fiscal moyen annuel par ménage et par unité de consommation dans les Zus
(de plus de 2000 habitants au RP 1999) et le reste du territoire métropolitain : période 2002-2006

	Zus	Zus suivies sur toute la période	Toutes unités urbaines ayant une Zus	France métropolitaine	Ratio du revenu en Zus à celui des unités urbaines les abritant
Nombre de zones analysées					
2002	567	567	200		
2004	585	567	200		
2005	584	567	200		
2006	584	567	200		
Revenu moyen par ménage (en euros 2006)					
2002	20974	20974	32670	31524	0,64
2004	20632	20627	32536	31513	0,63
2005	20918	20920	32959	31916	0,63
2006	21161	21163	33610	32540	0,63
Revenu moyen par unité de consommation (en euros 2006)					
2002	11563	11563	20120	19118	0,57
2004	11389	11385	20174	19256	0,56
2005	11590	11588	20493	19556	0,57
2006	11755	11754	20947	19992	0,56

Lecture : entre 2002 et 2006, le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation des 567 Zus suivies sur l'ensemble de la période est passé de 11 563 à 11 754 euros (euros constants de 2006).

Source : Revenus fiscaux localisés 2002 à 2006 (Insee-DGI).

Des patrimoines très modestes en Zus en 2006

La structure des revenus dans les Zus reflète à la fois la prédominance des salariés dans la population de ces quartiers et le faible niveau de leur patrimoine imposable relativement aux habitants des autres quartiers.

En 2006, les revenus salariaux (salaires et indemnités de chômage) représentent près des trois quarts de l'ensemble des revenus fiscaux des populations résidant en Zus, contre près de deux tiers des revenus fiscaux de l'ensemble des métropolitains (**tableau 4**). À l'inverse, les reve-

nus des professions non salariées représentent seulement 2,2 % des revenus fiscaux des populations en Zus, contre 6,5 % des revenus fiscaux de l'ensemble des ménages de France métropolitaine. La part des autres revenus, qui correspondent aux fruits imposables du patrimoine, reste plus faible dans les revenus des habitants des Zus que dans ceux de l'ensemble des Français métropolitains (1,7 % contre 5,7 %). Enfin, la part des pensions et rentes dans les revenus est proche du niveau national.

Tableau 4
Structure des revenus fiscaux des ménages en 2006 (en %) dans les Zus
(de plus de 2 000 habitants au RP 1999) et le reste du territoire métropolitain

	Zus	Unités urbaines ayant une Zus observée	Toutes unités urbaines ayant une Zus	France métropolitaine
Nombre de zones analysées	584	176	200	
Part des salaires dans les revenus fiscaux	72,7	66,1	66,0	64,1
Part des revenus des professions non salariées	2,2	5,6	5,6	6,5
Part des pensions et rentes	23,3	22,4	22,5	23,7
Part des autres revenus	1,7	5,8	5,8	5,7

Lecture : en 2006, dans les unités urbaines ayant une Zus, les revenus salariaux représentent 66,1 % des revenus fiscaux des ménages.
Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI).

APPROCHE PAR TERRITOIRE

Il existe des disparités de revenu importantes entre les Zus en 2006

On s'intéresse maintenant aux territoires des Zus en tant que tels. L'indicateur retenu est celui du revenu médian par unité de consommation, plus robuste que le revenu moyen et plus adapté à la comparaison entre zones géographiques de petite taille.

Au regard de cet indicateur, les disparités entre Zus apparaissent importantes. En 2006, les 10 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian inférieur à 7 165 euros par unité de consommation (1^{er} décile), tandis que, dans les 10 % des Zus les plus « aisées », il est supérieur à 13 522 euros (9^e décile) (**tableau 5**) : le revenu varie donc dans un rapport de 1 à 2 entre ces deux groupes de Zus (rapport interdécile).

Tableau 5
Distribution des Zus et des unités urbaines en 2006 selon leurs revenus fiscaux médians annuels par unité de consommation (en euros)

	Zus	Iris des unités urbaines avec Zus
Nombre de zones analysées	714	12 069
1 ^{er} décile	7 165	10 632
2 ^e décile	7 995	13 263
3 ^e décile	8 736	15 066
4 ^e décile	9 305	16 361
5 ^e décile	9 991	17 551
6 ^e décile	10 555	18 712
7 ^e décile	11 342	20 106
8 ^e décile	12 121	22 098
9 ^e décile	13 522	25 512
Rapport interdécile (9 ^e décile/1 ^{er} décile)	1,9	2,4

Note de lecture : les Iris (lots regroupés pour l'information statistique) sont la plus petite unité géographique à partir de laquelle les données de la statistique nationale sont publiques ; ils comptent en moyenne 2 000 habitants.

Lecture : en 2006, les 30 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian annuel par unité de consommation inférieur à 8 736 euros (3^e décile) ; dans les 30 % des Zus les plus aisées, ce revenu médian est supérieur à 11 342 euros (7^e décile).

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI) pour la France métropolitaine.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants**
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

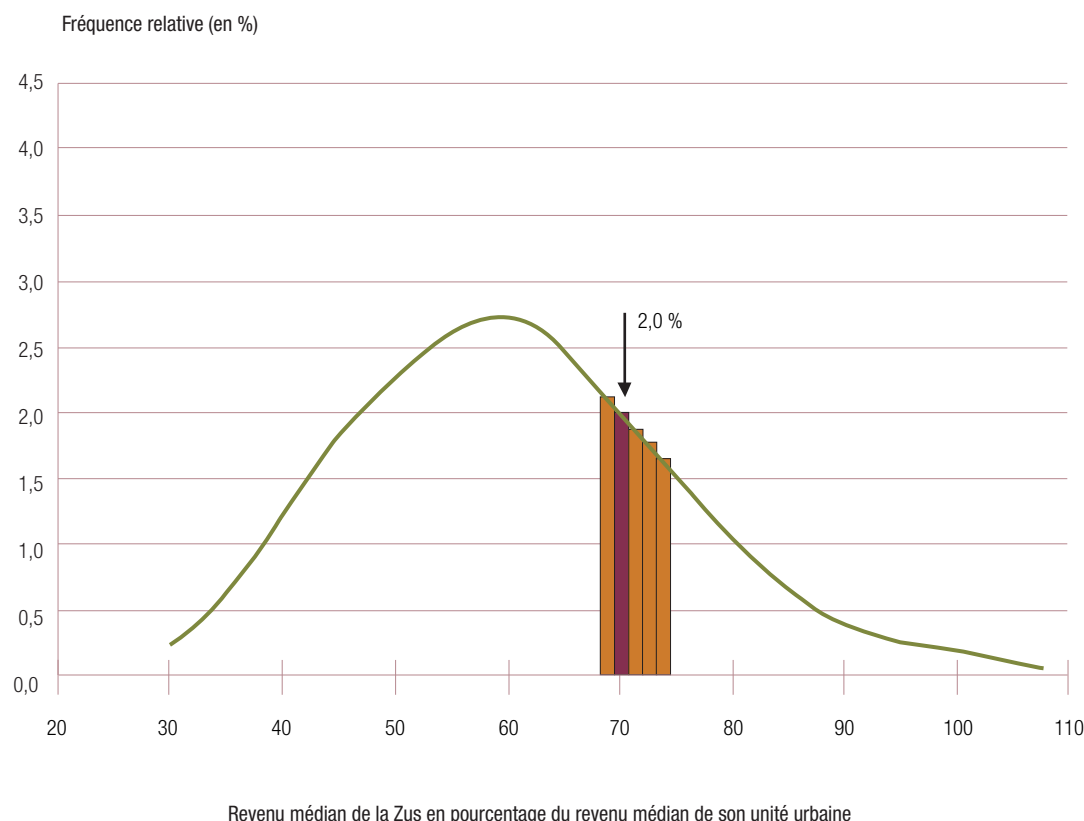
En 2006, dans un quart des Zus, le revenu médian par unité de consommation est inférieur de plus de 50 % à celui de leur unité urbaine

La loi du 1^{er} août 2003 définit les objectifs de la politique de la ville en termes de réduction des écarts entre les quartiers en Zus et leur environnement. On s'intéresse ainsi à la mesure de l'évolution du niveau des revenus dans les Zus, relativement à celui de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent, à travers l'étude du rapport entre le revenu médian par unité de consommation de la Zus et celui de son unité urbaine d'appartenance.

Les résultats font apparaître des écarts souvent importants (**graphique 1**, voir aussi le **tableau 6**). En 2006, le rapport du revenu médian par unité de consommation des Zus à celui de leur agglomération s'échelonne entre 30 % et 110 %. Près de la moitié des Zus ont un revenu médian s'élevant à moins de 60 % de celui de leur unité urbaine ; pour un peu moins d'un quart des Zus il est inférieur à 50 % (**tableau 6**). Dans un peu moins de 1 % des cas le revenu médian de la Zus est supérieur à celui de son agglomération.

Un peu moins d'un quart des Zus ont un revenu fiscal médian par unité de consommation inférieur à la moitié de celui de leur unité urbaine.

Graphique 1
Distribution des Zus selon le rapport entre leur revenu fiscal médian par unité de consommation et celui de leur unité urbaine en 2006

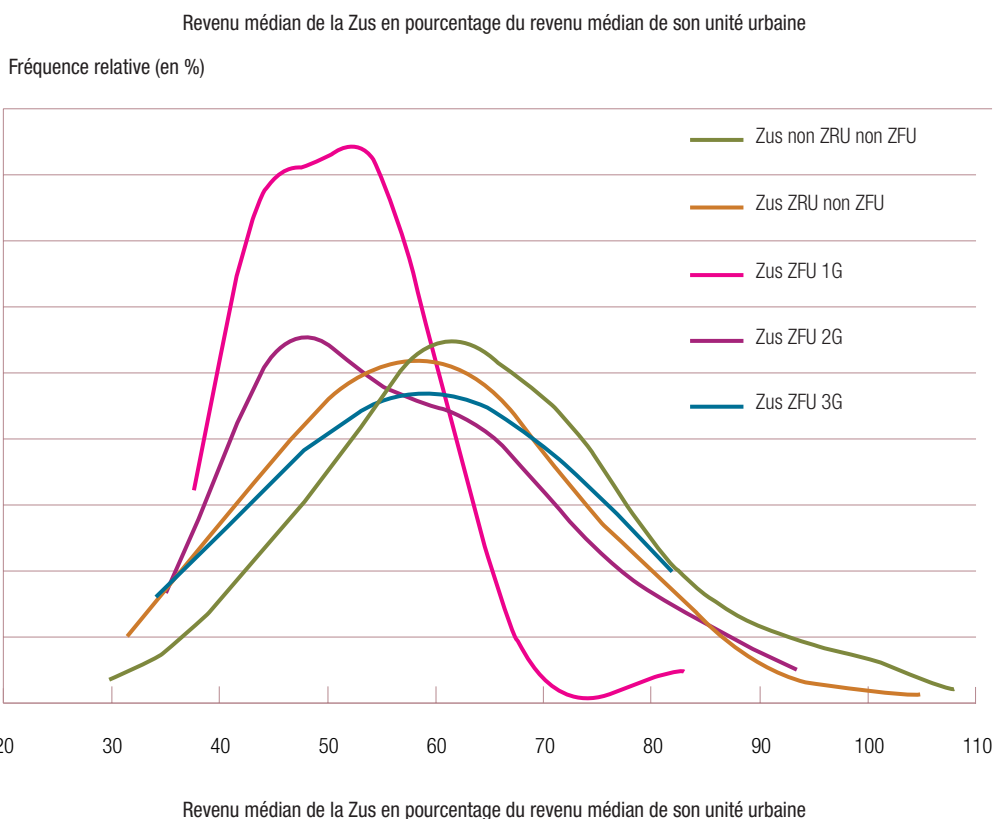
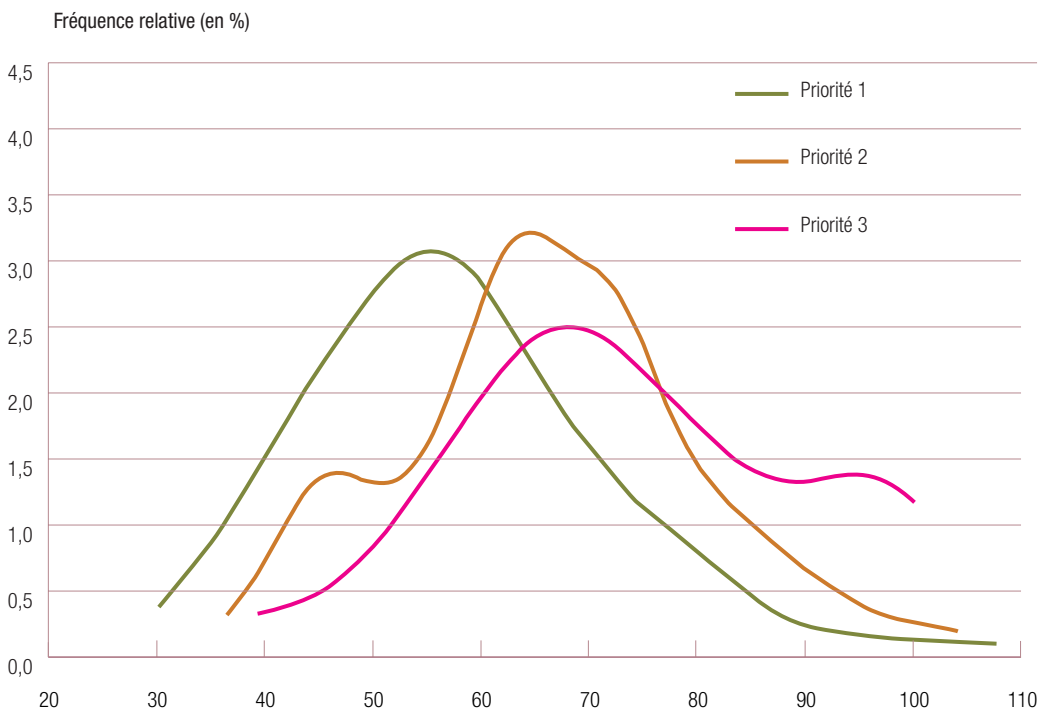


Lecture : la courbe précédente se lit comme un histogramme continu. Par facilité, on peut cependant l'interpréter comme un histogramme ordinaire où les classes de revenu (en abscisse) seraient de largeur 1 (1 point de pourcentage). Par exemple, en 2006, 2,0 % des Zus ont un revenu médian par unité de consommation représentant de 69,5 % à 70,5 % du revenu de leur agglomération.

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI) pour la France métropolitaine.

Graphique 2

Distribution des Zus selon le rapport entre leur revenu fiscal médian par unité de consommation en 2006 et celui de leur unité urbaine – Zus selon leur degré de priorité au sein des Cucs, et selon leur type (ZFU, ZRU)



Note de lecture : au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re}, 2^e et 3^e générations.

Lecture : cf. graphique 1.

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI) pour la France métropolitaine.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Il y a une gradation nette des écarts observés entre les Zus et leur agglomération, en fonction du degré de priorité de ces quartiers au sein des Cucs (**graphique 2**; voir également le **tableau 6**). La moitié des Zus de priorité 1 ont un revenu médian par unité de consommation s'élevant à moins de 56 % de celui de leur unité urbaine. Les Zus de priorité 1 se distinguent assez nettement des Zus de priorité 2 et 3 : en effet, dans le **graphique 2**, le pic des courbes relatives aux deux dernières – pic qui indique la valeur modale, à savoir celle qui est la plus fréquemment prise au sein de chaque catégorie – est décalé sur la gauche par rapport aux premières.

Il existe également une gradation assez nette des écarts en fonction du type de la Zus : Zus ni ZRU ni ZFU, ZRU non ZFU, ZFU de 3^e génération, ZFU de 2^e génération, ZFU de 1^{re} génération. Mais les différences s'observent surtout entre les Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération, et les autres (**graphique 2**). Parmi les premières, près de la moitié a un revenu médian par unité de consommation s'élevant à moins de 51 % de celui de leur agglomération (**tableau 6**). De

toutes les Zus analysées – par degré de priorité au sein des Cucs, par type (non ZRU non ZFU, ZRU, ZFU), et selon l'appartenance ou non au PNRU –, ce sont celles qui présentent, de loin, les caractéristiques les plus défavorables.

Le **graphique 2** permet d'apprécier également la disparité des situations au sein de chacune des catégories de Zus évoquées précédemment. Les catégories de Zus censées être les plus défavorisées (Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération, Zus de priorité 1) sont également les plus homogènes en termes d'écart à l'unité urbaine. Elles présentent en effet sur le **graphique 2** les courbes les moins « étalées ». Le fait est particulièrement marquant pour les Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération.

Enfin, les Zus de la rénovation urbaine présentent des écarts à leur agglomération du même ordre que ceux mesurés dans les Zus de priorité 1 au sein des Cucs. Elles-mêmes ne se distinguent pas sensiblement selon leur degré de priorité Anru (**tableau 6**).

Près de la moitié des Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération ont un revenu fiscal médian par unité de consommation inférieur à la moitié de celui de leur unité urbaine.

Les évolutions de revenus entre 2002 et 2006 sont très contrastées entre les Zus

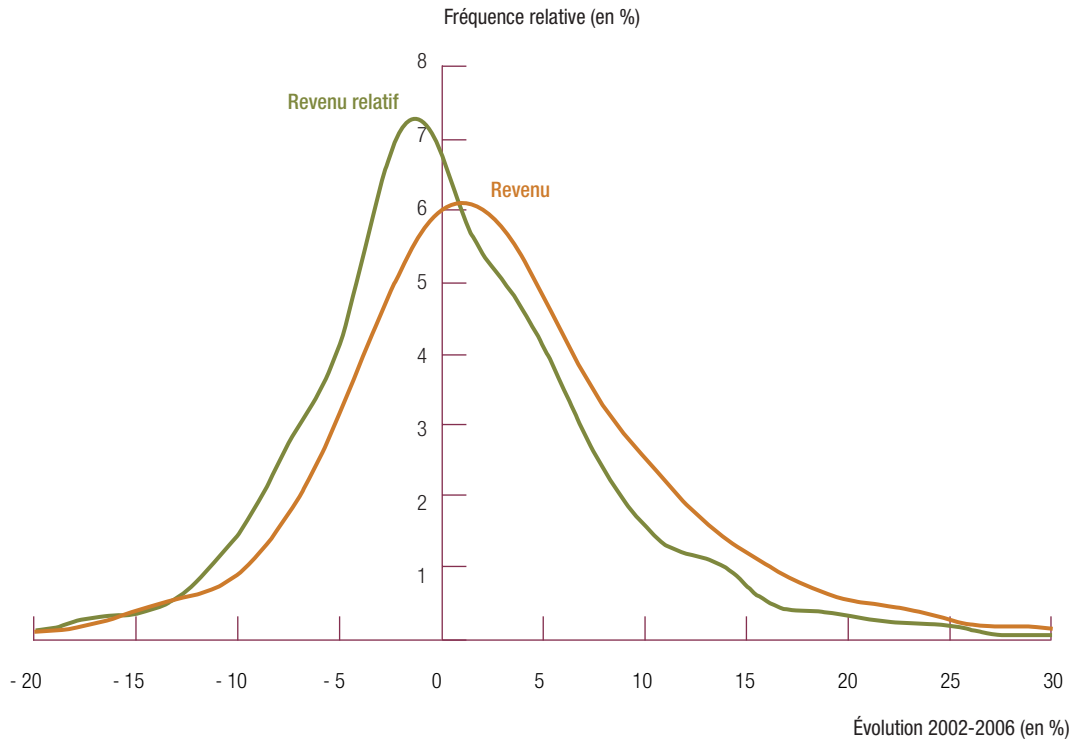
681 Zus métropolitaines peuvent être suivies depuis 2002. Les variations entre 2002 et 2006 s'échelonnent d'environ -20 % à +30 % dans les Zus analysées, tant pour le revenu par unité de consommation que pour sa version relative (rapporté au revenu de son unité urbaine) (**graphique 3**).

Dans un peu moins des deux tiers des Zus, le revenu médian par unité de consommation (exprimé en euros constants 2006) a augmenté entre 2002 et 2006. Dans près d'une Zus sur

six, la progression est supérieure à 10 % ; inversement dans 4 % de ces quartiers, la diminution est supérieure à 10 % (**tableau 7**).

Quand on rapporte le revenu des Zus à celui de leur unité urbaine, le bilan est plus mitigé : les Zus se partagent quasi équitablement entre celles ayant connu une progression et celles ayant connu un recul sur la même période. 9 % des Zus ont connu une progression supérieure à 10 %, tandis que 5 % d'entre elles ont connu une diminution supérieure à 10 %.

Graphique 3
Répartition des Zus selon l'évolution entre 2002 et 2006 de leur revenu fiscal médian par unité de consommation (en niveau, et rapporté à celui de leur unité urbaine)



Note de lecture : le revenu relatif désigne le revenu médian par unité de consommation de la Zus rapporté à celui de son unité urbaine. Les évolutions présentées ici sont corrigées de l'inflation, le revenu 2002 étant exprimé en euros 2006. Cf. graphique 1.

Source : Revenus fiscaux localisés 2002 et 2006 (Insee-DGI), 681 Zus analysées.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Globalement, les évolutions ont été plus favorables parmi les catégories de Zus identifiées comme étant les plus en difficulté (**graphiques 4 et 5**); cela signifie que les disparités de revenu entre les Zus se sont réduites sur la période.

Ainsi, les Zus supports d'une ZFU de 1^{re} ou de 3^e génération sont celles dont le revenu – y compris relatif (c'est-à-dire rapporté à celui de leur unité urbaine) – a le plus augmenté², suivies par les ZRU et les quartiers Anru de priorité 1, les Zus support d'une ZFU de 2^e génération et les quartiers Anru de priorité 2. Les Zus non ZRU et non ZFU présentent, quant à elles, les évolutions les plus défavorables. La moitié des Zus support d'une ZFU de 1^{re} génération ont ainsi vu leur revenu médian par unité de consommation augmenter de plus de 3,1 % sur la période, contre 1,1 % dans les Zus ni ZRU ni ZFU (**tableau 7**). La moitié des Zus supports d'une

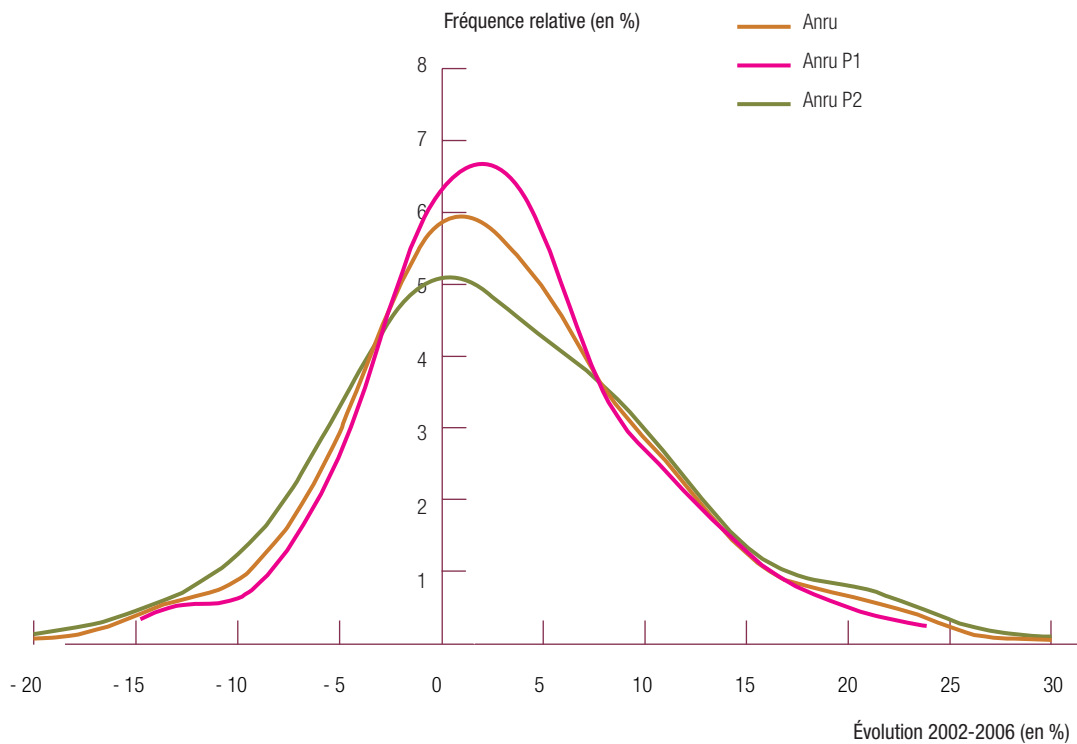
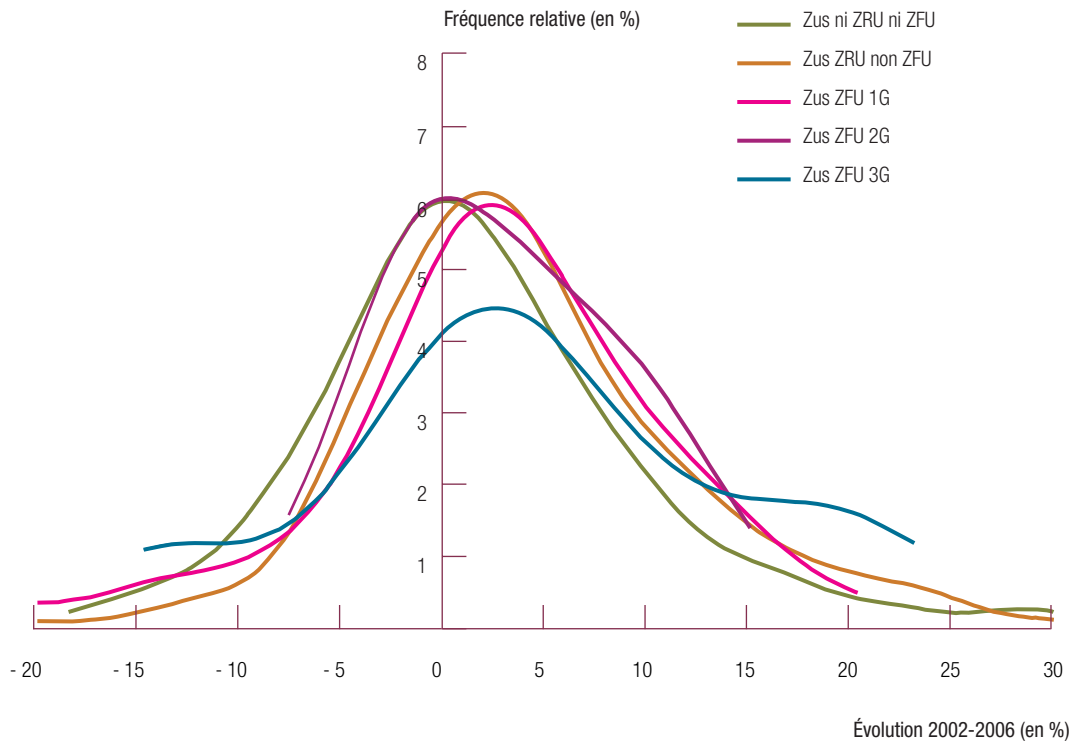
ZFU de 1^{re} génération ont également vu leur revenu médian relatif par unité de consommation augmenter de plus de 1,3 % sur la période, tandis que dans une Zus ni ZRU ni ZFU sur deux il diminuait de plus de 0,8 %.

Cependant, au sein de chacune de ces catégories de Zus, les situations sont également très disparates, comme l'attestent les **graphiques 4 et 5**. C'est particulièrement le cas des Zus supports d'une ZFU de 2^e ou de 3^e génération, mais aussi des quartiers Anru, catégories pour lesquelles les courbes sont les plus « étalées ». À l'inverse, de toutes les catégories de Zus analysées, les Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération sont les plus homogènes en termes d'évolution du revenu.

2. Les courbes sur les **graphiques 4 et 5** sont les plus déportées sur la droite.

Les Zus supports d'une ZFU de 1^{re} génération ont connu les évolutions les plus favorables entre 2002 et 2006.

Graphique 4
Répartition des Zus selon l'évolution entre 2002 et 2006 de leur revenu fiscal médian par unité de consommation, selon le type de Zus (ZFU, ZRU, Anru)



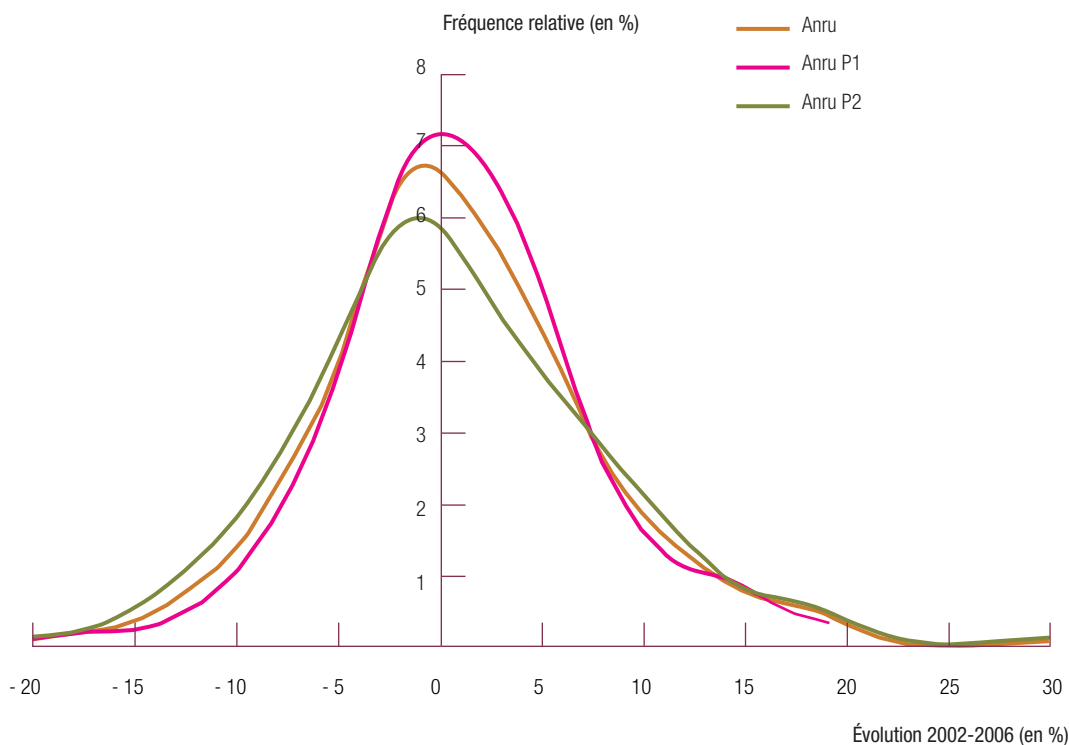
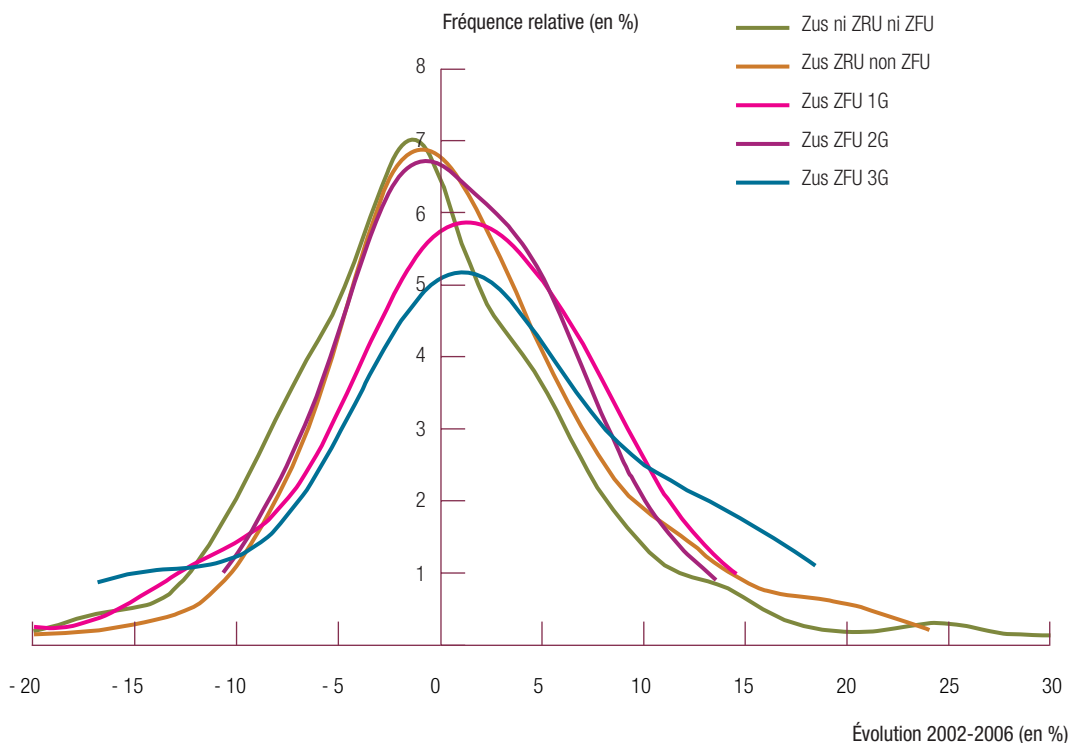
Note de lecture : au sein des quartiers Anru, les abréviations « P1 » et « P2 » renvoient respectivement à priorité 1 et priorité 2 (au sens de l'Anru). Au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{ère}, 2^e et 3^e générations. Les évolutions présentées ici sont corrigées de l'inflation, le revenu 2002 étant exprimé en euros 2006.

Lecture : cf. graphique 1.

Source : Revenus fiscaux localisés 2002 et 2006 (Insee-DGI), 681 Zus analysées.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants**
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 5
Répartition des Zus selon l'évolution entre 2002 et 2006 de leur revenu fiscal médian par unité de consommation (rapporté à celui de leur unité urbaine), selon le type de Zus (ZFU, ZRU, Anru)

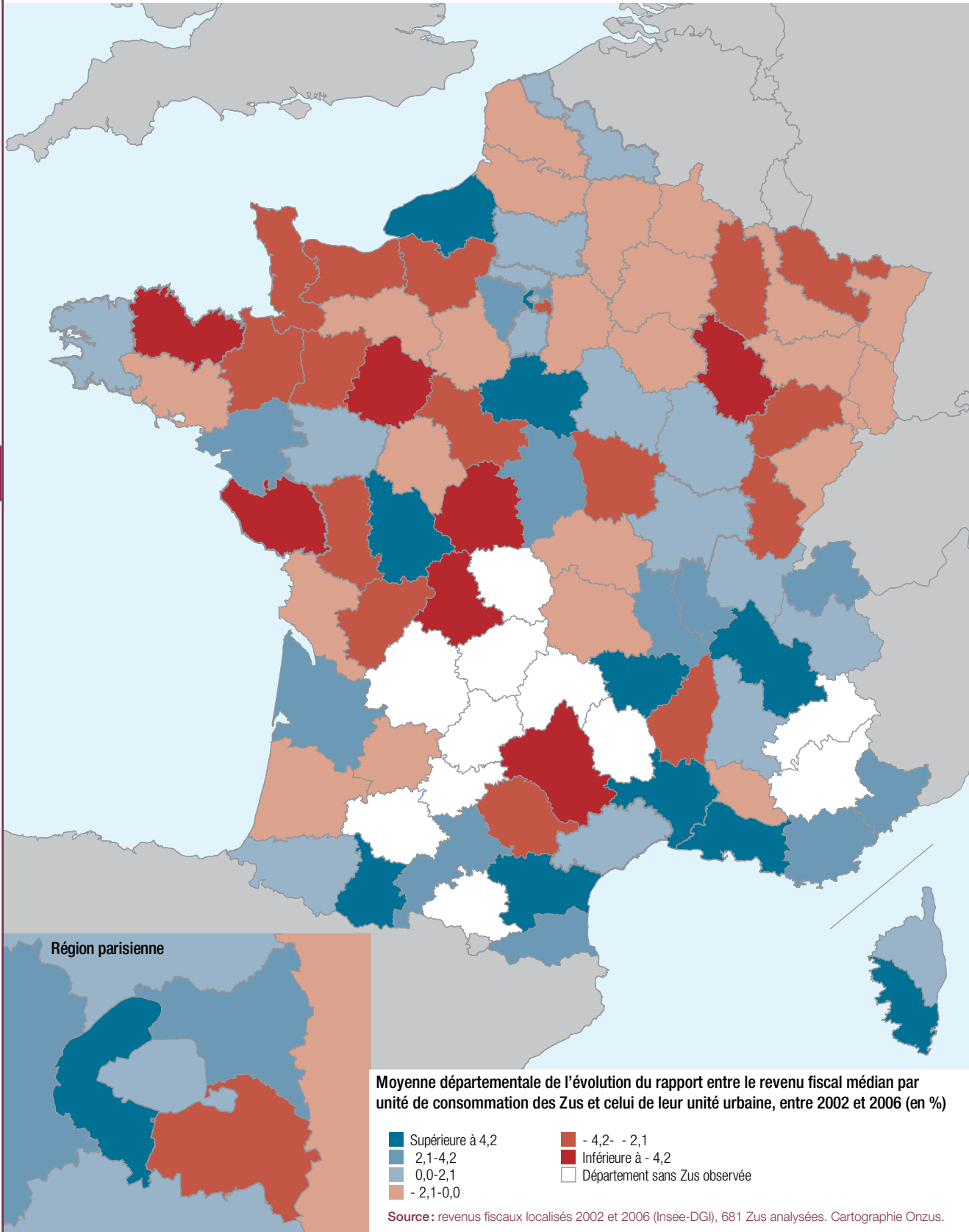


Note de lecture : au sein des quartiers Anru, les abréviations « P1 » et « P2 » renvoient respectivement à priorité 1 et priorité 2 (au sens de l'Anru). Au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re}, 2^e et 3^e générations. Les évolutions présentées ici sont corrigées de l'inflation, le revenu 2002 étant exprimé en euros 2006.

Lecture : cf. graphique 1.

Source : Revenus fiscaux localisés 2002 et 2006 (Insee-DGI), 681 Zus analysées.

Carte 1
Évolution du revenu fiscal médian en Zus, relativement à leurs unités urbaines, entre 2002 et 2006



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Enfin, la **carte 1** présente les moyennes dans chaque département de l'évolution entre 2002 et 2006 du revenu médian par unité de consommation des Zus rapporté à celui de leur unité urbaine. Elle permet de donner un aperçu des disparités géographiques. Elle se superpose, dans une large mesure, à la carte équivalente portant sur l'évolution du revenu en Zus (non rapporté à celui de leur unité urbaine), qui n'est pas présentée ici. Les départements de l'Indre,

de la Haute-Marne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Haute-Vienne enregistrent les baisses les plus importantes de revenu relatif en Zus sur la période (baisse supérieure à 5%). Les départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse du Sud, de l'Isère, de la Haute-Loire et des Hautes-Pyrénées présentent, au contraire, les évolutions les plus favorables, avec une hausse supérieure à 5%.

Tableau 6
Répartition des Zus selon le rapport (en %) entre leur revenu fiscal médian par unité de consommation et celui leur unité urbaine, en 2006

	Toutes Zus	Zus des Cucs			Zus selon leur type (ZRU, ZFU)					Quartiers Anru		
		P1	P2	P3	Non ZRU non ZFU	ZRU non ZFU	ZFU			Tous	P1	P2
							Toutes	1G	2G			
Nombre de Zus analysées	714	481	195	29	314	284	116	45	53	430	208	222
Médiane	60,2	56,2	66,0	71,1	62,8	58,9	53,4	51,4	55,8	56,5	55,5	58,7
Répartition (en %)												
De 30 % à 39 %	5,7	7,7	1,5	3,5	3,8	8,1	5,2	6,7	3,8	6,5	6,3	6,8
De 40 % à 49 %	18,4	22,3	12,3	0,0	11,8	19,4	33,6	37,8	35,9	24,0	26,4	21,6
De 50 % à 59 %	25,5	31,2	13,9	13,8	23,6	26,1	29,3	42,2	18,9	28,8	32,2	25,7
De 60 % à 69 %	25,5	22,5	33,9	27,6	28,3	24,3	20,7	11,1	24,5	23,3	22,1	24,3
De 70 % à 79 %	14,7	10,6	24,1	20,7	18,5	14,1	6,0	0,0	9,4	11,4	8,7	14,0
De 80 % à 89 %	6,9	4,4	9,7	10,3	8,0	6,7	4,3	2,2	5,7	5,1	4,3	5,9
De 90 % à 99 %	2,5	1,0	3,6	20,7	4,5	1,1	0,9	-	1,9	0,9	-	1,8
Supérieur à 100 %	0,8	0,4	1,0	3,5	1,6	0,4	-	-	-	-	-	-
Moins de 50 %	24,1	29,9	13,9	3,5	15,6	27,5	38,8	44,5	39,6	30,5	32,7	28,4
Moins de 60 %	49,6	61,1	27,7	17,2	39,2	53,5	68,1	86,7	58,5	59,3	64,9	54,1
Moins de 70 %	75,1	83,6	61,6	44,8	67,5	77,8	88,8	97,8	83,0	82,6	87,0	78,4
Moins de 80 %	89,8	94,2	85,7	65,5	86,0	91,9	94,8	97,8	92,5	94,0	95,7	92,3

Note de lecture : les abréviations « P1 », « P2 » et « P3 » renvoient respectivement à priorité 1, priorité 2 et priorité 3. Au sein des ZFU, les termes « 1G », « 2G » et « 3G » renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re}, 2^e et 3^e générations.

Lecture : en 2006, 12,3 % des Zus de priorité 2 au sein des Cucs ont un revenu médian par unité de consommation compris entre 40 % et 49 % du revenu de leur agglomération. Pour un peu moins d'un tiers (27,7 %) des Zus de priorité 2, le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu de leur unité urbaine.

Source : Revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI) pour la France métropolitaine.

Revenu par ménage, revenu par unité de consommation

Les revenus fiscaux renseignés dans la source sont soit des revenus par ménage fiscal (ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement), soit des revenus par unité de consommation (UC) (cf. encadré page 110).

Les revenus fiscaux par unité de consommation permettent de tenir compte de la taille et de la composition des ménages. Le revenu du ménage est en effet rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage, les unités de consommation étant attribuées de la manière suivante (échelle de l'OCDE) :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Les individus d'un même ménage se voient ainsi tous attribuer un même revenu par unité de consommation. Le revenu moyen par unité de consommation est ensuite calculé, en moyenne, sur l'ensemble des individus de la zone d'intérêt. On peut également voir le revenu par unité de consommation comme une moyenne, sur les ménages, des revenus par unité de consommation, pondérée par la taille du ménage. On notera que le revenu moyen par unité de consommation est une notion individuelle du revenu, contrairement au revenu moyen par ménage.

Étant donné qu'il tient compte de la structure et de la taille des ménages, le revenu par unité de consommation est préconisé dans le cadre d'analyses comparatives entre zones, ou pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 7
Éléments de distribution sur l'évolution dans les Zus du revenu médian
par unité de consommation (en niveau et en relatif) entre 2002 et 2006

	Toutes Zus	Zus selon leur type (ZRU, ZFU)					Quartiers Anru		
		Non ZRU non ZFU	ZRU non ZFU	ZFU			Tous	P1	P2
				Toutes	1G	2G			
Nombre de zones analysées	681	300	266	115	45	53	421	208	213
REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION									
Médiane	+2,2	+1,1	+2,9	+3,0	+3,1	+2,4	+2,6	+2,8	+2,2
Part des Zus où l'évolution est négative (en %)	36,7	44,0	30,1	33,1	28,9	37,7	34,2	32,2	36,2
Répartition (en % colonne)									
Inférieur à -15 %	0,9	1,0	0,8	0,9	2,2		0,5		0,9
De -15 % à -10 %	2,9	3,7	1,9	3,5	4,4		3,1	2,9	3,3
De -10 % à -5 %	8,4	11,7	5,6	6,1	6,7	7,6	7,8	5,8	9,9
De -5 % à 0 %	24,5	27,7	21,8	22,6	15,6	30,2	22,8	23,6	22,1
De 0 % à +5 %	29,2	27,0	31,2	30,4	37,8	24,5	28,5	33,2	23,9
De +5 % à +10 %	18,1	15,7	19,9	20,0	17,8	22,6	19,7	19,2	20,2
De +10 % à +15 %	8,7	6,7	9,8	11,3	11,1	13,2	10,5	10,1	10,8
Supérieur à +15 %	7,3	6,7	9,0	5,2	4,4	1,9	7,1	5,3	8,9
Inférieur à -10 %	3,8	4,7	2,6	4,4	6,7	0,0	3,6	2,9	4,2
Inférieur à -5 %	12,2	16,3	8,3	10,4	13,3	7,6	11,4	8,7	14,1
Supérieur à +5 %	34,1	29,0	38,7	36,5	33,3	37,7	37,3	34,6	39,9
Supérieur à +10 %	16,0	13,3	18,8	16,5	15,6	15,1	17,6	15,4	19,7
REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DE LA ZUS RAPPORTÉ À CELUI DE SON UNITÉ URBAINE									
Médiane	-0,1	-0,8	+0,5	+1,2	+1,3	+0,0	+0,4	+0,8	+0,2
Part des Zus où l'évolution est négative (en %)	50,5	57	46,2	43,5	42,2	47,2	46,1	43,8	48,4
Répartition (en % colonne)									
Inférieur à -15 %	1,5	1,7	1,1	1,7	2,2		1,0	1,0	0,9
De -15 % à -10 %	3,5	4,7	1,9	4,4	6,7	1,9	3,8	1,9	5,6
De -10 % à -5 %	12,8	17,0	10,2	7,8	6,7	11,3	11,2	9,6	12,7
De -5 % à 0 %	32,8	33,7	33,1	29,6	26,7	34,0	30,2	31,3	29,1
De 0 % à +5 %	26,4	23,7	28,2	29,6	28,9	30,2	28,7	33,2	24,4
De +5 % à +10 %	13,7	11,0	13,9	20,0	22,2	18,9	15,7	15,4	16,0
De +10 % à +15 %	5,7	4,7	6,8	6,1	6,7	3,8	5,7	5,3	6,1
Supérieur à +15 %	3,7	3,7	4,9	0,9			3,8	2,4	5,2
Inférieur à -10 %	5,0	6,3	3,0	6,1	8,9	1,9	4,8	2,9	6,6
Inférieur à -5 %	17,8	23,3	13,2	13,9	15,6	13,2	15,9	12,5	19,3
Supérieur à +5 %	23,1	19,3	25,6	27,0	28,9	22,6	25,2	23,1	27,2
Supérieur à +10 %	9,4	8,3	11,7	7,0	6,7	3,8	9,5	7,7	11,3

Note de lecture : les abréviations «P1», «P2» et «P3» renvoient respectivement à priorité 1, priorité 2 et priorité 3. Au sein des ZFU, les termes «1G», «2G» et «3G» renvoient respectivement aux ZFU de 1^{re}, 2^e et 3^e générations. Les évolutions présentées ici sont corrigées de l'inflation, le revenu 2002 étant exprimé en euros 2006.

Lecture : entre 2002 et 2006, 33,1 % des Zus support d'une ZFU ont vu leur revenu médian par unité de consommation décroître. La moitié des Zus support d'une ZFU ont vu ce revenu augmenter de plus de 3,0% (médiane) sur cette période. Dans 4,4% des Zus supports d'une ZFU, la **baisse** du revenu médian par unité de consommation a été supérieure à 10%, tandis que dans 16,5% des Zus supports d'une ZFU, l'**augmentation** de ce revenu a été supérieure à 10%.

Source : Revenus fiscaux localisés 2002 et 2006 (Insee-DGI), 681 Zus analysées.

Données sur les revenus fiscaux localisés de 2006 (Insee-DGI) dans les Zus

Ces données détaillées sur les revenus fiscaux des ménages de la France métropolitaine sont issues de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et du fichier de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction générale des impôts (DGI).

Le revenu selon la source fiscale

Le revenu mesuré par cette source est le revenu fiscal. Il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage ; il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement, RMI, AAH, etc.), ni certains revenus d'épargne.

L'analyse des structures des revenus distingue :

- les revenus salariaux qui regroupent les salaires, y compris les salaires d'associés, la rémunération des gérants et associés, les droits d'auteur, les avantages en nature, les indemnités journalières de maladie, les allocations perçues en cas de chômage, certaines allocations de préretraite et (par convention) les revenus perçus de l'étranger ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux professionnels, bénéfices non commerciaux professionnels) ;
- les pensions, retraites et rentes qui comprennent les pensions, rentes, allocations de retraite et de vieillesse, les pensions, allocations et rentes d'invalidité, les avantages en nature, les rentes viagères à titre gratuit (reçues en vertu d'un acte de donation ou d'un testament), les pensions alimentaires nettes (les pensions versées sont soustraites des pensions perçues) et les rentes viagères à titre onéreux ;

- les « autres revenus » qui comprennent essentiellement des revenus du patrimoine : les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP (donc hors placements défiscalisés comme le livret A et les produits soumis à prélèvement libératoire), les revenus fonciers nets (loyers, etc.), les revenus accessoires.

Couverture de la source dans les Zus en 2006

Les revenus fiscaux localisés de l'année 2006 (Insee-DGI) permettent de couvrir la situation des 717 Zus métropolitaines en termes de revenu.

Les indicateurs de revenu moyen, ainsi que de ménages non imposés et de structure des revenus, présentés ici ne sont cependant renseignés que dans les 584 Zus de plus de 2000 habitants (au recensement de 1999) pour des raisons de fiabilité ; ces dernières assurent cependant une couverture satisfaisante du total des Zus métropolitaines puisqu'elles en regroupaient 96 % de la population en 1999. Au recensement de 2006, ces 584 Zus permettaient en outre de couvrir respectivement 98 %, 90 % et 83 % de la population du total des 481 Zus de priorité 1, 195 Zus de priorité 2 et 32 Zus de priorité 3 au sein des Cucs de France métropolitaine. Enfin, parmi les 584 Zus, 3 se situent hors du champ d'intervention des Cucs et regroupaient, au recensement de 2006, à peine 61 % de la population du total des 9 Zus métropolitaine hors Cucs.

Les 584 Zus observées permettent également de couvrir 91 % la population des Zus non ZRU non ZFU, 97 % de la population des ZRU non ZFU et quasiment 100 % de la population des ZFU (quelle que soit leur génération) au recensement de 2006. Elles permettent également de couvrir 99 % de la population des Zus de la rénovation urbaine (à savoir quasiment 100 % des Zus de priorité 1 et 96 % des Zus de priorité 2).

Les données de revenu médian des ménages en Zus sont en revanche accessibles pour 714 Zus, sur l'ensemble des 717 Zus métropolitaines en 2006.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

La pauvreté en zones urbaines sensibles

En 2007, en zones urbaines sensibles (Zus), la part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté à 60 % (soit 908 euros mensuels) était de 33,1 %. Cette même proportion était de 12 % dans le reste du territoire, soit 2,8 fois moins élevée qu'en Zus. Cet écart entre les Zus et le reste du territoire s'est en outre creusé depuis 2006.

En 2006-2007, un peu plus de 40 % des moins de 24 ans résidant en Zus vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60 %. Les écarts entre les Zus et le reste du territoire sont plus marqués pour les moins de 18 ans – et dans une moindre mesure les 18-24 ans – que pour les plus de 65 ans.

Lexique : taux de pauvreté et intensité de la pauvreté

Le revenu disponible du ménage

Le revenu disponible du ménage comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages (déclarés) et les prestations sociales. Il est établi après prélèvement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Le niveau de vie d'un individu

Il s'agit du revenu disponible du ménage par unité de consommation (voir encadré page 108 pour la définition des unités de consommation). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil traditionnellement privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Seuils de pauvreté en euros par mois, en 2006 et 2007

	2006	2007
Seuil de pauvreté à 40 %	584	605
Seuil de pauvreté à 60 %	876	908

Source : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2007 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Le taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, une année donnée.

Pour le taux de pauvreté ancré dans le temps, le seuil de pauvreté est établi pour une année de référence (dans notre cas l'année 2006); il est conservé tel quel pour les années suivantes, uniquement réévalué chaque année en prenant en compte l'inflation.

L'intensité de la pauvreté

Elle correspond à l'écart (en %) entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, rapportée au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

En 2007, le taux de pauvreté a augmenté en Zus, ainsi que les écarts avec le reste du territoire

Les présents résultats permettent d'actualiser et de compléter des données équivalentes sur la pauvreté des habitants des zones urbaines sensibles, disponibles pour la période 2002-2005.¹

Les données sont issues des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (DGI-Insee) des années 2006 et 2007. Par rapport aux revenus fiscaux localisés exploités précédemment, elles ont le mérite de permettre la prise en compte des effets redistributifs des impôts et des prestations sociales dans la mesure des inégalités de revenus entre les Zus et le reste du territoire (voir encadré page 113).

Le taux de pauvreté mesure la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (voir encadré page 111). En 2007, la part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté à 60 % (soit 908 euros mensuels) était de 33,1 % en Zus (**tableau 1**). Avec un seuil de

pauvreté à 40 % (soit 605 euros mensuels), cette même part est de près de 8 % dans ces quartiers. Ces deux proportions sont environ 2,8 fois plus élevées que celles équivalentes observées en dehors des Zus.

En outre, les taux de pauvreté à 40 % et 60 % ont augmenté dans ces quartiers depuis 2006 – essentiellement celui à 60 % –, alors que, dans le même temps, ils étaient quasiment stables en dehors des Zus. Les écarts de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire ont ainsi augmenté sur la période. Le rapport entre le taux de pauvreté au seuil de 60 % en Zus et celui hors Zus a ainsi augmenté de 0,3 point (et de 0,4 point avec un seuil de pauvreté à 40 %). À titre de comparaison (même si celles-ci sont délicates, voir encadré page 113), ce même rapport n'avait augmenté que de 0,3 point en 3 ans, entre 2002 à 2005.

1. On sera cependant attentif au fait que les comparaisons dans le temps sont difficiles (voir encadré page 113).

Tableau 1
Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté dans les Zus et le reste du territoire métropolitain, en 2006 et 2007

	Taux de pauvreté (en %)		Taux de pauvreté ancré dans le temps (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
	Seuil de 60 %	Seuil de 40 %	Seuil de 60 %	Seuil de 60 %
Zus				
2006	30,5	6,6	30,5	20,0
2007	33,1	7,6	31,2	20,1
Évolution (en points) entre 2006 et 2007	+2,6	+1,0	+0,7	+0,1
Hors Zus				
2006	12,0	2,9	12,0	17,9
2007	12,0	2,8	11,2	17,8
Évolution (en points) entre 2006 et 2007	+0,0	-0,1	-0,8	-0,1
France métropolitaine				
2006	13,2	3,1	13,2	18,2
2007	13,4	3,1	12,5	18,2
Évolution (en points) entre 2006 et 2007	+0,2	+0,0	-0,7	+0,0
Rapport Zus/hors Zus				
2006	2,5	2,3	2,5	1,1
2007	2,8	2,7	2,8	1,1

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante, en France métropolitaine.

Lecture : en 2006, 30,5 % des habitants des Zus vivaient sous le seuil de pauvreté à 60 % (soit 876 euros mensuels) ; cette proportion était 2,5 fois plus élevée que celle observée hors Zus la même année (soit 12 %).

Source : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2007 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Entre 2006 et 2007, le taux de pauvreté (au seuil de 60%) a augmenté de 2,6 points en Zus, alors qu'il stagnait dans le reste du territoire.

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Le taux de pauvreté ancré dans le temps s'appuie sur un seuil de pauvreté fixe dans le temps (réévalué selon l'inflation uniquement, voir encadré page 111). La comparaison de ce dernier et du taux de pauvreté standard permet ainsi de mesurer ce que l'évolution du taux de pauvreté standard tient de l'évolution des niveaux de vie de la population, ou de la redéfinition annuelle du seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté à 60 % est passé de 876 euros à 908 euros mensuels entre 2006 et 2007. Si le seuil de pauvreté à 60 % était resté le même qu'en 2006 (mais en tenant compte de l'inflation), le taux de pauvreté au seuil de 60 % en Zus en 2007 aurait été un peu plus faible (31,2 %) que celui réellement observé (33,1 %), et l'augmentation entre 2006 et 2007 n'aurait été que de 0,7 point. Ainsi, la progression du taux de pauvreté (au seuil de 60 %) en Zus est alimentée en large partie par la hausse du seuil de pauvreté annuel.

La progression en Zus du taux de pauvreté ancré dans le temps (+0,7 point) indique, quant à elle, qu'il y a bien eu une baisse absolue des niveaux

de vie des habitants de ces quartiers, mais que cette dernière joue un rôle un peu moins important dans l'évolution globale du taux de pauvreté constatée.

Enfin, les données indiquent également que, en Zus, l'augmentation du taux de pauvreté au seuil de 60 % entre 2006 et 2007 est surtout alimentée par une progression des effectifs de la population vivant entre les seuils de pauvreté à 40 % et 60 % (le taux de pauvreté à 40 % augmentant lui, de fait, plus modérément).

Il est important de noter que la prise en compte d'un taux de pauvreté ancré dans le temps ne modifie pas sensiblement la mesure des inégalités de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire (voir lignes « rapport Zus/hors Zus » du **tableau 1**).

Enfin, parmi la population pauvre, les habitants des Zus restent également défavorisés en termes de niveau de vie : en 2007, leur niveau de vie médian est inférieur de 20,1 % au seuil de pauvreté à 60 %, contre 17,8 % pour la population pauvre vivant hors Zus (**tableau 1**).

Entre 2006 et 2007, le taux de pauvreté (au seuil de 60%) ancré dans le temps a progressé de 0,7 point en Zus, alors qu'il reculait de 0,8 point dans le reste du territoire.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux

Les données présentées sont essentiellement issues des enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA) pour les années 2006 et 2007. Ces enquêtes font suite depuis 2005 aux enquêtes Revenus fiscaux (ERF).

Les enquêtes Revenus fiscaux sont issues du rapprochement de l'échantillon de l'enquête emploi (Insee) et des déclarations fiscales (DGFiP). Leur nouvelle version, depuis 2005, permet une meilleure prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le champ observé est celui des individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Il peut être tentant de rapprocher ces résultats de ceux comparables issus des enquêtes Revenus fiscaux antérieures de 2002 à 2005 (voir *Onzus Info* n° 1, juillet 2008). L'article en rappelle d'ailleurs ponctuellement quelques éléments. Cependant, la rupture en 2005, qui correspond au passage des enquêtes ERF aux enquêtes ERFS, rend les comparaisons très délicates dans le temps.

L'Insee a ainsi engagé un travail d'analyse de l'impact du passage des ERF aux ERFS sur la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté (voir Laurent Auzet, Luc Goutard et Émilie Raynaud : « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages – édition 2009*, collection Insee *Références*, 2009). Il s'avère, entre autres, que « La nouvelle mesure des niveaux de vie à partir des ERFS fait ressortir un accroissement apparent des inégalités. [...] Le changement de méthode entraîne une modification des contours des populations pauvres, avec 600 000 personnes supplémentaires ». Ainsi, en France métropolitaine, en 2005, le taux de pauvreté passe de 12,1 % (ERF ancienne méthodologie) à 12,5 % (ERF avec prise en compte des transferts sociaux réels) et à 13,1 % (ERFS, c'est-à-dire avec l'intégration des transferts sociaux réels et la meilleure couverture des revenus du patrimoine permise par les nouvelles enquêtes). L'effet de la nouvelle méthodologie des enquêtes Revenus fiscaux sur la mesure de la pauvreté n'a pas été à ce jour évalué dans les Zus.

Les écarts entre les Zus et le reste du territoire sont plus marqués parmi les jeunes que parmi les seniors

On dispose par ailleurs de données sur les taux de pauvreté des jeunes et des seniors en Zus. Ces données ont cependant été produites pour des périodes – 2005-2006 et 2006-2007 – différentes de celles du **tableau 1**¹. En ce sens, elles ne permettent pas d'éclairer les évolutions globales commentées précédemment.

En 2006-2007, un peu plus de 40 % des moins de 24 ans résidant en Zus vivent en dessous du seuil de pauvreté (à 60 %). L'écart entre les Zus et le reste du territoire – mesuré à travers le rapport entre les taux de pauvreté en Zus et hors Zus – semble un peu plus élevé parmi les moins de 18 ans, que ce qui était observé par ailleurs toutes tranches d'âge confondues en 2006 ou en 2007 (**tableau 1**).

En revanche, les 18-24 ans en Zus présentent

des écarts, certes encore très importants, mais un peu moins marqués, avec les autres jeunes du même âge résidant en dehors de ces quartiers (taux de pauvreté 2,2 fois plus élevé). Enfin, les plus de 65 ans résidant en Zus sont également plus touchés par la pauvreté que ceux du reste du territoire, mais ce différentiel est bien moins important que celui observé parmi les jeunes sur la même période, ou que celui observé toutes tranches d'âge confondues en 2006 ou 2007.

Les années 2005-2006 et 2006-2007 n'ont pas vu les écarts entre les Zus et le reste du territoire – pour ces tranches d'âge – évoluer de façon significative.

1. Les enquêtes ERFS ne fournissent pas d'effectifs suffisants pour sortir des résultats annuels pour des tranches d'âge spécifiques, d'où un regroupement sur deux années consécutives.

Un peu plus de 40 % des moins de 24 ans résidant en Zus vivent en dessous du seuil de pauvreté (à 60 %).

Tableau 2
Taux de pauvreté (en %) au seuil de 60 % par tranche d'âge, dans les Zus et le reste du territoire métropolitain, en 2005-2006 et 2006-2007

	Moins de 18 ans	18-24 ans	65 ans et plus
Zus			
2005-2006	44,1	41,4	13,9
2006-2007	44,3	43,6	13,1
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2006-2007	+0,2	+2,2	-0,8
Hors Zus			
2005-2006	15,4	19,2	9,6
2006-2007	15,4	19,4	9,9
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2006-2007	+0,0	+0,2	+0,3
France métropolitaine			
2005-2006	17,7	20,8	9,9
2006-2007	17,9	22,1	10,2
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2006-2007	+0,2	+1,3	+0,3
Rapport Zus/hors Zus			
2005-2006	2,9	2,2	1,4
2006-2007	2,9	2,2	1,3

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante en France métropolitaine.

Lecture : en 2005-2006, 44,1 % des moins de 18 ans résidant en Zus vivaient sous le seuil de pauvreté (à 60 %) ; cette proportion était 2,9 fois plus élevée que celle observée hors Zus dans cette tranche d'âge (soit 15,4 %).

Source : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005, 2006 et 2007 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, au premier trimestre 2007

Au premier trimestre 2007, dans les zones urbaines sensibles (Zus), un assuré sur cinq du régime général de l'Assurance maladie bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), soit une couverture 2,4 fois plus importante que dans les unités urbaines qui abritent ces quartiers. Pour autant, les Zus présentent des disparités très importantes. Le taux de couverture de la CMUC varie dans un rapport de 1 à 3 entre les 10 % des Zus les moins couvertes et les 10 % des Zus les plus couvertes par le dispositif. Dans les quartiers Cucs non Zus, la CMUC bénéficie à environ un assuré sur six du régime général.

Le taux de couverture de la CMUC est trois fois plus élevé en Zus qu'en France métropolitaine

Soumise à conditions de ressources (contrairement à la CMU), la couverture maladie universelle complémentaire constitue un outil privilégié pour appréhender les populations les plus précaires (voir encadré page 121).

Les 716 Zus observées comptent, début 2007, environ 3 813 000 assurés du régime général ou ayants droit, au sein desquels 853 584 bénéficient de la CMUC (**tableau 1**). En Zus, le dispositif bénéficie donc à un peu plus d'un assuré (ou ayant droit) sur cinq, soit une couverture respectivement 3,0 et 2,4 fois plus élevée que celle observée en France métropolitaine et dans les unités urbaines abritant ces Zus.

En Zus, comme dans le reste du territoire, les enfants sont les principaux bénéficiaires du dispositif : les moins de 18 ans y représentent environ deux bénéficiaires de la CMUC sur cinq¹ et présentent les taux de couverture les plus élevés ; ceci traduit la forte représentation des familles nombreuses dans le dispositif. Le taux de couverture de la CMUC décroît ensuite légèrement avec l'âge chez les plus de 25 ans, en Zus comme hors Zus, reflétant la progressivité de l'insertion professionnelle. Enfin, la couverture du dispositif dans les Zus est également un peu plus prononcée chez les femmes, à l'instar de ce que l'on observe dans le reste du territoire.

En Zus, la CMUC couvre un tiers des moins de 18 ans relevant du régime général de l'Assurance maladie.

1. *Erratum* : le rapport 2008 basé sur les données de bénéficiaires de la CMUC au 1^{er} trimestre 2006 indiquait que les moins de 18 ans représentaient environ « un bénéficiaire de la CMUC sur quatre ». Il s'agissait de deux bénéficiaires sur cinq (comme ici).

Pour autant, la couverture de la CMUC dans les Zus continue de rester bien supérieure à celle observée sur le reste du territoire métropolitain : quelle que soit la tranche d'âge considérée, elle

demeure environ 3,0 fois plus élevée qu'en France métropolitaine, et environ 2,4 fois plus élevée que dans les unités urbaines abritant des Zus.

Tableau 1
Taux de couverture de la CMUC parmi les assurés du régime général de l'Assurance maladie, au premier trimestre 2007, dans les zones urbaines sensibles et le reste du territoire métropolitain

	Zus	Zus de priorité 1	Zus de priorité 2	Zus de priorité 3	Zus hors intervention Cucs	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Nombre de zones analysées	716	480	195	32	9	200	
Nombre de personnes bénéficiaires de l'Assurance maladie	3 813 130	3 108 075	596 004	92 311	16 740	260 839 29	46 593 177
Nombre de personnes bénéficiant de la CMUC	853 584	728 065	112 235	11 546	1 738	2 468 236	3 552 217
TAUX DE COUVERTURE DE LA CMUC (%)							
Ensemble des assurés	22,4	23,4	18,8	12,5	10,4	9,5	7,6
Moins de 18 ans	34,4	35,5	30,4	21,1		16,2	13,0
25-49 ans	21,3	22,3	17,9	11,9		9,5	7,6
50-59 ans	16,8	17,6	14,3	9,4		7,0	5,6
Hommes	21,0	22,0	17,7	11,9		9,1	7,3
Femmes	23,7	24,8	19,9	13,1		9,8	7,9

Lecture : au 1^{er} trimestre 2007, 30,4 % des moins de 18 ans résidant dans des Zus de priorité 2 bénéficiaient de la CMUC.
Source : Cnam/TS 2007.

Des taux de couverture très variables selon les Zus

Cependant le concept de Zus renvoie à une grande diversité de réalités. Ainsi, dans les 10 % des Zus les moins couvertes par le dispositif, la part des bénéficiaires de la CMUC n'excède pas 11,1 % (1^{er} décile), tandis que dans les 10 % des

Zus les plus bénéficiaires, cette dernière dépasse systématiquement 35,6 % (9^e décile) (**tableau 2**) : le taux de couverture varie ainsi dans un rapport de 1 à 3 entre ces deux catégories de Zus (rapport interdécile).

L'emploi
 Les entreprises
Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 2
Distribution des Zus et des unités urbaines ayant une Zus selon le taux de couverture de la CMUC (en %) parmi les assurés du régime général de l'Assurance maladie, au 1^{er} trimestre 2007

	Zus	Zus de priorité 1	Zus de priorité 2	Zus de priorité 3	Unités urbaines ayant une Zus
Nombre de zones analysées	716	480	195	32	200
1^{er} décile	11,1	12,9	9,0	7,6	6,7
2^e décile	14,8	16,0	13,0	8,9	7,8
3^e décile	16,8	18,0	15,7	10,6	8,4
4^e décile	19,1	20,6	17,0	12,2	9,1
5^e décile	22,0	23,4	19,7	14,5	9,8
6^e décile	24,2	25,6	22,1	17,7	10,5
7^e décile	26,8	28,7	24,2	20,0	11,7
8^e décile	30,2	31,6	26,9	23,5	13,3
9^e décile	35,6	36,8	33,3	26,4	15,7
Rapport interdécile (9^e décile/1^{er} décile)	3,2	2,9	3,7	3,5	2,3

Lecture : au 1^{er} trimestre 2007, les 30 % des Zus de priorité 1 les moins bien couvertes par le dispositif avaient une part de bénéficiaires de la CMUC inférieure 18 % (3^e décile). Dans les 30 % des Zus de priorité 1 les mieux couvertes, cette part était supérieure à 28,7 % (7^e décile).
Source : Cnam/TS 2007.

De même, les 707 Zus observées qui relèvent des Cucs présentent des profils très différents selon leur degré de priorité au sein de ces Cucs (**tableau 1**). La part des assurés du régime général bénéficiant de la CMUC est divisée par deux lorsque l'on passe des Zus les plus en difficulté (priorité 1) à celles qui le sont le moins (priorité 3), et les disparités restent du même ordre lorsque l'on se concentre sur des tranches d'âge spécifiques (25-49 ans, 50-59 ans, et moins de 18 ans où les différentiels sont cependant moins marqués).

Ces résultats sont finalement assez proches de ceux obtenus sur les quartiers Cucs hors Zus (**tableau 3**). Les 1 082 quartiers prioritaires non Zus observés assurent de fait une bonne couverture des quelque 1 350 quartiers Cucs non Zus de métropole pour lesquels la production et la diffusion de statistiques sont actuellement réalisables par l'Insee (voir encadré page 121).

Dans ces quartiers qui accueillent, début 2007, 472 314 bénéficiaires de la CMUC, le dispositif bénéficie à environ une personne sur six, soit une couverture qui s'approche de celle observée en Zus, mais qui reste cependant en deçà (1,3 fois inférieure). Elle est respectivement 2,2 et

1,8 fois plus élevée que celle observée au niveau national et que celle observée dans les unités urbaines abritant ces quartiers.

Les Zus et les quartiers prioritaires non Zus observés présentent des ressemblances encore plus prononcées si l'on étudie la couverture du dispositif déclinée par degré de priorité de ces quartiers (**tableaux 1 et 3**). Au sein des quartiers Cucs de priorité 1 et 2, la couverture observée en Zus reste plus importante que celle des autres quartiers, mais ceci dans une moindre mesure que ce qui était observé tous degrés de priorité confondus. Parmi les quartiers de priorité 3, les Zus et les autres quartiers des Cucs ont des profils similaires. Les différentiels constatés entre les Zus et les autres quartiers prioritaires, tous degrés de priorité confondus, sont en grande partie alimentés par le fait que les premières concentrent davantage de quartiers de priorité 1².

Le taux de CMUC est divisé par deux entre les Zus de priorité 1 et les Zus de priorité 3.

2. On peut calculer ce qu'aurait été le taux de CMUC des quartiers Cucs non Zus en 2007 si la répartition de leur population selon le niveau de priorité des quartiers était la même que celle observée en Zus. Le taux de CMUC corrigé aurait été de 20,4 % dans les quartiers non Zus des Cucs. L'écart au taux de 17,0 % effectivement observé dans ces quartiers (soit +3,4 points) mesure la part que joue la répartition de la population de ces quartiers selon le degré de priorité. L'écart au taux de 22,4 % observé en Zus (soit -2,0 points) indique que l'effet précédent n'explique pas tout, et que les Zus continuent cependant de bénéficier d'une couverture plus importante du dispositif, une fois contrôlé cet effet.

Tableau 3

Taux de couverture de la CMUC parmi les assurés du régime général de l'Assurance maladie, au premier trimestre 2007, dans les quartiers Cucs hors Zus et les unités urbaines qui les abritent

	Quartiers Cucs non Zus	dont de priorité 1	dont de priorité 2	dont de priorité 3	Unités urbaines abritant ces quartiers
Nombre de zones analysées	1 082	296	385	401	273
Nombre de personnes bénéficiaires de l'Assurance maladie	2 774 118	1 052 156	911 816	810 146	26 597 598
Nombre de personnes bénéficiant de la CMUC	472 314	225 841	144 593	101 880	2 500 269
Taux de couverture de la CMUC (%)	17,0	21,5	15,9	12,6	9,4

Lecture : au 1^{er} trimestre 2007, 21,5 % des habitants des Zus de priorité 1 bénéficiaient de la CMUC.

Source : Cnam/TS 2007.

Les écarts entre les Zus et leurs unités urbaines d'appartenance sont souvent importants

En 2007, la moitié des Zus observées présentent un taux de couverture de la CMUC plus de 2,1 fois supérieur à celui de leur unité urbaine (**tableau 4**). Pour une Zus sur dix, il est même plus de 3,3 fois supérieur à celui de son agglomération.

À l'inverse, 25 Zus – soit un peu moins de 4 % de l'échantillon – disposent d'un taux de couverture plus faible que celui de leur agglomération. Elles ne présentent donc pas, au regard de ce critère de précarité, de difficultés marquées par rapport au reste de leur agglomération³.

3. On notera cependant qu'un peu moins de la moitié de ces Zus appartiennent à l'agglomération parisienne, qui est un objet bien trop complexe pour que la moyenne soit une vraie valeur de référence ; les territoires correspondants peuvent ainsi réellement représenter des poches de pauvreté à un échelon plus local.

Tableau 4

Distribution des Zus selon le rapport de leur taux de couverture de la CMUC à celui de leur unité urbaine, au 1^{er} trimestre 2007, parmi les assurés du régime général

Nombre de zones analysées	716
1 ^{er} décile	1,3
2 ^e décile	1,5
3 ^e décile	1,8
4 ^e décile	1,9
5 ^e décile	2,1
6 ^e décile	2,3
7 ^e décile	2,6
8 ^e décile	2,8
9 ^e décile	3,3
Rapport interdécile (9 ^e décile/1 ^{er} décile)	2,5

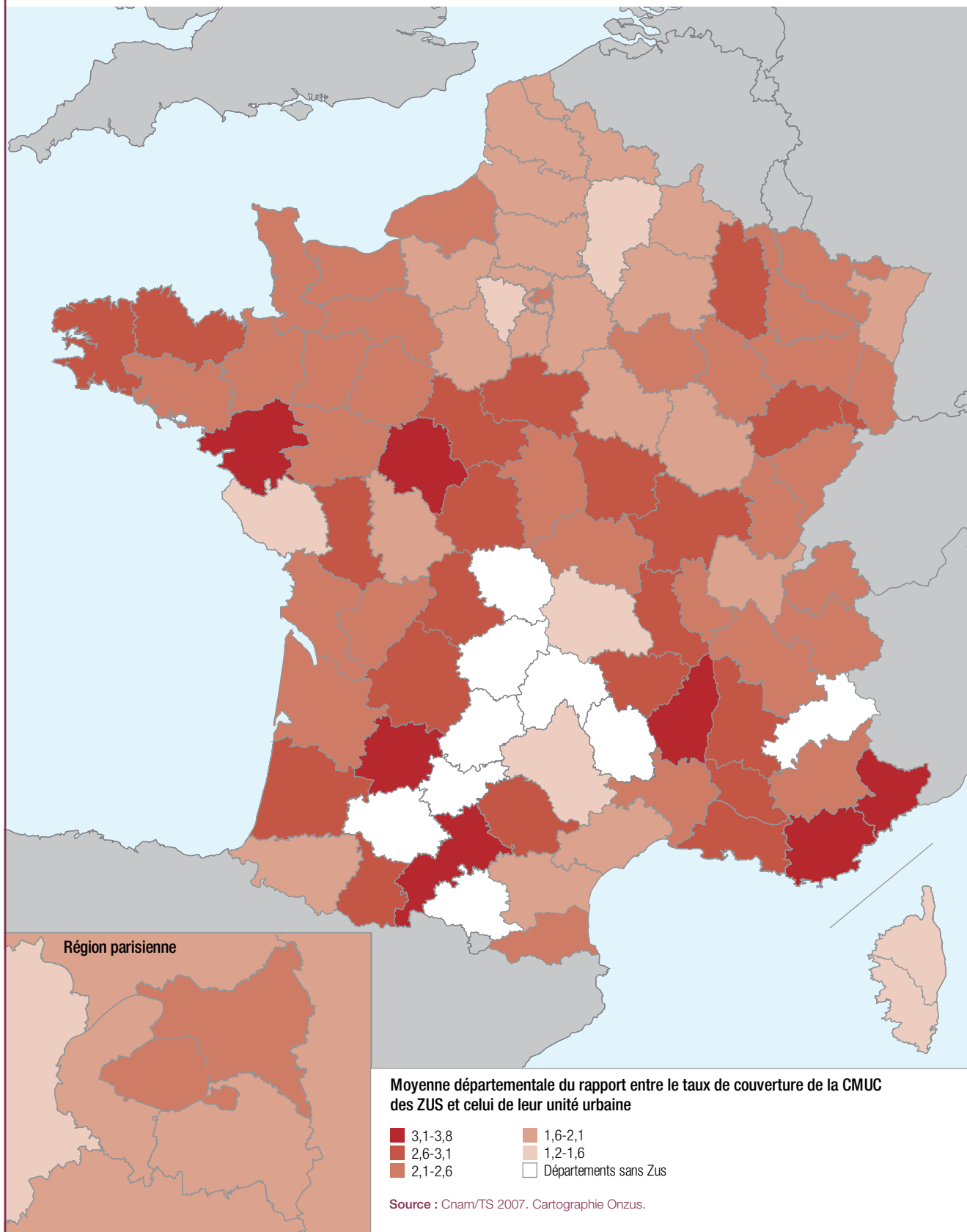
Lecture : au 1^{er} trimestre 2007, les 30 % des Zus aux écarts les plus faibles avec leur unité urbaine (3^e décile) avaient un taux de CMUC ne dépassant pas 1,8 fois celui de leur unité urbaine. Dans les 30 % des Zus accusant les écarts les plus prononcés (7^e décile), le taux de CMUC était plus de 2,6 fois supérieur à celui de leur agglomération.

Source : Cnam/TS 2007.

Dans une Zus sur dix, le taux de CMUC est plus de 3,3 fois supérieur à celui de son agglomération.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants**
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Carte 1
Taux de couverture de la CMUC dans les Zus et dans leurs unités urbaines au 1^{er} trimestre 2007



La carte nationale présentant les moyennes dans chaque département du rapport entre le taux de couverture de la CMUC des Zus et de celui des unités urbaines correspondantes donne un aperçu des disparités géographiques (**carte 1**). Les Zus des départements de l'Ardèche, de

l'Indre-et-Loire, de Loire-Atlantique, des Alpes-Maritimes, de l'Indre, des Deux-Sèvres, de Haute-Garonne, du Var et du Tarn ont en moyenne des taux de couverture très supérieurs à celui de leur unité urbaine (plus de trois fois plus élevés).

Données sur les bénéficiaires de la CMUC du régime général de l'Assurance maladie

La CMUC comme indicateur de précarité

Soumise à condition de résidence et à condition de ressources, la CMUC ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de la santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux.

Les ressources prises en compte pour l'attribution de la CMUC comprennent l'ensemble des ressources perçues qu'elles soient imposables ou non, après déduction des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS. Elles incluent les avantages en nature (un forfait logement est notamment appliqué en cas de logement gratuit). À l'inverse, certaines prestations ne sont pas prises en compte (AES, APJE, ARS, etc.) ainsi que certaines ressources exceptionnelles (primes de déménagement, etc.).

Enfin, elle est accordée sans condition aux bénéficiaires du RMI, pour peu qu'ils en fassent la demande.

Soumise à conditions de ressources (contrairement à la CMU), la couverture maladie universelle complémentaire constitue donc un outil privilégié pour appréhender les populations les plus précaires. En revanche, elle cesse d'être opérationnelle à l'âge de la retraite, quand le minimum vieillesse – supérieur au plafond de ressources pour la CMUC – en prend le relais. Elle est donc uniquement représentative de la précarité rencontrée avant l'âge de la retraite.

Source et champs de données

Une convention pluriannuelle établie entre l'Insee et la Cnam/TS permet la mise à disposition de données relatives aux assurés du régime général de l'Assurance maladie bénéficiant de la CMUC, au premier trimestre 2007. La population couverte n'est que partielle. Le champ des assurés du régime général exclut de fait les mutuelles – notamment les mutuelles d'étudiants, ce qui provoque une nette sous-représentation de la tranche 18-25 ans* –, la fonction publique d'État et les régimes spéciaux. Si ce champ continue de couvrir environ 80 % de la population des ménages au niveau national, les indicateurs se trouvent cependant certainement biaisés du fait de l'absence de certaines populations.

Les données permettent de couvrir la situation de 716 Zus métropolitaines sur un total de 717.

Elles permettent également de couvrir celle de 1 082 autres quartiers Cucs non Zus sur un total de 1 596 en métropole. De fait, ces 1 082 quartiers observés assurent une bonne couverture des quelque 1 350 quartiers Cucs non Zus de métropole pour lesquels la production et la diffusion de statistiques est actuellement réalisable par l'Insee: ils en couvrent 87 % de la population en 2006 (déclinée par degré de priorité des quartiers, cette part est de 90 % en priorité 1, 86 % en priorité 2 et 84 % en priorité 3).

Traitements particuliers

Les personnes éligibles à la CMUC mais ne pouvant justifier d'un domicile stable (sans domicile fixe, gens du voyage) doivent faire l'objet d'une domiciliation administrative auprès d'un centre communal d'action sociale (CCAS) ou d'une association agréée. La présence de telles associations est une difficulté particulière pour l'établissement de statistiques localisées à partir des données administratives (Cnam/TS mais également CAF, ANPE, etc.). La présence d'un organisme de rattachement au sein d'une entité géographique est susceptible de fortement perturber non seulement les mesures d'effectifs mais également le calcul de simples indicateurs comme le taux de personnes bénéficiant de la CMUC**. Dans la mesure du possible les personnes couvertes par ces organismes ont été écartées du champ de l'étude (sans domicile fixe, gens du voyage et autres personnes inscrites non à leur domicile mais à l'adresse de leur organisme de rattachement). Par ailleurs, à la fois pour des raisons techniques et pour se rapprocher d'une statistique concernant les ménages ordinaires, un certain nombre de collectivités n'ont pas non plus été prises en compte: les foyers de travailleurs, les centres de détention, les établissements hospitaliers, les résidences universitaires.

* C'est pourquoi aucune donnée relative aux assurés du régime général, âgés de 19 à 25 ans et bénéficiant de la CMUC n'est reproduite ici.

** À titre d'exemple, sur la Zus des Izards à Toulouse, le nombre de bénéficiaires de l'Assurance maladie en 2006 était plus de 60 % supérieur au nombre de personnes présentes au recensement de 1999. La différence s'explique par la seule présence de l'association Tziganes Solidarité, dont plus des trois quarts des adhérents sont titulaires de la CMUC. De même, une exploitation brute sur les adresses de la Zus de La Conte à Carcassonne conduirait à surestimer de 10 points de pourcentage le taux de CMUC en raison de la présence d'un bureau d'aide sociale à l'enfance.



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'habitat

→ État d'avancement du Programme national de rénovation urbaine

Indicateurs associés au logement définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Nombre annuel de logements sociaux réhabilités dans les zones urbaines sensibles (Zus).

Nombre annuel de logements sociaux démolis dans les Zus.

Nombre annuel de logements sociaux construits dans les Zus.

Nombre annuel de logements intermédiaires construits dans les Zus.

Nombre de logements concernés par des transformations d'usage.

Nombre de conventions de gestion urbaine de proximité.

Nombre de logements vacants et évolution.

Taux de rotation dans le logement.

Nombre de logements traités en opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat.

Nombre de plans de sauvegarde dans les Zus.

Nombre de logements sociaux construits dans les communes qui ont moins de 20 % de logements sociaux.

Nombre de logements individuels destinés à l'habitation principale, réalisés ou acquis par des propriétaires et situés dans les Zus.

État d'avancement du Programme national de rénovation urbaine

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) concerne 493 quartiers dont 354 sont classés en zones urbaines sensibles. Au 31 décembre 2008, 363 projets ont été approuvés par le comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et, depuis 2004, 302 conventions ont été signées. Ce sont ainsi 34,2 milliards d'euros¹ de travaux qui ont été engagés dont 10,2 milliards d'euros de subventions de l'Anru, soit 29,8 % du montant total.

La programmation nationale (2004-2013) prévoit 123 847 démolitions de logements et la reconstitution de l'offre à hauteur de 117 127 logements.

Les premières conventions signées sont en voie d'achèvement et la montée en charge du programme commence à donner des résultats physiques dans les quartiers. Fin 2008, 33,6 % de la programmation financière 2004-2013 globale du PNRU ont été engagés et 18 756 logements ont été construits.

Les quartiers en rénovation urbaine

Au 31 décembre 2008, le PNRU est en œuvre dans 493 quartiers. Si 354 de ces quartiers sont situés en zones urbaines sensibles, des conventions ont également été signées pour des quartiers bénéficiant d'une dérogation au titre de l'article 6² de la loi du 1^{er} août 2003 (**tableau 1**).

1. Ne sont comptabilisées que les opérations de rénovation urbaine auxquelles est accordée une subvention Anru. Sont par exemple exclues du décompte, les constructions de lycées et la reconstitution de l'offre de logement social dans les Dom, qui relève de la ligne budgétaire unique de l'État. Ces opérations sont toutefois marginales dans le PNRU.

2. Article 6 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 : « Le Programme national de rénovation urbaine vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible et, à titre exceptionnel, après avis conforme du maire de la commune ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et accord du ministre chargé de la Ville et du ministre chargé du Logement, ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues. »

Tableau 1
Quartiers en rénovation urbaine
au 31 décembre 2008

Types de quartier	Quartiers prioritaires	Quartiers non prioritaires	Total
Article 6	0	57	57
Article 6 GPV-ORU	3	79	82
Zus	177	177	354
Total	180	313	493

Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

L'emploi
Les entreprises
Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements
La santé
Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

La population de ces 493 quartiers s'établissait au 1^{er} janvier 2006 à 2,90 habitants (estimation SG-CIV, sur la base des données du recen-

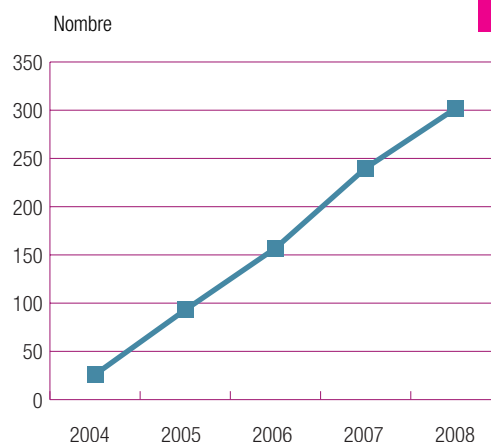
sement de population). 2,66 millions de personnes résidaient dans les 354 Zus du PNRU, soit 61 % de la population de l'ensemble des Zus.

Une programmation de 34,2 milliards d'euros centrée sur le logement social

Au 31 décembre 2008, 302 conventions ont été signées dont 57 l'ont été en 2008 (**graphique 1**). Ces conventions correspondent à un montant global de 34,2 milliards d'euros de travaux sur la période 2004-2013, dont 10,2 milliards d'euros de subventions Anru (29,7 %).

Les opérations programmées se répartissent selon douze grandes familles d'opérations (voir encadré page 127).

Graphique 1
Nombre cumulé de conventions signées par année sur la période 2004-2008



Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

34,2 milliards d'euros dont 23,3 consacrés au logement social.

Tableau 2
Programmation globale 2004-2013 du PNRU, par famille d'opérations

	Nombre de logements	Montant du Programme (M€)	Subventions Anru (M€)
Interventions sur le logement social	798 652	23 312,8	6 402,3
Dont : démolition	123 847	3 151,7	2 668,4
reconstitution offre	117 127	14 644,9	2 061,5
réhabilitation	268 956	3 751,8	913,6
résidentialisation	288 722	1 522,7	655,8
AQS		241,7	102,9
Interventions sur le logement privé		1 303,2	346,2
Dont : requalification		450,2	149,6
habitat privé		853,0	196,6
Espaces publics et diversification fonctionnelle		8 696,5	3 047,1
Dont : changement d'usage		65,9	14,4
aménagement		5 042,2	1 812,7
équipement		3 069,0	1 080,7
espaces commerciaux		519,4	139,4
Ingénierie		907,3	398,3
Total PNRU		34 219,8	10 194,0

Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Les opérations portant sur le logement social (démolition, reconstitution de l'offre, réhabilitation, résidentialisation et amélioration de la qualité de service – AQS) représentent 23,3 milliards d'euros en programmation (**tableau 2**) soit 68,1 % du coût total du programme.

Sont ainsi programmées la démolition de 123 847 logements et la reconstruction de 117 127 logements sociaux.

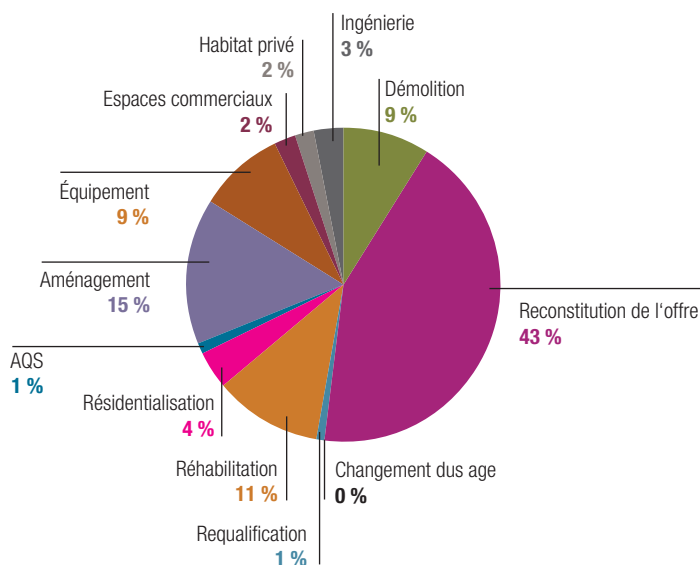
La reconstitution de l'offre représente le poste financièrement le plus important (42,8 %). Le taux de reconstitution de l'offre avoisine les 100 % (94,6 %). Les 5,4 % restants s'expliquent par la présence de quelques sites dans des

situations de marchés très détendus, où le recours au « un pour un » n'a pas été appliqué ainsi que par la situation des Dom⁴.

La réhabilitation représente 11,0 % de la programmation totale et porte sur 268 956 logements.

La résidentialisation représente, parmi les opérations relatives au logement social, en dehors de l'amélioration de la qualité de service, la famille financièrement la moins importante (4,4 % du montant total du programme), mais elle concerne le plus grand nombre de logements (288 722 logements).

Graphique 2
Répartition du PNRU par famille d'opérations en fonction du montant alloué en programmation pour 2004-2013



Source: Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Les interventions sur le logement privé (habitat privé, requalification) restent marginales: 3,8 % du montant total programmé, dont 2,5 % pour l'habitat privé.

Les espaces publics et la diversification fonctionnelle (changement d'usage, aménagements, équipements, espaces commerciaux) représentent 25,4 % du montant total du programme et les opérations d'aménagement 14,7 %. Ces

dernières constituent la deuxième famille la plus importante dans la programmation financière totale, après la reconstitution de l'offre.

Le montant programmé pour l'ingénierie, qui présente un intérêt stratégique dans la bonne mise en œuvre des projets, s'élève à 907,3 millions d'euros, soit 2,7 % du montant total du programme (**graphique 2**).

4. Au titre de la politique de la ville, le ministère en charge de l'Outre-mer mobilise les crédits de la LBU notamment dans le cadre des opérations de rénovation urbaine pilotées par l'Anru. Il finance par ces moyens les actions de réhabilitation et de construction neuve tandis que l'agence intervient principalement sur les démolitions et aménagements. À ce jour, 7 conventions ont été signées avec l'Anru pour un montant de crédits mobilisés par le ministère de 61,8 millions d'euros sur la durée des conventions.

L'emploi
Les entreprises
Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements
La santé
Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Les familles d'opérations de la rénovation urbaine

Démolition

L'agence accorde des subventions pour la démolition de logements locatifs sociaux.

Reconstitution de l'offre

L'agence accorde des subventions pour la reconstitution de l'offre sociale, publique et privée.

Changement d'usage

L'agence accorde des subventions aux opérations de transformation de logements locatifs sociaux pour d'autres usages que l'habitation.

Requalification

L'agence accorde des subventions pour les opérations composées de l'acquisition, du relogement des occupants, du curetage et de la démolition partielle ou totale d'immeubles ou d'îlots d'habitat dégradés, et de la cession des immeubles et des emprises foncières libérées.

Réhabilitation

L'agence accorde des subventions pour la réalisation d'opérations d'amélioration des logements sociaux ou de restructurations lourdes qui s'appliquent au logement locatif.

Résidentialisation

L'agence accorde des subventions à des opérations de residentialisation portant sur des logements locatifs sociaux. Ces opérations ne doivent pas être éligibles à des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ni bénéficier par ailleurs d'une subvention de l'agence à l'amélioration du logement locatif social, pour le même objet.

Cette opération peut également porter sur des copropriétés. Auquel cas, ces opérations doivent s'inscrire dans une démarche de gestion urbaine de proximité.

AQS

L'agence accorde des subventions pour la réalisation de travaux concourant à l'amélioration de la qualité de service aux conditions suivantes : les opérations concourant à l'amélioration de la qualité de service doivent s'inscrire dans une véritable démarche de gestion urbaine de proximité, l'octroi de subventions de l'agence est conditionné à la signature d'une convention de gestion urbaine de proximité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les travaux qui font l'objet de financement au titre de « l'amélioration des logements locatifs sociaux » ou de la « residentialisation des logements locatifs sociaux ».

Aménagement

L'agence accorde des subventions aux opérations d'aménagement définies comme des travaux qui permettent de rendre les sols adaptés à leur destination finale, tels que la réalisation d'infrastructures de réseaux ou de voies de communication, la création d'espaces publics. N'entrent pas dans le cadre de la présente section les travaux de libération d'emprise liés à la démolition du parc locatif social et des copropriétés privés dégradés, ou les travaux de residentialisation des espaces privés.

Équipement

Il s'agit d'opérations portant sur :

- les équipements publics de proximité : construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics bénéficiant directement et de façon principale aux habitants des sites d'intervention de l'agence. Toutefois, les infrastructures de transports publics ne sont pas concernées.
- les équipements publics exceptionnels : construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics dont l'impact et le coût sont beaucoup plus importants que ceux des équipements de proximité, ou qui bénéficient seulement en partie à la rénovation urbaine du site d'intervention ;
- les équipements à finalité économique et locaux locatifs ;
- les locaux destinés au développement économique et social.

Espaces commerciaux

L'agence accorde des subventions aux opérations :

- de travaux de création de centres commerciaux et de restructuration de centres commerciaux dégradés pouvant nécessiter démolitions et reconstructions, à condition que l'intervention se solde par l'unité de la propriété des bâtiments commerciaux ;
- de travaux de création ou de rénovation de cellules commerciales ou artisanales menés dans le cadre d'une opération d'ensemble sur une structure commerciale ;
- de relocalisation des commerces actuellement situés en pied d'immeubles restructurés ou voués à la démolition et financés par l'agence.

Habitat privé

L'agence accorde des subventions pour :

- le traitement des copropriétés dégradées ;
- la démolition de copropriétés dégradées ;
- la residentialisation des copropriétés en difficulté.

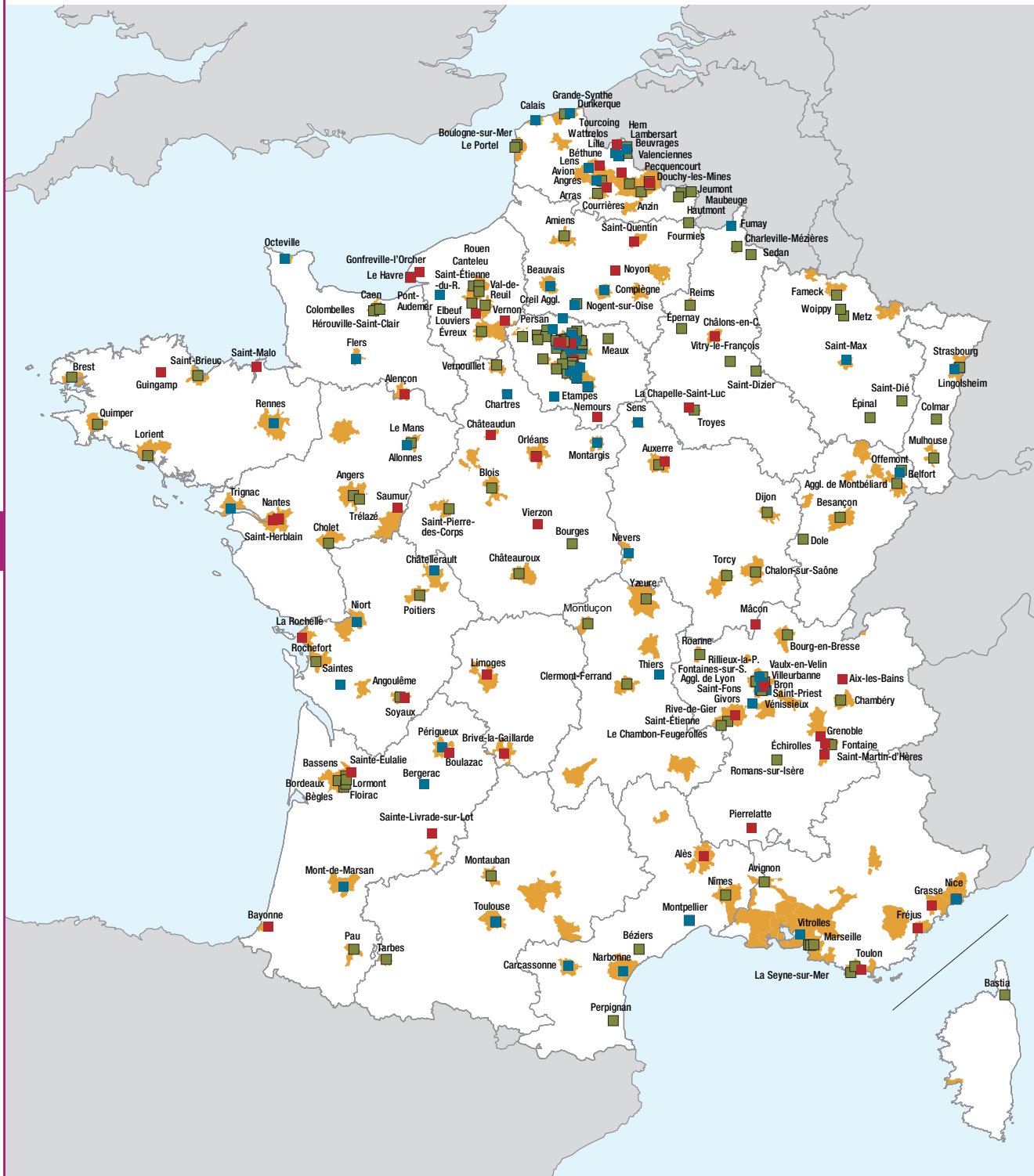
Ingénierie

Ingénierie nécessaire à la préparation et à la conduite des projets de rénovation urbaine et des actions plus spécifiques vis-à-vis du parc privé dégradé : études stratégiques, concertation et communication par le porteur de projet, expertises opérationnelles, conduite opérationnelle de projet par le porteur de projet (conduite générale de projet, AMO, OPC urbain, missions d'évaluation), moyens d'accompagnement du projet, coordination interne des bailleurs sociaux, Opah RU, Opah copropriété dégradée, plan de sauvegarde.

L'agence distingue trois niveaux dans la conduite d'un projet :

- le pilotage stratégique ;
- le pilotage opérationnel ;
- la coordination interne des maîtres d'ouvrage.

Carte 1
Conventions de rénovation urbaine signées au 31 décembre 2008



128

Contrats urbains de cohésion sociale

Conventions signées
 au 31 décembre 2008

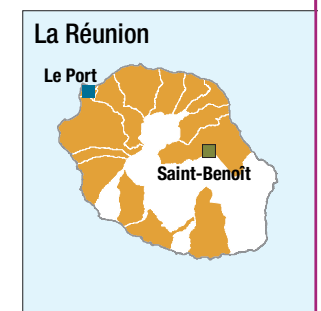
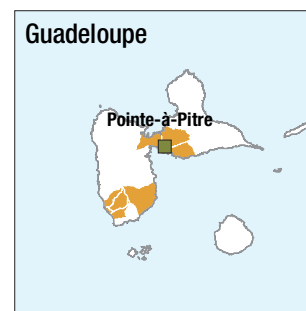
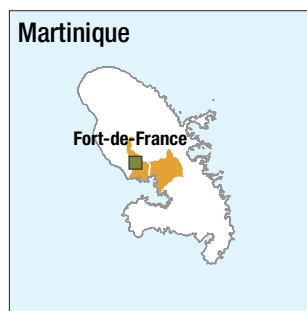
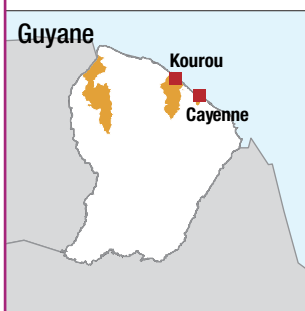
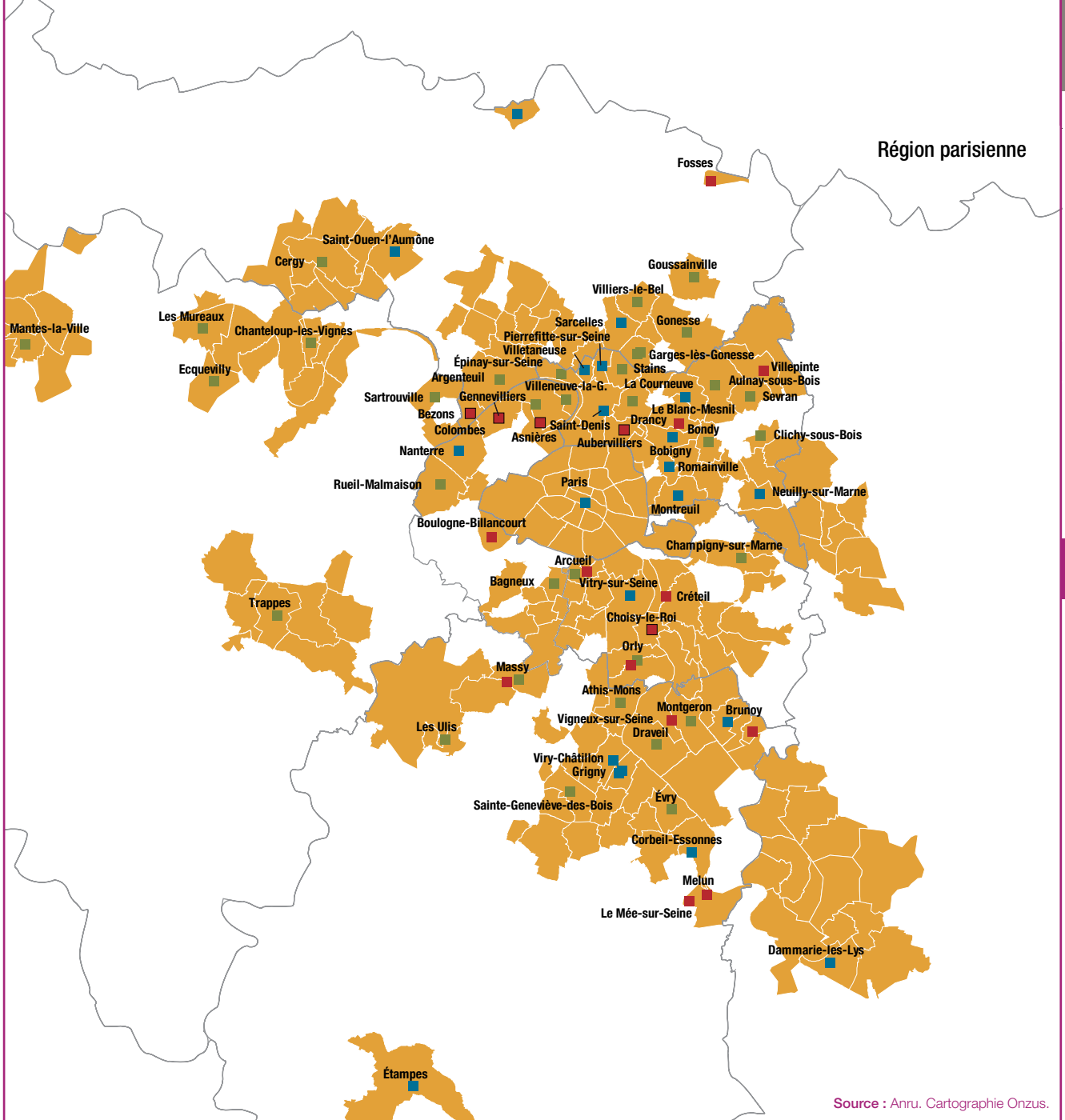
Communes ou EPCI
 signataires

- 2008
- 2007
- 2004 à 2006

Source : Anru. Cartographie Onzus.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat**
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

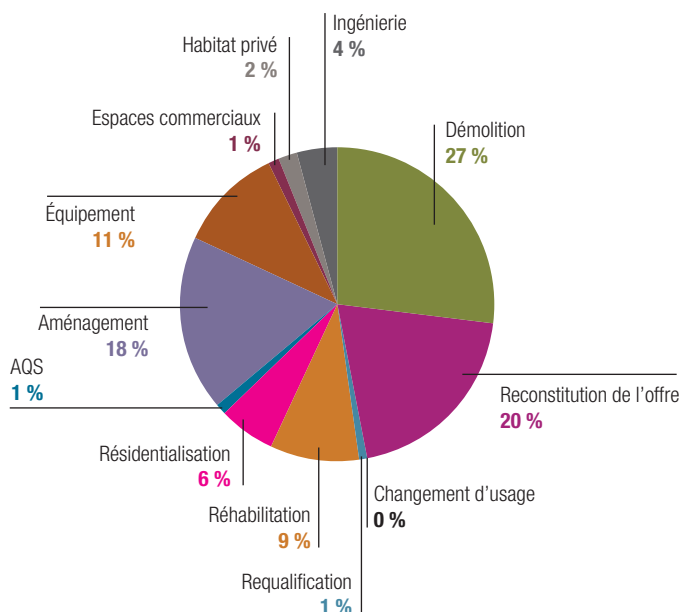
Carte 1 (suite)
Conventions de rénovation urbaine signées au 31 décembre 2008



Près de la moitié des subventions de l'Anru destinées aux démolitions et reconstructions de logement social

Fin 2008, 62,8 % des subventions de l'Anru concernent l'habitat social. Cette part est inférieure de 5,3 points à celle observée sur l'ensemble de la programmation (68,1 %).

Graphique 3
Répartition des subventions Anru par famille d'opérations en fonction du montant alloué en programmation 2004-2013



Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Plus de la moitié des subventions Anru pour le logement social.

L'analyse par famille d'opérations montre également un fort taux de programmation des subventions sur la démolition. Alors que cette dernière ne représente que 9,2 % du montant total du programme (**graphique 2**), elle représente 26,2 % des subventions Anru (**graphique 3**).

Ainsi, avec 2,7 milliards d'euros programmés, la démolition constitue le principal poste de financement de l'Anru.

À l'inverse, l'Anru ne consacre que 20,2 % de ses subventions à la reconstitution de l'offre de logements sociaux, qui représente par contre 42,8 % de l'ensemble de la programmation⁵.

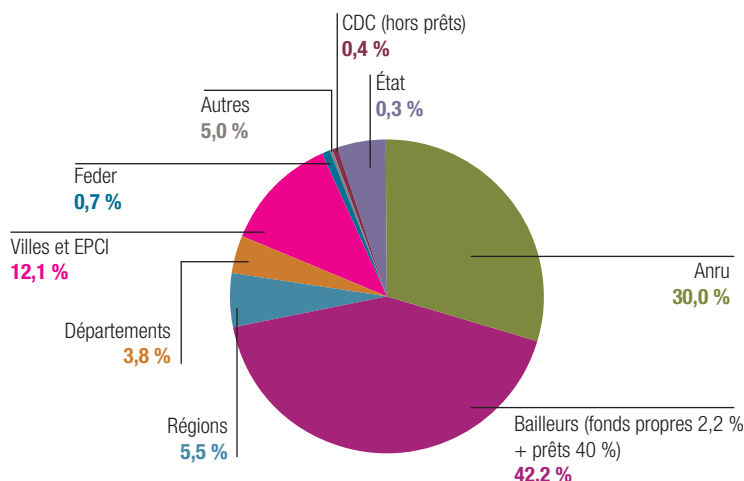
Ce sont les bailleurs sociaux qui contribuent en premier lieu aux opérations de construction et aux opérations foncières.

La reconstitution constituant l'opération financièrement la plus coûteuse, les bailleurs sociaux, qui bénéficient par ailleurs de prêts de la Caisse des dépôts, sont ainsi les premiers financeurs du PNRU (42,2 % du montant total) devant l'Anru dont la participation est de 29,8 % (**graphique 4**). Les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage des projets de rénovation urbaine, contribuent au financement du PNRU à hauteur de 21,4 % du montant programmé au 31 décembre 2008.

5. Le financement de la reconstitution de l'offre respecte les règles du code de la construction et de l'habitat et le taux de subventionnement Anru reste supérieur à celui de droit commun.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat**
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 4
Répartition du financement du programme au 31 décembre 2008



Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

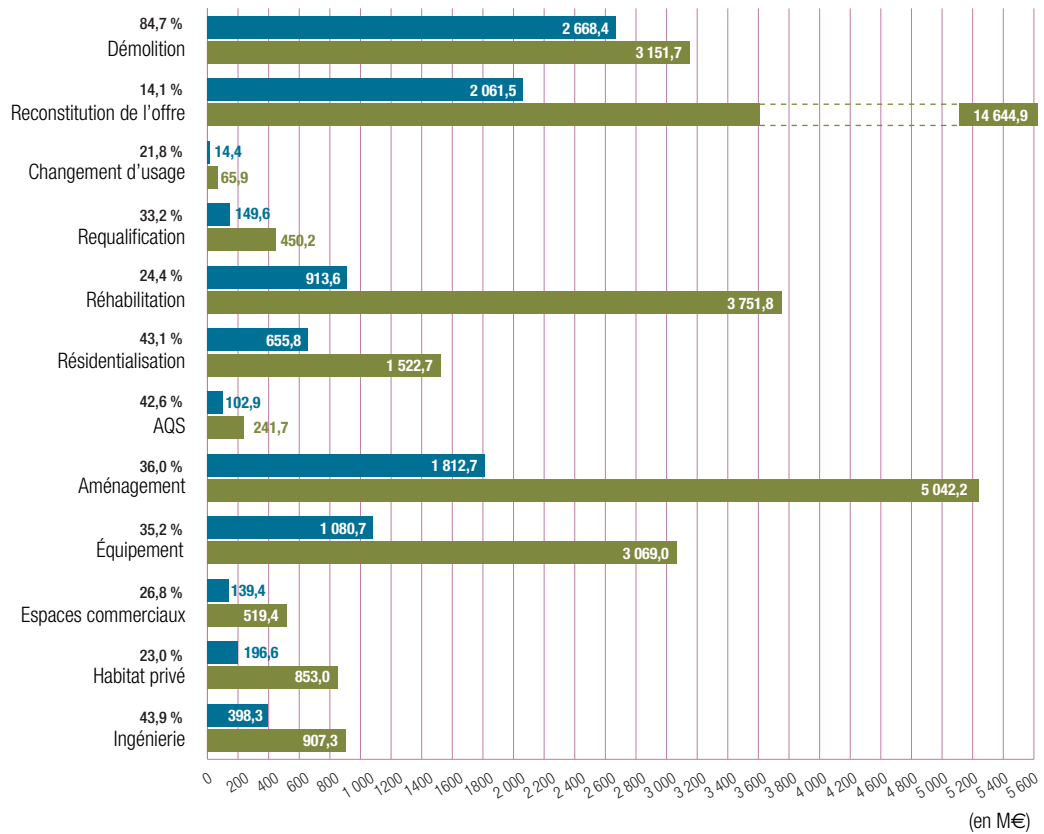
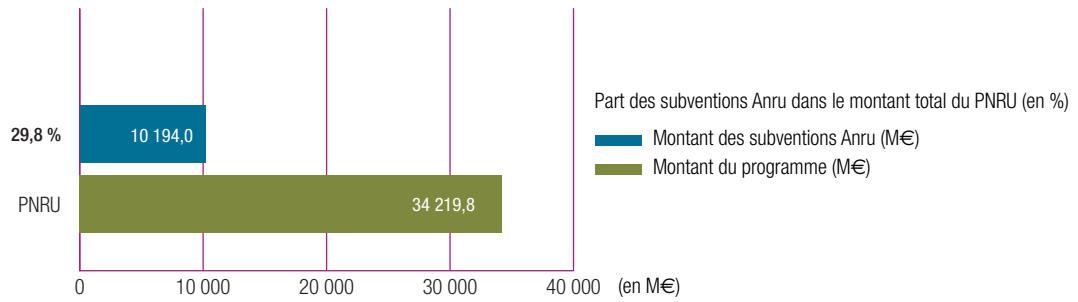
Un soutien actif de l'Anru à l'ingénierie

Par rapport à la programmation 2004-2013, le financement de l'agence sur le logement privé (requalification et habitat privé) représente 346,2 millions d'euros, soit 3,4 % du montant total programmé en subventions de l'Anru (**graphique 3**).

Les opérations relatives aux espaces publics et à la diversification fonctionnelle représentent 29,9 % (3 milliards d'euros) des subventions de

l'Anru. Comme pour la programmation totale, l'agence consacre une part importante de ses subventions aux opérations d'aménagement (17,8 %) et d'équipement (10,6 %). Avec 398,3 millions d'euros de subventions programmées, l'Anru assure près de la moitié du financement (43,9 %) de l'ingénierie (**graphique 5**).

Graphique 5
Part des subventions Anru dans le montant total alloué en programmation
pour la période 2004-2013, par famille d'opérations



Source: Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

L'emploi

Les entreprises
Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements
La santé
Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Fin 2008, la mise en œuvre financière du programme est en retard

Au 31 décembre 2008, le programme est engagé à hauteur de 11,5 milliards d'euros sur les 34,2 milliards d'investissement programmés pour la période 2004-2013, soit un taux d'engagement du PNRU de 33,6 % (**graphique 6a**), avec une disparité plus ou moins importante en fonction des familles d'opérations (**graphique 6b**).

Rapporté à la programmation 2004-2008 qui prévoyait 25,2 milliards d'euros de travaux à fin 2008, le taux d'engagement s'établit à 45,7 %. À mi-parcours du programme, ce taux révèle donc un retard du programme essentiellement accumulé les trois premières années.

Des travaux d'ingénierie et de réhabilitation relativement bien engagés

Au niveau national, l'ingénierie est engagée à hauteur de 65,3 % par rapport à la programmation 2004-2008 (**graphique 6c**). Ce taux s'explique par la place occupée par l'ingénierie dans le séquençage des travaux. Elle intervient en effet dans le pilotage stratégique et opérationnel des programmes et dans la maîtrise d'ouvrage.

concernés, la réhabilitation constitue, avec l'AQS, la famille d'opérations sur logement social la mieux engagée sur la période 2004-2008.

Au 31 décembre 2008, l'analyse financière montre un niveau d'engagement moindre des opérations de résidentialisation par rapport aux autres familles d'opérations sur l'habitat social.

Les opérations sur l'habitat social⁶ sont engagées à 43,9 % de la programmation 2004-2008. Parmi elles, la reconstitution de l'offre s'engage moins vite que les démolitions (- 3 points).

L'habitat privé et la requalification ont respectivement des taux d'engagement de 36,6 % et de 43,6 %.

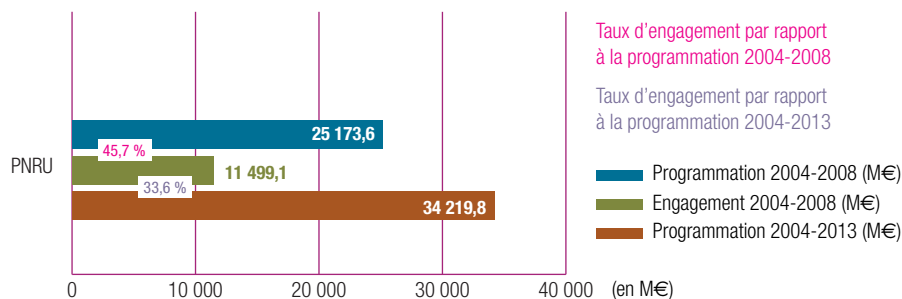
Cela peut s'expliquer à la fois par d'éventuels retards pris par les travaux préalables à la reconstruction et par des difficultés de mise en œuvre de ces reconstructions, en particulier foncières et immobilières.

Les interventions relatives aux espaces publics et à la diversification fonctionnelle sont engagées à 48,6 % par rapport à la programmation 2004-2008. Ce taux est légèrement supérieur au taux d'engagement global du programme (**graphique 6a**), ce qui respecte encore une fois le séquençage.

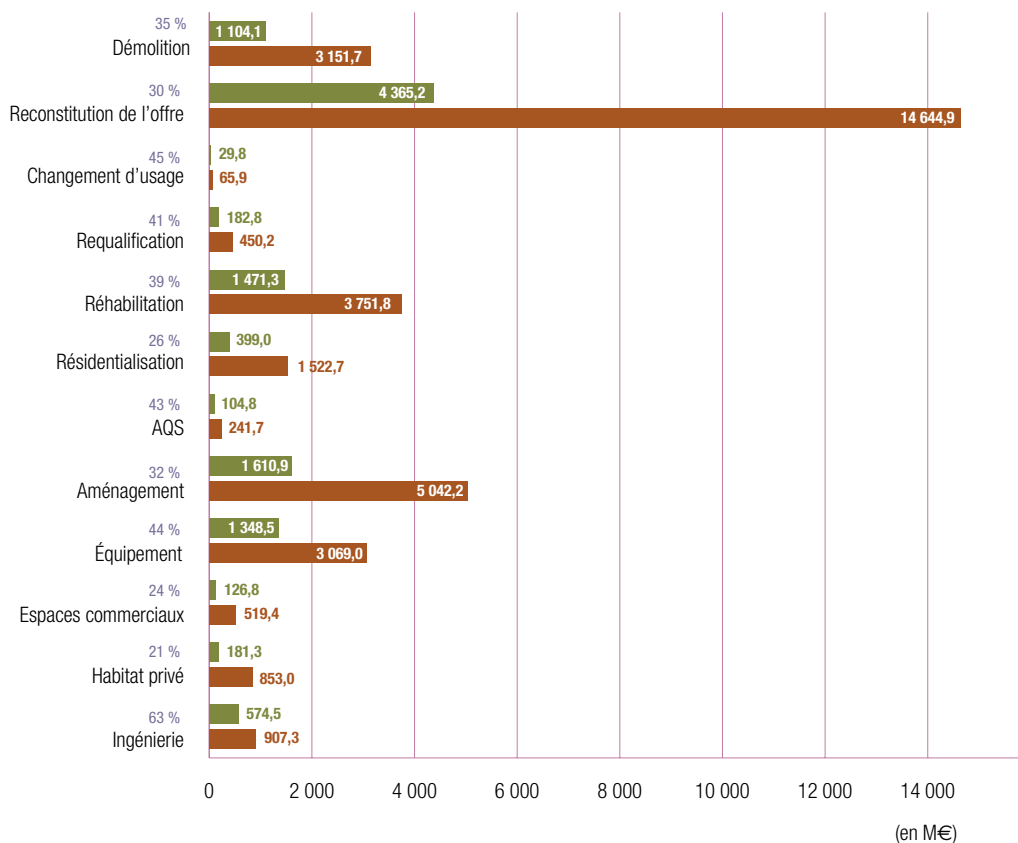
Avec un taux d'engagement de 51,2 % des montants programmés et de 59,0 % des logements

6. Rappel : l'habitat social regroupe les opérations de démolition, reconstitution de l'offre, réhabilitation, résidentialisation et amélioration de la qualité de service. Les espaces publics et la diversification fonctionnelle regroupent les opérations de changement d'usage, aménagements, équipements et espaces commerciaux. Les interventions sur l'habitat privé concernent les familles habitat privé et requalification.

Graphique 6a
Engagement du PNRU en fonction des montants alloués en programmation et en engagement



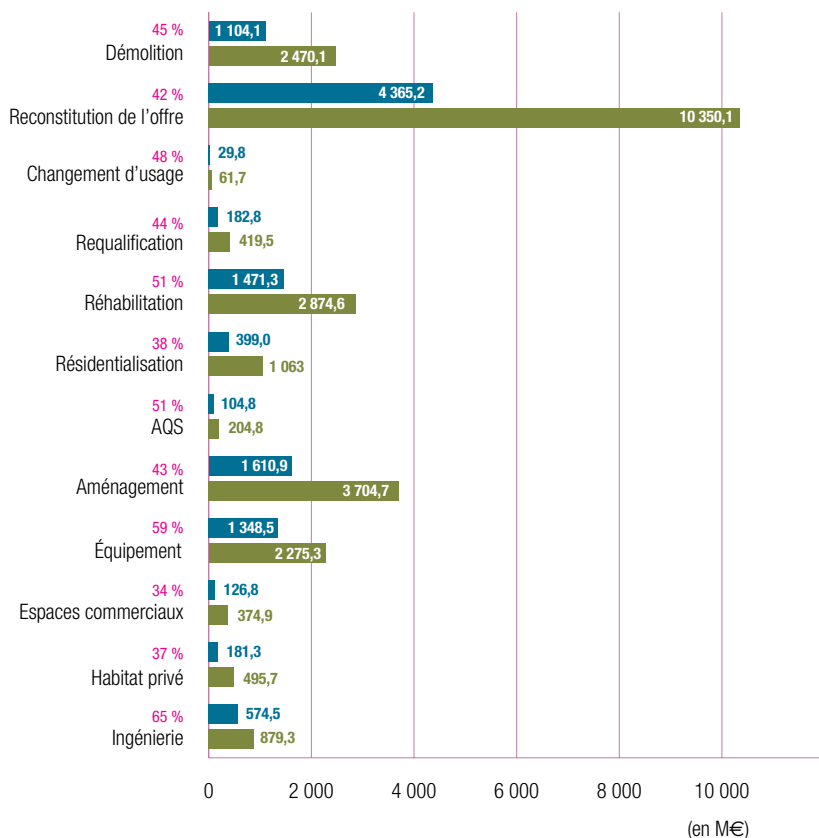
Graphiques 6b
Engagements PNRU par famille d'opérations en fonction du montant alloué en programmation pour la période 2004-2013



Source: Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat**
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 6c
Engagements PNRU par famille d'opérations en fonction du montant alloué en programmation pour la période 2004-2008



Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

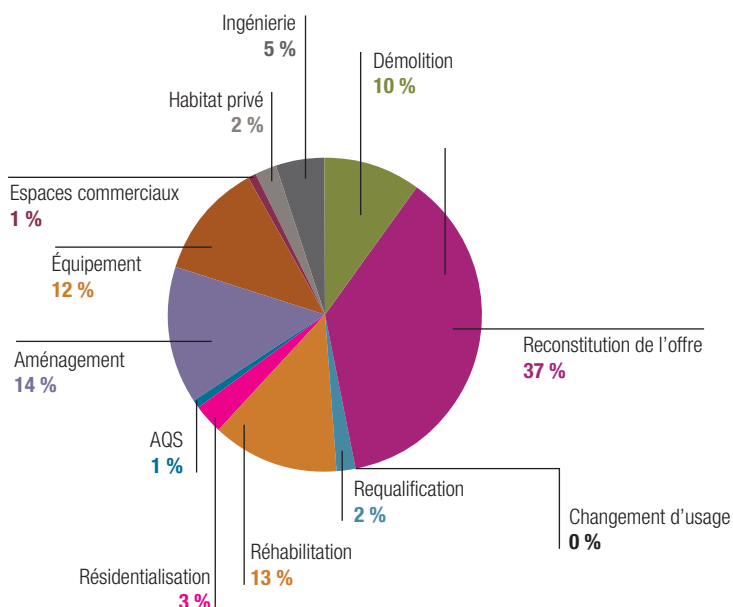
Une répartition des montants engagés similaire à celle observée en 2007

Au 31 décembre 2007, 240 conventions avaient été signées pour un montant total de 30,1 milliards d'euros programmés pour la période 2004-2013. Le montant total engagé sur la période 2004-2007 s'élevait à 9,1 milliards d'euros, soit un taux d'engagement de 30,2 %. Il est de 33,6 % au 31 décembre 2008, en référence à

la programmation 2004-2008. Il a donc gagné 3 points par rapport à 2007.

La répartition des montants engagés en 2008 (**graphique 7**) par famille d'opérations est à peu près équivalente à celle de 2007 alors que les conventionnements n'ont cessé de croître.

Graphique 7
Répartition des montants engagés sur la période 2004-2008 par famille d'opérations



Source: Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Fin 2008, un relativement bon niveau d'engagement des subventions de l'Anru

Avec 3,6 milliards d'euros engagés au 31 décembre 2008, le taux d'engagement des subventions de l'Anru s'établit à 35,8 % de la

programmation 2004-2013 et à 46,6 % de la programmation 2004-2008 (**tableau 3**).

Tableau 3
Programmation et engagements du PNRU et des subventions de l'Anru, au 31 décembre 2008, en millions d'euros

	PNRU	Anru
Engagement 2004-2008	11 499,1	3 649,4
Programmation 2004-2013	34 219,8	10 194,0
<i>Taux d'engagement (en %)</i>	33,6	35,8
Programmation 2004-2008	25 173,6	7 834,9
<i>Taux d'engagement (en %)</i>	45,7	46,6

Source: Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Le taux d'engagement 2004-2008 des subventions Anru est donc globalement plus élevé que celui du programme. Ce meilleur taux d'engage-

ment est observable sur la plupart des familles d'opérations; en particulier en matière d'habitat privé (**tableau 4**).

Tableau 4

Taux d'engagement du PNRU et des subventions Anru par famille d'opérations par rapport à la programmation 2004-2008

	Taux d'engagement (en %)	
	PNRU	Anru
Interventions sur le logement social	43,9	44,2
Dont : démolition	44,7	43,1
reconstitution de l'offre	42,2	43,5
réhabilitation	51,2	51,6
résidentialisation	37,5	38,8
amélioration qualité de service	51,2	53,5
Interventions sur le logement privé	39,8	48,8
Dont : requalification	43,6	41,9
habitat privé	36,6	54,6
Espaces publics et diversification fonctionnelle	48,6	48,2
Dont : changement d'usage	48,3	37,8
aménagement	43,5	43,3
équipement	59,3	58,1
espaces commerciaux	33,8	36,2
Ingénierie	65,3	64,9
Total	45,7	46,6

Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Un retard initial dans le financement en voie de redressement

De 2004 à 2006, les taux d'engagement du programme par rapport à la programmation annuelle étaient en baisse. Alors que les deux premières années, les travaux ont bien été engagés par rapport à la programmation annuelle (84,5 % en 2004 et 61,5 % en 2005), l'année 2006 avait été marquée par un infléchissement notable des engagements (un taux d'engagement de 32,1 %). Cette baisse des taux d'engagement s'explique en partie par le prolongement sur les années précédentes des grands projets de ville et des opérations de renouvellement urbain.

À partir de 2007, les engagements de travaux augmentent, sans atteindre les taux des années antérieures, cette croissance de l'investissement étant encore plus remarquable sur les engagements de l'Anru. Ainsi, les taux d'engagement cumulés (rapport des engagements depuis le 1^{er} janvier 2004 à la programmation sur la même période), après un point bas en 2007, s'établissent en 2008 respectivement à 45,7 % sur la programmation globale et à 46,6 % pour les subventions Anru (**tableau 5**).

Tableau 5
Répartition des montants alloués en programmation et en engagements par année et par période

Année	Programmation annuelle		Engagements annuels		Taux d'engagement		Taux d'engagement cumulé sur 2004-année n	
	Montant des travaux PNRU (M€)	Subvention Anru (M€)	Montant des travaux PNRU (M€)	Subvention Anru (M€)	PNRU (en %)	Subvention Anru (en %)	PNRU (en %)	Subvention Anru (en %)
2004	1 274,2	485,9	1 076,0	314,2	84,5	64,7	84,4	64,7
2005	3 211,5	1 103,6	1 975,0	632,2	61,5	57,3	68,0	59,5
2006	5 443,3	1 882,8	1 746,9	544,4	32,1	28,9	48,3	42,9
2007	7 437,6	2 261,2	2 487,9	824,5	33,5	36,5	42,0	40,4
2008	7 807,1	2 101,4	4 213,3	1 334,2	54,0	63,5	45,7	46,6
2009-2013	9 046,2	2 359,1						

Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

Un retard de financement qui se résorbe.

Par rapport à la programmation 2004-2013, les engagements cumulés témoignent d'un retard pris par le programme (**graphique 8**).

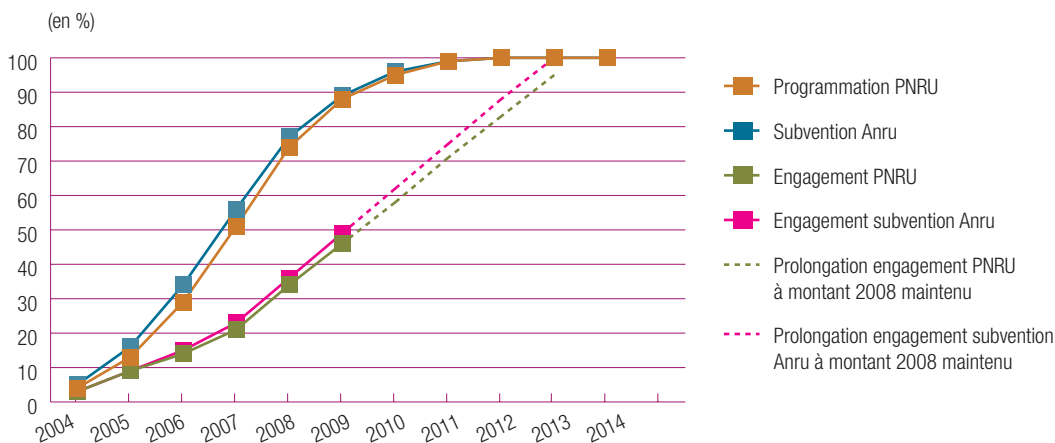
L'année 2008 confirme toutefois nettement l'infléchissement à la hausse observé en 2007. Si ce redressement devait se confirmer, le retard pourrait se résorber.

Si l'on fait en particulier l'hypothèse d'un maintien des volumes d'engagements du PNRU et des subventions Anru constatés en 2008, aux mêmes niveaux nominaux sur les années suivantes, les objectifs de la programmation 2004-2013 pourraient être effectivement atteints en 2013.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 8

Programmation et engagements financiers en fonction des montants cumulés alloués au 31 décembre de chaque année



Source : Anru, base de clôture de l'exercice 2008.

L'enquête Anru sur les réalisations

Depuis 2008, l'Anru a mis en place, auprès des chefs de projets, une enquête sur les réalisations physiques (livraisons d'équipements et celles relatives aux logements). 279 sites ont répondu à l'enquête 2009.

En matière de logements, une estimation a été réalisée, comme en 2008, par l'Onzus à l'aide d'un modèle de dépendance des réalisations physiques aux valeurs contemporaines et retardées des engagements (financier et en nombre de logements) et de la programmation.

Par contre, en matière d'équipements et concernant la diversification, cette estimation n'a pas pu, faute de données financières, être réalisée. Les résultats présentés sur ces sujets correspondent donc aux livraisons 2004-2008 des 279 sites ayant répondu à l'enquête 2009, auxquelles ont été ajoutées les livraisons 2004-2007 de 33 projets ayant répondu en 2008 mais pas en 2009, soit un total de 312 sites sur 363.

On s'intéressera donc plus particulièrement à leur analyse structurelle.

Des livraisons croissantes d'équipements, essentiellement scolaires, sociaux et sportifs

L'enquête livraisons de l'Anru (cf. encadré ci-dessus) dénombre, sur les 312 projets de rénovation urbaine disponibles, plus de 600 équipements réhabilités ou construits pour la période 2004-2008 (**tableau 6**). Les équipements scolaires (168) et sociaux (149) sont surreprésentés ainsi que ceux relatifs au sport (117).

Sur 2004-2008, le nombre de livraisons croît d'année en année, avec un peu plus de réhabilitations que de constructions.

En 2008, 214 équipements ont été livrés, soit 35,7 % des livraisons sur la période 2004-2008. L'année est marquée par une livraison à parts égales (107) des équipements en construction et en réhabilitation.

Tableau 6
Livraisons des divers équipements par type d'opérations et par année

Total 2004-2008	Construction					Livraisons d'équipements	Réhabilitation					Total 2004-2008
	2004	2005	2006	2007	2008		2004	2005	2006	2007	2008	
48	1	6	6	16	19	Équipements scolaires = 168	3	15	26	36	40	120
70	3	9	12	24	22	Équipements sportifs = 117	0	4	10	23	10	47
40	0	5	6	15	14	Équipements culturels = 70	3	3	5	5	14	30
73	3	7	13	27	23	Équipements sociaux = 149	3	6	22	21	24	76
10	1	0	2	2	5	Équipements médicaux = 13	1	0	0	0	2	3
21	2	2	4	8	5	Équipements administratifs = 38	0	1	8	1	7	17
23	1	3	6	4	9	Équipements commerciaux = 45	1	2	4	6	9	22
19	0	1	4	4	10	Autres = 23	1	0	2	0	1	4
304	11	33	53	100	107	Total = 623	12	31	77	92	107	319

Source: Anru, enquête sur les réalisations physiques – données brutes.
Champ: 312 projets exploitables en 2009. 279 répondants + 33 reprises 2008.

Des livraisons de logements qui restent, en 2008, inférieures aux objectifs

L'enquête Anru renseigne également sur les livraisons de logements. Sur le sujet, les données ont fait l'objet d'un redressement (cf. encadré page 139).

Au 31 décembre 2008, le taux de réalisation des objectifs (nombre de logements livrés jusqu'en 2008 rapporté aux objectifs de logements terminés) est, comme en 2007, surtout important pour les démolitions (98 %).

Le taux de réhabilitation des logements s'améliore en 2008 : près de trois réhabilitations sur quatre ont été réalisées. Ce taux n'était que de deux sur trois en 2007.

Par contre, le retard en matière de reconstitution de l'offre se confirme, avec un taux de réalisation de 58 % en 2008 (61 % en 2007).

Le retard se maintient également pour les résidentialisations, le taux de réalisation étant, en 2008 comme en 2007, à peine supérieur à 50 %.

Des constructions de logements à hauteur de 58 % des objectifs.

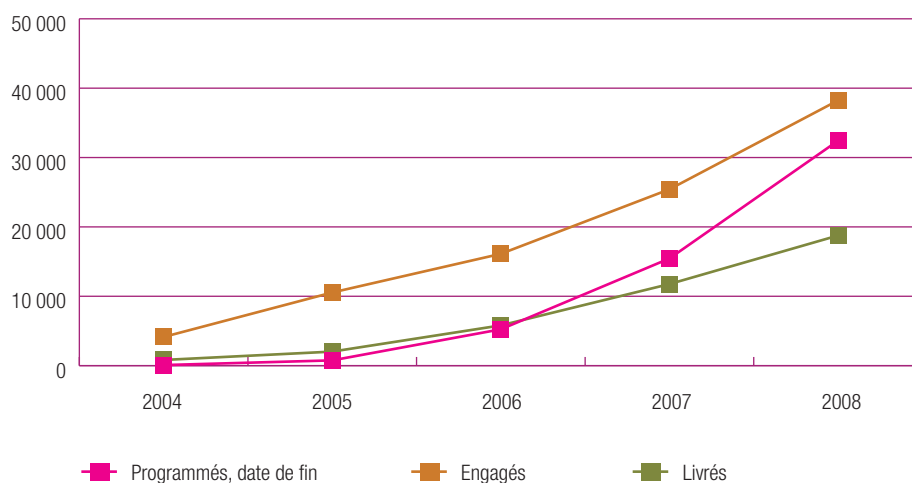
- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat**
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 7
Nombre cumulé de logements livrés au 31 décembre 2008 et taux de réalisation par rapport aux objectifs en fin d'année

	Démolition	Reconstitution de l'offre	Réhabilitation	Résidentialisation
Nombre de logements livrés (1)	52 262	18 756	81 465	48 975
Engagements	53 769	38 235	125 968	91 023
Objectifs 2008, date de fin des travaux (2)	53 455	32 425	110 701	92 484
<i>Objectifs 2008, date de début des travaux</i>	98 902	85 833	213 871	210 322
Objectif en fin de programmation (3)	123 847	117 127	268 956	288 722
Taux de réalisation 2008 par rapport à l'objectif 2008 (1)/(2)	98 %	58 %	74 %	53 %
<i>Taux de réalisation 2007 par rapport à l'objectif 2007</i>	97 %	61 %	68 %	52 %
Taux de réalisation 2008 par rapport à l'objectif de fin de programme (1)/(3)	42 %	16 %	30 %	17 %

Source : Anru, estimations Onzus fondées sur l'enquête sur les réalisations physiques.
 Champ : données estimées à partir des répondants.

Graphique 9
Nombre cumulé de logements construits dans le cadre du PNRU



Source : Anru, estimations Onzus fondées sur l'enquête sur les réalisations physiques.
 Champ : données estimées à partir des répondants

La diversification de l'habitat

L'enquête sur les livraisons (cf. encadré page 139) porte également sur les livraisons de logements suite aux opérations de diversification (**tableau 8**). La diversification par l'habitat vise à implanter dans les quartiers de l'habitat privé et de l'habitat social intermédiaire (de moyenne et haute gamme), en vue d'attirer de nouvelles populations. De même, en appliquant une politique fiscale incitative (TVA à 5,5%), elle permet aux ménages modestes d'accéder à la propriété. Le nombre d'opérations de diversification progresse d'année en année. Cette croissance est particulièrement remarquable pour l'accession à la propriété qui constitue la part la plus importante des livraisons (53%).

La diversification par l'habitat social concerne les ventes d'habitations à loyer modéré (8% des opérations livrées en diversification) et la réalisation de logements sociaux intermédiaires⁷ financés notamment par le prêt locatif intermédiaire et le prêt locatif social (13% de ces opérations).

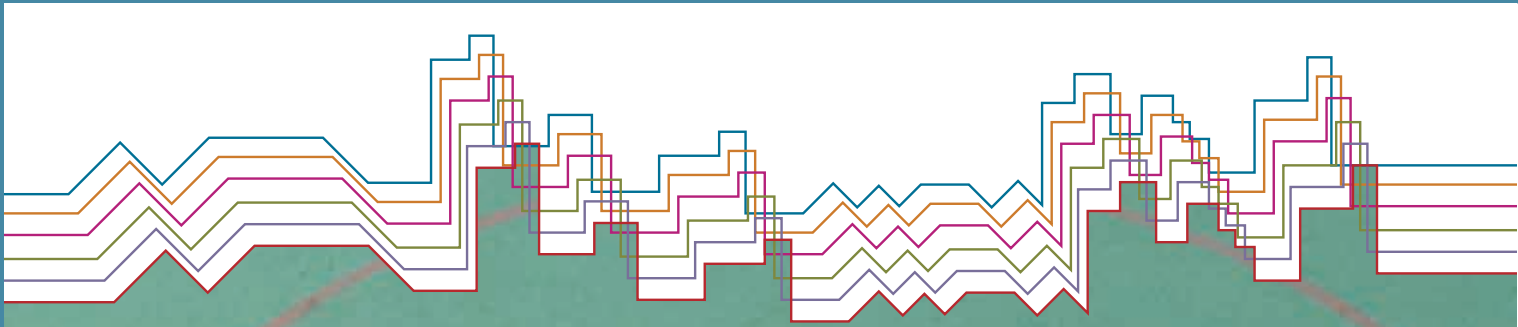
Le locatif libre (privé) représente 6% des livraisons en diversification. Les livraisons de la Foncière logement, qui propose une offre en direction des salariés, grâce notamment au 1% logement, restent marginales.

Tableau 8
Nombre de logements livrés par année et par opération programmée en diversification

	Année de livraison					2004-2008	
	2004	2005	2006	2007	2008	Nombre de logements livrés	Répartition par opération
Diversification							
Accession à la propriété	263	483	633	1550	2233	5 162	53 %
HLM vendus	146	86	125	189	191	737	8 %
Logements sociaux intermédiaires (PLS, PLI...)	31	102	395	280	448	1 256	13 %
Logements locatifs libres Foncière logement	0	0	0	50	87	137	1 %
Logements locatifs libres hors Foncière logement	77	166	106	109	45	503	5 %
Autres logements	13	119	272	985	528	1 917	20 %
Total	530	956	1 531	3 163	3 532	9 712	100 %
Répartition par année de livraison	5 %	10 %	16 %	33 %	36 %	100 %	

Source : Anru, enquête sur les réalisations physiques.
Champ : données estimées à partir des répondants.

7. Les financements sont destinés à des opérations moins sociales et permettent principalement de financer la construction de logements ou l'acquisition ainsi que, le cas échéant, les travaux d'amélioration correspondants. Le PLS est destiné aux ménages dont les ressources sont supérieures de 30% au plafond appliqué pour le logement social classique HLM. Le PLS est également destiné à financer des hébergements spécifiques (logements pour étudiants, foyers pour handicapés, établissements pour personnes âgées...). Le PLI est destiné aux ménages dont les ressources excèdent les plafonds d'accès au logement social et qui rencontrent cependant des difficultés à se loger au loyer du marché.



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les équipements

- Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles
- Les équipements urbains en zones urbaines sensibles

Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles

Dominique Lebailly (Direction des Sports-DSB1)

Sur plus de 250 000 équipements sportifs répertoriés en France, 11 595 sont situés dans des quartiers en zones urbaines sensibles (Zus) – soit 4,6 % de ces équipements, alors que 6,9 % de la population française vit dans ces quartiers. Les Zus comptent, en moyenne, 20 équipements sportifs pour 10 000 habitants, alors que les aires urbaines en comptent en moyenne 35 et que ce taux s'établit à 40 en moyenne nationale. Si plus de la moitié des Zus dispose d'une offre en équipements sportifs déficiente, 20 % des Zus bénéficient toutefois d'une situation favorable. Les types d'équipements sportifs implantés en Zus dessinent un modèle urbain spécifique qui favorise, en particulier, la pluriactivité et privilégie certaines pratiques, comme les sports de combat.

Les équipements sportifs en Zus

Les équipements sportifs sont des éléments structurant le patrimoine et les territoires des collectivités en agissant sur leur environnement et la vie sociale. Conçus pour le développement de la pratique sportive récréative et compétitive, ils sont donc en interaction avec d'autres domaines tels que l'éducation, le tourisme, l'économie, la santé, la prévention ou la communication.

Le ministère chargé des Sports a ainsi engagé dès 2004 une démarche de recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) qui poursuit trois objectifs : permettre une connaissance précise des réalités actuelles et des évolutions ultérieures, dresser des diagnostics partagés, contribuer à la définition de stratégies cohérentes. Le RES s'est imposé comme un outil nécessaire d'aide à la décision pour une optimisation des choix de nouvelles constructions ou de rénovations. Cet outil s'inscrit dans le contexte actuel de rationalisation des moyens, de plus grande justification des interventions publiques et d'évaluation des politiques menées.

La création de cet outil d'observation partagé¹ offre des éléments d'information sur plus de 250 000 équipements publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou onéreux. Ces équipements sont répertoriés à l'aide de fiches techniques renseignant sur leur localisation (adresse et coordonnées géographiques), et les décrivant (type, taille, nature, propriété, gestion, activités praticables, etc.). Leur géoréférencement en vue d'enrichir d'autres référentiels nationaux (Insee, IGN) permet de dresser un état des lieux des équipements sportifs dans le périmètre de référence des 751 Zus.

Quelle est l'offre en équipements sportifs des Zus ? Quel impact ont-ils sur ces territoires souvent stéréotypés, ainsi que sur la vie sportive et sociale locale qu'ils sont en mesure de structurer ? Cette étude porte sur 11 595 équipements sportifs recensés en juin 2009, hors espaces et sites de sports de nature.

1. Les données du RES sont consultables directement à partir du site : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES ZUS

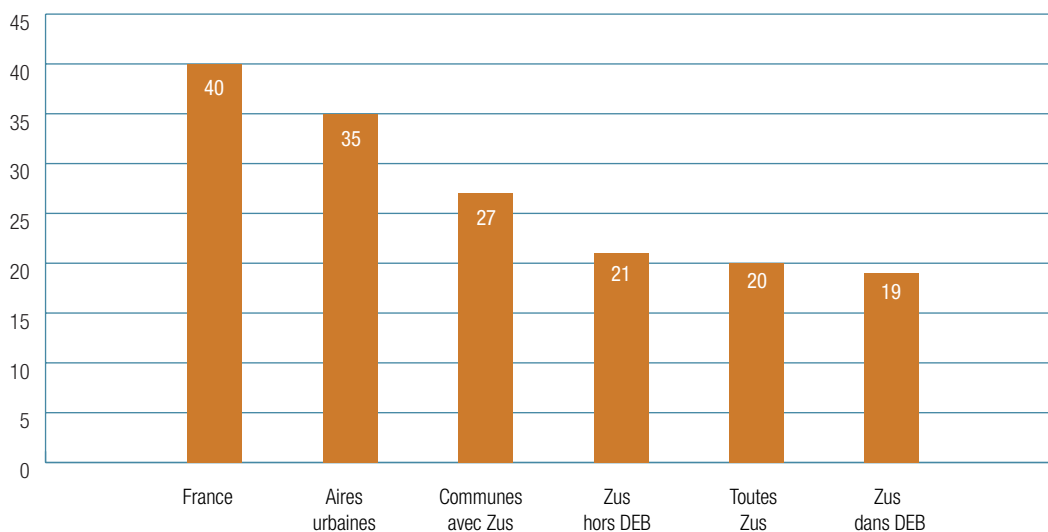
Un déficit en équipements sportifs dans les quartiers sensibles

Globalement, la répartition des équipements sportifs sur le territoire national montre de fortes disparités selon les territoires étudiés. Fruit de contextes territoriaux différenciés, une analyse comparative à partir du taux d'équipements sportifs (rapport du nombre d'équipements sportifs par tranche de 10 000 habitants) à différentes échelles, souligne leur déficit marqué en Zus. Il existe ainsi, en moyenne, 40 équipements sportifs (ES) pour 10 000 habitants sur le territoire national. Le taux d'équipements sportifs étant généralement plus important en milieu rural, du fait d'une plus faible concentration de population, une comparaison à l'échelle des aires urbaines² paraît mieux appropriée. Les aires

urbaines comptent, en moyenne, 35 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Dans l'ensemble des communes concernées par une Zus, l'indicateur est de 27 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Plus l'échelle territoriale est ciblée, plus le taux d'équipements sportifs baisse jusqu'à atteindre 20 équipements sportifs pour 10 000 habitants sur les quartiers sensibles. En moyenne, tous types de Zus confondus, on compte 21 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans celles non inscrites dans la dynamique Espoir banlieues (DEB) et 19 équipements sportifs pour 10 000 habitants pour celles y figurant.

20 équipements sportifs pour 10 000 habitants en Zus contre 35 dans les aires urbaines.

Graphique 1
Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants



Sources : ministère de la Santé et des Sports, recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES juin 2009), Insee (population 2006).

Cette tendance se vérifie aussi selon le niveau d'urbanisation d'un territoire. Les aires urbaines de Paris, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence et de Lille concentrent près de 30 % des Zus.

Le taux d'équipement en Zus y est très en dessous de la moyenne nationale : 15 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans les Zus de l'aire urbaine de Paris, 17 équipements sportifs pour celles de Lyon, 9 à Marseille et 11 à Lille.

2. Une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave de communes, constitué d'une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois (un pôle urbain) et de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans l'une des communes qu'il attire.

Tableau 1
Taux d'équipement dans les Zus des grandes aires urbaines

Nom de l'aire urbaine	Taux en aire urbaine	Part des Zus/ total des Zus (en %)	Taux en Zus
Paris	24	21 %	15
Lyon	31	3,9 %	17
Marseille – Aix-en-Provence	21	2,4 %	9
Lille	24	2,0 %	11

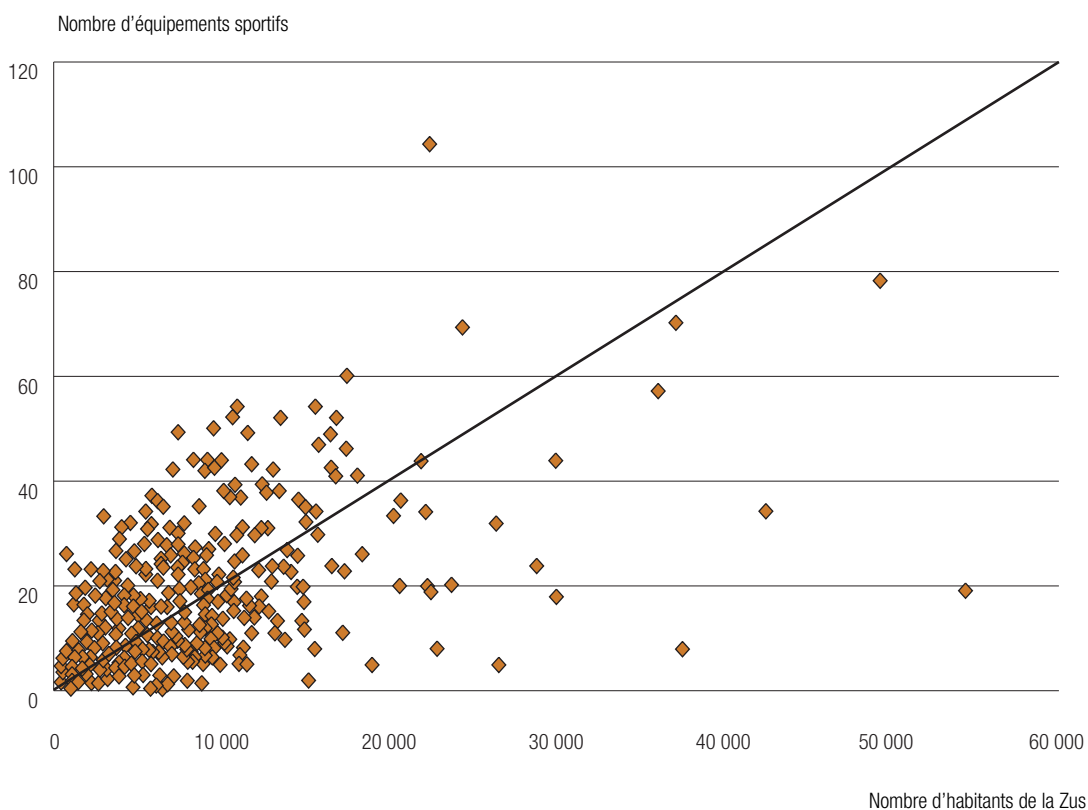
Sources : ministère de la Santé et des Sports, recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES, juin 2009), Insee (population 2006).
Taux : nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants.

Des différenciations marquées entre les Zus elles-mêmes

Les quartiers Zus se caractérisent donc bien par un manque d'équipements sportifs. Ces moyennes cachent cependant des disparités entre les quartiers eux-mêmes. Ainsi, contrairement à la tendance nationale, tous les quartiers sensibles ne sont pas concernés par une offre en équipements déficiente.

La dispersion des points (**graphique 2**) montre cette disparité entre les quartiers. D'une manière générale, le nombre d'équipements sportifs augmente avec le nombre d'habitants de la Zus. Si l'on compte, en moyenne, 20 équipements pour 10 000 habitants en Zus, certains quartiers présentent un écart positif ou négatif important par rapport aux valeurs de référence.

Graphique 2
Place des Zus selon leur démographie et leur nombre d'équipements sportifs

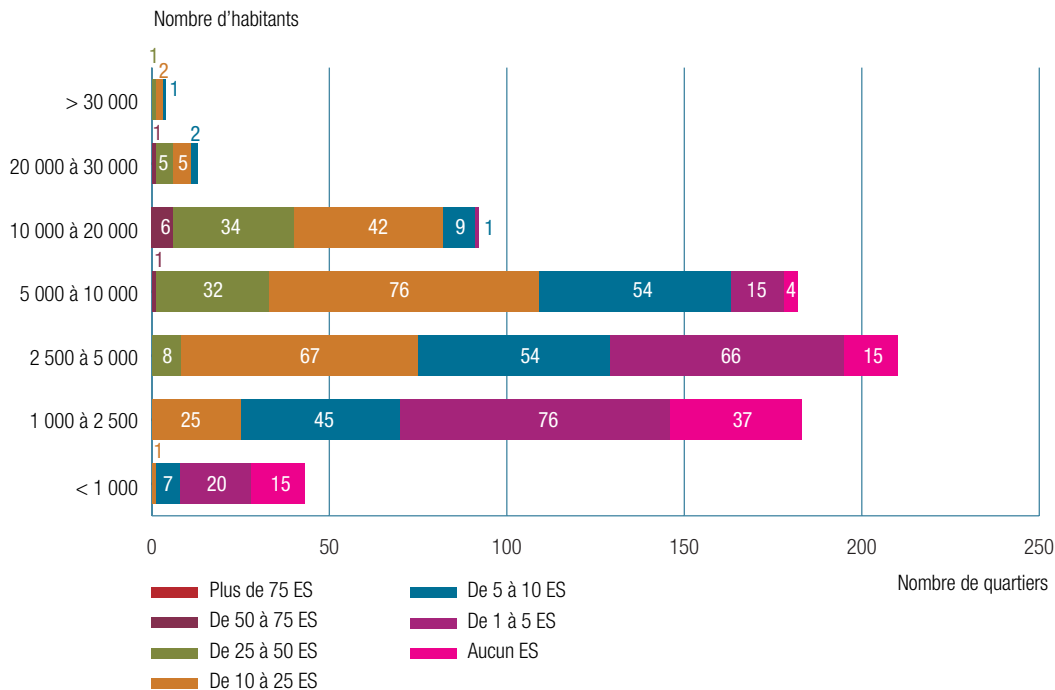


Sources : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009), Insee (population 2006).

71 Zus ne comptent aucun équipement sportif (soit 11 % de l'ensemble).

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 3
Nombre d'équipements sportifs dans les Zus selon leur démographie



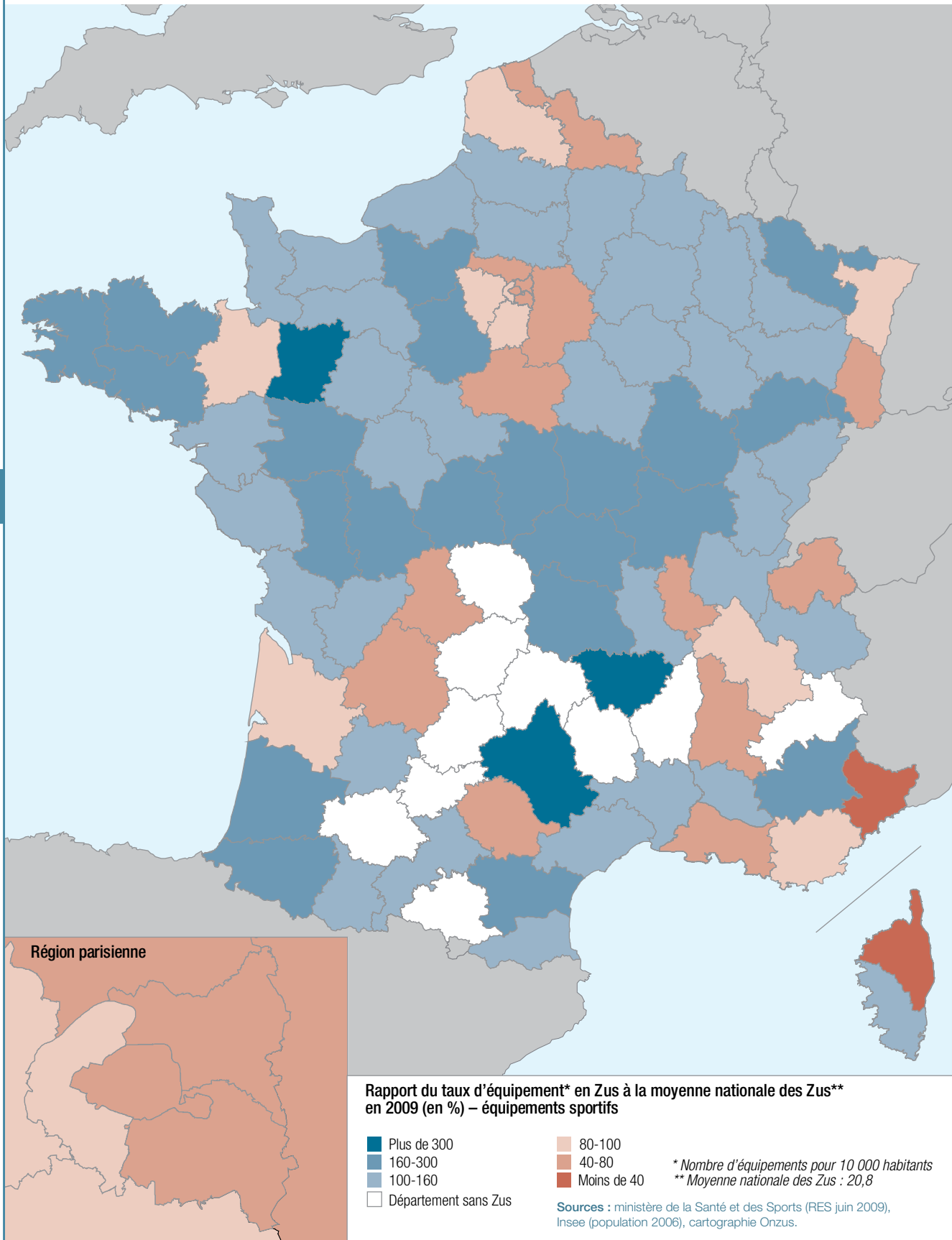
Sources : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009), Insee (population 2006).

71 Zus ne comptent aucun équipement sportif (soit 11 % de l'ensemble), ce qui concerne notamment les quartiers où la population est la plus faible. Parmi les quartiers sensibles de moins de 2 500 habitants, 52 ne disposent d'aucun équipement sportif.

Cela peut pour partie s'expliquer par la superficie de ces quartiers : 72 % des quartiers qui n'ont pas d'équipements sportifs ont une superficie de moins de 25 hectares.

Les habitants de certains quartiers ne peuvent, de fait, pratiquer une activité physique ou sportive qu'en dehors de leur quartier.

Carte 1
Moyenne départementale du taux d'équipements sportifs (rapportée à la moyenne nationale)



L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat

Les équipements

La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

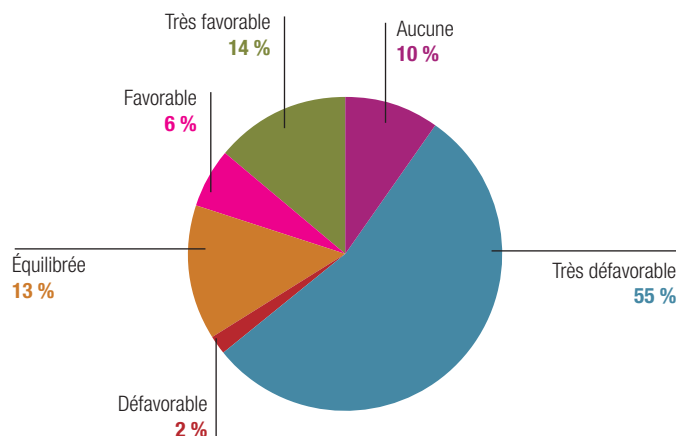
Plus de la moitié des Zus souffrent d'une offre en équipements sportifs défavorable

À partir des taux d'équipements sportifs en Zus, comparés à ceux de leur commune et de leur aire urbaine de rattachement, une typologie déclinée en six catégories caractérisant l'offre d'équi-

pements sportifs dans les Zus a été définie : de la catégorie « très favorable » (supérieure à la commune et à l'aire urbaine) à « très défavorable » (inférieure aux deux entités).

Graphique 4

Répartition des Zus en fonction de l'offre en équipements sportifs



Source : ministère de la Santé et des Sports, RES (juin 2009).

La forte proportion de Zus classées dans la catégorie « très défavorable » (55 % de l'ensemble) confirme qu'une majorité des quartiers dispose d'une offre en équipements sportifs déficiente par rapport à leur environnement urbain de proximité (au reste de la commune et à leur aire urbaine). Ils se trouvent essentiellement localisés dans les grandes agglomérations, mais aussi dans certains grands pôles régionaux. Ces disparités sont également constatées à l'échelle des communes, dans lesquelles certains quartiers peuvent disposer d'une offre en équipements sportifs « très défavorable » et d'autres « très favorable ».

La catégorie « équilibrée » se caractérise par une relative homogénéité des taux d'équipements de la Zus, de la commune et de l'aire urbaine. Ces quartiers, qui représentent 13 % de l'en-

semble, ont été considérés comme tels à partir du moment où la différence entre les valeurs de taux des trois entités était inférieure ou égale à 6 ES/10 000 habitants. Enfin, 20 % des quartiers disposent, quant à eux, d'une offre en équipements sportifs « favorable » ou « très favorable ».

Des quartiers très favorisés à ceux très défavorisés au regard du taux d'équipement, aucun facteur discriminant majeur (corrélation géographique, sociale ou économique) ne permet d'expliquer les disparités constatées. Les politiques urbaines, sociales et économiques successives ont donc sans doute eu un rôle déterminant dans la définition et la réalisation de l'offre d'équipements sportifs de ces quartiers défavorisés ainsi que l'existence ou la construction d'équipements à leur proximité.

Une offre en équipements sportifs plus favorable en Zus que dans leur environnement dans 20 % des cas.

LA FONCTION STRUCTURANTE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le patrimoine sportif français appartient principalement aux collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes. Elles sont propriétaires des équipements sportifs en Zus pour 81,3 %, et en assurent la gestion à hauteur de 76,8 %. Pour accompagner le développement des pratiques sportives, les collectivités territoria-

les, avec ou sans le soutien de l'État, investissent dans des équipements résultant de politiques sociosportives et de stratégies de programmation successives qui influent sur la structuration de l'offre d'équipements sportifs sur les territoires.

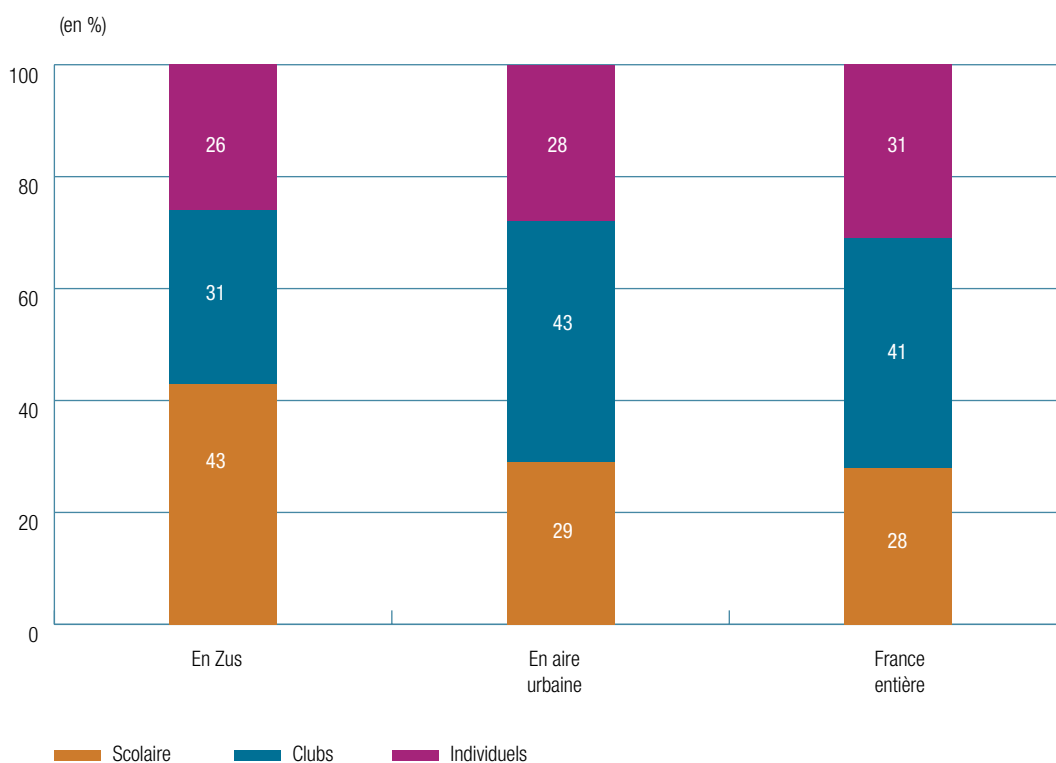
En Zus, une utilisation plus importante par les scolaires et moindre par les clubs

La réussite d'un équipement se mesure, d'une part, spatialement à partir des composantes urbanistiques de son implantation et, d'autre part, socialement par ses « capacités intégratives » pour des usages différenciés. Sur les 8640 installations en Zus sur lesquelles sont situés les 11 595 équipements sportifs, 2 341 (27 %, comme en France) sont considérées comme des équipements sportifs « de proximité ». Elles sont donc libres d'accès et permettent une (des)

activité(s) sportive(s) même non encadrée(s). La quasi-totalité d'entre elles implique une pratique sportive extérieure.

Pour les autres équipements, le choix des créneaux d'ouverture des équipements sportifs est déterminant pour permettre l'accès des différentes catégories d'utilisateurs, ce qui est souvent source de difficultés pour les collectivités gestionnaires.

Graphique 5
Utilisateurs « prioritaires » des équipements sportifs



Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Une part importante des équipements en Zus est utilisée en priorité par les scolaires (43 % dans ces quartiers, contre 29 % en aire urbaine et 28 % à l'échelon national). Viennent ensuite

les clubs, prioritaires à 31 % (contre 43 % en aire urbaine et 41 % sur le territoire national), puis les individuels à 26 % (contre 28 % en aire urbaine et 31 % sur le reste du territoire).

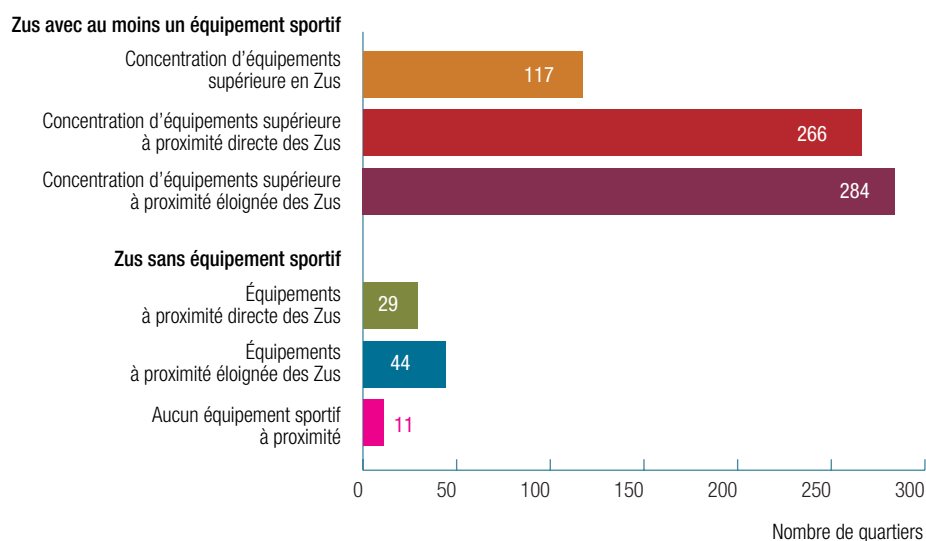
Les enjeux de la localisation des équipements sportifs

Ces équipements sportifs ont vocation à favoriser la mixité, notamment par l'accueil de populations diversifiées venant de quartiers autres que celui où ils sont implantés. Dans cette perspective, l'analyse de la localisation des équipements sportifs en Zus, mais aussi de ceux situés à proximité directe – à moins de 500 mètres de la Zus – et proximité éloignée – à moins d'un kilomètre –

est pertinente. En effet, à ces distances, les équipements peuvent potentiellement attirer des pratiquants venant du quartier. À l'inverse, certaines municipalités souhaitent favoriser l'implantation d'équipements au cœur des Zus pour en faire des lieux attractifs, encourageant des populations extérieures au quartier à s'y rendre.

Les populations de 11 Zus (1,5%) ne disposent d'aucun équipement sportif à moins d'un kilomètre de leur quartier.

Graphique 6
Concentrations d'équipements sportifs dans les Zus ou à proximité



Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

Sur 751 Zus, 667 disposent d'une offre en équipements sportifs. Dans 117 quartiers sensibles (16 %) cette offre est plus importante qu'en périphérie des quartiers.

Concernant les Zus sans équipement, les habitants de 29 quartiers ont la possibilité de trouver un équipement sportif à moins de 500 mètres, ceux de 44 Zus doivent faire entre 500 m et 1 km et, dans 11 Zus, un déplacement de plus d'un kilomètre est nécessaire pour accéder à une pratique sportive dans une infrastructure adaptée.

Certains équipements peuvent avoir un attrait fort pour une population prête à effectuer un déplacement pour y accéder, en tant que pratiquant et/ou spectateur.

Les équipements sportifs qualifiés de « structurants³ » dans le cadre de notre analyse sont ceux qui présentent une capacité de plus de 500 places assises pour accueillir des spectateurs lors d'une rencontre sportive (salles multisports, salles ou terrains spécialisés, terrains de football), les bassins de natation et les patinoires.

Tableau 2
Effectifs et parts des équipements sportifs « structurants » dans l'ensemble des équipements sportifs

Type d'équipements sportifs	France	Part	Aires urbaines (AU)	Part	Zus	Part	Rapport AU/FRA	Rapport Zus/FRA	Rapport Zus/AU
ES > 500 places	2657	1,06 %	2089	1,30 %	105	0,91 %	+22,0 %	- 14,8 %	- 30 %
Salles multisports > 500 places	547	0,22 %	456	0,28 %	24	0,21 %	+29,4 %	- 5,4 %	- 25 %
Terrains de football > 500 places	600	0,24 %	473	0,29 %	32	0,28 %	+22,3 %	+15,0 %	- 3,5 %
Stades d'athlétisme > 500 places	349	0,14 %	276	0,17 %	18	0,16 %	+22,7 %	+11,2 %	- 3,9 %
Bassins de natation	5906	2,36 %	3401	2,11 %	223	1,92 %	- 10,6 %	- 18,6 %	- 10,6 %
Patinoires	182	0,07 %	126	0,08 %	11	0,09 %	+7,4 %	+30,3 %	+ 14 %

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).
Lecture : les équipements sportifs de plus de 500 places représentent 1,06 % de l'ensemble de ceux en France, 1,30 % de ceux en aires urbaines et 0,91 % de ceux en Zus. La part de ce type d'équipements est donc supérieure de 22 % en aire urbaine par rapport à cette part pour la France entière, inférieure de 14,8 % en Zus par rapport à cette part pour la France entière.

La vocation de spectacle sportif des équipements structurants implique leur localisation en milieu urbain en raison de l'importance de leur zone de chalandise. C'est ce qui explique une offre supérieure en aire urbaine pour tous les types d'équipements de plus de 500 places (+ 22 % en aires urbaines (**tableau 2**)), et plus particulièrement pour les salles multisports (+ 29,4 % en aires urbaines). Les Zus présentent par contre un déficit de l'offre en équipe-

ments sportifs de plus de 500 places (- 14,8 %) et de salles multisports (- 5,4 %). Elles bénéficient en revanche de plus de patinoires (+ 30,3 %), de terrains de football (+ 15,0 %) et de stades d'athlétisme (+ 11,2 %) supérieurs à 500 places, que la moyenne française. L'offre de bassins de natation n'est pas localisée majoritairement en milieu urbain, et encore moins fréquente en Zus (- 10,6 % en aire urbaine et - 18,6 % en Zus).

3. Il n'existe pas de définition « officielle » d'un équipement sportif structurant. Selon la thématique traitée, ils peuvent recouvrir des réalités très différentes. Par exemple, un terrain de pétanque ou un terrain de football dans une commune rurale peuvent être considérés comme structurants dans la vie d'un village.

Un déficit global en équipements sportifs structurants dans les Zus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les types d'équipements sportifs sur un territoire induisent une plus ou moins grande pratique ou diversité des pratiques. Ils peuvent apparaître

comme un des facteurs explicatifs du faible niveau de développement de certaines pratiques licenciées.

Un modèle urbain spécifique aux Zus dans l'organisation des équipements sportifs

Sur le territoire national, les équipements les plus représentés (**tableau 3**) sont dans l'ordre: les courts de tennis (16,4%), les terrains de football (15,3%), les plateaux EPS/multisports/city-stades (7,0%) et les terrains de pétanque (6,6%). Les équipements sportifs présents dans les aires urbaines et surtout dans les quartiers sensibles ne répondent pas complètement au même classement. Il apparaît que ces lieux en Zus se veulent plus polyvalents en favorisant les pratiques multisports principalement sur des plateaux EPS, des city-stades (12% des équipements sportifs) ou des salles multisports (plus de 9% des équipe-

ments sportifs). Ils devancent nettement les terrains de football (seulement 8,0%), présents tout de même sur la quasi-totalité des quartiers sensibles. Une autre particularité provient de la place importante des terrains de basket-ball (5,9%) qui se sont largement développés et qui devancent les courts de tennis (5,6%). Il convient de noter une spécificité quant à la proportion de salles d'arts martiaux, salles de boxe et de dojos (3,8%) permettant la pratique de sports de combat.

12% des équipements sportifs en Zus sont des plateaux EPS – multisports – city-stades (7% pour la France entière).

Tableau 3

Types d'équipements représentant plus de 1% de l'ensemble dans les Zus

Type d'équipement	Nombre	% en Zus	% en aire urbaine	% en France
Plateau EPS – multisports – city-stade	1 397	12 %	7,3 %	7,0 %
Salles multisports	1 089	9,4 %	7,4 %	6,5 %
Terrains de football	929	8,0 %	14,5 %	15,3 %
Terrains de basketball	682	5,9 %	4,1 %	3,8 %
Courts de tennis	649	5,6 %	17 %	16,4 %
Terrains de handball	374	3,2 %	1,6 %	1,4 %
Terrains de pétanque	310	2,7 %	5,5 %	6,6 %
Salles polyvalentes	242	2,1 %	3,6 %	4,1 %
Pistes d'athlétisme isolées	213	1,8 %	1,5 %	1,4 %
Salles de danse	209	1,8 %	1,6 %	1,4 %
Salles de musculation – cardiotraining	198	1,7 %	2,5 %	2,0 %
Dojo	182	1,6 %	1,6 %	1,5 %
Salles de gymnastique sportive	165	1,4 %	1,3 %	1,0 %
Structure artificielle d'escalade	149	1,3 %	1,0 %	- de 1 %
Terrains de boules	148	1,3 %	2,7 %	3,3 %
Salles d'arts martiaux	137	1,2 %	- de 1 %	0,8 %
Aires de saut	126	1,1 %	- de 1 %	- de 1 %
Stades d'athlétisme	112	1,0 %	1,0 %	- de 1 %
Salles de boxe	108	1,0 %	- de 1 %	- de 1 %

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

Les plateaux EPS/multisports/city-stades se sont imposés depuis le milieu des années 1980 comme des éléments caractéristiques des espaces sportifs urbains, notamment des Zus. À cette même époque, il est noté une baisse des mises en service de terrains de football. La pression foncière et l'absence de terrains disponibles peuvent être l'un des facteurs explicatifs de la construction d'équipements d'emprise limitée. À partir des années 1990, on observe une multiplication significative des terrains de basket-ball de rue. Plus récemment, on peut constater une tendance à l'affirmation des sports de combat au regard de la croissance du nombre de dojos et de salles d'arts martiaux, de lutte et de boxe.

Il est intéressant de pouvoir identifier un modèle sportif caractéristique des quartiers en Zus, lar-

gement conditionné par leur environnement urbain, leur contexte socioéconomique et les choix politiques opérés. Sur la base d'une classification ascendante hiérarchique⁴ il s'avère que de nombreuses Zus sont marquées par une prédominance des plateaux EPS/multisports/city-stades et des salles multisports (636 quartiers, soit 85 % de l'ensemble), associés à des terrains de football ou de basket-ball. La rationalisation spatiale peut expliquer, ainsi, les mises en service massives d'équipements sportifs de dimension réduite ou multifonctionnels qui tendent à favoriser la pluriactivité, conférant ainsi une spécificité et une identité particulière au patrimoine sportif urbain des Zus. Pour autant, ces équipements restent standards et ne permettent pas toujours une diversification des pratiques.

Des stratégies de mise en service recherchant le côté pratique et favorisant en particulier la pluriactivité

Les aménageurs accordent une place prépondérante en Zus aux plateaux EPS/multisports/city-stades dans les mises en service. Ces équipements à vocation pluriactive représentent 12 % des équipements dans leur ensemble et 65 % des Zus en sont dotées (tableau 4). Avec une année moyenne de mise en service en 1995, il apparaît que ces équipements se sont imposés avec force dans la structuration récente du patrimoine sportif de ces quartiers. Par nature, ils nécessitent également moins d'entretien. À l'inverse, les salles multisports qui représentent 9 % des équipements dans ces quartiers et qui sont présentes dans 64 % d'entre eux, induisent des investissements plus fréquents pour être entretenues : 46 % ont été rénovées depuis leur mise en service. C'est aussi le cas des bassins de natation (60 % ont déjà nécessité des travaux),

qui ne représentent que 2 % de l'ensemble des équipements en Zus (seulement 18 % des Zus en sont dotées). En analysant l'âge moyen des types d'équipements et la part de ceux rénovés, il est possible de comprendre les logiques d'aménagement qui se sont succédé dans les quartiers sensibles. Dans un premier temps, les terrains de football (dans 53 % des quartiers), de basket-ball (dans 39 %) et les courts de tennis (dans une moindre mesure avec 21 %) se sont imposés comme des équipements traditionnellement aménagés comme sur le reste du territoire. À présent, ce sont les salles de sports de combat qui se diffusent dans les quartiers (36 % en sont dotés d'au moins une), structurant ainsi une croissance des pratiques associées.

4. CAH méthode utilisée : dissimilarité par distance du Khi2, méthode d'agrégation de Ward, 6 classes demandées, analyse basée sur les équipements sportifs représentant plus de 1 %.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4
Stratégies d'aménagement en faveur des Zus

Type ou famille d'équipements sportifs	Part des ES* en Zus (en %)	Part de quartiers avec l'ES (en %)	Année moyenne de mise en service	Part des ES rénovés depuis leur mise en service (en %)
Plateaux EPS/multisports/city-stades	12	65	1995	16
Salles multisports	9	64	1989	46
Terrains de football	8	53	1987	29
Terrains de basket-ball	6	39	1987	14
Courts de tennis	6	21	1987	33
Salles de combat	4	36	1991	34
Bassins de natation	2	18	1991	60

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

* ES : équipements sportifs.

LES PRATIQUES SPORTIVES ASSOCIÉES

Connaître les équipements utilisés contribue aussi à appréhender le(s) sport(s) pratiquable(s). Aussi, est-il intéressant de décliner à présent les activités physiques et sportives qui peuvent s'y pratiquer pour distinguer une éventuelle dynamique sportive identifiable à ces quartiers. En France, 32 % des 15-29 ans détiennent une licence sportive⁵. 40 % des habitants des quartiers en Zus ont moins de 25 ans, contre 31 % en France⁶. Ces caractéristiques démographiques

devraient faciliter le développement de la pratique sportive licenciée dans les quartiers sensibles. Cependant, seulement 10,4 % de la population en Zus détient une licence sportive, contre 25,3 % de la population nationale⁷.

Ces données seraient à compléter par celles relatives aux pratiques sportives ne donnant pas lieu à délivrance de licence, qu'il s'agisse de l'offre proposée par d'autres acteurs que les clubs sportifs, ou des pratiques « libres ».

Les pratiques sportives rendues possibles par les types d'équipements sportifs disponibles

Les parts respectives des différentes activités physiques et sportives qu'il est possible de pratiquer en Zus, sur la base des déclarations au RES, sont très différentes de celles observées au niveau national (**tableau 5**). Le basket-ball occupe une place significative dans le panorama sportif des quartiers avec 16,8 % des équipements qui offrent la possibilité de le pratiquer (le double du taux national). La présence du handball en seconde position (12,9 %) s'explique par

l'omniprésence d'équipements sportifs permettant cette pratique. Le football, sport le plus pratiquable sur les équipements sportifs recensés au niveau national (11,8 %), a une place importante dans les équipements des Zus, notamment sur les city-stades qui sont utilisés par les footballeurs, même si ce type d'infrastructures permet d'autres pratiques.

À cette prédominance des sports collectifs s'ajoutent les sports de combat et les arts martiaux qui sont près de deux fois plus représentés dans les quartiers sensibles (8,7 %) que dans le reste du pays (4,7 %), où le sport individuel le plus pratiqué dans un équipement sportif reste le tennis (8,1 % en France, contre 5,0 % en Zus)⁸.

10,4 % de la population en Zus détiennent une licence sportive (25,3 % pour la France entière).

5. Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages d'octobre 2005 « L'adhésion aux associations sportives selon l'âge ».

6. Insee, 1999, <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/FR> - Le profil général des Zus.

7. Insee, bilan démographique 2006 - MEOS licences sportives, recensement 2007.

8. La marche à pied n'étant pas concernée.

Tableau 5
Répartition des pratiques sportives possibles dans les Zus

Famille APS	Zus		France	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Basket-ball	2577	16,8	38866	8,7
Handball	1980	12,9	27141	6,1
Football	1922	12,5	52915	11,8
Sports de combat et arts martiaux	1330	8,7	20831	4,7
Gymnastique	1019	6,6	28933	6,5
Volley-ball	1019	6,6	20052	4,5
Athlétisme	847	5,5	16958	3,8
Tennis	769	5,0	36258	8,1
Badminton	606	3,9	10132	2,3
Natation	422	2,7	12352	2,8
Danse	422	2,7	10346	2,3
Pétanque et sports de boules	407	2,7	24076	5,4
Tennis de table	377	2,5	9802	2,2
Activités de forme et de santé	345	2,2	10920	2,4
Haltérophilie/musculation/ force athlétique/culturisme	281	1,8	6740	1,5
Escalade (SAE)	156	1,0	8454	1,9

Source : ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

Champ : seuls figurent dans ce tableau les sports représentant plus de 1 % des pratiques possibles.

Ces différences dans l'offre de pratiques sportives peuvent s'expliquer par une diversité moindre des types d'équipements, impliquant une offre limitée et « stéréotypée » de pratiques sportives. Le choix d'une pratique sportive dépend en effet directement (mais pas exclusivement) de la présence des équipements la permettant. Si l'offre d'équipements présente dans les Zus

compte majoritairement des équipements multi-sports, l'offre d'activités sportives est peu diversifiée (il s'agit principalement des sports collectifs pouvant être pratiqués de façon autonome). La pratique des sports de combat et des arts martiaux est aussi largement ancrée dans les représentations des maîtres d'ouvrage et des habitants.

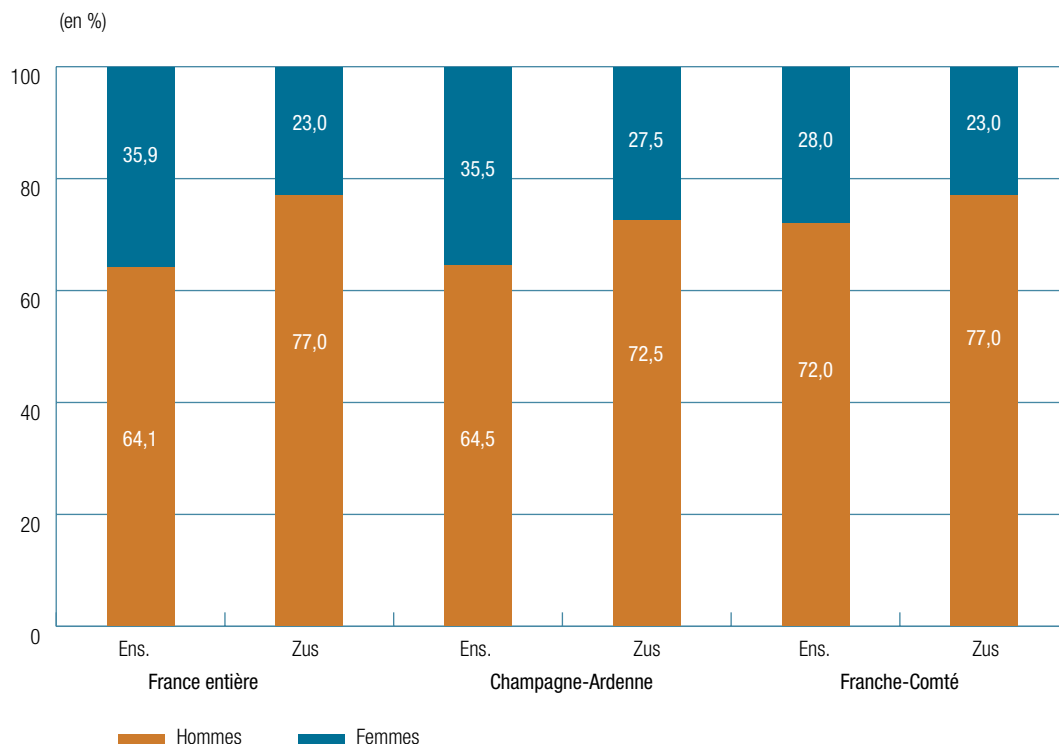
Les femmes représentent en Zus moins d'un quart des licenciés

Un des objectifs du ministère chargé des Sports est de favoriser l'accès des publics les plus en difficulté à la pratique sportive en club. L'indicateur permettant de mettre en évidence la pratique sportive dans les quartiers sensibles

traduit un taux de licence 2,5 fois moins élevé en Zus que dans la population totale. Certaines différenciations sont aussi à constater selon la répartition sexuée des licences sportives.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 7
Parts des hommes et des femmes parmi les licenciés sportifs, en Zus et sur l'ensemble du territoire



Source : DRDJS de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté.

En France, 25,3 % de la population détient une licence sportive. 17,6 % des femmes sont dans ce cas ; elles représentent par conséquent 35,9 % de la population licenciée nationale. La tendance générale montre la faible proportion de femmes parmi l'ensemble des licenciés et notamment dans les Zus (23 % des licenciés en Zus sont des femmes). Les travaux de recherche effectués par certaines Directions départementales de la jeunesse et des sports attestent à ce

sujet d'une différenciation marquée selon les localités considérées (elles sont 27,5 % dans les Zus de Champagne-Ardenne et 23 % en Franche-Comté à détenir une licence sportive), et d'une réelle ambition des services déconcentrés du ministère chargé des Sports à rendre compte des disparités pour mieux orienter les dispositifs en faveur du sport pour tous selon les différenciations constatées.

23 % des licenciés en Zus sont des femmes, contre 36 % à l'échelle nationale.

Les associations sportives recensées dans les 215 quartiers prioritaires inscrits dans la dynamique Espoir banlieues

Dans le cadre de la dynamique Espoir banlieues (DEB), la Direction des sports a engagé, grâce aux services déconcentrés du ministère chargé des Sports, un travail de recensement des associations sportives œuvrant dans les 215 quartiers prioritaires de la dynamique.

Près de 2 400 associations sportives ont été recensées pour leur action dans les quartiers concernés.

Les informations traitées à ce jour (**tableau 6**) démontrent la part importante des associations sportives proposant des activités autour des sports de combat et des arts martiaux (17,7 %), des associations multisports (16,8 %) et des clubs de football (13,9 %)

Tableau 6
Vocations des associations sportives recensées dans le cadre de la DEB

Associations	Part (en %)
Sports de combat – arts martiaux	17,7
Multisports	16,8
Football	13,9
Basket-ball	4,8
Gymnastique	4,7
Natation – baignade	4,4
Athlétisme	3,8
Tennis	3,5
Handball	3,2
Rugby	2,6
Tir	2,4
Boules	2,3
Volley-ball	2,1
Cyclisme	2,1
Tennis de table	2,0
Badminton	1,8
Roller – skate	1,3
Aviron, canoë-kayak	1,2
Escalade, montagne	1,1
Escrime	1,1
Haltérophilie et musculation	1,0

Source: ministère de la Santé et des Sports (RES juin 2009).

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les équipements urbains en zones urbaines sensibles

Les zones urbaines sensibles (Zus) sont, en moyenne, moins bien dotées en équipements urbains que les unités urbaines qui les abritent. Cet écart est particulièrement sensible pour les équipements liés aux services de proximité, au commerce et à la santé. Au contraire, les établissements de service public et de l'éducation semblent répartis de manière plus uniforme sur le territoire. Bien qu'à considérer avec précaution, l'évolution des taux d'équipement, définis comme le nombre d'équipements pour 10 000 habitants, traduit un léger rattrapage de la part des zones urbaines sensibles entre 2006 et 2008. Enfin, l'analyse par type de quartiers montre que les quartiers les plus prioritaires, à savoir les quartiers de priorité 1 au sens des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), restent moins bien dotés que les Zus de priorité 2 ou 3.

Nous nous intéressons dans ce chapitre aux différences de dotations en équipements urbains entre les Zus d'une part et les unités urbaines les environnant d'autre part.

Nous nous concentrons sur quatre types d'équipements urbains :

- les équipements liés aux services de proximité (type A), marchands (type A1) ou non (type A2). Les services non marchands recouvrent les services de police et de gendarmerie, les services de trésorerie et de Pôle emploi. Les services marchands couvrent un large éventail (banque, restauration, coiffure...);

- les équipements liés au commerce (type B). Les commerces correspondent à trois grands types : les grandes surfaces (type B1), les commerces d'alimentation de proximité (type B2) et les autres commerces de proximité : librairies, magasins de vêtements... (type B3) ;
- les équipements liés à l'éducation (type C). Ils recouvrent les établissements de l'éducation primaire (type C1), de l'éducation secondaire (type C2) et de l'éducation supérieure ou autre (type C3) ;
- les équipements sanitaires et sociaux (type D). Il s'agit des médecins, généralistes ou spécialistes (type D1) et des autres établissements de santé et de l'action sociale (type D2).

Source des données

Les données mobilisées sont celles des bases permanentes des équipements (BPE 2007 et 2008)¹, établies par l'Insee, qui renseignent, respectivement au 1^{er} janvier 2006 et au 1^{er} janvier 2008, sur le stock d'équipements par Iris² dans les communes françaises métropolitaines. Il est à noter que, dans la BPE 2007, l'Iris n'est connu que pour le stock d'équipements au 1^{er} janvier 2006.

La BPE est issue du rapprochement de quatre grands fichiers centralisés : Adeli (automatisation des listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la Santé), Finess (fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère chargé de la Santé et de la protection sociale), Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif du ministère chargé de l'éducation) et Sirene (système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee). S'y ajoutent les services de la gendarmerie nationale ouverts au public.

Approcher les zones urbaines sensibles par le plus petit groupe d'Iris l'englobant

La géographie des Iris ne correspond pas parfaitement à celle des Zus : le territoire d'une Zus peut se distribuer sur plusieurs Iris sans les englober complètement. C'est la raison pour laquelle nous ne considérons pas ici les zones urbaines sensibles *stricto sensu* mais le plus petit groupe d'Iris contenant cette Zus. Bien entendu, la Zus ne représente qu'une part variable, en termes de superficie et de population, de ce groupe d'Iris. Le tableau 1 fournit quelques renseignements sur la qualité de l'approximation des Zus par ces groupes d'Iris. Une Zus représente en moyenne 30 % de la superficie du groupe d'Iris l'englobant, mais contient près des deux tiers de la population de ce même groupe. Ceci est la simple conséquence d'une plus forte densité de population en Zus que dans les zones alentours.

Tableau 1
Qualité de l'approximation des Zus par les groupes d'Iris

	Nb. Zus ^a	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Part de la superficie du groupe d'Iris en Zus	717	30 %	24 %	- de 1 %	100 %
Part de la population du groupe d'Iris en Zus	717	66 %	67 %	11 %	100 %

a. On se restreint ici aux 717 Zus métropolitaines.

1. Une documentation complète de la base de données et de ses sources se trouve à l'adresse : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=fdbpe07&page=fichiers_detail/bpe07/doc/documentation.htm
2. Les Iris (lots regroupés pour l'information statistique) sont les briques de base en matière de diffusion de données locales. La France en compte environ 50 800 (50 100 en métropole et 700 dans les DOM). L'Iris correspond à :
– l'Iris-2000 pour toutes les communes urbaines d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 (16 000 Iris-2000 en France, dont 15 400 en métropole);
– la commune pour les petites communes non découpées (34 800 communes).
Le géoréférencement des équipements, qui permet de les localiser à l'Iris, enregistre un taux de réussite de 97,7 % pour les communes concernées, c'est-à-dire celles constituées de plusieurs Iris. Nous avons choisi de supprimer de la base initiale les équipements pour lesquels l'Iris n'est pas connu.

Hormis pour les équipements d'éducation, les Zus sont, en moyenne, moins bien dotées que les unités urbaines les environnant

Le **tableau 2** fournit, pour chacun des types d'équipements évoqués plus haut, le nombre de Zus¹ où est localisé au moins un équipement du type considéré (1^{re} colonne), le nombre d'équipements pour 10 000 habitants² (taux d'équipement) en moyenne sur l'ensemble de ces Zus, puis la médiane sur cet ensemble

de Zus. L'information est fournie pour les années 2006 et 2008. La comparaison en évolution est à faire avec précaution pour plusieurs raisons. D'une part, le taux est calculé en utilisant la même valeur de population (celle de 1999) ; il

1. Nous parlerons dans ce qui suit de Zus bien qu'il s'agisse *stricto sensu* d'un groupe d'Iris.
2. Nous utilisons les données de population dans les Iris issues du recensement de 1999. Cette information n'est pas disponible pour le recensement de 2006.

En 2008, 86 services de proximité pour 10 000 habitants en moyenne en Zus contre 139 dans leurs unités urbaines.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat

Les équipements

La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

faudrait en toute logique prendre en compte les évolutions dans le nombre de résidents. D'autre part, des modifications ont eu lieu dans la construction de la base BPE suite aux évolutions du géoréférencement entre ces deux années ainsi qu'au changement de nomenclature d'activités au 1^{er} janvier 2008.

La seconde partie du tableau fournit la même information pour les unités urbaines englobant ces Zus, également pour 2006 et 2008.

Tableau 2
Comparaison du taux d'équipement en Zus et dans les unités urbaines les environnant pour les années 2006 et 2008

Type d'équipements	Taux d'équipement ^a 2006			Taux d'équipement ^a 2008		
	Nb. Zus ^b (max = 717)	Moyenne ^c	Médiane	Nb. Zus ^b (max = 717)	Moyenne ^c	Médiane
A. Équipements de services de proximité	694	82	64	689	86	66
B. Équipements de commerce	681	31	21	678	32	21
C. Équipements d'éducation	683	11	10	680	11	10
D. Équipements sanitaires et sociaux	687	48	39	684	50	42

Type d'équipements	Taux d'équipement ^a dans les unités urbaines 2006			Taux d'équipement ^a dans les unités urbaines 2008		
	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane
A. Équipements de services de proximité	195	137	143	195	139	142
B. Équipements de commerce	195	60	54	195	59	53
C. Équipements d'éducation	195	11	10	195	11	11
D. Équipements sanitaires et sociaux	195	77	70	195	78	70

Source : base permanente des équipements 2007 et 2008, Insee-Calculs Onzus.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

b. On ne considère pas ici les Zus *stricto sensu* mais le plus petit groupe d'Iris les englobant.

c. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans chacun des groupes d'Iris englobant une Zus.

d. UU = unité urbaine, correspond à la partie de l'unité urbaine hors de la (ou des) Zus. Dans cinq cas, le groupe d'Iris considéré recouvre l'ensemble de l'unité urbaine.

e. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans l'unité urbaine (hors partie en Zus).

Ces tableaux soulignent le retard des Zus en termes de dotation en équipements de services de proximité, de commerce et de santé. Ainsi, suivant le type d'équipements considéré, le nombre moyen d'équipements (pour 10 000 habitants) en Zus est, en moyenne, 1,5 à 2 fois moins important que dans le reste de l'unité urbaine qui l'abrite. Ceci est vrai en 2006 comme en 2008. Les situations sont beaucoup plus comparables au regard des équipements d'éducation.

Même s'il faut prendre les chiffres d'évolution avec précaution, il semble qu'un certain rattrapage des Zus soit à l'œuvre. En effet, si, pour les Zus, la moyenne et la médiane du taux d'équipement croissent entre les deux dates (surtout pour les équipements de service de proximité), ces statistiques restent stables dans le reste des unités urbaines.

Forte hétérogénéité dans les dotations en équipements urbains entre Zus.

Le **tableau 2A**, en annexe, fournit la même information que le **tableau 2** lorsque l'on se restreint aux Zus dont la population représente plus de la moitié de la population totale du groupe d'Iris les englobant. Autrement dit, pour ces Zus, le

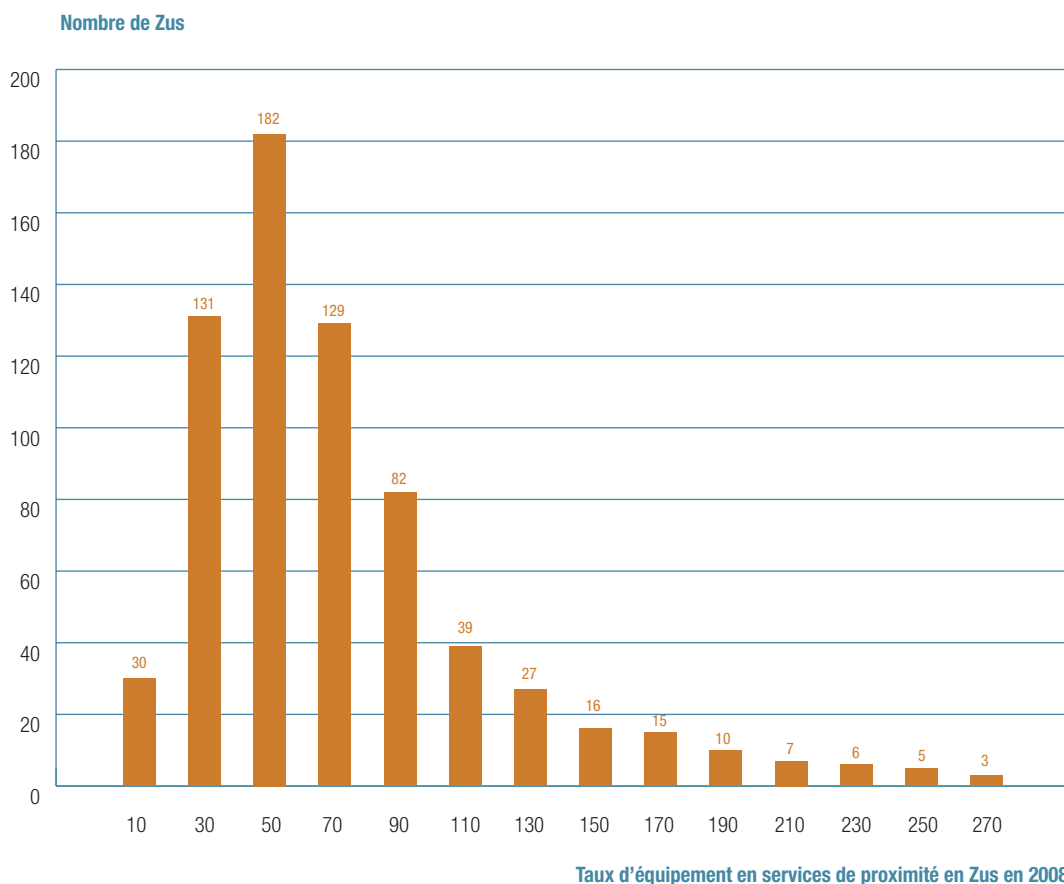
groupe d'Iris correspond le mieux au territoire de la Zus. Les résultats précédents restent inchangés, suggérant que ce résultat n'est en rien la conséquence de l'approximation du territoire de la Zus par celui du groupe d'Iris.

Il existe cependant une très forte hétérogénéité dans les dotations des Zus

Le **graphique 1** représente la distribution de l'indicateur d'équipement, pour chacun des types d'équipements, sur l'ensemble des Zus en 2008. Pour les équipements de type A, par exemple, l'indicateur d'équipement varie de zéro

à 280 (par tranche de 20). Il y a donc une très forte hétérogénéité dans les dotations d'une Zus à l'autre. Néanmoins, une majorité de Zus (182) ont un indicateur compris entre 40 et 60.

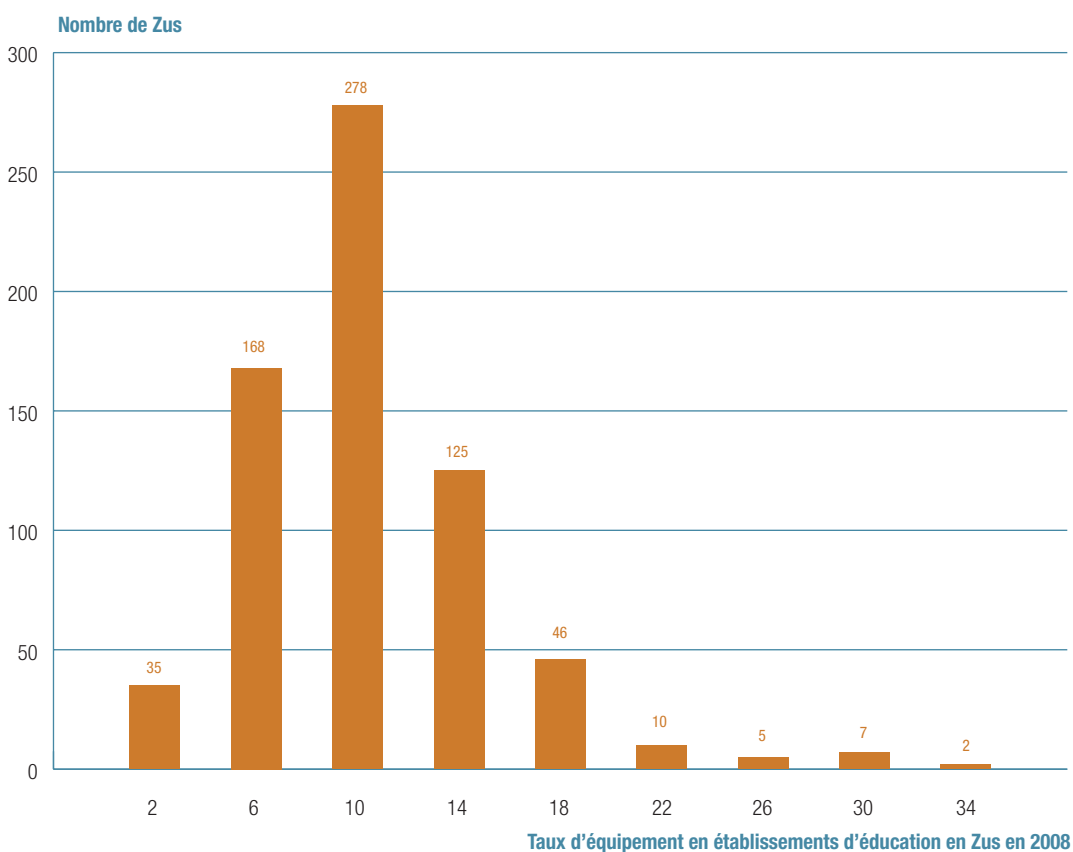
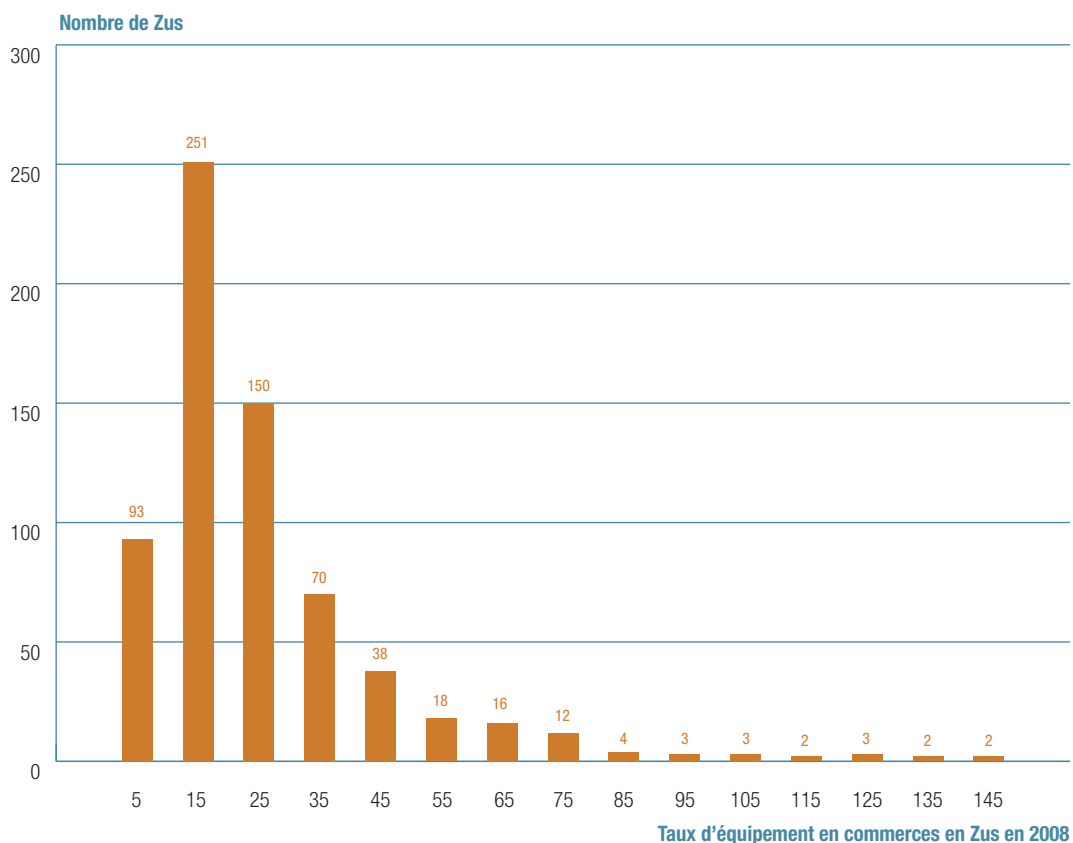
Graphique 1
Distribution des taux d'équipement sur l'ensemble des Zus



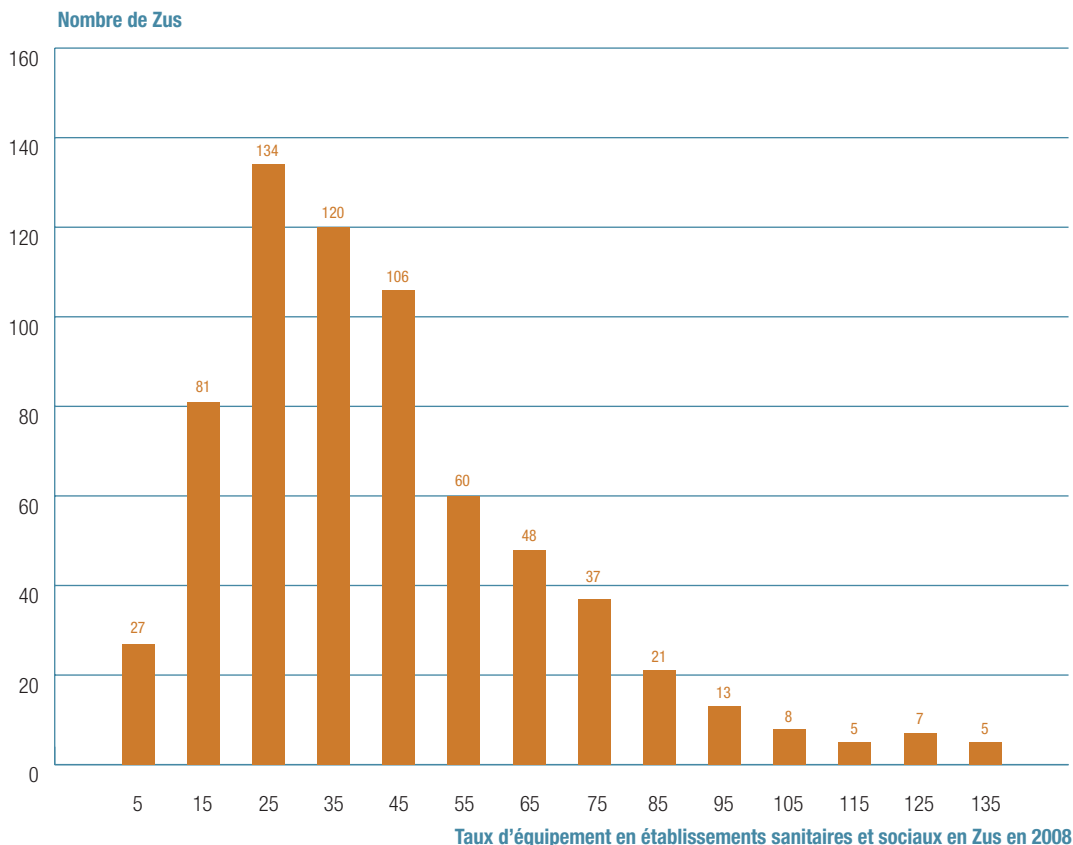
Source: base permanente des équipements 2008, Insee-Calculs Onzus.
 Note de lecture: en abscisse apparaît, pour chaque tranche de valeurs, la valeur centrale correspondante.
 Lecture: 30 Zus ont un taux d'équipement en services de proximité compris entre 0 et 20, 131 entre 20 et 40.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 1 (suite)
Distribution des taux d'équipement sur l'ensemble des Zus



Graphique 1 (suite et fin)
Distribution des taux d'équipement sur l'ensemble des Zus



Source : base permanente des équipements 2008 Insee-Calculs Onzus.
 Note de lecture : en abscisse apparaît, pour chaque tranche de valeurs, la valeur centrale correspondante.

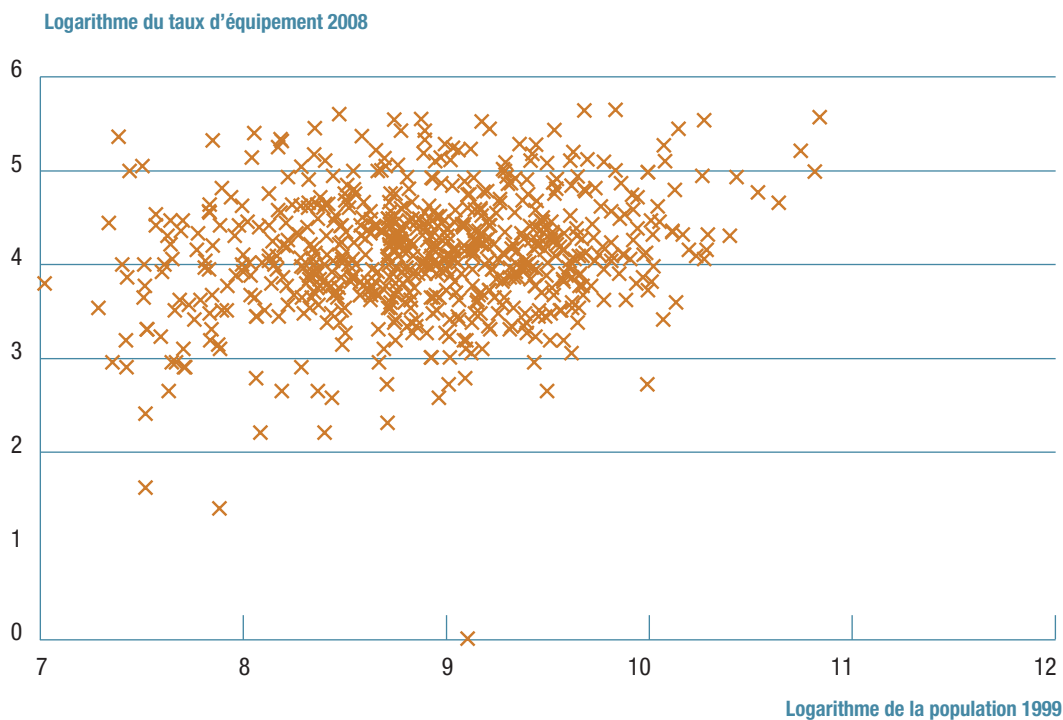
Une telle hétérogénéité se retrouve pour les équipements de type B-commerces et D-équipements sanitaires et sociaux. Par contre, les dotations en équipements d'éducation sont plus comparables d'une Zus à l'autre, comme le montre le **graphique 1**. Pour ces équipements, l'indicateur évolue uniquement entre 0 et 38. Les **cartes 1 et 2** représentent la moyenne départementale, rapportée à la moyenne nationale, des taux d'équipement en Zus pour les équipements de services de proximité et de commerces. Hormis Paris, il apparaît que les Zus les mieux dotées en termes de service de proximité (**carte 1**), et dans une moindre mesure de commerces (**carte 2**), se trouvent dans les départements du quart Sud-Est de la France.

Les différences de dotations entre Zus ne s'expliquent qu'en partie par leurs différences de taille ; les Zus les plus peuplées n'étant que légèrement mieux dotées. L'élasticité³ du taux d'équipement (pour les équipements de type A) à la taille du groupe d'Iris (mesurée par le logarithme de la population de 1999) est de 0,19 (valeur significative à 5%). Le logarithme du taux d'équipement ne croît donc que légèrement avec le logarithme de la population de la Zus en 1999. Ce graphique montre également que, pour une taille donnée, il persiste une forte hétérogénéité entre Zus.

3. L'élasticité de y à x mesure l'accroissement en pourcentage de y lorsque x augmente de 1%.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

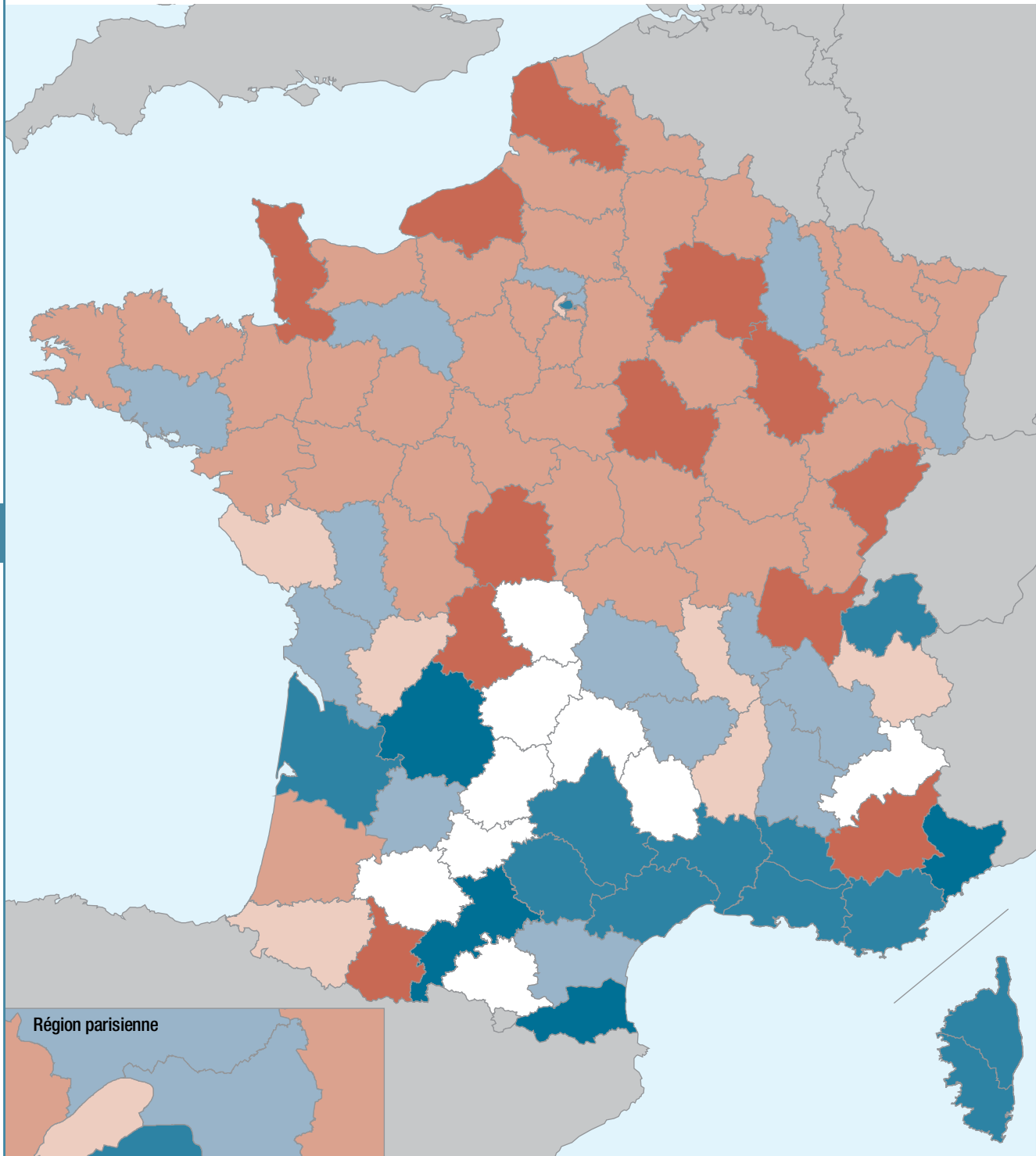
Graphique 2
Diagramme logarithmique du taux d'équipement en services de proximité en 2008
par rapport à la taille de la Zus



Source : base permanente des équipements 2008, Recensement de population 1999, Insee-Calculs Onzus.

Carte 1

Moyenne départementale du taux d'équipement en services de proximité (rapportée à la moyenne nationale)



Région parisienne

Rapport du taux d'équipement* en Zus à la moyenne nationale des Zus** en 2008 (en %) – équipement en services de proximité

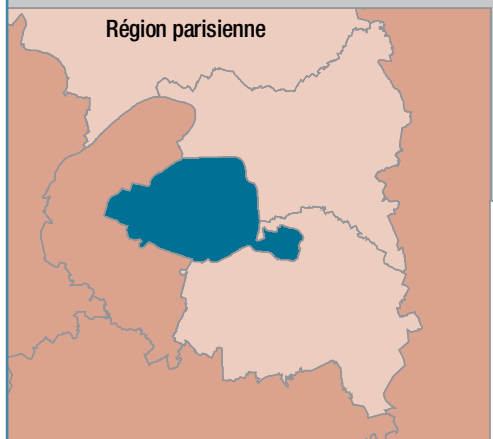
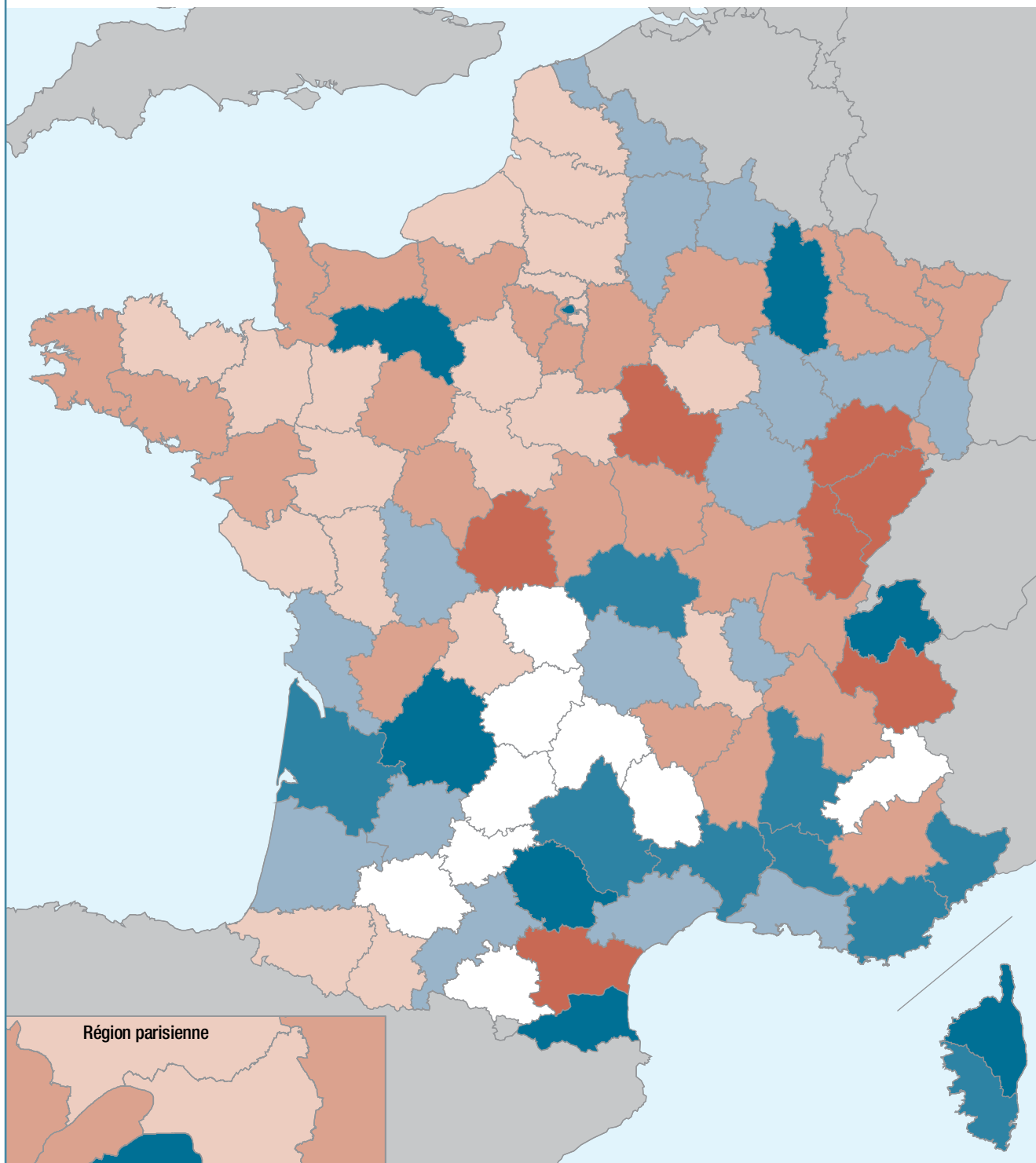
- Plus de 190
- 130-190
- 100-30
- 90-100
- 60-90
- Moins de 40
- Département sans Zus

* Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
 ** Moyenne nationale des Zus : 86,0

Source : base permanente des équipements 2008, Insee-Cartographie Onzus.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements**
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Carte 2
Moyenne départementale du taux d'équipement en commerces (rapportée à la moyenne nationale)



Rapport du taux d'équipement* en ZUS à la moyenne nationale des ZUS en 2008 (%) – Équipement en commerces**

- | | |
|---------------|------------------------|
| ■ Plus de 190 | ■ 55-80 |
| ■ 125-190 | ■ Moins de 55 |
| ■ 100-125 | □ Département sans ZUS |
| ■ 80-100 | |

* Nombre d'équipements pour 10.000 habitants
** Moyenne nationale des ZUS : 32,0

Source : base permanente des équipements 2008, Insee-Cartographie Onzus.

Il est important de noter que l'hétérogénéité mesurée, dans les dotations, d'une Zus à l'autre, n'est pas une conséquence de notre approximation géographique. Les **graphiques 2A et 2B** en annexe représentent le logarithme du taux d'équipement en 2008 (pour les équipements de type A) contre la part de la superficie du groupe d'Iris se trouvant effectivement dans la Zus (**graphique 2A**), d'une part, et contre la part de la population du groupe d'Iris se trou-

vant effectivement dans la Zus (**graphique 2B**), d'autre part. Dans les deux cas, aucune relation ne semble exister entre la part de la superficie ou de la population du groupe d'Iris effectivement en Zus et le taux d'équipement mesuré. Autrement dit, il n'existe pas de corrélation entre la qualité de l'approximation (i.e. le degré de recouvrement de la Zus par le groupe d'Iris) et le taux d'équipement.

Détail du type d'équipements

Le **tableau 3** reprend les informations du **tableau 2** en fournissant plus de détails sur le type d'équipements à disposition. Il est intéressant de remarquer que, si les équipements de service public et d'éducation couvrent de manière très similaire les Zus et le reste du territoire national, il n'en est pas de même pour les équipements «privés». Ainsi les équipements de services privés sont en moyenne 1,5 fois moins nombreux en Zus. De même, les équipements de commerce, notamment hors alimentation, y sont particulièrement moins nombreux.

Faisant écho au chapitre sur la démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles, il apparaît que le nombre de médecins pour 10 000 habitants, toutes spécialités confondues, est deux fois moins important en Zus (36 médecins pour 10 000 habitants en 2008) qu'en dehors de ces quartiers (62 médecins pour 10 000 habitants en 2008). Les résultats sont sensiblement les mêmes lorsque l'on ne considère que les 320 Zus abritant plus de 50 % de la population du groupe d'Iris qui les englobe.

Tableau 3
Comparaison du taux d'équipement en Zus et dans les unités urbaines les environnant, détail

	Taux d'équipement ^a 2006			Taux d'équipement ^a 2008		
	Nb. Zus ^b	Moyenne ^c	Médiane	Nb. Zus ^b	Moyenne ^c	Médiane
Détail du type d'équipements						
A1. Services publics	272	1	1	272	1	1
A2. Services privés	694	81	63	694	85	65
B1. Grandes surfaces	495	2	2	495	2	2
B2. Commerce d'alimentation de proximité	670	13	10	670	12	10
B3. Commerce d'équipement	643	17	9	643	18	9
C1. Équ. éducation primaire	682	7	7	682	7	7
C2. Équ. éducation secondaire	504	2	2	504	2	2
C3. Équ. éducation tertiaire	297	3	2	297	3	2
D1. Médecins, généralistes et spécialistes	668	35	27	668	36	29
D2. Équ. sanitaires et sociaux : autres	681	13	12	681	14	13

Source : base permanente des équipements 2007 et 2008, Insee-Calculs Onzus.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

b. On ne considère pas ici les Zus *stricto sensu* mais le plus petit groupe d'Iris les englobant.

c. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans chacun des groupes d'Iris englobant une Zus.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3 (suite)

Comparaison du taux d'équipement en Zus et dans les unités urbaines les environnant, détail

Détail du type d'équipements	Taux d'équipement ^a 2006			Taux d'équipement ^a 2008		
	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane
A1. Services publics	193	1	1	193	1	1
A2. Services privés	195	136	142	195	138	141
B1. Grandes surfaces	195	3	2	195	3	2
B2. Commerce d'alimentation de proximité	195	17	16	195	16	15
B3. Commerce d'équipement	195	40	37	195	40	36
C1. Équ. éducation primaire	195	6	6	195	6	6
C2. Équ. éducation secondaire	195	2	2	195	2	2
C3. Équ. éducation tertiaire	175	2	2	175	2	2
D1. Médecins, généralistes et spécialistes	195	61	55	195	62	54
D2. Équ. sanitaires et sociaux : autres	195	16	15	195	16	15

Source : base permanente des équipements 2007 et 2008, Insee-Calculs Onzus.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

d. UU = unité urbaine, correspond à la partie de l'unité urbaine hors de la (ou des) Zus. Dans cinq cas, le groupe d'Iris considéré recouvre l'ensemble de l'unité urbaine.

e. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans l'unité urbaine (hors partie en Zus).

Certains quartiers sont-ils mieux dotés ?

Le **tableau 4a** fournit les mêmes informations que le **tableau 2** pour chacun des groupes de Zus suivant leur priorité au sens des contrats urbains de cohésion sociale. Sans surprise, pour

l'ensemble des types d'équipements, les Zus de priorité 1 (au sens des contrats urbains de cohésion sociale) sont moins bien dotées que les Zus de priorité 2 et 3.

Les Zus de priorité 1 restent moins bien dotées que les Zus de priorité 2 et 3.

Tableau 4a

Taux d'équipement des Zus en fonction de leur degré de priorité au sens des Cucs pour l'année 2008

Type d'équipement	Taux d'équipement ^a en Zus								
	Priorité Cucs								
	Priorité 1			Priorité 2			Priorité 3		
	Nb. Zus ^b (max. = 481)	Moy. ^c	Méd.	Nb. Zus ^b (max. = 195)	Moy. ^c	Méd.	Nb. Zus ^b (max. = 32)	Moy. ^c	Méd.
A. Équipements de service de proximité	474	83	65	189	84	67	24	185	66
B. Équipements de commerce	468	30	21	184	35	23	24	51	26
C. Équipements d'éducation	469	11	10	185	11	10	23	11	10
D. Équipements de santé et sociaux	470	50	42	187	48	43	24	50	51

Source : base permanente des équipements 2008, Insee-Calculs Onzus.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

b. On ne considère pas ici les Zus *stricto sensu* mais le plus petit groupe d'Iris les englobant.

c. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans chacun des groupes d'Iris englobant une Zus.

Tableau 4b**Taux d'équipement des unités urbaines en fonction du degré de priorité de la Zus qu'elles accueillent pour l'année 2008**

Type d'équipement	Taux d'équipement ^a en UU					
	Priorité Cucs					
	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3	
	Moy. ^e	Méd.	Moy. ^e	Méd.	Moy. ^e	Méd.
A. Équipements de service de proximité	140	142	138	141	135	142
B. Équipements de commerce	58	53	62	55	58	53
C. Équipements d'éducation	11	10	11	11	10	10
D. Équipements de santé et sociaux	78	71	78	75	74	68

Source : base permanente des équipements 2008, Insee-Calculs Onzus.

On dénombre 143 UU support d'une Zus de priorité 1, 98 support d'une Zus de priorité 2, 24 support d'une Zus de priorité 3.

Lorsqu'une unité urbaine abrite plusieurs Zus l'ensemble des équipements de ces Zus est retiré au stock d'équipements de l'unité urbaine.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

e. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans l'unité urbaine (hors partie en Zus).

À l'inverse, le **tableau 4b** montre une plus grande homogénéité entre les unités urbaines quel que soit le niveau de priorité de la Zus qu'elles accueillent. On peut ainsi conclure que les Zus de priorité 1 sont moins bien dotées que

les Zus de priorité moindre, mais également qu'elles enregistrent un écart de dotation plus marqué avec l'unité urbaine environnante que les Zus de moindre priorité.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

ANNEXE**Robustesse des résultats en se limitant aux Zus représentant plus de 50 % de la population du groupe d'Iris l'englobant**

Tableau 2A

Comparaison des taux d'équipement en Zus et dans les unités urbaines les environnant en 2006 et 2008

Type d'équipements	Taux d'équipement ^a 2006			Taux d'équipement ^a 2008		
	Nb. Zus ^b	Moyenne ^c	Médiane	Nb. Zus ^b	Moyenne ^c	Médiane
A. Équipements de services de proximité	518	78	61	518	83	64
B. Équipements de commerce	508	29	20	508	29	21
C. Équipements d'éducation	510	11	10	510	11	10
D. Équipements sanitaires et sociaux	515	45	39	515	48	42

Type d'équipements	Taux d'équipement ^a dans les unités urbaines 2006			Taux d'équipement ^a dans les unités urbaines 2008		
	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane	Nb. UU ^d	Moyenne ^e	Médiane
A. Équipements de services de proximité	168	140	145	168	142	144
B. Équipements de commerce	168	61	55	168	60	54
C. Équipements d'éducation	168	11	11	168	11	11
D. Équipements sanitaires et sociaux	168	79	72	168	80	73

Source : base permanente des équipements 2007 et 2008, Insee-Calculs Onzus.

a. Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10000 habitants.

b. On ne considère pas ici les Zus *stricto sensu* mais le plus petit groupe d'Iris les englobant.

c. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans chacun des groupes d'Iris englobant une Zus.

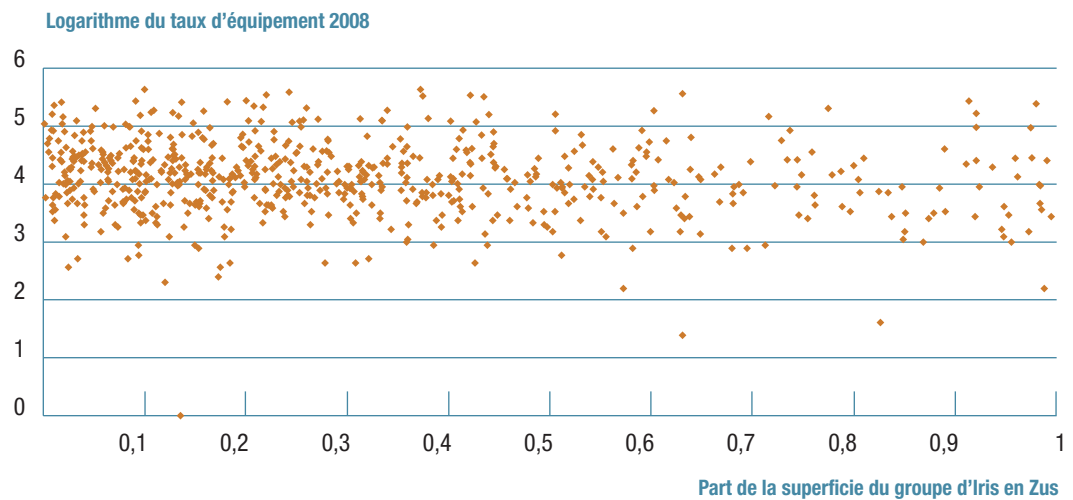
d. UU = unité urbaine, correspond à la partie de l'unité urbaine hors de la (ou des) Zus. Dans cinq cas, le groupe d'Iris considéré recouvre l'ensemble de l'unité urbaine.

e. La moyenne est pondérée par le nombre d'habitants dans l'unité urbaine (hors partie en Zus).

Existe-t-il une relation entre la qualité de l'approximation des Zus par le plus petit groupe d'Iris les recouvrant et le taux d'équipement mesuré ?

Graphique 2A

Taux d'équipement en 2008 des services de proximité contre la part de la superficie du groupe d'Iris effectivement en Zus

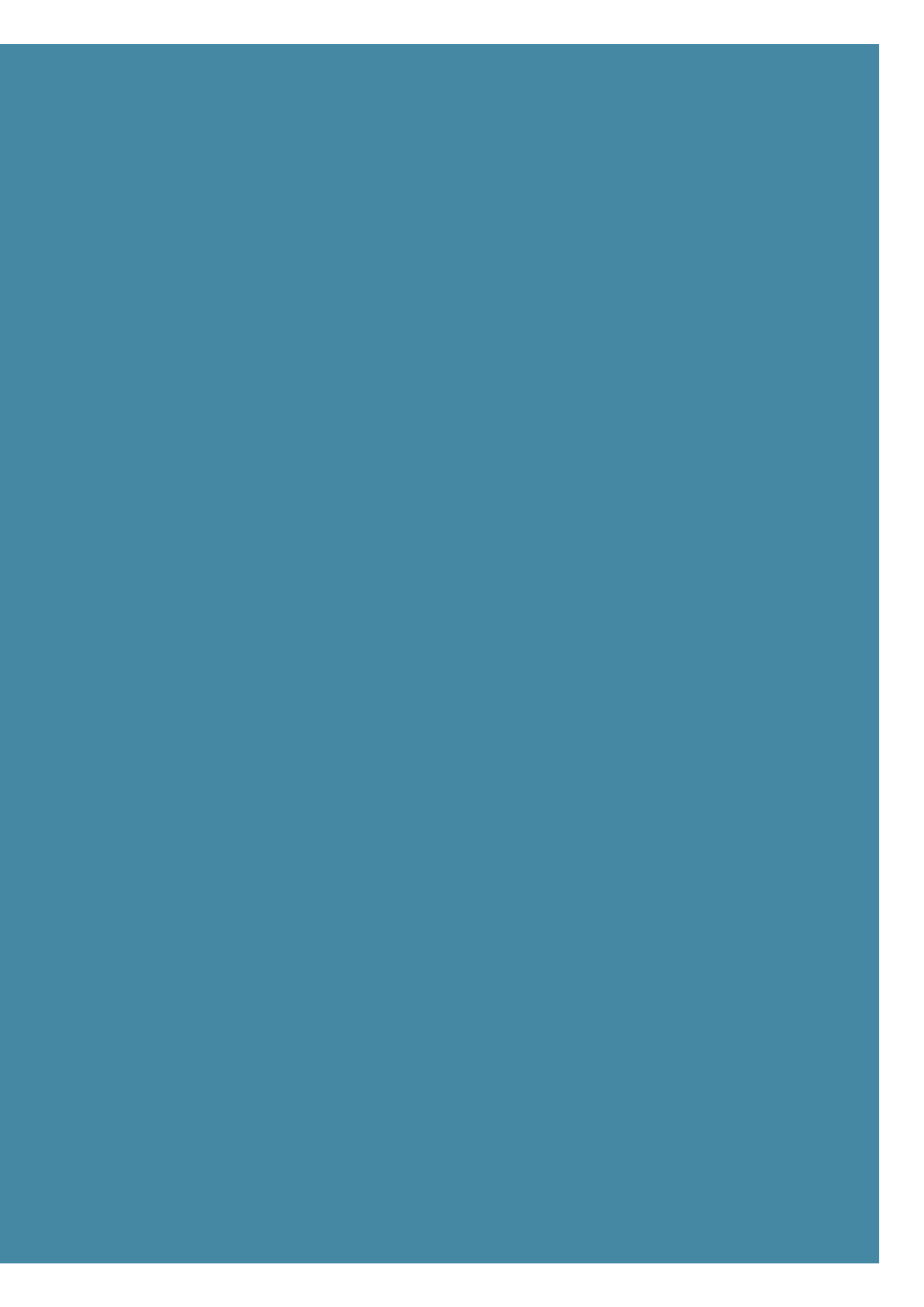


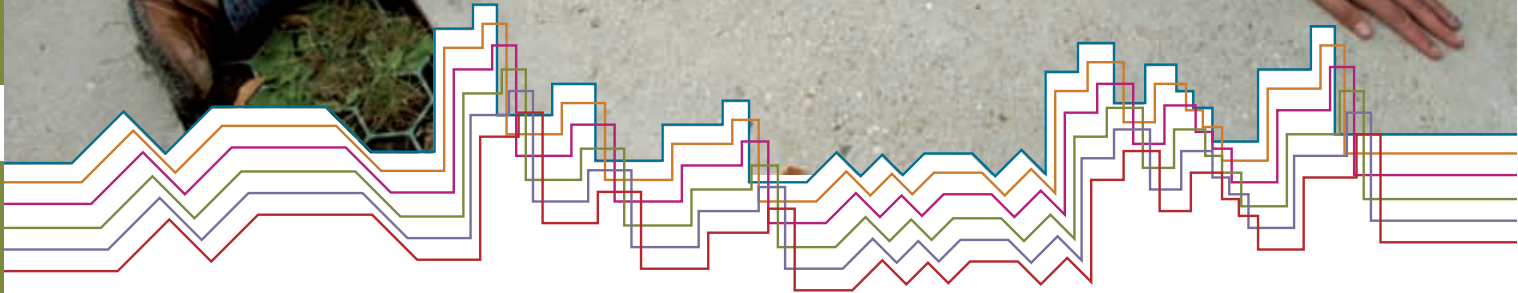
Graphique 2B

Taux d'équipement en 2008 des services de proximité contre la part de la population du groupe d'Iris effectivement en Zus



Source : base permanente des équipements 2008, Insee-Calculs Onzus.





L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

La santé

→ La démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles au 1^{er} janvier 2007

Indicateurs associés à la santé définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Démographie médicale et paramédicale :

- ratio de praticiens médicaux et paramédicaux pour 5 000 habitants en Zus ;
- nombre d'actes par médecin généraliste ;
- nombre de maisons de santé existantes et créées en Zus ;
- nombre de réseaux de santé publique intervenant en Zus.

Accès aux soins :

- ratio entre le nombre de titulaires de la couverture maladie universelle et la population totale ;
- nombre de permanences d'accès aux soins de santé en Zus.

Santé scolaire :

- taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire.

Importance des programmes de santé publique :

- part du budget des programmes de santé publique.

La démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles au 1^{er} janvier 2007

La sous-représentation des professionnels de santé – hors médecins – en zones urbaines sensibles (Zus) est particulièrement prononcée parmi les infirmiers. Elle est en revanche la plus faible chez les pharmaciens d'officine. Les orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes occupent des positions intermédiaires. La prise en compte des professionnels exerçant dans un rayon de 150 mètres autour des Zus contribue cependant à relativiser le déficit de ces quartiers en professionnels de santé par rapport au reste du territoire, notamment pour les infirmiers.

La densité de professionnels de santé est bien moindre en Zus qu'en France métropolitaine

Les résultats portent sur les professionnels de santé au 1^{er} janvier 2007, hors médecins, ces derniers ayant déjà fait l'objet d'une contribution au rapport 2008 (cf. encadré page 187). La densité de professionnels de santé par habitant permet d'évaluer la qualité de l'offre de soins. En Zus, comme sur d'autres échelles de territoire (unités urbaines, France métropolitaine), elle est obtenue en rapportant les effectifs de professionnels de santé décomptés sur cette zone à la population totale de cette zone. Les chiffres de population utilisés sont ceux du recensement 2006¹ (Insee). Le détail de ces densités est disponible par type de professionnels dans le **tableau 3** (en annexe).

Les Zus présentent dans leur ensemble des densités de professionnels de santé par habitant bien moindres que celles observées dans les unités urbaines les abritant ou sur le territoire national (**graphique 1**). La densité de pharmaciens d'officine par habitant en Zus s'élève à 72% de celle relevée dans les unités urbaines abritant ces quartiers. Des professions de santé analysées, c'est celle qui se caractérise par les écarts les plus faibles entre les Zus et leurs agglomérations; cette situation s'explique par la réglementation en vigueur sur l'installation de cette profession, réglementation qui prévoit en moyenne une officine pour 3 000 habitants.

En 2007, la densité d'infirmiers par habitant en Zus représente seulement 37% de celle observée dans leurs unités urbaines.

1. Pour les sages-femmes, on préfère généralement rapporter les effectifs de professionnels au nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans), mais cette donnée n'est pas à ce jour disponible en 2006 sur les Zus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les écarts sont plus prononcés parmi les orthophonistes dont la densité en Zus représente respectivement 54 % et 69 % de celle observée dans les unités urbaines qui les abritent et sur le territoire métropolitain. Suivent les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes qui présentent des profils relativement proches.

Enfin, les infirmiers sont particulièrement sous-représentés dans les Zus, avec une densité par habitant en Zus s'élevant respectivement à 37 % et 50 % de celle mesurée dans leurs unités urbaines et en France métropolitaine. Cette sous-représentation est encore plus prononcée parmi les infirmiers psychiatriques.

Les données Adeli sur les professionnels de santé (hors médecins) au 1^{er} janvier 2007

Les données de démographie médicale et paramédicale – médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et professionnels paramédicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) – sont disponibles à l'adresse d'exercice des professionnels à partir du fichier Adeli (automatisation des listes). Ce fichier recense tous les professionnels de santé qui sont tenus de faire enregistrer leur diplôme auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de leur département d'exercice. Chaque année, les effectifs des professions de santé réglementées, médicales (médecins, dentistes, sages-femmes) et paramédicales hors les pédicures qui n'ont pas signé de convention avec l'assurance-maladie, sont ainsi répertoriés. Contrairement au cas des médecins (voir article sur la démographie des médecins en Zus au 1^{er} janvier 2007, rapport 2008), les données relatives aux autres professions de santé ne font pas pour l'heure l'objet d'un « redressement » statistique visant à caler les effectifs de professionnels dénombrés dans Adeli à ceux tirés d'autres sources.

Adeli couvre l'ensemble de la France métropolitaine; les données portent à la fois sur les libéraux, les mixtes, et les salariés exclusifs, et incluent les remplaçants. Les effectifs sont présentés au 1^{er} janvier de l'année considérée; il s'agit du nombre de professionnels inscrits à cette date, c'est-à-dire prêts à exercer pendant l'année. Sont exclus de la base les professionnels repérés comme retraités, inactifs ou en recherche d'emploi.

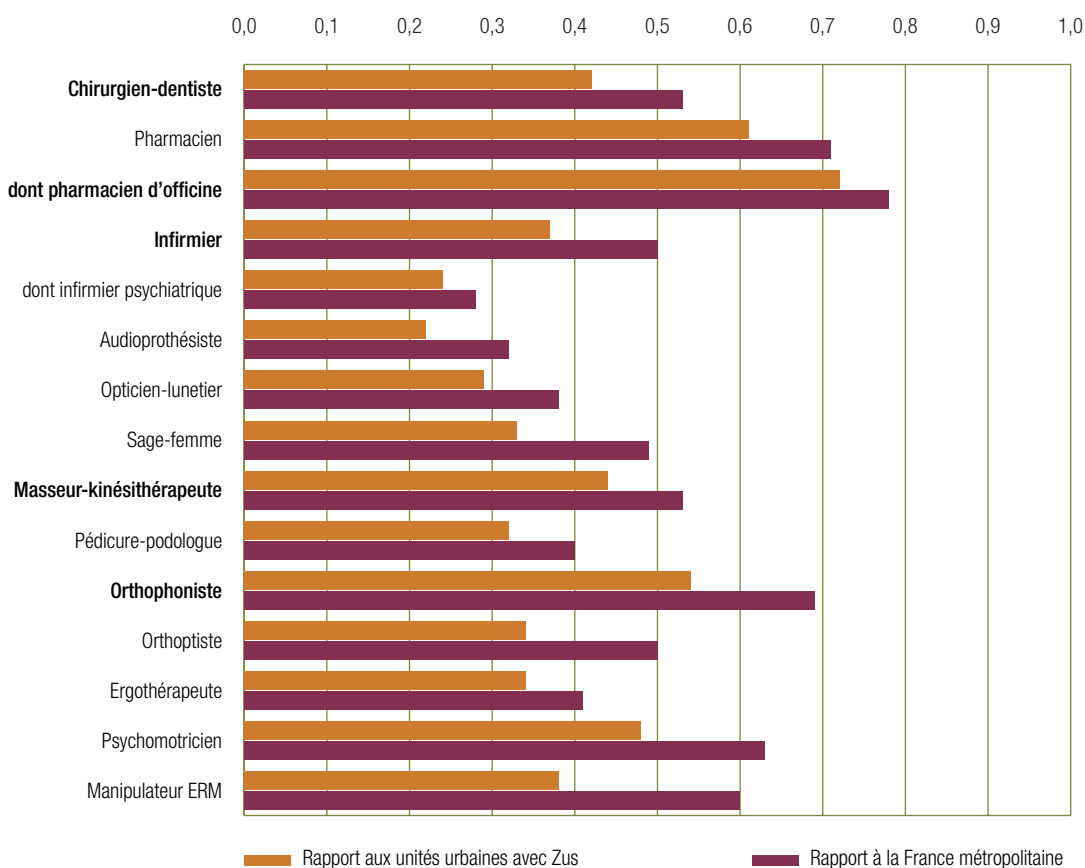
Le fichier Adeli permet ainsi de mobiliser des informations sur les caractéristiques individuelles des 764 039 professionnels de santé – hors médecins – présents sur le territoire national au 1^{er} janvier 2007, mais également sur les 796 065 activités qu'ils exercent, à titre d'activité, principale ou non, à cette date. Le processus de localisation des adresses d'exercice déclarées permet *a priori* une bonne couverture des zones urbaines sensibles de France métropolitaine; en effet, la perte enregistrée dans le décompte des effectifs en Zus – liée aux professionnels de santé dont l'adresse n'a pu être localisée précisément dans la commune (et n'a donc pu être désignée comme en Zus ou hors Zus) – a été estimée comme étant de l'ordre de 5 % à 8 % (voir encadré page 188).

On notera que les résultats présentés ici ne diffèrent pas sensiblement selon que l'on s'intéresse à l'ensemble des activités ou aux seules activités principales déclarées par les professionnels de santé; c'est pourquoi, par souci de simplicité, nous nous limiterons au commentaire de ces dernières.

Enfin, les résultats détaillent l'ensemble des professions de santé (hors médecins). **Nous centrerons notre propos sur les professions de santé qui nous ont semblé les plus importantes dans le cadre de notre problématique, à savoir les pharmaciens (d'officine), les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes.**

Graphique 1

Rapport de la densité des professionnels de santé par habitant en Zus à celle observée dans les unités urbaines ayant des Zus ou en France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)



Note de lecture : les données de densité de professionnels de santé par habitant sont calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant dans la zone analysée au 1^{er} janvier 2007 à la population résidant dans cette zone en 2006 (recensement de la population 2006). Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, la densité d'orthophonistes en Zus représente respectivement 54 % et 69 % de celle observée dans les unités urbaines qui les abritent et sur le territoire métropolitain.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), Recensement de la population 2006 (Insee).

Traitement : Onzus – données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Parmi les professions de santé citées ci-dessus, la sous-représentation est souvent plus marquée parmi les femmes (pour les pharmaciens d'officine, masseurs-kinésithérapeutes) et les salariés exclusifs (pour les pharmaciens d'officine, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes). C'est également le cas pour les professionnels exerçant dans les hôpitaux (parmi les infirmiers, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes). La sous-représentation des professionnels de santé en Zus est, en revanche, souvent moindre parmi les professionnels exerçant en cabinet (chez les infirmiers et

masseurs-kinésithérapeutes), en centre de santé, mais aussi dans les établissements sociaux et ceux pour handicapés (chez les infirmiers et orthophonistes) (**tableau 4** en annexe).

Relativement aux professions de santé évoquées précédemment, les autres professions de santé – audioprothésistes, opticiens-lunetiers, sages-femmes, pédicures-podologues, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale (ERM) – se caractérisent par des sous-densités encore plus aiguës (**graphique 1**).

La sous-représentation des professionnels de santé (hors médecins) en Zus est particulièrement marquée parmi les femmes, les professionnels exclusivement salariés ou ceux exerçant dans le secteur hospitalier.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé**
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 1

Âge moyen (en années) des professionnels de santé exerçant en Zus et dans le reste du territoire métropolitain, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus (hors Zus)	France métropolitaine	Écart (en années) entre les Zus et les unités urbaines les abritant (hors Zus)
Chirurgien-dentiste	48,8	48,9	48,2	47,8	+0,6*
Pharmacien	47,2	47,2	46,4	46,3	+0,8***
dont pharmacien d'officine	46,8	46,8	46,2	46,0	+0,6**
Infirmier	43,0	43,1	42,6	43,0	+0,4***
dont infirmier psychiatrique	44,8	45,2	47,2	47,3	-2,4***
Audioprothésiste	48,0	48,2	42,5	42,7	+5,5
Opticien-lunetier	41,9	41,7	38,7	38,8	+3,2**
Sage-femme	44,1	44,3	42,1	42,2	+2,0***
Masseur-kinésithérapeute	43,7	43,7	43,2	42,9	+0,5
Pédicure-podologue	43,5	43,5	41,9	41,1	+1,6*
Orthophoniste	42,8	42,9	43,5	42,8	-0,7
Orthoptiste	39,9	40,4	40,4	40,0	-0,5
Ergothérapeute	35,6	35,9	37,9	37,4	-2,3**
Psychomotricien	40,5	40,5	40,8	40,5	-0,3
Manipulateur ERM	42,2	42,4	42,9	43,0	-0,7

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : le nombre d'étoiles permet de qualifier la significativité de l'écart observé entre l'âge moyen des professionnels mesuré en Zus et celui mesuré dans les unités urbaines abritant ces quartiers (en dehors des Zus). Trois étoiles indiquent que l'écart est significatif au seuil de 1 pour 10000, deux étoiles indiquent une significativité de l'écart au seuil de 1 %, et une étoile indique une significativité au seuil de 5 %.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales ; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, les pharmaciens d'officine exerçant en Zus avaient, en moyenne, 46,8 ans, contre 46,2 ans parmi ceux exerçant hors Zus dans les unités urbaines abritant ces quartiers. L'écart observé est significatif au seuil de 1 %.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees).

Les professionnels de santé exerçant en Zus ne présentent généralement pas de différence d'âge importante avec ceux exerçant sur le reste du territoire (**tableau 1**). Parmi les cinq professions qui nous intéressent plus particulièrement, les chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officine et infirmiers (à l'exception des infirmiers psychia-

triques) sont un peu plus âgés en Zus que dans le reste des agglomérations accueillant ces quartiers, et cet écart est significatif. Les masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes ne présentent pas de différences d'âges significatives en Zus et hors Zus.

Une offre significative à proximité des Zus

Les effectifs de professionnels de santé en Zus sont approximativement multipliés par deux lorsque l'on inclut les professionnels exerçant à

moins de 150 mètres d'une Zus (cf. les deux dernières colonnes du **tableau 2** pour le détail par profession).

De fait, les effectifs progressent déjà sensiblement, de 34 %, lorsque l'on se place dans un simple périmètre de 10 mètres autour des Zus (**tableau 2**; colonnes 2 et 3), alors que l'on estime que la population ne croît parallèlement que de 3 % (cf. note de lecture du **tableau 2**). Les gains liés aux professionnels hors secteur hospitalier (cabinets individuels, de groupe ou sociétés, etc.) ne se traduisent que par une augmentation de 10 % des effectifs initiaux de professionnels, les 24 % supplémentaires provenant uniquement du secteur hospitalier. L'augmentation peut être réelle, mais elle est égale-

ment susceptible de capter en partie des problèmes de localisation des adresses ou de tracé des périmètres des Zus dans la détermination des effectifs situés strictement en Zus. Dans le cas des professionnels exerçant dans le secteur hospitalier, le phénomène peut être également lié au fait que le tracé des périmètres des Zus évite par construction ce type d'établissement. En outre, le gain d'effectifs ne bénéficie pas uniformément à l'ensemble des Zus; les professionnels de santé relevant du secteur hospitalier nouvellement inclus se concentrent – pour la plupart (83 %) – dans 9 Zus.

Tableau 2
Sous-représentation des professionnels de santé en Zus par rapport aux unités urbaines abritant ces quartiers, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

Attention : les données en Zus (x = 0) diffèrent de celles des graphique 1 et tableau 3 (voir note de lecture).

	Rapport de la densité des professionnels de santé par habitant à moins de x mètres d'une Zus à celle observée dans les unités urbaines ayant des Zus					Rapport des effectifs de professionnels décomptés à moins de 150 mètres d'une Zus à ceux décomptés à moins de 10 mètres d'une Zus	Rapport des effectifs de professionnels décomptés à moins de 150 mètres d'une Zus à ceux décomptés dans une Zus
	Zus (x = 0)	x = 10 mètres	x = 50 mètres	x = 100 mètres	x = 150 mètres		
Chirurgien-dentiste	0,45	0,53	0,54	0,54	0,57	1,5	1,9
Pharmacien	0,65	0,76	0,76	0,74	0,75	1,4	1,7
dont pharmacien d'officine	0,77	0,88	0,85	0,82	0,80	1,3	1,5
Infirmier	0,39	0,52	0,61	0,64	0,73	2,0	2,8
dont infirmier psychiatrique	0,24	0,33	0,79	0,72	0,65	2,8	3,9
Audioprothésiste	0,24	0,26	0,27	0,29	0,31	1,7	1,9
Opticien-lunetier	0,28	0,32	0,32	0,32	0,34	1,5	1,8
Sage-femme	0,35	0,54	0,66	0,69	0,82	2,2	3,5
Masseur-kinésithérapeute	0,47	0,57	0,58	0,58	0,63	1,6	1,9
Pédicure-podologue	0,34	0,39	0,40	0,41	0,44	1,6	1,9
Orthophoniste	0,57	0,64	0,63	0,63	0,67	1,5	1,7
Orthoptiste	0,35	0,40	0,39	0,44	0,50	1,8	2,1
Ergothérapeute	0,34	0,48	0,49	0,51	0,59	1,8	2,5
Psychomotricien	0,48	0,56	0,58	0,61	0,64	1,6	1,9
Manipulateur ERM	0,40	0,55	0,61	0,64	0,74	1,9	2,7

Note de lecture : les données de densité de professionnels par habitant à moins de x mètres d'une Zus ont été calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant à moins de x mètres d'une Zus (Zus incluses) à la population résidant à moins de x mètres d'une Zus (Zus incluses) en 1999. Ces données de population ont été reconstituées à partir des données de population à l'Iris (y compris pour x = 0 mètre, pour souci d'homogénéité des traitements) du recensement 1999, en tenant compte de la part de la surface de l'Iris située à moins de x mètres d'une Zus. On notera que les données de population à l'Iris du recensement 2006 ne sont pas disponibles à ce jour. Les données de population 1999 ainsi reconstituées pour les Zus au sens strict (x = 0 mètre) diffèrent donc de celles utilisées pour les densités de professionnels par habitant du graphique 1 et du tableau 3 (en annexe), où les populations ont été établies en 2006 sur périmètre exact des Zus; ceci explique que les résultats puissent ne pas coïncider exactement entre le tableau 2, d'une part, et le graphique 1 et le tableau 3 (en annexe), d'autre part.

Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus. Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, la densité d'infirmiers par habitant calculée sur une zone allant jusqu'à 10 mètres autour de la Zus s'élève à 52 % de celle mesurée dans les unités urbaines abritant des Zus. Dans les Zus, le nombre d'infirmiers est multiplié par 2,8 quand on inclut ceux exerçant à moins de 150 mètres des Zus.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 1999 (Insee).

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'analyse sur des Zus « élargies » à 10 mètres autour du périmètre originel de ces quartiers permet une réduction partielle des écarts de couverture constatés précédemment entre les Zus et leurs agglomérations, ceci pour toutes les professions de santé étudiées (**tableau 2**). Le rapport entre la densité d'infirmiers en Zus et celle des unités urbaines abritant ces quartiers progresse ainsi de 14 points de pourcentage ; elle augmente de 9 à 11 points de pourcentage parmi les chirurgiens-dentistes, pharmaciens, et masseurs-kinésithérapeutes, et de 7 points de pourcentage pour les orthophonistes.

Cette amélioration de l'écart mesuré entre les Zus et leurs unités urbaines est généralement plus modérée parmi les autres professions de santé, qui partaient souvent cependant avec des densités initiales de professionnels en Zus bien moindres ; ainsi, la progression *relative* de la couverture de ces quartiers est, dans l'ensemble, du même ordre parmi toutes les professions (de +10 à +15 %), à l'exception notable des sages-femmes (+57 %) et des infirmiers (+36 %).

Ces résultats indiquent ainsi qu'un nombre significatif de professionnels est installé en bordure des Zus, rendant par là même les estimations de densité de professionnels de santé dans le périmètre strict des Zus délicates, voire éventuellement peu pertinentes. On a donc souhaité élargir le périmètre pris en compte autour des Zus (jusqu'à 150 mètres), dans la qualification de l'offre faite aux populations de ces quartiers (**tableau 2**). Les gains peuvent être évalués à l'aune des effectifs initialement dénombrés (Zus au sens strict) ou ceux dénombrés à moins de 10 mètres d'une Zus afin de nuancer le propos (cf. les deux dernières colonnes du **tableau 2**).

Les effectifs de professionnels en Zus sont approximativement multipliés par deux lorsque l'on inclut les professionnels exerçant à moins de 150 mètres d'une Zus. Parmi les cinq professions qui nous intéressent plus particulièrement – les pharmaciens (d'officine), les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, la progression la plus marquée concerne les infirmiers (y compris psychiatriques).

Cependant, il faut mettre en regard cette progression des effectifs de professionnels, de celle constatée – sur un territoire équivalent – parmi la population qui vit à proximité immédiate de ces

quartiers, et qui sollicite *a priori* les mêmes professionnels de santé. De fait, la prise en compte de Zus progressivement « élargies » de 10 à 150 mètres autour de leur périmètre originel conduit généralement à un diagnostic de plus en plus favorable quant à la couverture de ces territoires par les professionnels de santé (**tableau 2** ; colonnes 3 à 6). C'est notamment le cas des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, pour les chirurgiens-dentistes, orthophonistes, infirmiers psychiatriques, et pharmaciens, la progression est déjà enregistrée pour l'essentiel au voisinage le plus immédiat de ces quartiers (de 10 à 50 mètres autour de la Zus). L'exception notable est celle des pharmaciens d'officine, dont l'implantation est cependant réglementée.

Ces éléments ne remettent pas en cause les différentiels – que l'on a pu observer entre professions de santé – dans les écarts de couverture entre les Zus et leurs unités urbaines (**tableau 2**).

La seule exception concerne cependant les infirmiers, caractérisés initialement – parmi les cinq professions de santé qui nous intéressent plus particulièrement – par les écarts de densité les plus élevés entre les Zus et leurs agglomérations : ces derniers connaissent désormais – après la prise en compte d'un périmètre élargi à 150 mètres autour des Zus – les écarts les plus faibles, aux côtés des pharmaciens d'officine.

La réduction de ces écarts ne signifie en aucun cas qu'il y a un rattrapage de la couverture de ces quartiers, relativement à celle observée dans les unités urbaines les accueillant.

Même parmi les pharmaciens d'officine, la densité par habitant mesurée dans un voisinage de 150 mètres autour des Zus continue de s'élever à 80 % de celle observée dans les agglomérations accueillant ces quartiers.

L'ensemble de ces éléments montre qu'il est important, pour appréhender l'offre de soins en Zus, de ne pas couper ces quartiers des territoires qui les entourent. Si les résultats indiquent que les professionnels de santé sont, de façon générale, effectivement peu enclins à exercer sur ces territoires – ce qui est un résultat important, ils sont cependant assez nombreux à s'installer en bordure ou à proximité de ces quartiers (notamment les infirmiers), ce qui contribue à réduire les écarts d'accessibilité aux soins entre les Zus et le reste du territoire.

Un nombre important d'infirmiers exercent à la proximité immédiate des Zus.

Tableau 3

Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants, dans les Zus et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Chirurgien-dentiste	33,9	35,6	85,2	67,5
Pharmacien	77,3	81,8	134,1	114,8
dont pharmacien d'officine	63,9	67,2	93,2	86,2
Infirmier	366,0	394,4	1 065,8	787,3
dont infirmier psychiatrique	20,4	22,5	94,8	81,2
Audioprothésiste	1,0	1,1	4,8	3,3
Opticien-lunetier	9,0	10,5	36,4	27,9
Sage-femme	13,0	14,0	42,3	28,5
Masseur-kinésithérapeute	50,8	53,8	121,3	102,0
Pédicure-podologue	6,9	7,3	22,5	18,0
Orthophoniste	18,3	19,3	36,0	27,9
Orthoptiste	2,1	2,3	6,8	4,6
Ergothérapeute	3,7	4,0	12,0	9,9
Psychomotricien	6,0	6,7	14,0	10,7
Manipulateur ERM	23,2	25,4	66,0	42,1

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données de densité de professionnels par habitant sont calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant dans la zone analysée au 1^{er} janvier 2007 à la population résidant dans cette zone en 2006 (recensement de la population 2006).

Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales :

le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, on compte 63,9 pharmaciens d'officine pour 100 000 habitants en Zus, contre 86,2 en France métropolitaine.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4
Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles et le reste du territoire métropolitain, au 1^{er} janvier 2007

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
CHIRURGIENS-DENTISTES				
Toutes activités	1 535	1 613	31 275	45 089
Activité principale	1 408	1 478	28 417	41 444
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	34,0	33,9	36,8	36,0
Homme	66,0	66,1	63,2	64,0
Moins de 55 ans	67,3	67,0	69,5	71,0
Plus de 55 ans	32,7	33,0	30,5	29,0
Libéraux et mixtes	87,2	87,1	88,7	91,3
Salariés exclusifs	12,8	12,9	11,3	8,7
Hôpitaux	0,7	0,7	1,4	1,0
Centres de santé	8,1	8,0	6,0	4,7
Cabinets individuels	50,1	49,8	51,3	53,4
Cabinets de groupe ou sociétés	38,4	38,5	38,2	38,7
Prévention	0,6	0,6	0,6	0,4
Autres	2,2	2,4	2,4	1,8
PHARMACIENS D'OFFICINE				
Toutes activités	2 690	2 831	31 512	53 753
Activité principale	2 651	2 791	31 091	52 938
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	60,4	60,6	67,4	66,7
Homme	39,6	39,4	32,6	33,3
Moins de 55 ans	75,8	75,9	77,6	78,6
Plus de 55 ans	24,2	24,1	22,4	21,4
Libéraux et mixtes	57,7	57,4	53,9	55,7
Salariés exclusifs	42,3	42,6	46,1	44,3

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 1 408 pharmaciens d'officine exerçant en Zus (en activité principale), 34 % sont des femmes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

Tableau 4 (suite)
**Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles
et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007**

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
INFIRMIER				
Toutes activités	15 378	16 584	360 571	490 828
Activité principale	15 189	16 370	355 471	483 380
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	86,0	86,1	87,4	87,2
Homme	14,0	13,9	12,6	12,8
Moins de 55 ans	83,3	82,9	83,0	82,7
Plus de 55 ans	16,7	17,1	17,0	17,3
Libéraux et mixtes	19,3	19,2	9,8	14,0
Salariés exclusifs	80,7	80,8	90,2	86,0
Hôpitaux	66,1	65,3	78,2	73,1
Centres de santé	4,5	4,5	1,3	1,6
Cabinets individuels	11,3	11,3	6,3	8,5
Cabinets de groupe ou sociétés	8,1	8,0	3,5	5,5
Prévention	2,2	2,6	1,7	1,6
Établissements sociaux	3,7	3,6	2,7	4,3
dont établissements pour handicapés	0,5	0,5	0,5	0,8
dont établissements pour personnes âgées	2,0	2,0	1,9	3,1
Entreprises d'intérim	0,4	0,4	2,8	2,2
Autres	3,8	4,3	3,4	3,2
MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE				
Toutes activités	2 316	2 458	44 642	70 554
Activité principale	2 109	2 231	40 475	62 602
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	39,8	40,0	46,2	45,1
Homme	60,2	60,0	53,8	54,9
Moins de 55 ans	75,5	75,6	77,3	78,4
Plus de 55 ans	24,5	24,4	22,7	21,6
Libéraux et mixtes	85,6	84,8	77,7	79,3
Salariés exclusifs	14,4	15,2	22,3	20,7
Hôpitaux	10,8	11,2	18,4	17,3
Centres de santé	0,9	0,8	0,6	0,4
Cabinets individuels	52,6	52,1	49,2	49,5
Cabinets de groupe ou sociétés	32,7	32,5	28,3	29,6
Prévention	0,2	0,2	0,2	0,2
Établissements sociaux	2,0	2,3	2,1	2,0
dont établissements pour handicapés	1,8	2,0	1,9	1,8
Autres	0,8	0,9	1,1	1,0

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 2 109 masseurs-kinésithérapeutes exerçant en Zus (en activité principale), 39,8% sont des femmes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé**
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4 (suite et fin)

Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
ORTHOPHONISTE				
Toutes activités	946	1 005	14 619	21 011
Activité principale	760	803	11 998	17 135
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	95,3	95,3	96,2	96,0
Homme	4,7	4,7	3,8	4,0
Moins de 55 ans	79,7	79,6	78,6	80,4
Plus de 55 ans	20,3	20,4	21,4	19,6
Libéraux et mixtes	76,6	75,6	76,7	79,1
Salariés exclusifs	23,4	24,4	23,3	20,9
Hôpitaux	5,3	5,6	8,4	7,8
Centres de santé	1,4	1,5	1,0	0,7
Cabinets individuels	53,6	52,8	56,2	57,9
Cabinets de groupe ou sociétés	22,5	22,3	20,0	20,6
Prévention	1,1	1,1	0,9	0,7
Établissements sociaux	15,0	15,2	12,1	11,1
dont établissements pour handicapés	15,0	15,2	11,9	10,8
Autres	1,2	1,4	1,5	1,2

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 760 orthophonistes exerçant en Zus (en activité principale), 4,7 % sont des hommes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

La démographie des médecins au 1^{er} janvier 2007

Éléments complémentaires

Le rapport 2008 présentait des résultats comparables à ceux exposés dans le présent article, mais relatifs à l'ensemble des médecins. Seule la prise en compte des médecins exerçant au voisinage des quartiers Zus avait donné lieu à une présentation quelque peu différente. Les résultats y étaient effectivement présentés sous la forme de la « part de médecins exerçant à moins de x mètres d'une Zus, dans le total des médecins exerçant dans les unités urbaines abritant des Zus ». Mais cette part n'était pas mise en regard de la population résidant sur ces périmètres élargis autour des Zus.

Si l'on souhaite une approche similaire à celle exposée dans le présent rapport – à savoir le ratio de la

densité de professionnels à moins de x mètres d'une Zus à la densité de professionnels des unités urbaines avec Zus (**tableau 2**) –, il suffit de rapporter les résultats du précédent rapport à la « part de la population résidant à moins de x mètres d'une Zus, dans le total de la population résidant dans les unités urbaines avec Zus ». Ces éléments sont disponibles à partir du recensement de 1999, avec une méthodologie identique à celle détaillée en note de lecture du **tableau 2**. Les parts de population résidant en Zus en question sont 11,1 % pour x = 0 mètre, 11,4 % pour x = 10 mètres, 13,2 % pour x = 50 mètres, 14,6 % pour x = 100 mètres et 16,2 % pour x = 150 mètres.

La géolocalisation des professionnels de santé en Zus

La géolocalisation des adresses déclarées par les professionnels de santé a permis de retrouver 27 790 adresses en Zus sur un total de 406 668 adresses* situées dans des communes avec Zus. Cependant, un peu moins de 7 % de ces 406 668 adresses n'ont pu être localisées précisément au sein des communes, le nom de la voie n'ayant pas été reconnu. À ces dernières, il faut ajouter un peu plus de 2 % d'adresses supplémentaires dont la voie est connue, mais pas le numéro, et qui se situent dans des voies incluses – en partie – en Zus; l'adresse a été en conséquence placée en milieu de voie mais sa localisation reste donc incertaine. Ces quelque 9 % d'adresses n'ont donc pas pu être attribuées avec certitude en Zus ou hors Zus. Les premières contribuent à sous-estimer les effectifs de professionnels de santé exerçant en Zus, mais elles sont également potentiellement sources de biais si ces professionnels non repérés présentent des profils différents de ceux du reste de la base. Pour estimer, et éventuellement lever, ces incertitudes, nous avons implémenté un modèle d'imputation des professionnels de santé en Zus par prédiction. Des régressions logistiques expliquant l'exercice en Zus des activités des professionnels de la base, en fonction :

- des caractéristiques individuelles du professionnel : âge, sexe, situation professionnelle (libéraux et mixtes, salariés exclusifs);
- des caractéristiques de l'activité déclarée à cette adresse : nature de l'activité exercée (principale ou non), secteur d'activité (hôpitaux, centres de santé, cabinets individuels, cabinets de groupe ou sociétés, prévention, établissements sociaux, établissements pour handicapés, établissements pour personnes âgées, pharmacies d'officine, etc.);
- des caractéristiques de la commune (taille, densité de population, revenu moyen);
- des caractéristiques de la ou des Zus** que cette commune abrite (taille, densité de population, revenu moyen);

ont été implémentées séparément sur quatre catégories de professionnels : chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmiers, autres. Les caractéristiques de la Zus ont été également introduites relativement à celle de la commune (rapport de la densité de population de la Zus à celle de sa commune, etc.); en particulier, l'introduction de la part de la population de la commune résidant en Zus permet de mesurer l'écart à la situation de référence, où la densité de professionnels de santé par habitant en Zus serait du même ordre que celle de sa commune.

Les quatre modèles ont été lancés sur les seuls professionnels de santé dont les adresses sont connues précisément (au numéro près); sur les quatre catégories de professionnels analysées, le modèle obtenu est de bonne qualité avec plus de 70 % de paires concordantes et un peu moins de 30 % de paires discordantes. Dans chaque cas, le modèle permet d'attribuer à chacune des adresses restantes une probabilité d'être en Zus et d'en déduire les erreurs potentielles par omission de ces adresses.

Ce modèle conduirait à affecter 2 113 adresses supplémentaires en Zus – issues des 7 % d'adresses n'ayant pas été localisées du tout – aux 27 790 activités déjà repérées en Zus, soit une augmentation de 7,6 % des effectifs. Ensuite, pour les 2 % d'adresses litigieuses – situées sur des voies couvertes en partie par des Zus – le modèle conduirait, au contraire, à retirer 562 adresses en Zus à celles initialement décomptées en Zus sur ces voies, soit une diminution de 2 % par rapport aux effectifs initiaux (27 790). Au total, hors imputation, les adresses problématiques seraient donc responsables d'une sous-estimation de l'ordre de 5 % à 8 % des effectifs en Zus, et donc également des densités de professionnels de santé associées.

* Chacune de ces adresses correspond à une activité déclarée par un professionnel de santé (hors médecins).

** Dans les communes avec plusieurs Zus, on a construit une Zus fictive dont les caractéristiques prennent les valeurs moyennes de celles de l'ensemble des Zus de la commune (moyenne pondérée par la surface occupée par chacune de ces Zus au sein de cette commune).





L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

**Les établissements
et la réussite scolaires**

La sécurité et la tranquillité publiques

Les établissements et la réussite scolaires

- Les indicateurs sur les établissements scolaires publics en zones urbaines sensibles
- Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat dans les établissements en zones urbaines sensibles
- Le retard scolaire des élèves de 6^e dans les quartiers de la politique de la ville

Indicateurs figurant en annexe de la loi du 1^{er} août

Indicateurs nationaux de moyens dans les établissements en zone urbaine sensible :

- nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles ;
- nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège ;
- dotation totale horaire dans les collèges ;
- proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège ;
- proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les écoles ;
- proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges.

Indicateurs de résultats :

- résultats aux évaluations nationales (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales) ;
- proportion d'élèves en retard au début du cycle 3 ;
- proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3 ;
- proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6^e ;
- proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 3^e générale sauf 3^e d'insertion ;
- taux d'accès de 6^e en 3^e ;
- devenir des élèves de 3^e en fin de 2nde générale et technologique ;
- devenir des élèves de 3^e en fin de 2nde professionnelle ;
- résultats au diplôme national du brevet.

Chaque fois que possible, on retiendra le taux d'évitement à l'entrée en 6^e.

Les indicateurs sur les établissements scolaires publics en zones urbaines sensibles

En 2007-2008, 9,4 % des collégiens et 8,5 % des lycéens sont scolarisés en zones urbaines sensibles (Zus). Les effectifs scolaires en Zus et à l'extérieur continuent de diminuer et ce, quel que soit le niveau social des parents. Les enseignants en poste dans les établissements scolaires en Zus sont, de manière générale, plus jeunes qu'en dehors de ces quartiers. Parallèlement, la part d'enseignants ayant moins de deux ans d'ancienneté dans le même établissement continue à augmenter par rapport à l'an dernier. Comme les années précédentes, le retard scolaire et les redoublements diminuent sensiblement. La situation reste moins favorable en Zus, mais les écarts avec les autres quartiers poursuivent leur diminution.

Rappel: sources et précautions d'usage

Les indicateurs présentés ci-après, et dont la plupart étaient déjà renseignés dans les rapports précédents de l'Observatoire, sont issus des fichiers de gestion du ministère de l'Éducation nationale. Les données qui ont permis de les établir ont été rassemblées et codées par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère) de manière à pouvoir distinguer les zones urbaines sensibles (Zus) du reste du territoire.

Attention: ces données concernent la situation des établissements publics situés en Zus (métropole et Dom) ainsi que celles de leurs élèves, qu'ils habitent ou non en Zus. Par ailleurs, ne sont pas pris en compte les établissements qui, bien que se trouvant à l'extérieur des Zus, accueilleraient des élèves résidant en Zus. Les indicateurs sont donc à interpréter avec cette double restriction. Pour plus de précisions, se référer au rapport 2004 de l'Observatoire national des Zus (Onzus).

Plus d'élèves par structure pour une dotation horaire stable

Entre 2006-2007 et 2007-2008, le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège a tendance à augmenter en France et en Zus où il passe de 18,6 à 21,5 élèves en moyenne (**tableau 1**). De fait, la baisse constatée en 2006-2007 (la première depuis 2003-2004) ne s'est pas confirmée.

La progression est toutefois plus marquée en Zus (+1,5 élève en moyenne versus +0,8 en France). Malgré tout, le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège reste sensiblement plus faible en Zus qu'en dehors des Zus (2, 3 élèves de moins) même si l'écart a tendance à diminuer par rapport à l'année précédente.

Après une augmentation sensible en 2006-2007, la dotation totale horaire, c'est-à-dire le nombre d'heures de cours dispensées par un professeur en moyenne pour un élève, en Zus (1,447) progresse de nouveau très légèrement en 2007-2008, alors qu'elle reste stable en France, dans les établissements situés en dehors des Zus

(1,258). L'écart grandissant entre les dotations horaires des collèges en Zus et celles des collèges hors Zus reflète sans doute les efforts consentis par les pouvoirs publics vis-à-vis des établissements situés en Zus, nombreux à appartenir aux réseaux de l'éducation prioritaire.

Tableau 1
Indicateurs de moyens

	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus	Hors Zus	Écart	En Zus	Hors Zus	Écart
Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège	18,6	21,6	-3,0	20,1	22,4	-2,3
Dotation totale horaire dans les collèges*	1,425	1,254	+0,171	1,447	1,258	+0,189

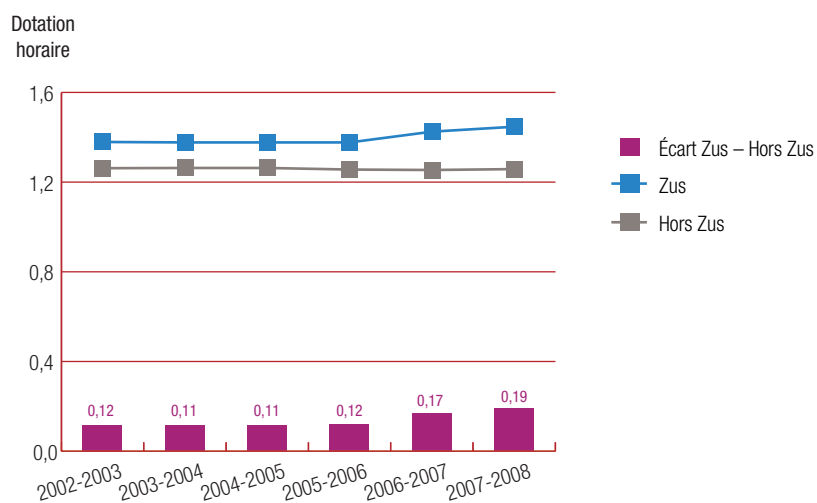
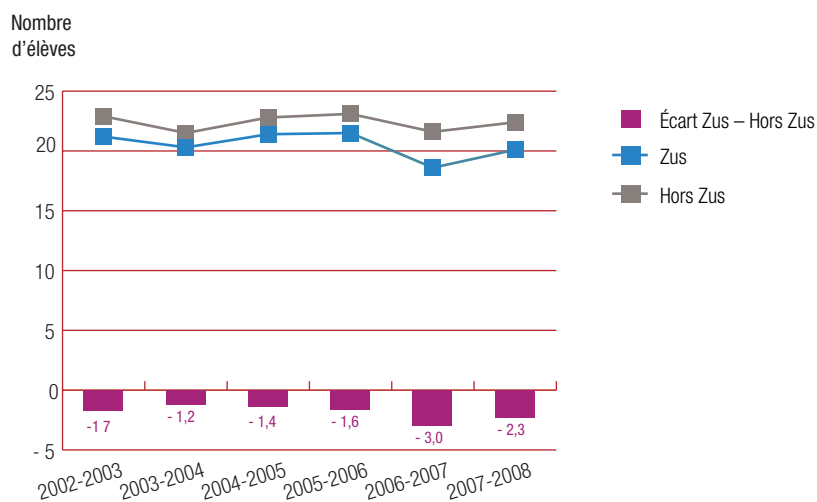
Champ : établissements publics situés en Zus, France métropolitaine et Dom.
* Nombre d'heures de cours dispensées par un professeur en moyenne par élève.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

L'analyse des évolutions du nombre d'élèves par structure pédagogique en collège depuis 2002 (**graphique 1**) montre que les établissements en Zus ont systématiquement des classes ayant moins d'élèves que ceux en dehors de ces quartiers. En 2006-2007, cet écart a culminé à trois élèves supplémentaires dans les classes des collèges en dehors des Zus. Ces plus faibles effectifs en Zus traduisent les moyens supplémentaires investis dans les quartiers Zus : des classes avec de plus faibles effectifs favorisent sensiblement l'apprentissage en cours mais nécessitent plus d'heures de cours, plus d'enseignants. Dans le même ordre d'idées, notons

que la dotation totale horaire est systématiquement plus importante dans les collèges en Zus que dans ceux en dehors de ces quartiers. C'est que, depuis l'année 2005-2006, l'écart entre les dotations horaires des collèges en Zus et hors Zus ne cesse de croître en faveur des établissements en Zus. En dehors de ces quartiers, les dotations horaires sont très stables d'une année sur l'autre alors qu'elles augmentent annuellement en Zus (notamment durant l'année 2006-2007). Ce nombre d'heures de cours plus important traduit, là encore, les moyens supérieurs investis dans les collèges en Zus.

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège est inférieur de deux élèves en Zus par rapport aux autres quartiers.

Graphique 1
Évolutions depuis 2002 du nombre d'élèves par structure pédagogique et de la dotation totale horaire en collège



Champ : établissements publics situés en Zus, France métropolitaine et Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Des enseignants toujours plus jeunes en Zus que dans les autres quartiers

La proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans un même collège progresse sensiblement en un an (**tableau 2**) : elle augmente en moyenne de 1,3 point en Zus et de 2 points en dehors des Zus. Ainsi, en un an, l'écart se réduit entre les établissements en Zus et ceux situés en dehors de ces quartiers, passant de 4,8 points en 2006-2007 à 4,1 points en 2007-2008. Il reste toutefois que les professeurs avec peu d'ancienneté dans le même collège sont proportionnellement plus nombreux en Zus qu'en dehors de ces quartiers. Toujours dans les collèges, la proportion d'enseignants âgés de moins de 30 ans diminue quelque peu, tant en Zus qu'en dehors des Zus, mais demeure toujours largement supérieure en Zus (22,4 % contre 14,2 % en dehors des Zus).

Concernant les écoles, la part d'enseignants âgés de moins de 30 ans reste toujours largement plus importante dans les Zus (22,0 %) que dans les autres quartiers (16,1 %). Quelle que soit l'implantation des établissements, cette proportion tend à augmenter par rapport à 2006-2007, mais cette progression est un peu plus sensible dans les écoles situées hors des Zus.

En résumé, l'année scolaire 2007-2008 marque une légère augmentation de la part des jeunes professeurs des écoles, alors que celle des jeunes professeurs des collèges diminue. L'ancienneté de moins de 2 ans dans le même collège progresse dans tous les établissements mais plus nettement encore dans les collèges situés en dehors des Zus.

Tableau 2
Âge et ancienneté des enseignants en collèges et en écoles

Indicateurs	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)
Proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège	30,2	25,4	+ 4,8	31,5	27,4	+ 4,1
Proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges	22,9	14,9	+ 8,0	22,4	14,2	+ 8,2
Proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les écoles	21,7	15,5	+ 6,2	22,0	16,1	+ 5,9

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

La baisse des effectifs scolaires s'accroît particulièrement en Zus

En 2007-2008, sur plus de 7 800 établissements secondaires (collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels), 8,9 % sont situés en Zus. Dans ces quartiers, les lycées professionnels sont surreprésentés (9,8 % sont en Zus) au détriment des lycées généraux (7,6 %), alors que la proportion de collèges dans ces quartiers est plus « centrale » (9,2 %) (**tableau 3**).

De 2002 à 2007, le nombre d'établissements secondaires a nettement diminué en Zus (-2,5 %) alors qu'il augmentait légèrement sur l'ensemble du territoire (+0,7 %).

Les tendances constatées entre 2002 et 2006 se confirment ainsi en 2007-2008 : la diminution du nombre de collèges s'accroît dans les quartiers sensibles (-3,4 %) alors que leur nombre augmente en France (+1,5 %).

Le nombre de lycées professionnels diminue légèrement en Zus par rapport à l'année scolaire 2002-2003 (-1,0 %) mais bien moins que relativement à la moyenne nationale (-5,2 %).

Le nombre d'établissements du secondaire a baissé de 2,5 % en 5 ans en Zus alors qu'il a augmenté de 0,7 % sur tout le territoire.

Enfin, on observe en Zus une progression plus marquée du nombre de lycées généraux sur cette même période qu'au niveau national (+2,6 %

contre +2,1 %). Le retard en Zus par rapport au niveau national, en termes de présence de ces établissements, tendrait donc à se réduire.

Tableau 3
Nombre d'établissements publics en 2002-2003 et 2007-2008

Type d'établissement	Zus		France entière (y compris Dom)		Proportion d'établissements publics en Zus en 2007-2008 (en %)
	Nombre d'établissements publics en 2007-2008	Évolution 2002-2003 à 2007-2008 (en %)	Nombre d'établissements publics en 2007-2008	Évolution 2002-2003 à 2007-2008 (en %)	
Collèges	481	-3,4	5 247	+1,5	9,2
Lycées généraux	119	+2,6	1 563	+2,1	7,6
Lycées professionnels	101	-1,0	1 027	-5,2	9,8
Total	701	-2,5	7 837	+0,7	8,9

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

En 2007-2008, 9,0 % des élèves des établissements publics du secondaire de France métropolitaine et des Dom sont scolarisés en Zus (**tableau 4**).

Sont ainsi scolarisés dans les établissements situés en Zus, 10,2 % des élèves des lycées professionnels, 9,4 % des élèves des collèges et 8,1 % des élèves des lycées d'enseignement général.

La baisse structurelle des effectifs d'élèves dans le secondaire public perdure en 2007-2008 et plus particulièrement en Zus. Entre 2002-2003 et 2007-2008, elle atteint 4,7 % en moyenne nationale contre 10,8 % pour les effectifs scolarisés en Zus. Cette baisse s'accroît en Zus en 2007-2008 puisque, par rapport à l'année 2006-2007, la baisse des effectifs est de 4,6 % (contre une baisse annuelle moyenne de 1,7 % entre 2002 et 2006). Sur la France entière, cette baisse est davantage linéaire : 1,3 % de baisse d'effectifs par rapport à l'année 2006-2007 contre 1 % en moyenne entre les années 2002-2003 et 2006-2007.

Depuis 2002-2003, cette baisse d'effectifs est particulièrement marquée dans les collèges en Zus (-14,8 % en Zus, -6,8 % en France). Les effectifs des lycées généraux, quant à eux, diminuent en Zus de 5,0 % alors qu'au niveau de la France entière la diminution est plus modérée (-1,9 %). Enfin, les lycées professionnels qui, l'année précédente, semblaient maintenir leur attractivité dans les quartiers sensibles connaissent dans ces quartiers une diminution significative de leurs effectifs (-3,3 % par rapport à 2002), soit une baisse sensiblement plus marquée qu'au niveau national (-2,6 %).

Cette baisse généralisée des effectifs scolaires dans les établissements en Zus s'explique d'abord par des raisons démographiques : les générations plus récentes sont moins nombreuses que par le passé. Le fait que cette baisse soit plus marquée en Zus pourrait s'expliquer en partie par l'assouplissement de la carte scolaire qui pourrait pousser certains parents à faire étudier leurs enfants dans des établissements situés en dehors des Zus.

Les effectifs scolaires du secondaire ont baissé de 4,6 % en un an en Zus et de 1,3 % sur tout le territoire.

Tableau 4
Effectifs scolaires dans les établissements publics en 2002-2003 et 2007-2008

Types d'établissement	Zus		France entière (y compris Dom)		Proportion des effectifs en Zus en 2007-2008 (en %)
	Nombre d'élèves des établissements publics en 2007-2008	Évolution 2002-2003 à 2007-2008 (en %)	Nombre d'élèves dans les établissements publics en 2007-2008	Évolution 2002-2003 à 2007-2008 (en %)	
Collèges	235 083	- 14,8	2 495 938	- 6,8	9,4
Lycées (généraux et technologiques)	123 257	- 5,0	1 526 631	- 1,9	8,1
Lycées professionnels	45 334	- 3,3	445 243	- 2,6	10,2
Total	403 674	- 10,8	4 467 812	- 4,7	9,0

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Autre illustration de la très nette diminution des effectifs scolaires dans le secondaire public en Zus : entre 2006-2007 et 2007-2008 les effectifs des élèves de 6^e scolarisés en Zus diminuent de 5,3 % alors qu'ils augmentent de 1,7 % dans les établissements implantés hors Zus (**tableau 5**).

Cette diminution est cependant légèrement plus faible pour les élèves issus de catégories sociales favorisées (cf. encadré page 198) : elle est de 4,7 % pour les enfants de parents d'un niveau social favorisé et de 5,5 % pour les enfants de parents d'un niveau social défavorisé ou moyen. La répartition des élèves de 6^e selon l'origine sociale des parents n'en est pas sensiblement modifiée dans les collèges en Zus : 62,2 % des élèves de 6^e ont des parents appartenant à une classe « défavorisée », 21,8 % à une classe « moyenne », et 16,1 % à une classe « favorisée ». En revanche, la situation est plus contrastée dans les classes de 6^e implantées en dehors des Zus : si le nombre d'enfants de parents d'un niveau social « défavorisé » diminue (- 2,3 %), les élèves issus d'un milieu « moyen » ou « favorisé » sont en augmentation (respectivement + 3,2 % et + 2,1 %).

Par rapport aux établissements implantés en dehors des Zus, les élèves de 6^e ayant des parents de niveau social « défavorisé » sont toujours largement surreprésentés en Zus (62,1 % contre 40,2 % en dehors des Zus) alors que les classes « moyennes » (21,8 % contre 27,9 %) et surtout les classes « favorisées » (16,1 % contre 31,9 %) sont sous-représentées.

Ces résultats indiquent que les écarts de structure ont même augmenté entre les classes de 6^e en Zus et celles en dehors des Zus.

Malgré tout, depuis 2002, en Zus, le poids des élèves de catégories modestes a diminué de 1,5 point, celui des catégories favorisées de 0,6 point, tandis que celui des catégories moyennes augmente de plus de 2,1 points.

La part des élèves issus de milieux défavorisés est supérieure en Zus de 22,1 points à celle des autres quartiers.

Tableau 5
Élèves de 6^e selon la catégorie sociale des parents en 2006-2007 et 2007-2008

Niveau social des parents	Zus				Hors Zus			
	Effectifs	Évolution entre 2006-2007 et 2007-2008 (en %)	Répartition (%)		Effectifs	Évolution entre 2006-2007 et 2007-2008 (en %)	Répartition (%)	
			2006-2007	2007-2008			2006-2007	2007-2008
Défavorisés	36521	-5,5	62,2	62,1	235929	-2,3	41,4	40,2
Moyens	12791	-5,5	21,8	21,8	163779	3,2	27,2	27,9
Favorisés	9468	-4,7	16,0	16,1	187232	2,1	31,4	31,9
Ensemble	58780	-5,3	100	100	586940	0,6	100	100

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Composition sociale des classes de 6^e y compris Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

Pour calculer l'indicateur, les professions et catégories socioprofessionnelles, (nomenclature Insee des PCS) des responsables légaux sont regroupées. Ces regroupements reprennent le principe utilisé pour les indicateurs Ipes (Indicateur pour le pilotage des établissements du second degré). Ils sont établis d'après les proximités de résultats scolaires des élèves observées dans les différentes études conduites sur la question des inégalités sociales de scolarisation.

L'indicateur s'appuie sur trois catégories de regroupement :

La catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle.

La catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels

de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs-exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

La catégorie dite « favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires.

L'indicateur donne le pourcentage d'élèves présents en sixième (y compris en Segpa) à la rentrée, dont le responsable légal appartient à une catégorie socioprofessionnelle dite « défavorisée », « favorisée » ou « moyenne ».

Dans les lycées en Zus, une spécialisation toujours aussi forte des filières post-bac

Le nombre de divisions d'enseignement général ou technologique (**tableau 6**) enregistre une forte baisse en 2007-2008 en Zus (-4,1 % par rapport à 2006-2007) en comparaison de celle des autres quartiers (-1 %). La baisse s'accroît en Zus alors qu'elle se stabilise en dehors de ces quartiers. De fait, la proportion des divisions d'enseignement général ou technologique en

Zus est en légère baisse (8,8 % en 2007-2008 contre 9,1 % en 2006-2007) Notons que l'aire de recrutement des lycées excède en général le territoire de la Zus. Cet indicateur informe donc de manière assez imparfaite sur la réalité de l'environnement scolaire des élèves de Zus à l'âge du lycée ; il est aussi bien évidemment lié aux évolutions démographiques.

Tableau 6
Divisions d'enseignement général ou technologique dans les lycées

Indicateur	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus	Hors Zus	Proportion en Zus (en %)	En Zus	Hors Zus	Proportion en Zus (en %)
Nombre de divisions d'enseignement général ou technologique	3468	38031	9,1	3325	37633	8,8

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Par rapport à l'année scolaire 2006-2007, le nombre de divisions post-bac reste stable en Zus. Dans ces quartiers, les classes préparatoires aux grandes écoles sont toujours sous-représentées

(5,8 % de l'ensemble de ces classes) par rapport aux sections de techniciens supérieurs (13,1 % de l'ensemble) et aux autres divisions post-bac (28 % de l'ensemble) (**tableau 7**).

Tableau 7
Divisions post-bac

Nombre de divisions post-bac dans les lycées	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus	Hors Zus	Proportion en Zus (en %)	En Zus	Hors Zus	Proportion en Zus (en %)
Classes préparatoires aux grandes écoles	99	1720	5,8	102	1744	5,8
Sections de techniciens supérieurs	823	6150	13,4	815	6218	13,1
Autres divisions post-bac (préparations paramédicales...)	15	51	29,4	14	50	28,0

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

La proportion de redoublants reste deux fois plus élevée en Zus qu'ailleurs

En 2007-2008, 3,7 % des élèves de 6^e en Zus accusent un retard de deux ans ou plus, contre 1,7 % en dehors de ces quartiers. En un an, la part d'élèves en retard d'au moins deux ans a de

nouveau diminué ; cette baisse est comparable dans les collèges en Zus et ceux situés hors Zus (-0,4 point en Zus) (**tableau 8**).

Tableau 8
Scolarité au collège

Indicateurs	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)
Proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6 ^e	4,1	2,1	+2,0	3,7	1,7	+2,0
Taux d'accès de 6 ^e en 3 ^e (dans le même établissement)	73,1	75,1	-2,0	72,4	74,8	-2,4

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Par ailleurs, les taux d'accès de 6^e en 3^e dans un même établissement diminuent plus rapidement dans les collèges en Zus qu'en dehors de ces quartiers (-0,7 point en Zus contre -0,3 point en dehors des Zus). De fait, depuis 2006-2007, les écarts ont augmenté entre les établissements de ces zones géographiques.

De même, en 2007-2008, les différences d'orientation vers la 1^{re} ES entre les collèges en Zus et ceux implantés hors Zus s'accroissent encore au profit de ces derniers.

Dans les autres sections de la filière générale et technologique, les écarts entre les collèges situés en Zus et ceux en dehors des Zus semblent se stabiliser.

Le devenir des élèves de 3^e en fin de 2^{nde} générale ou technologique (**tableau 9**) diffère fréquemment selon l'implantation du collège en Zus ou en dehors de ces quartiers.

Le taux de redoublement en 2^{nde} est globalement plus élevé pour les collégiens scolarisés en Zus que pour les autres (20,5 % soit 5,8 points de plus que dans les établissements hors des Zus). Si, par rapport à 2006-2007, ces taux ont diminué en Zus (-0,8 point), cette diminution est moins nette que dans les autres établissements (-1,4 point) : l'écart entre les établissements situés en Zus et ceux des autres quartiers progresse donc sensiblement.

C'est ainsi que les collégiens scolarisés en Zus se dirigent davantage vers les filières technologiques ou professionnelles que dans les filières générales (1^{re} L, ES, S). Les différences restent stables par rapport à l'année dernière. L'écart le plus important concerne l'orientation en 1^{re} S qui concerne 23,3 % des élèves initialement en Zus contre 31,7 % initialement hors des Zus. L'écart, qui s'était réduit en 2006-2007, augmente de nouveau en 2007-2008 (passant de 7,5 points à 8,4 points), retrouvant le niveau de 2005-2006. Le poids de cette filière augmente ainsi de 1,0 point dans les établissements situés hors Zus alors qu'il reste stable dans les établissements des Zus (+0,1 point).

La proportion d'élèves ayant quitté la filière générale (autres cas) est en sensible augmentation dans les collèges en Zus (+0,7 point en un an) et encore plus dans les collèges des autres quartiers (+1,0 point). Il est difficile d'interpréter cette évolution : les autres cas correspondent à des élèves que l'on ne retrouve pas, en particulier parce qu'ils sont entrés dans la vie active, ont abandonné leur formation ou sont partis en apprentissage, dans l'enseignement agricole ou un autre enseignement ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale.

Davantage de spécialisation en fin de 2^{nde} générale pour les élèves scolarisés en Zus en 3^e.

Tableau 9
Devenir en fin de 2^{nde} des élèves de 3^e orientés en 2^{nde} générale ou technologique

	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)
Proportion d'élèves orientés en 1 ^{re} ES	13,4	16,2	-2,8	13,2	16,6	-3,4
Proportion d'élèves orientés en 1 ^{re} L	8,1	9,3	-1,2	7,9	9,2	-1,3
Proportion d'élèves orientés vers une 1 ^{re} S	23,2	30,7	-7,5	23,3	31,7	-8,4
Proportion d'élèves orientés en 1 ^{re} SMS ou STT	17,0	12,5	+4,5	17,1	12,4	+4,7
Proportion d'élèves orientés en 1 ^{re} STI ou STL	6,7	6,5	+0,2	6,6	6,6	0,0
Proportion d'élèves orientés vers un bac technologique (BTN) spécifique	0,2	0,4	-0,2	0,2	0,4	-0,2
Proportion d'élèves orientés en BEP ou CAP	4,8	3,1	+1,7	5,1	3,0	+2,1
Proportion d'élèves redoublant	21,3	16,1	+5,2	20,5	14,7	+5,8
Proportion autres cas	5,3	4,5	+0,8	6,0	5,5	+0,5

Champ : élèves provenant de collèges publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Note de lecture : le terme « en Zus » se réfère aux élèves dont la 3^e s'est effectuée au sein d'un collège situé en Zus ; le terme « hors Zus » se réfère aux élèves dont la 3^e s'est effectuée au sein d'un collège situé hors des Zus.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Concernant les élèves de 3^e orientés en 2^{nde} professionnelle (**tableau 10**), notons la diminution du taux de redoublement en 2^{nde} (à 6,4% soit une baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente). Cette baisse est légèrement plus

marquée en Zus que dans les autres quartiers (où la baisse n'est que de 0,4 point). L'écart tend donc à se réduire même s'il reste toujours en faveur des collèges situés en dehors des Zus.

Tableau 10
Devenir en fin de 2^{nde} des élèves de 3^e orientés en 2^{nde} professionnelle

Indicateurs	Année scolaire 2006-2007			Année scolaire 2007-2008		
	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)	En Zus (en %)	Hors Zus (en %)	Écart (en points)
Proportion d'élèves orientés vers une terminale BEP ou un CAP	76,6	81,2	-4,6	74,5	79,6	-5,1
Proportion d'élèves redoublant	7,0	4,7	+2,3	6,4	4,3	+2,1
Proportion autres cas	16,4	14,1	+2,3	19,0	16,1	+2,9

Champ : élèves provenant de collèges publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Note de lecture : le terme « en Zus » se réfère aux élèves dont la 3^e s'est effectuée au sein d'un collège situé en Zus ; le terme « hors Zus » se réfère aux élèves dont la 3^e s'est effectuée au sein d'un collège situé hors des Zus.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

La baisse du taux de redoublement en 2nde professionnelle en Zus et en dehors des Zus s'accompagne d'une baisse du taux d'élèves orientés vers une terminale professionnelle, un BEP ou un CAP. C'est ainsi que la proportion des élève-

ves ayant quitté la filière professionnelle (autres cas) est en nette progression notamment en Zus (+2,6 points dans les quartiers Zus en un an contre +2,0 points dans les autres quartiers).

Retards scolaires et redoublements : plus élevés en Zus, particulièrement pour les garçons. Mais les écarts se réduisent

Les différences de résultats scolaires entre filles et garçons sont significatives et d'une ampleur particulière en France ces dernières années.

Les différences de scolarité entre filles et garçons sont considérées à partir des taux de retard de deux ans ou plus en 6^e et en 3^e, mais également à travers des taux de redoublement enregistrés dans ces deux classes.

Quel que soit le sexe de l'élève les taux de retard de deux ans ou plus en 6^e ou en 3^e sont très nettement supérieurs au sein des collèges en Zus que dans ceux des autres quartiers.

Toutefois, et là encore pour les filles comme pour les garçons, les taux de retard diminuent depuis l'année dernière de façon plus prononcée en Zus qu'en dehors de ces quartiers.

Dans tous les cas, les taux de retard des filles sont nettement inférieurs à ceux des garçons, les écarts étant encore plus prononcés en Zus. Cela étant, la tendance à la baisse du taux de retard de deux ans ou plus est plus nette chez les garçons que chez les filles et plus encore en Zus : les garçons tendent donc à se rapprocher du niveau des filles.

De même que pour les retards scolaires, les redoublements en 6^e sont plus rares dans les établissements situés en dehors des Zus, pour les filles comme pour les garçons. En outre, quelle que soit l'implantation de l'établissement, les filles redoublent moins souvent que les garçons (**graphique 3**).

La hausse des redoublements constatés entre 2005-2006 et 2006-2007 en 6^e s'est nettement inversée en 2007-2008. C'est plus particulièrement le cas en Zus, où les niveaux atteints sont ainsi nettement inférieurs à ceux observés en 2004-2005 (-1,8 point).

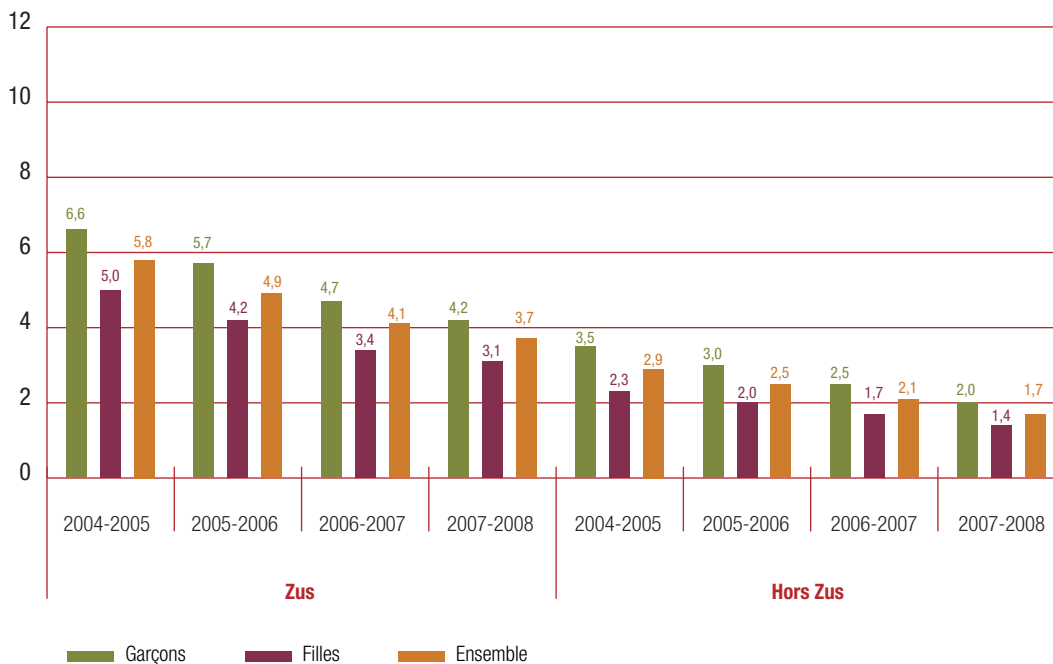
Tout comme pour les retards scolaires de deux ans et plus, la baisse du taux de redoublement en 6^e est plus prononcée chez les garçons que chez les filles, que ce soit en Zus ou en dehors des Zus. Là encore, les garçons ont tendance à rattraper leur retard sur les filles.

Les différences constatées entre quartiers Zus et autres quartiers concernant le redoublement en 3^e sont beaucoup plus ténues que celles observées en 6^e. Ainsi, les taux de redoublement ne sont que très légèrement en défaveur des Zus. D'une manière générale, les taux de redoublement en 3^e ont continué de baisser dans les Zus entre 2006-2007 et 2007-2008 alors qu'ils sont restés relativement stables dans les autres quartiers.

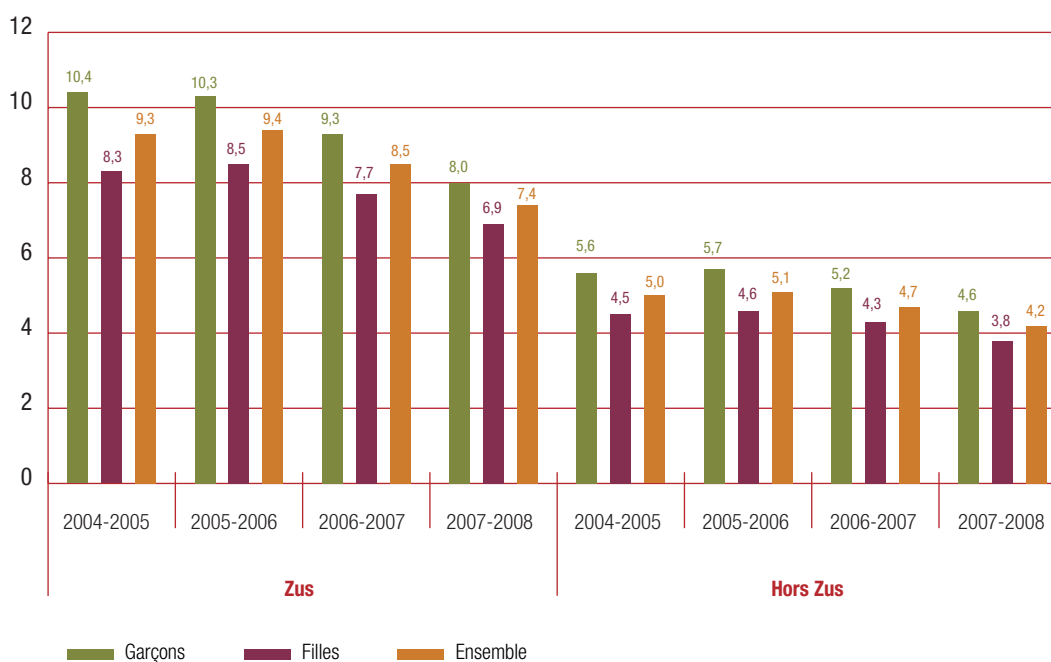
Enfin, les différences entre garçons et filles concernant les taux de redoublement en 3^e sont très peu significatives en Zus, et inexistantes dans les autres quartiers.

Graphique 2
Retards scolaires dans les collèges en Zus et hors Zus

Part des élèves en retard de deux ans et plus en classe de 6^e (en %)



Part des élèves en retard de deux ans et plus en classe de 3^e (en %)



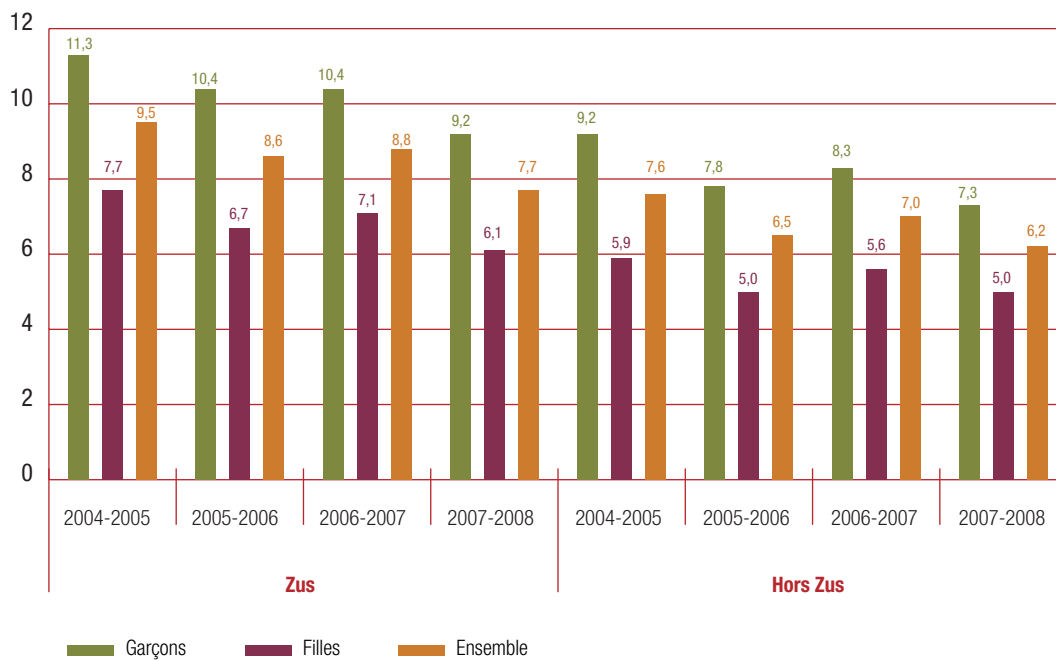
Lecture : durant l'année scolaire 2007-2008, dans les collèges publics situés en Zus, 3,7 % des élèves de 6^e étaient en retard de deux ans ou plus : 3,1 % des filles et 4,2 % des garçons.

Champ : collèges publics en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

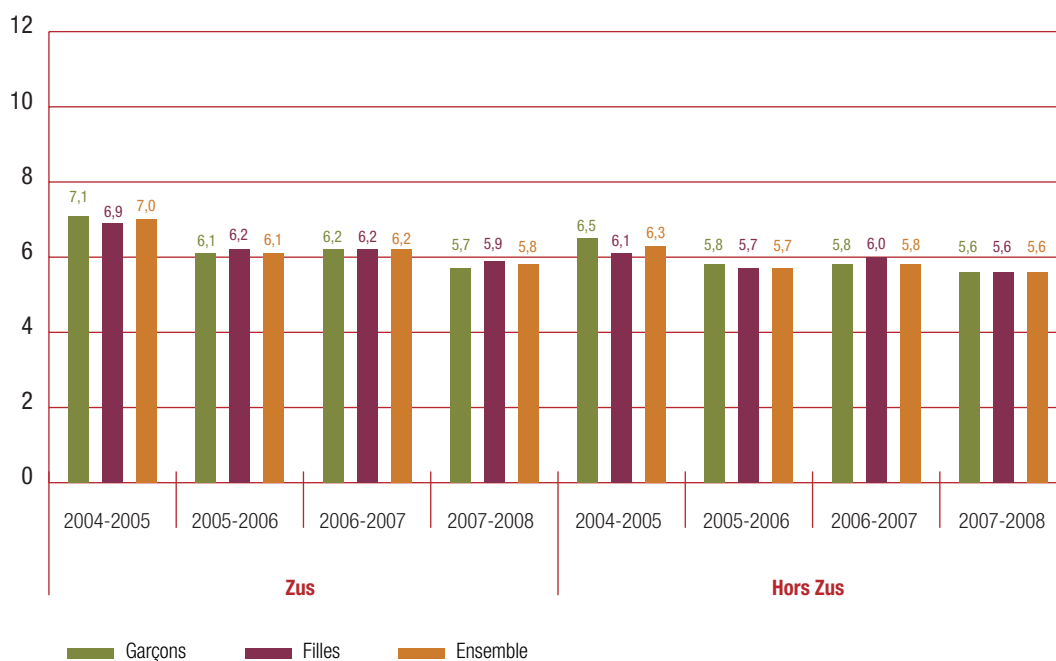
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Graphique 3 Redoublements dans les collèges

Taux de redoublement en classe de 6^e (en %)



Taux de redoublement en classe de 3^e (en %)



Lecture: lors de l'année scolaire 2007-2008, dans les collèges publics situés en Zus, 7,7% des élèves de 6^e redoublaient ; 6,1% des filles et 7,7% des garçons.

Champ: collèges publics en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Source: ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat dans les établissements en zones urbaines sensibles

Les taux de réussite au diplôme national du brevet continuent à augmenter sur tout le territoire mais de manière un peu plus soutenue dans les Zus. Dans les lycées, les évolutions sont contrastées selon les filières. Ainsi, le taux de réussite au bac L progresse, celui au bac S se maintient. À l'inverse, le taux de réussite au bac ES est en nette diminution. Dans les filières technologiques hormis la filière STG (anciennement STT), les taux de réussite sont en diminution par rapport à la session 2007. Les filières professionnelles enregistrent également une baisse de leurs taux de réussite. Ces tendances sont générales et communes aux établissements des Zus et des autres quartiers, mais les progressions des taux de réussite sont néanmoins tendanciellement plus fortes en Zus qu'en moyenne nationale alors que les baisses sont en revanche tendanciellement moins fortes.

Une hausse continue des taux de réussite au brevet y compris dans les collèges en Zus

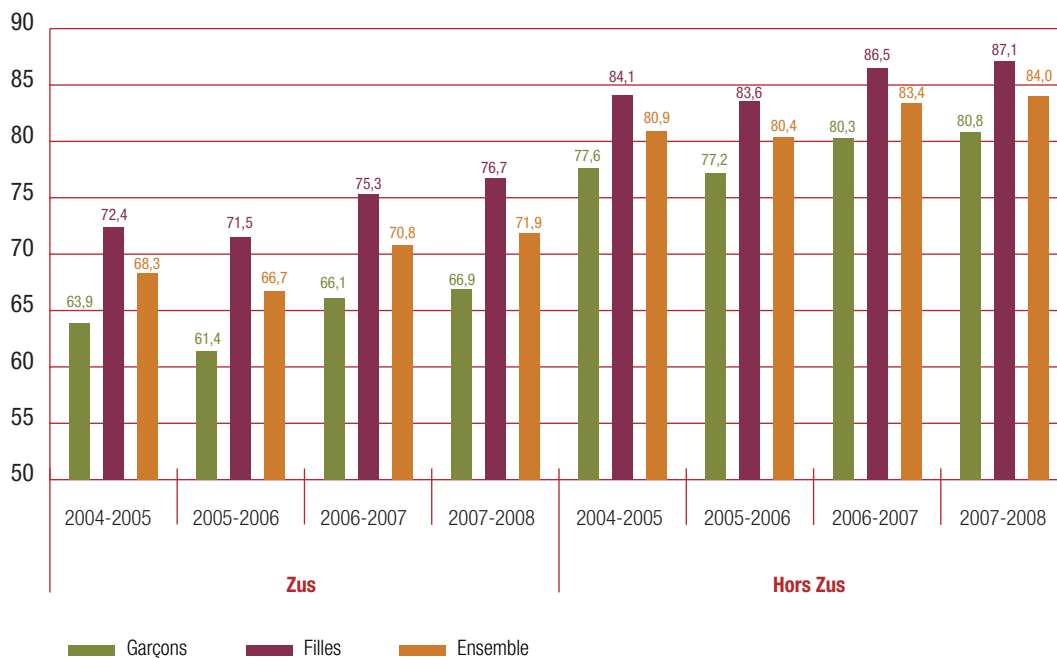
Comme beaucoup d'indicateurs de réussite scolaire, les taux de réussite au brevet cristallisent les difficultés supplémentaires que rencontrent les élèves des établissements en Zus par rapport à ceux des établissements situés en dehors de ces quartiers. Ainsi, en dehors des Zus, les établissements enregistrent en moyenne des taux de réussite au brevet de 12,1 points supérieurs à ceux situés en Zus. Ces écarts, s'ils restent importants, ont néanmoins tendance à se réduire chaque année depuis 2005-2006.

La hausse constatée dans les Zus en 2007-2008 (+ 1,1 point) est moins accentuée que celle de 2006-2007 (+4,1 points). Elle reste cependant plus élevée que celle enregistrée dans les quartiers extérieurs aux Zus (+0,6 point). Enfin, résultat commun à tous les établissements, les taux de réussite restent plus élevés chez les filles que chez les garçons (**graphique 1**).

En juin 2008, 71,9 % des élèves de 3^e scolarisés dans des établissements en Zus ont obtenu leur diplôme national du brevet.

Graphique 1

Taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collèges, en Zus et hors Zus



Lecture : en 2007-2008, le taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collèges en Zus était de 71,9%, avec un taux de réussite de 76,7% pour les filles et de 66,9% pour les garçons.

Champ : collèges publics en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Par rapport à l'année dernière et contrairement aux années précédentes, l'écart des taux de réussite au brevet entre garçons et filles a tendance à augmenter. Ainsi dans les Zus, de 9,2 points en 2006-2007, cet écart atteint 9,8 points en 2007-2008. Dans les établissements situés hors Zus l'écart entre les filles et les garçons passe de 6,2 points en 2006-2007 à 6,3 points en 2007-2008.

Les écarts concernant les taux de réussite au diplôme national du brevet entre établissements dans les Zus et dans les unités urbaines qui les entourent varient sensiblement selon les départe-

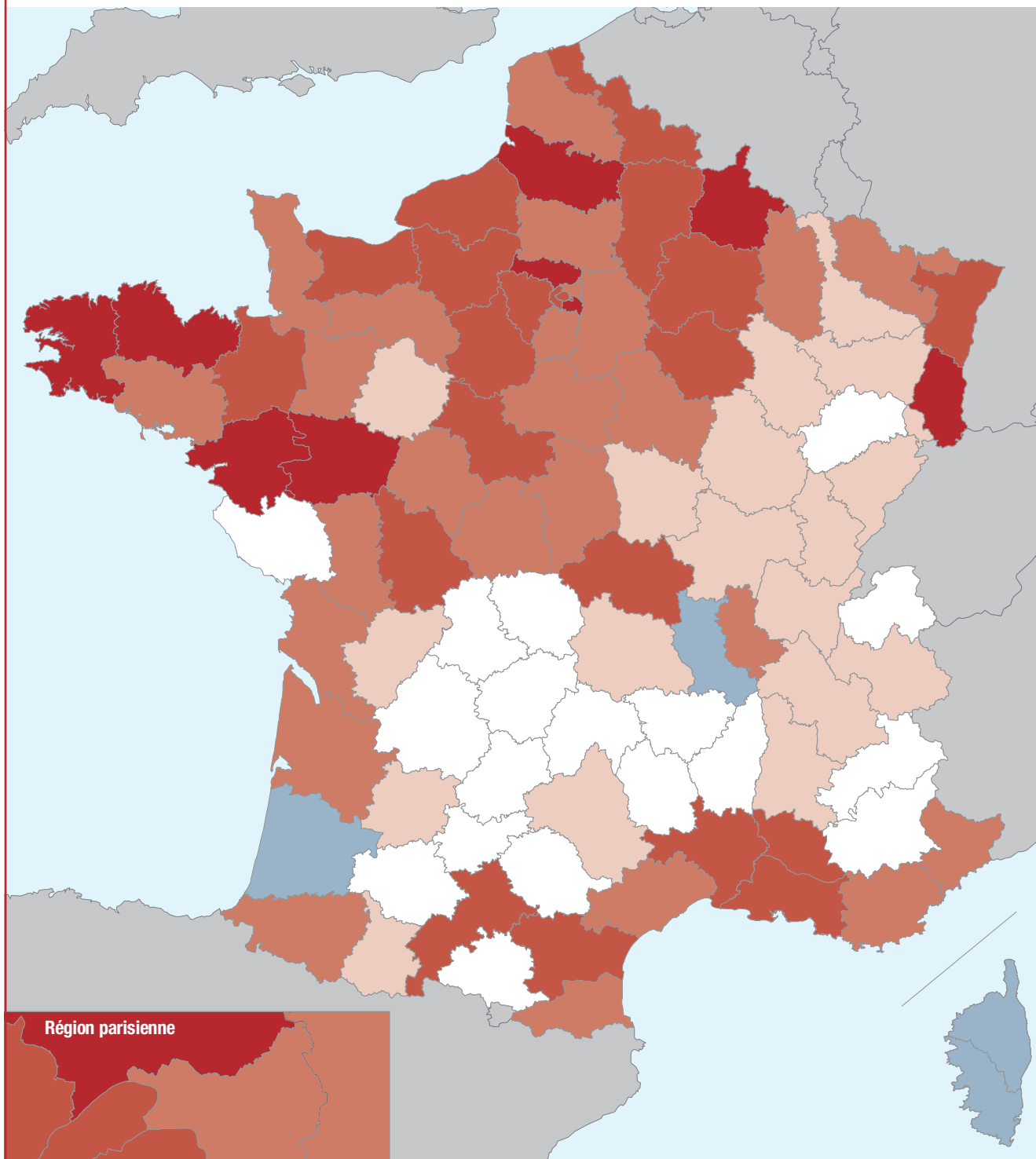
tements d'appartenance (**carte 2**). Ainsi, dans certaines zones plus « rurales » (Bourgogne, Franche-Comté, Corse, Vallée du Rhône...) le rapport du taux de réussite des établissements en Zus à celui des établissements dans les unités urbaines qui les entourent est assez proche de 1 : les résultats sont donc très proches entre les Zus et leurs unités urbaines. En revanche, d'autres régions plus urbanisées (telles que l'Île-de-France, le Nord), la Bretagne ou encore l'Alsace enregistrent des résultats sensiblement inférieurs en Zus à ceux des unités urbaines qui les entourent.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Carte 2
Moyenne départementale du rapport entre le taux de réussite au brevet en 2008 en Zus et dans leurs unités urbaines



Région parisienne

Moyenne départementale du rapport entre le taux de réussite au diplôme national du brevet des Zus et celui de leurs unités urbaines

- | | |
|------------------|---------------------------------|
| ■ Supérieure à 1 | ■ 0,8-0,85 |
| ■ 0,9-1 | ■ Inférieure à 0,8 |
| ■ 0,85-0,9 | □ Département sans Zus observée |

Moyenne nationale du rapport : 0,86

Source : ministère de l'Éducation nationale (DEPP), Cartographie Onzus.

La réussite au baccalauréat plus faible en Zus qu'ailleurs

Les taux bruts¹ de réussite au bac en juin 2008, enregistrés dans les lycées situés en Zus, sont comme ailleurs plus élevés dans les filières générales et technologiques. En Zus, dans les filières

générales, les baccalauréats S obtiennent les plus forts taux de réussite (85,1 %) devant les baccalauréats L (82,3 %) puis les baccalauréats ES (82,1 %).

Tableau 1
Taux de réussite au bac en Zus et France entière (sessions de juin 2007 et 2008)

Séries	Zus			France			Différence taux brut Zus-France (en points)	
	Taux brut Zus (en %)		Évolution 2007-2008 (en points)	Taux brut (en %)		Évolution 2007-2008 (en points)	2007	2008
	2007	2008		2007	2008			
Bac L	80,1	82,3	+2,2	84,4	86,2	+1,8	-4,3	-3,9
Bac S	84,8	85,1	+0,3	88,5	89,2	+0,7	-3,7	-4,1
Bac ES	83,3	82,1	-1,2	88,4	86,8	-1,6	-5,1	-4,7
Bac STI	79,4	77,0	-2,4	81,1	78,2	-2,9	-1,7	-1,2
Bac STL	83,3	82,7	-0,6	86,6	85,8	-0,8	-3,3	-3,1
Bac STG (STT en 2007)	74,6	77,7	+3,1	78,6	80,2	+1,6	-4,0	-2,5
Bac service	76,4	75,0	-1,4	78,1	76,3	-1,8	-1,7	-1,3
Bac production	75,4	74,7	-0,7	79,1	77,7	-1,4	-3,7	-3,0

Champ : lycées publics en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

De manière générale, les taux de réussite bruts aux bacs généraux, technologiques ou professionnels dans les établissements en Zus sont systématiquement en deçà du niveau national. Les écarts s'échelonnent entre -1,2 point pour le bac STI et -4,7 points pour le bac ES.

Dans les établissements en Zus, les élèves des filières technologiques ont des taux de réussite qui s'échelonnent entre 82,7 % (bac STL) et 77,0 % (bac STI).

Par rapport à la session de juin 2007, les résultats en Zus sont assez contrastés et reflètent relativement bien les tendances nationales. Le bac STG (anciennement STT) bénéficie de la plus forte progression par rapport à la session de juin 2007 (+3,1 points en Zus, +1,6 point au niveau national). Notons également la forte progression des filières L (+2,2 points en un an en Zus contre +1,8 point au niveau national).

La filière S, quant à elle, concentre toujours les plus forts taux de réussite avec une progression plus modérée par rapport à juin 2007 en Zus.

Avec 82,1 % de réussite en Zus, la filière ES obtient des résultats en retrait par rapport à juin 2007, baisse qui reste toutefois moins importante qu'au niveau national (-1,2 point contre -1,6 point). De même, le recul des taux de réussite dans la filière STI par rapport à 2007 (77,0 % de réussite soient -2,4 points) est moins important qu'au niveau national (-2,9 points).

Les taux de réussite aux bacs professionnels sont plutôt en retrait en Zus et en dehors des Zus par rapport à juin 2007. Le recul est malgré tout, là encore, moins important en Zus notamment pour les bacs professionnels liés à la production (-0,7 point en Zus contre -1,4 point en dehors des Zus).

Est aussi calculé un taux appelé «taux attendu», qui tient compte de la catégorie sociale, de l'âge, du sexe, et du niveau de l'élève à l'entrée du lycée. Sont prises en compte également cette année les caractéristiques sociodémographiques du lycée où est scolarisé l'élève car la réussite scolaire est très sensible au contexte du lieu de

1. C'est-à-dire non corrigés de l'impact sur les taux de réussite de l'âge et de l'origine sociale des élèves.

scolarisation (pourcentage d'élèves en retard scolaire, pourcentage d'élèves selon chaque catégorie sociale, pourcentage de filles). C'est sur ce principe qu'est calculé pour chaque lycée un taux de réussite attendu pour qualifier l'action propre du lycée, ce qu'il a en quelque sorte «ajouté» au niveau initial des élèves qu'il a reçus, en fonction du contexte sociodémographique qui était le sien. Ce taux attendu n'est pas un objectif, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite de chaque lycée si ces élèves connaissaient le même succès au baccalauréat que l'ensemble des candidats ayant les mêmes caractéristiques propres (âge, catégories sociales, sexe, niveau scolaire à l'entrée de seconde) dans des établissements ayant les mêmes caractéristiques (taux d'élèves en retard, taux d'élèves selon chaque catégorie professionnelle, taux de filles).

Si l'écart entre le taux brut et le taux attendu (taux brut – taux attendu), appelé «apport» ou «valeur ajoutée», est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne nationale, ce qui est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra **(tableau 2)**.

Cette approche relative permet une comparaison avec l'efficacité moyenne des établissements nationaux. Elle n'implique évidemment pas que les lycées ayant un apport ou une valeur ajoutée négative voient baisser le niveau de leurs élèves au cours de leur scolarité.

Tableau 2
Distribution des valeurs ajoutées par série des lycées situés en Zus (session de juin 2008), en points de pourcentage

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile
Bac L	-6,0	+1,0	+5,0
Bac S	-5,0	-1,0	+3,0
Bac ES	-7,5	-2,0	+5,0
Bac STI	-7,0	-1,0	+5,0
Bac STL	-8,0	-2,0	+6,0
Bac STG	-8,0	-0,5	+6,0
Bac service	-10,0	-0,5	+6,0
Bac production	-11,5	-5,5	+7,0

Note de lecture : la valeur ajoutée d'un établissement est calculée en faisant la différence des sous-taux bruts de réussite au bac avec celui que l'on attendrait étant donné les caractéristiques de ses élèves et celles de l'établissement.

Lecture : parmi les lycées publics situés en Zus ayant une section L, un sur quatre a une valeur ajoutée de 5 points ou plus, un sur quatre a une valeur ajoutée comprise entre +5 et +1, un sur quatre a une valeur ajoutée comprise entre +1 et -6 et un sur quatre a une valeur ajoutée inférieure à -6.

Champ : lycées publics en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Excepté pour la série L du baccalauréat, plus de la moitié des lycées implantés en Zus ont un taux de réussite inférieur (la valeur ajoutée est négative) aux taux de réussite des élèves ayant les mêmes âges et origines sociales dans des lycées aux caractéristiques comparables sur l'ensemble du territoire. Les plus grands écarts concernent les bacs professionnels liés à la production où plus de la moitié des lycées ont un taux de réussite brut inférieur de 5,5 points à

celui attendu. Mis à part cette dernière filière, on constate qu'une fois «gommés» les effets de structure liés aux caractéristiques propres des élèves des lycées, environ la moitié des lycées implantés en Zus obtient des taux de réussite au bac au moins égaux à ceux attendus. On constate ainsi qu'au moins un quart des lycées des Zus présente une valeur ajoutée positive, de 3 à 7 points selon les filières.

De 2005 à 2007 : indicateurs manquants

Certains indicateurs ne sont pas renseignés pour l'année scolaire 2007-2008, certains n'étant pas disponibles, pour des raisons techniques ou administratives. C'est le cas des données relatives aux écoles primaires, indisponibles à l'éche-

lon national en raison d'une grève administrative des directeurs et des directrices d'école. Manquent également les résultats aux examens des élèves boursiers.

Indicateurs non renseignés dans le présent rapport

- Indicateurs nationaux de moyens dans les établissements en zone urbaine sensible
- Nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles
- Indicateurs de résultats
- Résultats aux évaluations nationales (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales)
- Proportion d'élèves en retard au début du cycle 3
- Proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3
- Le taux d'évitement à l'entrée en 6^e

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé

**Les établissements
 et la réussite scolaires**
 La sécurité et la tranquillité publiques

Le retard scolaire des élèves de 6^e dans les quartiers de la politique de la ville

Jean-Michel Floch (Insee), Chantal Brutel (DEPP au moment de l'étude)

Les élèves de 6^e résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont plus souvent en retard scolaire. Les caractéristiques individuelles des élèves (nationalité, profession des parents...) expliquent en partie ces retards plus fréquents. La résidence en Zus, contribue, toutes choses égales par ailleurs, à augmenter le risque de retard et d'autres quartiers de la politique de la ville présentent eux aussi des taux de retard très importants.

211

Une forte disparité territoriale du retard scolaire en 6^e

En France métropolitaine, trois quarts des collégiens de 6^e ont un âge standard au moment de la rentrée scolaire 2008, pour ce niveau d'enseignement, soit dix ans. Le retard scolaire d'un an concerne 20 % des élèves de 6^e. En revanche, le retard scolaire de deux ans ou plus apparaît désormais comme une exception ; ceci reflète les résultats des politiques éducatives visant à limiter le recours au redoublement et à atténuer les difficultés scolaires au cours de la scolarité élémentaire. Enfin, l'avance d'une année est un phénomène également rare, mais un peu plus fréquemment observé que le retard scolaire de deux ans ou plus. À la rentrée 2008, les trois quarts des enfants ayant un retard scolaire en 6^e (soit 15 % du total des élèves de 6^e) l'ont acquis avant leur entrée au collège, le quart restant est composé d'enfants ayant redoublé leur classe de 6^e.

Le géoréférencement des adresses de résidence des élèves (encadré page 217) permet d'éclairer ces résultats, en intégrant les informations relatives à la géographie des quartiers prioritaires. Les élèves de 6^e qui résident en Zus (soit 8 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans ce niveau d'enseignement) sont plus fréquemment en retard scolaire que les enfants d'autres quartiers. Un tiers d'entre eux ont effectivement au moins un an de retard. Dans les nouveaux quartiers prioritaires définis en 2007 dans le cadre des Cucs, le retard scolaire est également important, mais cependant moins répandu qu'en Zus (**tableau 1**).

À la rentrée 2008, trois élèves de 6^e sur quatre ont l'âge standard, soit 10 ans.

Tableau 1
Répartition des élèves selon leur éventuel retard scolaire en 6^e (en %), pour la rentrée scolaire 2008

	En avance d'un an	Normal	En retard d'un an	En retard de deux ans ou plus
Ensemble	3,5	75,6	19,0	1,9
Quartier de résidence				
Zus	1,9	65,6	29,3	3,2
Cucs non Zus	2,3	68,3	26,4	3,0
Hors Cucs	3,9	78,7	15,9	1,5
Nationalité de l'élève				
Française	3,5	76,6	18,4	1,5
Étrangère	1,5	52,6	35,0	10,9
Catégorie sociale des parents				
Très favorisée	7,4	86,4	5,8	0,4
Favorisée	3,6	82,1	13,3	1,0
Moyenne	2,6	77,0	18,9	1,5
Défavorisée	1,3	65,4	29,9	3,4

Source : fichiers des élèves de la DEPP (Éducation nationale), géoréférencement Insee.

Champ : France métropolitaine, élèves de 6^e à la rentrée scolaire 2008.

Lecture : Cucs désigne les quartiers des contrats urbains de cohésion sociale.

La situation sociale des parents et la nationalité de l'élève sont autant de facteurs explicatifs de la réussite scolaire et peuvent contribuer à expliquer une partie des différences observées entre les élèves résidant en Zus et ceux résidant dans le reste du territoire.

De ces deux caractéristiques d'ordre sociodémographique, la nationalité de l'élève apparaît la plus discriminante. Le retard scolaire de deux ans est, sur l'ensemble du territoire français, d'environ 11 % pour les élèves étrangers, tandis que ceux d'entre eux ayant un âge standard ne représentent qu'un peu plus de la moitié des cas. Cette situation reflète sans doute une insertion plus tardive dans le système éducatif, notamment pour ceux entrés sur le territoire national après l'âge de six ans, sans maîtrise suffisante de la langue française. En effet, ces enfants suivent des dispositifs particuliers¹

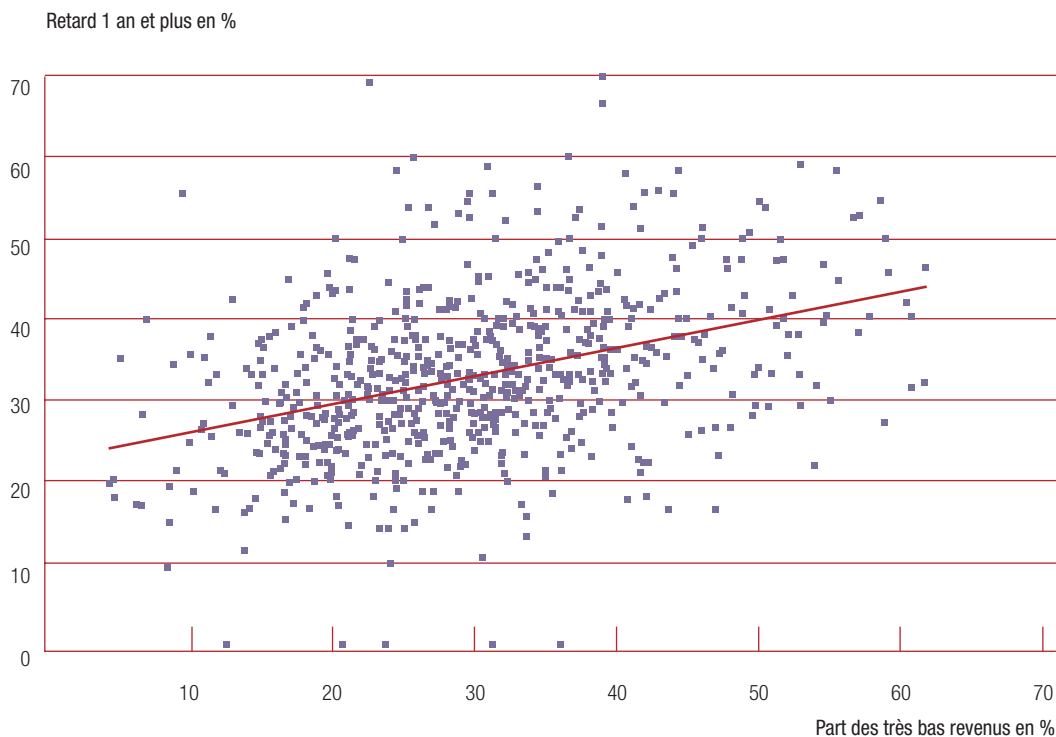
avant de pouvoir profiter pleinement d'une scolarité en classe « ordinaire ». Au cours de l'année scolaire 2008-2009, près de 35 000 nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les écoles, collèges et lycées de France métropolitaine et de l'ensemble des Dom.

La catégorie sociale des parents contribue également à expliquer en partie le niveau élevé du retard scolaire en Zus. En France, un tiers des élèves dont les parents sont de catégorie sociale défavorisée sont en retard scolaire d'au moins un an. Le **graphique 1** indique que, au sein des quartiers urbains, la fréquence du retard scolaire d'un an et plus s'accroît nettement quand la part des très bas revenus² par unité de consommation augmente. Les Zus, qui accueillent davantage de familles défavorisées, sont donc plus à risque de présenter des taux de retard élevés.

1. CLIN : classes ou regroupements d'initiation permettant aux élèves nouvellement arrivés en France et non francophones, d'acquérir une maîtrise suffisante du français pour suivre leur scolarité.

2. La part des très bas revenus est la part des habitants dont le revenu est inférieur au premier décile des revenus pour la France métropolitaine.

Graphique 1
Relation entre le taux de retard scolaire d'un an et plus en 6^e et la part des très bas revenus par unité de consommation, dans les quartiers politiques de la ville (Zus et Cucs)



Source : fichiers des élèves de 6^e pour la rentrée 2008 (DEPP, Éducation nationale – géoréférencement par l'Insee), revenus fiscaux localisés 2006 (Insee-DGI).

Lecture : chaque point représente un quartier (Zus ou Cucs non Zus). La droite rouge représente la tendance générale et traduit la croissance du retard scolaire avec la part des très bas revenus.

Champ : France métropolitaine, élèves de 6^e à la rentrée scolaire 2008.

Grande diversité des situations dans les quartiers...

Toutefois, les nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville ne constituent pas un ensemble homogène. En effet, la population des Zus varie de quelques centaines à près de 54 000 habitants. La part de ménages à bas revenus varie quant à elle de 4 % à plus de 60 % et la proportion de collégiens ayant au moins un an de retard se situe entre 9,5 % et 58 % en Zus. Dans les quartiers Cucs non Zus, l'éventail est légèrement plus ouvert (**tableau 2**).

L'hétérogénéité des quartiers Cucs non Zus est donc supérieure à celle des Zus. La variabilité des indicateurs dans les petits quartiers est importante. Elle traduit des effets liés au faible nombre d'enfants de 6^e dans certains quartiers et à l'hétérogénéité de ceux-ci. Par ailleurs, les politiques éducatives locales et notamment les moyens accordés aux collèges situés dans ou

proches des Zus varient d'un quartier à l'autre. Certains d'entre eux sont des quartiers très dégradés et très enclavés. D'autres, au contraire, sont très éloignés de la situation moyenne des quartiers prioritaires.

Si, dans les quartiers de la politique de la ville, le retard scolaire n'est pas plus souvent acquis au cours de la scolarité élémentaire que dans les autres quartiers, cette situation est très variable selon les Zus. Pour certaines d'entre elles, plus de la moitié des élèves arrive en 6^e avec au moins un an de retard alors que pour d'autres, ce n'est le cas que pour neuf entrants sur cent. Indépendamment de la composition sociale de ces quartiers, la politique des établissements dans lesquels sont scolarisés les élèves peut expliquer une partie de ces écarts.

Le taux de retard augmente tendanciellement avec la part des très bas revenus.

... mais l'hétérogénéité des situations n'est pas l'apanage des quartiers prioritaires

Les zones de retard scolaire d'un an et plus ne se limitent pas aux seuls quartiers prioritaires (**tableau 2**). Une analyse au niveau de l'Iris³, sur les seuls Iris ne contenant aucun quartier de la politique de la ville met en évidence une forte dispersion des taux de retard dans ces zones. Parmi les Iris situés hors des quartiers prioritaires

et scolarisant plus de 5 élèves en 6^e, 745 présentent des taux de retard scolaire supérieurs au taux médian des Zus. Les cinq départements de Seine-Saint-Denis, de Paris, du Nord, du Pas-de-Calais et des Bouches-du-Rhône concentrent plus du quart de ces Iris.

Tableau 2

Distribution des taux de retard scolaire à un an et plus dans les Zus, les quartiers non Zus des Cucs, et l'ensemble des quartiers urbains (Iris) ne contenant aucun quartier politique de la ville, à la rentrée 2008

Retards scolaires d'un an et plus	Quartiers Cucs non Zus	Zus	Iris hors quartiers politique de la ville
1 ^{er} décile	13,6	21,7	4,5
1 ^{er} quartile	21,6	26,6	9,1
Médiane	28,6	32,6	15,4
3 ^e quartile	37,4	39,0	23,3
9 ^e décile	45,4	45,8	31,2

Source : fichiers des élèves de la DEPP (Éducation nationale) géoréférencement Insee.

Champ : France métropolitaine et La Réunion, élèves de 6^e à la rentrée scolaire 2008 ; quartiers où sont scolarisés au moins 5 élèves de 6^e.

Lecture : dans 50 % des Zus, le retard scolaire est supérieur à 32,6 % (28,6 % dans les quartiers Cucs non Zus, 15,4 % dans les autres quartiers). Dans 10 % d'entre elles il est supérieur à 45,8 % (45,4 % dans les quartiers Zus non Cucs, 31,2 % dans les autres quartiers).

Un effet « quartier prioritaire » sur le retard scolaire

Indépendamment de certains facteurs explicatifs du retard scolaire (nationalité, catégorie sociale), qui sont effectivement plus présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est intéressant de regarder s'il n'existe pas un effet inhérent à ces zones. La modélisation du retard scolaire « toutes choses égales par ailleurs »⁴ se base sur une situation de référence qui est celle d'un élève de nationalité française, dont les parents appartiennent à une catégorie sociale moyenne, et qui réside en dehors d'un quartier prioritaire.

À un degré moindre que la nationalité et la profession des parents, la résidence dans une zone urbaine sensible est positivement associée au

risque de retard scolaire. En effet, parmi les élèves français dont les parents sont de classe moyenne, la probabilité d'être en retard scolaire pour un enfant résidant en Zus est de 24 %, contre 19 % pour les autres jeunes (**tableau 3**). Cet écart ne reflète pas uniquement un effet propre des Zus ; il illustre également potentiellement le rôle de caractéristiques individuelles non observées (hors nationalité de l'élève et catégorie sociale des parents) et non intégrées au modèle. Par ailleurs, le contexte dans lequel évoluent les élèves influe de manière spécifique sur leurs performances scolaires. Des études ont repéré des « effets de pairs » que ce soit au niveau des classes, des établissements ou du voisinage.

3. Les Iris (lots regroupés pour l'information statistique) représentent les briques de base en matière de diffusion de données locales. La France en compte environ 50 800 (50 100 en métropole et 700 dans les Dom).

4. Modélisation logistiqu.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé

**Les établissements
 et la réussite scolaires**
 La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 3
Probabilité d'être en retard d'un an et plus à la rentrée 2008, pour les élèves de 6^e

	Probabilité	Odd-ratio
Référence	19 %	1
Nationalité de l'élève		
Française	19 %	1
Étrangère	35 %	2,32
Catégorie sociale des parents		
Très favorisée	6 %	0,28
Favorisée	13 %	0,67
Moyenne	19 %	1
Défavorisée	29 %	1,82
Quartier de résidence		
Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville	19 %	1
Quartier prioritaire de la politique de la ville	24 %	1,36

Source : fichiers des élèves de la DEPP (Éducation nationale), géoréférencement Insee

Lecture : la situation de référence est celle d'un élève de nationalité française, dont les parents appartiennent à une catégorie sociale moyenne, et qui réside en dehors d'un quartier prioritaire. Parmi les élèves de catégorie sociale moyenne et de nationalité française, la probabilité d'être en retard scolaire pour un enfant résidant en Zus est de 24 %, contre 19 % hors Zus. L'odd-ratio est de 1,36 pour les élèves en Zus ; il mesure grossièrement l'accroissement du risque d'être en retard scolaire lié à la résidence en Zus.

Champ : France métropolitaine et La Réunion, élèves de 6^e à la rentrée scolaire 2008

Une grande disparité des situations au sein des Zus

Dans les Zus, le pourcentage d'élèves de 6^e en retard scolaire est en général supérieur à celui observé sur l'ensemble de leur commune. Toutefois, 110 Zus sont mieux positionnées que leur commune de rattachement, ce qui suggère vraisemblablement des politiques locales spécifiques en matière d'accompagnement éducatif et scolaire. À l'opposé, pour 75 Zus, le retard scolaire est deux fois plus important que celui observé dans leur commune d'appartenance.

La géolocalisation des données, qui a rendu possible la production des résultats précédents sur les quartiers de la politique de la ville, permet aussi de faire des traitements plus précis, sur des aires géographiques plus étendues, et de faire apparaître de grandes tendances.

La méthode utilisée repose sur l'analyse de la localisation de la population des collégiens de 6^e (population de référence) et de ceux qui sont en retard (sous-population). La mise en rapport des représentations lissées, d'une part de la population des collégiens, et d'autre part de ceux qui sont en retard, permet une représentation simpli-

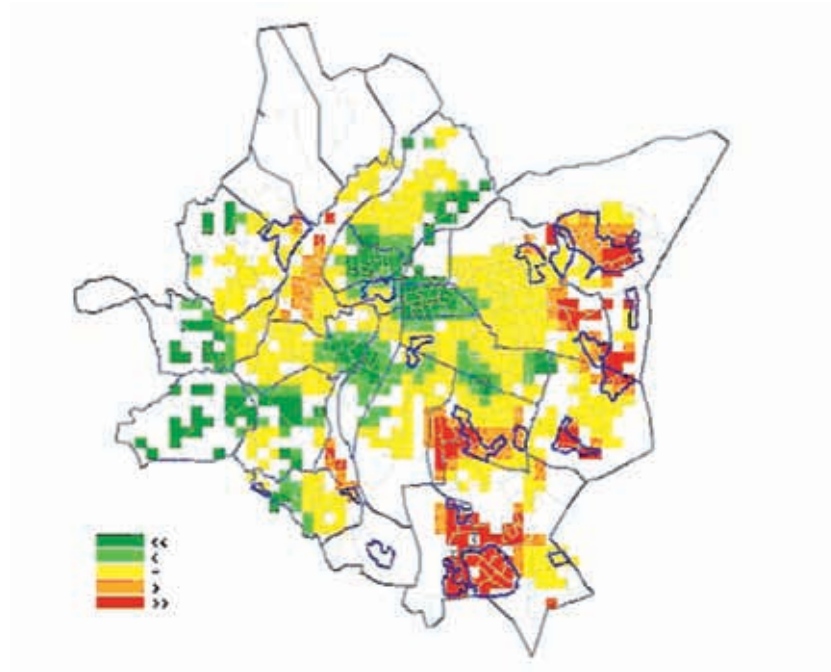
fiée de la répartition du retard scolaire, basée sur un indicateur de surreprésentation. Si l'homogénéité spatiale était parfaite, cet indicateur serait égal à un sur l'ensemble des territoires.

On propose ici deux exemples d'analyse, la première sur la région parisienne (Paris, 92, 93, 94) et la seconde sur l'unité urbaine de Lyon (**cartes 1 et 2**).

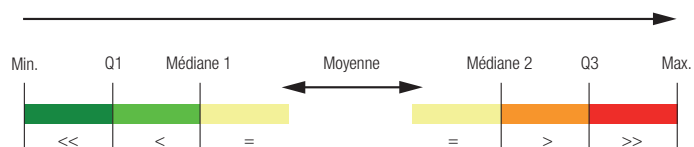
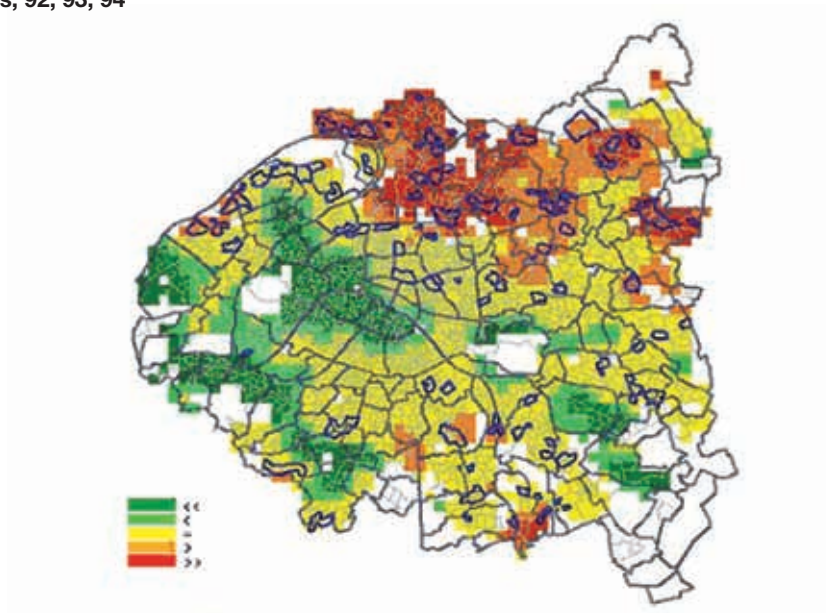
Ces deux cartes permettent d'apprécier les zones de surreprésentation ou de sous-représentation du retard scolaire en 6^e. Les couleurs chaudes correspondent aux zones où les retards scolaires en 6^e sont plus fortement représentés, les couleurs froides celles où ils sont moins représentés et le jaune celles où les retards scolaires se répartissent comme la population des élèves de 6^e.

Si les contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'inscrivent souvent dans des zones de surreprésentation du retard scolaire, ce n'est pas systématique. Les cas de sous-représentation sont toutefois très rares.

Carte 1
Lyon et communes contiguës



Carte 2
Paris, 92, 93, 94



Note : Q1 et Q3 désignent respectivement le 1^{er} quartile des Iris dont le taux de retard scolaire est inférieur à la moyenne nationale et le 3^e quartile des Iris dont le taux de retard scolaire est supérieur à la moyenne nationale.

L'emploi
Les entreprises
Les revenus des habitants
L'habitat
Les équipements
La santé

**Les établissements
et la réussite scolaires**

La sécurité et la tranquillité publiques

Géoréférencement des élèves

L'opération de géoréférencement des élèves de 6^e à la rentrée 2008 fait suite à une demande de la Délégation interministérielle à la ville afin de disposer d'un indicateur de retard scolaire dans le cadre du projet de révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cette opération résulte d'une collaboration entre les Services Statistiques Académiques (SSA) des rectorats, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et le Département de l'action

régionale de l'Insee. Conformément aux dispositions réglementaires en matière de secret statistique et de traitements informatiques (Cnil), les fichiers académiques anonymisés d'adresses des élèves de 6^e ont été centralisés par la DEPP et transmis à l'Insee qui a procédé au géoréférencement. Ce fichier d'adresses géoréférencées a ensuite été renvoyé aux SSA qui l'ont enrichi des variables nécessaires au calcul de l'indicateur et à son interprétation (date de naissance, sexe, nationalité, professions du responsable légal de l'élève).



L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité**et la tranquillité publiques**

La sécurité et la tranquillité publiques

→ Les faits constatés en zones urbaines sensibles en 2008

→ Insécurité et sentiment d'insécurité dans les zones urbaines sensibles

Liste des indicateurs associés au domaine « sécurité et tranquillité publiques » définis dans l'annexe de la loi du 1^{er} août 2003

Indicateurs de résultats :

- nombre de certains crimes et délits commis dans les zones urbaines sensibles (Zus) (coups et blessures volontaires, vols violents, dégradations de véhicules, cambriolages, dégradations de biens publics, etc.) ;
- taux d'élucidation des faits précédents ;
- nombre d'outrages et de violences à dépositaires de l'autorité publique ;
- nombre d'incidents scolaires signalés dans les collèges ;
- sentiment d'insécurité ressenti par les habitants au travers d'enquêtes auprès des ménages.

Indicateurs de moyens :

- nombre d'agents d'unités spécialisées (brigade des mineurs et brigade de prévention de la délinquance juvénile) affectés aux circonscriptions comprenant une ZUS ;
- nombre de dispositifs d'accès aux droits et à la justice (maisons de la justice et du droit, point d'accès au droit) ;
- nombre de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- nombre d'éducateurs de la prévention spécialisée ;
- nombre d'agents de médiation sociale.

Les faits constatés en zones urbaines sensibles en 2008

En 2008, le taux de délinquance globale en zones urbaines sensibles (Zus) reste inférieur à celui de leurs circonscriptions de sécurité publique (CSP): le taux d'atteintes aux biens y est inférieur de 12 %, mais celui des atteintes aux personnes y est supérieur de 6 %. En un an, la délinquance dans ces quartiers a diminué de façon un peu plus marquée que dans leurs CSP: les atteintes aux biens baissent de 6,5 %, les atteintes aux personnes de 1,7 %. En Zus, la délinquance globale diminue également dans la plupart des régions françaises avec des baisses records dans les quartiers de Bourgogne, des Pays de la Loire et d'Alsace.

La statistique des crimes et délits enregistrés

Comme pour les années précédentes, il a été demandé à chaque service de police et de gendarmerie dont les périmètres d'intervention intègrent des Zus de décompter les faits de délinquance commis dans ces quartiers.

Pour des raisons liées à la lourdeur de cette collecte mais aussi de pertinence des constats qui pourraient en être tirés à l'échelle d'un quartier, 34 index (sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'« état 4001 ») ont fait l'objet d'un décompte sur chacun des quartiers en Zus.

Comme les années précédentes, en 2009, la direction de la gendarmerie nationale a transmis à l'Observatoire les infractions relevées sur l'ensemble de l'année 2008 sur les zones de gendarmerie. Cependant, ces données ne portent que sur l'ensemble des communes ayant au moins une Zus et concernées par les brigades de gendarmerie, sans que l'on puisse isoler les faits constatés sur les territoires de ces quartiers. La gendarmerie nationale a, cependant, modifié son outil statistique en conséquence et sera en mesure de fournir pour le prochain rap-

port, en 2010, le décompte des faits de délinquance dans ces quartiers.

Ainsi, les premiers résultats présentés sur l'année 2008 portent sur 672 Zus de France métropolitaine (hors Paris) et des Dom dépendant de 264 circonscriptions de la police nationale qui regroupent plus de 23 millions d'habitants.

Dans ces quartiers, qui représentent près de 90 % des Zus de France métropolitaine et des Dom, résident près de 4,3 millions d'habitants, soit 94 % de la population totale des Zus¹.

De plus, dans le cadre du rapport de l'Onzus, nous présentons l'évolution sur les années 2007 et 2008 du niveau de la délinquance sur ces 672 Zus et leurs circonscriptions de police, sur chacun des 34 index de l'« état 4001 ».

Nous abordons également la situation de la délinquance en 2008 et son évolution sur un an, dans les Zus parisiennes et dans la capitale, à partir des données transmises par la préfecture de police de Paris. Ces résultats sont, comme dans les précédents rapports, présentés à part : la

1. Données de population du recensement général de 1999. Ce sont également les données de population de 1999 qui servent ici de base de calcul des taux de faits constatés pour 1 000 habitants.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

L'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie : l'État 4001

En France, les statistiques de la délinquance enregistrées par les services de police et les unités de la gendarmerie sont centralisées et publiées depuis 1972 par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales. Ces statistiques incluent l'ensemble des crimes et délits (incriminations du code pénal) portés pour la première fois à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie et consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire. Cette compilation, composée d'une nomenclature de 107 index et de 12 colonnes, se nomme « état 4001 ».

L'état 4001 exclut toutes les infractions faisant l'objet d'une procédure réalisée par une autre administration que la police nationale ou la gendarmerie nationale. Parmi ces infractions, on trouve les infractions douanières, fiscales, celles relatives au droit du travail ou encore au droit de la concurrence. De même, l'état 4001 ne recense pas les infractions faisant l'objet d'une plainte adressée directement aux services judiciaires et qui ne sont pas portées à la connaissance des services de police ou de gendarmerie. Enfin, l'état 4001 n'inclut pas les contraventions et les délits routiers.

Une des premières difficultés de l'état 4001 est que la comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir d'unités de compte (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule...) spécifiques à chacun des index. Les unités de compte sont donc différentes selon les infractions. Aussi, l'analyse par infraction, ou regroupement d'infraction (atteintes aux biens, atteintes aux personnes), apparaît plus lisible que le nombre total de faits constatés.

De même, un certain nombre de faits ne sont tout simplement pas portés à la connaissance de la police ou de la gendarmerie : les données de l'état 4001 reposent, pour partie, sur les déclarations de personnes victimes d'une infraction et qui ont déposé une plainte à cet effet. Or, le comportement déclaratif des victimes peut varier en fonction de nombreux facteurs.

Aussi, l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité », mise en place par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance (OND) depuis 2005, permet de compléter la partie « cachée » de la délinquance qui

n'apparaît pas dans l'état 4001. Cette enquête fait l'objet d'une présentation dans ce chapitre du présent rapport.

La constatation de certaines infractions, dites proactives, dépend exclusivement de l'action des services de police (telles les infractions liées au trafic ou à l'usage de stupéfiants).

L'état 4001 recense donc des infractions différentes qui peuvent être regroupées sous forme d'agrégats. Ce recensement reste cependant très comparable dans le temps puisqu'il résulte d'une comptabilisation réalisée, pour chaque crime et délit, à partir d'une unité de compte bien spécifique.

Un autre facteur, lié au recueil géographique des plaintes, est également à prendre en compte. L'état 4001 utilise comme référence géographique le lieu d'enregistrement de la plainte et non le lieu de commission de l'infraction. De plus, l'enregistrement des faits constatés dans l'état 4001 ne s'effectue pas forcément en temps réel. Il peut ainsi y avoir un décalage entre la date de commission de l'infraction, celle du dépôt de plainte et l'incorporation de la plainte, comme fait constaté, dans la nomenclature de l'état 4001. L'architecture de l'état 4001 ne change pas. Elle reste limitée aux 107 index qui composent cet état. Lorsqu'une nouvelle infraction est créée, elle intègre un index déjà existant. L'incidence n'est pas complètement neutre en termes de comparaison sans que l'on puisse cependant parler de rupture dans l'appareil statistique.

De même, les actions menées sur le terrain par les forces de police peuvent avoir une incidence sur le niveau de la délinquance : la mise en place du plan Vigipirate peut faire baisser la délinquance de voie publique (dissuasion) mais les délits constatés par les services de police risquent aussi d'augmenter du fait de la multiplication des contrôles préventifs. L'évolution de la société et des mœurs a également des répercussions sur la statistique. Par exemple, une augmentation du nombre de viols nécessite de s'interroger sur la nature de cette hausse : est-elle due au fait que les victimes sont plus nombreuses ou s'explique-t-elle par l'amélioration de l'accueil fait aux victimes qui les incite à déposer plainte plus facilement ?

préfecture de police utilise pour la collecte de l'information sur ces quartiers une nomenclature regroupée des crimes et délits. De plus, elle introduit une variante dans la sélection des catégories d'infractions qui ne permet pas une comparaison directe avec les résultats concernant les autres Zus.

Enfin, les données des 34 index de l'état 4001 fournies sur 67 communes ayant une Zus dépendant des brigades de gendarmerie nationale sont commentées sur les années 2007 et 2008.

Tableau 1
Atteintes aux biens en 2008 dans les Zus et leurs circonscriptions

	Zus		CSP	
	Nombre de faits	Faits/ 1 000 hab.	Nombre de faits	Faits/ 1 000 hab.
Vols	127 325	29,57	880 857	37,87
Vols avec violences	13 441	3,12	73 037	3,14
Vols avec armes	1 666	0,39	8 456	0,36
Vols sans arme	11 775	2,73	64 581	2,78
dont : vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	5 628	1,31	29 536	1,27
vols violents sans arme contre d'autres victimes	5 927	1,38	33 911	1,46
Vols sans violence	113 884	26,45	807 820	34,73
Cambrjolages	21 403	4,97	142 961	6,15
dont : cambriolages de locaux d'habitations principales	11 592	2,69	77 503	3,33
Vols liés aux véhicules à moteur	57 687	13,40	351 344	15,11
dont : vols d'automobiles	12 425	2,89	67 335	2,90
vols à la roulotte	24 377	5,66	152 809	6,57
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	4 884	1,13	38 940	1,67
Vols simples contre des particuliers	24 752	5,75	229 259	9,86
Destructions et dégradations	59 676	13,86	297 210	12,78
dont : incendies volontaires de biens privés ¹	9 833	2,28	27 066	1,16
autres destructions et dégradations de biens publics	5 128	1,19	21 794	0,94
autres destructions et dégradations de biens privés	18 880	4,38	94 693	4,07
destructions et dégradations de véhicules privés	24 685	5,73	150 238	6,46
Total atteintes aux biens	187 001	43,43	1 178 067	50,65
TOTAL 34 index	226 134	52,52	1 369 608	58,89

1. Les incendies de véhicules motorisés appartenant à des particuliers figurent dans cet index. L'unité de compte des incendies est la procédure. En outre, il n'est pas tenu compte du mobile de l'infraction. Cet index vise aussi bien les violences urbaines que les escroqueries à l'assurance ou le souci de faire disparaître les traces et indices.

Note : les Zus sont des zones géographiques et les circonscriptions des territoires administratifs ; une même circonscription peut recouvrir plusieurs communes et plusieurs Zus peuvent exister sur une même commune.

Champ : 672 Zus de Métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

En 2008, un taux d'infractions inférieur en Zus à celui de leur environnement proche²

Pour l'ensemble des 34 catégories d'infractions sélectionnées, le total des faits constatés dans les 672 Zus étudiées s'élève, en 2008, à 52,5 faits en moyenne pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur (- 12 %) à celui de leurs circonscriptions (**tableau 1**). Ces 34 catégories d'infractions représentent, sur l'ensemble des Zus en 2008, 78 % de l'ensemble des 107 index de l'état 4001.

Les **atteintes aux biens** sont les infractions les plus fréquentes en Zus comme dans leurs circonscriptions. Elles y représentent près de 83 % des 34 infractions retenues et 86 % d'entre elles dans les circonscriptions d'appartenance de ces quartiers.

En 2008, dans les Zus, le taux d'**atteintes aux biens** est inférieur de 15 % à celui enregistré dans leurs circonscriptions, avec des niveaux respectifs de 43,4 et 50,7 faits pour 1 000 habitants. Dans les 672 zones urbaines sensibles couvertes par la police nationale, plus des deux tiers des **atteintes aux biens** sont constituées de vols, avec et sans violence, et moins du tiers de *destructions et dégradations* de biens publics et privés. Ces proportions sont différentes dans les circonscriptions dont dépendent les Zus, où près des trois quarts des **atteintes aux biens** sont des vols. Ces différences de répartition entre les Zus et leurs circonscriptions se traduisent par une fréquence de vols sensiblement inférieure en Zus (29,6 pour 1 000 habitants) à celle de leur environnement proche (37,9 pour 1 000). La surdélinquance dans ces quartiers Zus concerne uniquement, et de manière très peu sensible, les vols avec violence, perpétrés sans

arme sur la voie publique à l'encontre de femmes. Pour les autres catégories de vols, comme les vols sans violence, c'est-à-dire ceux liés aux véhicules à moteurs, ou perpétrés contre des particuliers, ou encore les cambriolages, ils sont moins fréquents en Zus que dans l'environnement de ces quartiers. C'est ainsi particulièrement vrai pour les vols simples contre des particuliers perpétrés notamment dans les espaces publics, avec un taux nettement inférieur en Zus (3,2 pour 1 000) que dans leurs circonscriptions d'appartenance (6,3 pour 1 000). Ce qui traduit la relative sécurité des espaces et des lieux publics au sein de ces quartiers.

Les *destructions et dégradations* sont des infractions relativement plus répandues en Zus (13,9 pour 1 000) que dans leurs circonscriptions (12,8 pour 1 000). C'est le cas notamment des incendies volontaires de biens publics et privés. Cependant, les *destructions et dégradations de véhicules privés*, sont moins fréquentes en Zus que dans leurs circonscriptions de sécurité publique (**graphique 1**).

Les **atteintes aux personnes** enregistrent en Zus des taux supérieurs de 7 % à ceux de leurs circonscriptions, avec des taux respectifs de 12,2 et 11,4 pour 1 000 habitants (**tableau 2**).

Certains faits constituant des **atteintes aux personnes** sont également considérés comme des atteintes aux biens. C'est le cas des violences physiques dites « *crapuleuses* », qui recouvrent en fait les vols violents avec ou sans arme.

Le taux de délinquance de proximité est en Zus inférieur de 12 % à celui de leurs circonscriptions.

2. On appelle environnement proche la circonscription de sécurité publique d'appartenance de la Zus pour les Zus en zone police, et la zone d'action de la communauté de brigade pour les Zus en zone gendarmerie.

Tableau 2
Atteintes aux personnes en 2008 dans les Zus et leurs circonscriptions

	Zus		CSP	
	Nombre de faits	Faits/ 1 000 hab.	Nombre de faits	Faits/ 1 000 hab.
Menaces ou chantages	9 531	2,21	49 592	2,13
Violences physiques crapuleuses	13 441	3,12	73 037	3,14
Vols violents avec armes	1 666	0,39	8 456	0,36
Vols violents sans arme	11 775	2,73	64 581	2,78
dont: vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	5 628	1,31	29 536	1,27
vols violents sans arme contre d'autres victimes	5 927	1,38	33 911	1,46
Violences physiques non crapuleuses	29 602	6,88	141 949	6,10
dont: autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ¹	22 931	5,33	107 469	4,62
outrages à dépositaires autorité	3 167	0,74	17 734	0,76
violences à dépositaires autorité	3 504	0,81	16 746	0,72
Total atteintes volontaires aux personnes	52 574	12,21	264 578	11,38
TOTAL 34 index	226 134	52,52	1 369 608	58,89

1. Cet index concerne tous les différents de voisinage : rixes, violences aux abords des établissements scolaires et dans les transports, violences au sein de la cellule familiale...

Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

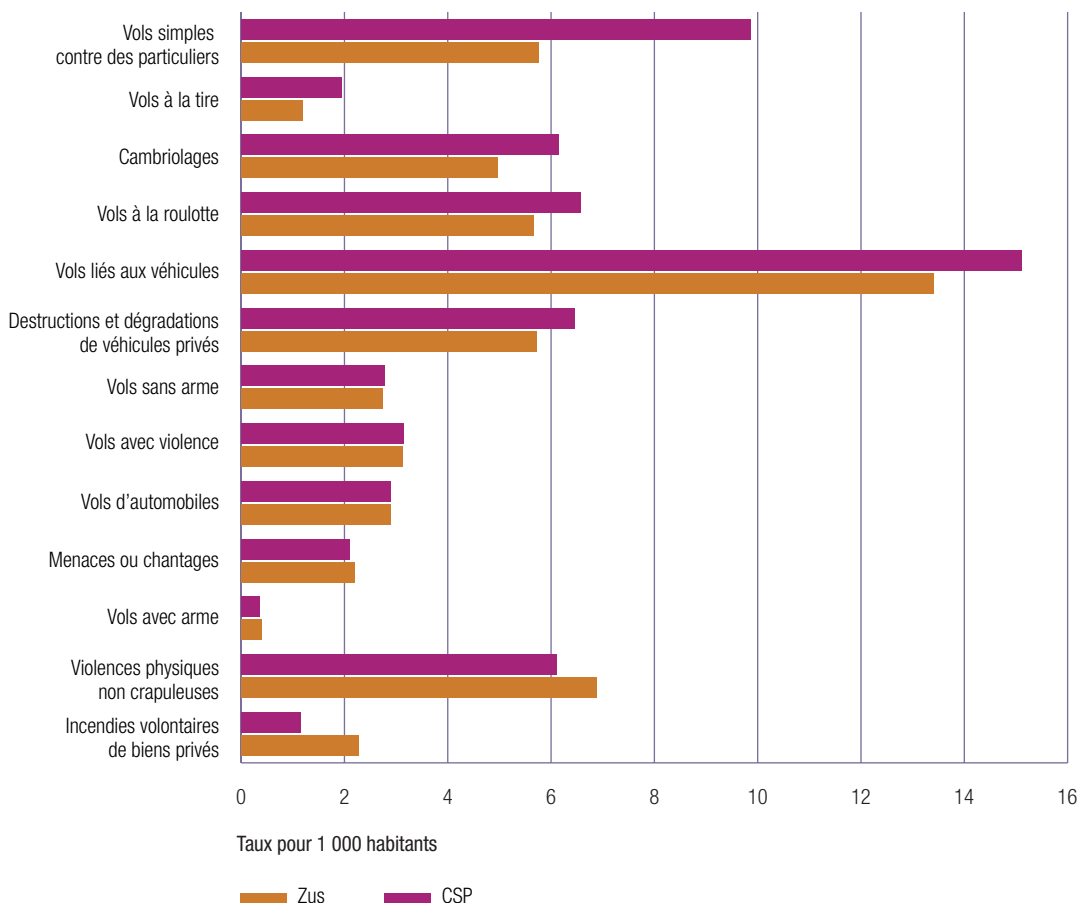
Les violences physiques non crapuleuses sont plus fréquentes en Zus que dans leur environnement proche.

Les **atteintes aux personnes** regroupent également les *menaces ou chantages* et les *violences physiques non crapuleuses*. Cette dernière catégorie de violences, qui représentent plus de la moitié des **attein-**

tes aux personnes, est plus répandue dans les Zus que dans leurs circonscriptions, plus particulièrement pour *les coups et blessures volontaires à caractère criminels ou correctionnels* et les *violences à dépositaires de l'autorité*.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Graphique 1
Comparaison entre les Zus et leurs circonscriptions selon la nature des faits constatés en 2008
(nombre de faits pour 1 000 habitants)



Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Lecture : en 2008, les vols simples contre les particuliers étaient inférieurs en Zus à ceux de leurs circonscriptions de sécurité publique soit 5,8 pour 1 000 habitants contre 9,9 pour 1 000.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Une situation très contrastée selon les quartiers

Sur des territoires de la taille des Zus, la comparaison entre les valeurs extrêmes prises par un indicateur, tel que le nombre de faits constatés sur un an par les services de police, peut être dépourvue d'une grande signification. D'une part, en raison d'inévitables imperfections dans la procédure d'enregistrement et, d'autre part, compte tenu du caractère aléatoire de la survenance des faits étudiés. On se limitera donc à des mesures de dispersion robustes en regroupant

les Zus en déciles (10 groupes d'effectifs égaux après classement selon le type de faits considéré).

Ainsi, pour 10 % de Zus le taux de faits constatés pour 1 000 habitants est supérieur à 80 faits ; à l'autre extrémité de la distribution, ce taux est inférieur à 17 faits pour 1 000 habitants dans 10 % des Zus. Dans une Zus sur deux, il est inférieur à 41 faits pour 1 000 habitants (**tableau 3**).

La délinquance de proximité peut varier de 1 à plus de 8 selon les quartiers.

Tableau 3

Distribution des Zus selon le taux de faits constatés en 2008 pour 1 000 habitants pour l'ensemble des 34 infractions collectées et quelques catégories particulières

	Menaces, chantage	Destructions, dégradations	Violences crapuleuses	Vols sans violence	Vols	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Total 34 Index
1 ^{er} décile	0,40	4,15	0,00	6,88	7,70	3,34	13,10	16,62
2 ^e décile	0,76	6,40	0,30	10,09	10,95	4,90	18,48	23,41
3 ^e décile	1,03	7,97	0,56	12,80	13,64	6,02	23,14	29,31
4 ^e décile	1,31	9,78	0,87	16,02	17,18	7,08	28,17	34,71
Médiane	1,64	11,32	1,16	18,96	20,38	8,53	32,66	40,99
6 ^e décile	1,97	13,32	1,56	21,96	23,74	9,84	37,59	46,38
7 ^e décile	2,31	15,77	2,17	24,87	26,75	11,66	43,26	52,29
8 ^e décile	2,85	19,22	2,99	29,86	32,88	13,83	50,44	60,15
9 ^e décile	3,93	24,21	4,56	42,31	46,72	19,02	67,70	80,89
D9-D1/med*	2,16	1,77	3,94	1,87	1,91	1,84	1,67	1,57
Moyenne Zus	2,20	13,86	3,12	26,45	29,57	12,20	43,43	52,52

* Écart interdécile (9^e décile-1^{er} décile) divisé par la médiane : ce rapport permet de mesurer la dispersion de chaque type de faits dans les Zus. Plus le rapport est élevé, plus le nombre de faits est concentré dans un petit nombre de Zus. Inversement, plus il est faible, plus les faits sont répartis également dans les quartiers.

Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Près de huit Zus sur dix ont des taux de délinquance inférieurs à ceux de leur circonscription.

Les mêmes indicateurs sont présentés pour les **atteintes aux biens**, les **atteintes aux personnes**, et certains faits constituant ces deux types d'infractions, plus ou moins présents dans les Zus : *destructions et dégradations, vols, menaces et chantage*.

À titre indicatif, pour les *violences physiques crapuleuses*, qui constituent à la fois des **atteintes aux biens** et des **atteintes aux personnes**, le nombre de faits pour 1 000 habitants varie de 0 à plus de 4,5 pour 1 000, entre les 10 % de Zus les moins affectées et les 10 % qui le sont le plus. Ces chiffres illustrent la très grande diversité de situations selon les quartiers, pour ce type d'infractions, et leur forte concentration dans un nombre restreint de Zus.

Les autres infractions présentent également de fortes disparités entre les quartiers : le rapport (D9-D1)/médiane peut prendre des valeurs allant de 1,8 pour les faits les plus également répartis à 3,9 pour ceux qui sont les plus concentrés dans un petit nombre de Zus. Dans ce dernier cas, il s'agit de faits en moyenne peu répandus.

Cette diversité des situations entre Zus est également vérifiée si l'on adopte un point de vue plus relatif en comparant la situation dans la Zus et celle de sa circonscription. Près de 80 % des 672 Zus analysées ici ont des taux de faits constatés pour 1 000 habitants (sur les 34 infractions retenues) inférieurs à ceux observés dans la circonscription d'appartenance (tableau 4).

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4
Distribution des Zus selon le niveau de faits constatés par rapport à leur circonscription*

	Menaces, chantage	Destructions, dégradations	Violences crapuleuses	Vols sans violence	Total vols	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Total 34 Index
1 ^{er} décile	0,22	0,37	0,00	0,24	0,25	0,32	0,29	0,30
2 ^e décile	0,39	0,53	0,18	0,35	0,35	0,47	0,40	0,44
3 ^e décile	0,55	0,68	0,31	0,44	0,44	0,61	0,53	0,56
4 ^e décile	0,68	0,81	0,42	0,54	0,53	0,73	0,63	0,66
Médiane	0,83	0,94	0,54	0,61	0,61	0,86	0,72	0,76
6 ^e décile	0,99	1,07	0,69	0,69	0,69	0,96	0,81	0,86
7 ^e décile	1,16	1,20	0,86	0,79	0,79	1,08	0,91	0,94
8 ^e décile	1,42	1,44	1,07	0,95	0,97	1,28	1,07	1,09
9 ^e décile	1,82	1,86	1,54	1,27	1,28	1,60	1,37	1,41
D9-D1/med	1,92	1,59	2,84	1,70	1,70	1,49	1,50	1,44
Moyenne Zus/CSP	1,04	1,08	0,99	0,76	0,78	1,07	0,86	0,89

* Pour chacune des colonnes, on a calculé la répartition par décile des 672 Zus du rapport suivant : taux de faits constatés en Zus/taux de faits constatés dans la circonscription de la Zus. Si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie que le taux de faits constatés en Zus (pour une infraction donnée) est supérieur à celui de sa circonscription, s'il est inférieur à 1, le taux de faits constatés en Zus est inférieur à celui de la circonscription.

Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Pour les *destructions et dégradations* de biens privés et de biens publics, plus de 60 % des Zus enregistrent des taux d'infractions inférieurs ou égaux à leur circonscription (6^e décile supérieur à 1). Pour les *vols sans violence*, les taux de faits

constatés dépassent ceux des circonscriptions dans moins de 20 % des Zus, pour les *violences crapuleuses* environ un Zus sur cinq connaît un taux supérieur à celui de sa circonscription.

Les Zus des régions du Sud de la France et du Nord-Pas-de-Calais ont les taux de délinquance les plus élevés.

Les Zus du Nord et des régions du Sud ont en moyenne les taux de délinquance les plus élevés

Pour l'ensemble de la France métropolitaine et des Dom, l'indicateur fondé sur les 34 index varie selon les régions d'un taux moyen de 27 pour 1 000 habitants dans les Zus d'Auvergne, à 79 pour 1 000 pour celles implantées en région Midi-Pyrénées.

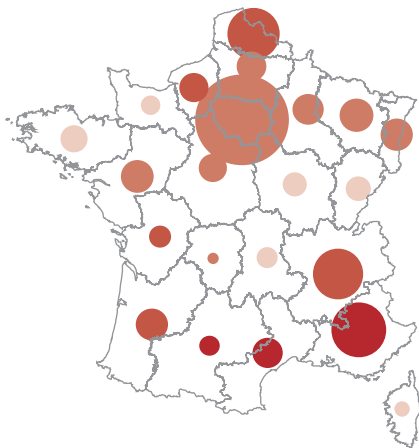
Outre Midi-Pyrénées, la Provence-Alpes-Côte d'Azur (63 pour 1 000), le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon sont les régions où les taux de faits constatés en Zus sont les plus importants, soit supérieurs à 60 pour 1 000 habitants.

Les Zus de ces mêmes régions et celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent également les taux d'**atteintes aux biens** les plus élevés, supérieurs à 50 pour 1 000 habitants (**cartes 1**).

Midi-Pyrénées et la Provence-Alpes-Côte d'Azur se distinguent également par l'importance des **atteintes aux personnes** enregistrées en Zus en 2008, avec respectivement 17,0 et 15,3 faits pour 1 000 habitants, devant le Nord-Pas-de-Calais (14,3 faits) et l'Île-de-France (13,5) (**cartes 2**).

Cartes 1

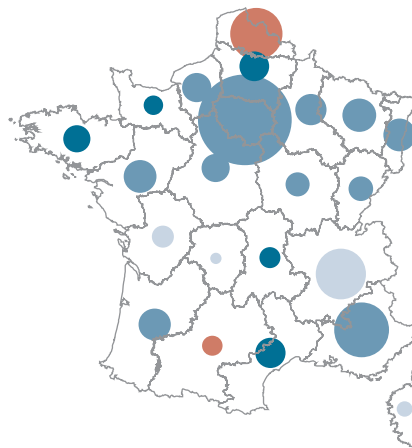
Atteintes aux biens par région en 2008



**Zones urbaines sensibles (Zus)
Faits constatés pour 1 000 habitants**



Moyenne des Zus France entière : 43,4 faits pour 1 000 habitants



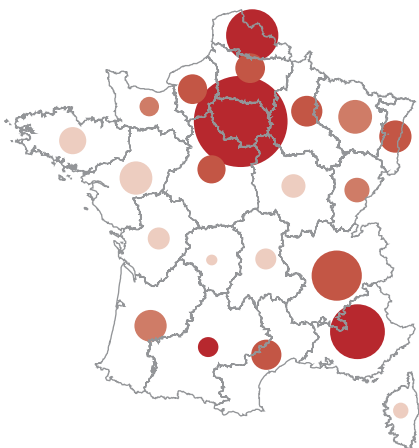
**Zus et circonscriptions de sécurité publique (CSP)
Rapport des faits constatés pour 1 000 habitants***



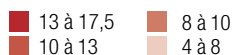
Taux moyen France entière Zus/CSP : 0,95

Cartes 2

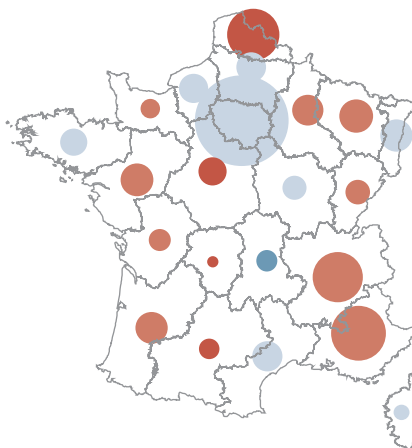
Atteintes aux personnes par région en 2008



**Zones urbaines sensibles (Zus)
Faits constatés pour 1 000 habitants**



Moyenne des Zus France entière : 12,21 faits pour 1 000 habitants



**Zus et circonscriptions de sécurité publique (CSP)
Rapport des faits constatés pour 1 000 habitants***



Taux moyen France entière Zus/SCP : 1,14

* Rapport du nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en Zus/nombre de faits constatés pour 1 000 habitants dans la circonscription de la Zus. Si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie que le taux de faits constatés en Zus (pour une infraction donnée) est supérieur à celui de sa circonscription, s'il est inférieur à 1, le taux de faits constatés en Zus est inférieur à celui de la circonscription.

Lecture : en 2008, dans les Zus des régions du Sud de la France (Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et dans celles du Nord-Pas-de-Calais, les taux d'atteintes aux biens sont supérieurs à 50 faits pour 1 000 habitants. Dans les Zus du Nord-Pas-de-Calais et de Midi-Pyrénées, les taux d'atteintes aux biens sont supérieurs à ceux de leurs circonscriptions.

Champ : 672 Zus de France métropolitaine (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Population régionale des Zus 2006



L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Dans certaines des régions où les taux de délinquance en Zus sont les plus élevés, on observe également une surdélinquance dans ces quartiers par rapport à leurs circonscriptions d'appartenance. C'est particulièrement le cas dans les Zus du Nord-Pas-de-Calais et de Midi-Pyrénées où le taux de délinquance globale (34 index de l'état 4001) est supérieur d'au moins 10 % à celui de leurs circonscriptions.

Inversement, les Zus de Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Île-de-France, présentent en moyenne des taux de délinquance inférieurs de 15 % à près de 20 % à ceux de leurs circonscriptions.

La hiérarchie régionale de la délinquance, vue au travers de l'état 4001, se reflète également selon le type de faits.

La prévalence des vols est particulièrement élevée dans les Zus de Midi-Pyrénées (45 pour 1 000), soit un taux supérieur de près de 15 points à la moyenne des Zus. Ils sont également importants dans les Zus de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon. Dans ces quartiers, les vols avec violences sont particulièrement fréquents, par rapport aux Zus des autres régions françaises : 6,4 vols violents pour 1 000 habitants en Provence-Alpes-

Côte d'Azur, 5 pour 1 000 habitants en Midi-Pyrénées. Les Zus de Midi-Pyrénées enregistrent également, avec celles du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Nord-Pas-de-Calais, les plus forts taux de vols sans violence, notamment de cambriolages et de vols liés aux véhicules à moteur.

En outre, dans les Zus d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Nord-Pas-de-Calais les taux de vols simples contre les particuliers sont les plus élevés, supérieurs à 8 pour 1 000 habitants, soit plus de 2 points supérieurs à la moyenne nationale des Zus.

Les destructions et dégradations de biens, enregistrent des taux élevés dans les Zus de Midi-Pyrénées et dans celles d'Alsace avec des taux supérieurs à 19 faits pour 1 000 habitants. Cependant, si les disparités sont grandes entre les régions, il convient de souligner la forte hétérogénéité des situations des Zus au sein même des régions, ce qui interdit d'établir des comparaisons de délinquance basées sur ces seuls indicateurs.

Une analyse par taille d'agglomération confirme un lien souvent mis en évidence entre taille des agglomérations et niveau d'infractions (tableau 5).

Les vols avec violence sont plus répandus dans les Zus du Sud de la France.

Tableau 5

Nombre de faits constatés (pour 1 000 habitants) sur l'année 2008 dans les Zus par taille d'unité urbaine

Taille de l'unité urbaine	Nombre de Zus	Population Zus	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes	Total 34 Index
Moins de 5 000 habitants	1	1 002	3,99	1,00	4,99
5 000 à 19 999 habitants	9	23 706	26,20	7,72	32,95
20 000 à 49 999 habitants	90	330 700	32,91	8,79	40,52
50 000 à 99 999 habitants	119	580 954	33,68	9,10	41,31
100 000 à 199 999 habitants	81	551 033	41,97	11,30	51,41
200 000 à 1 999 999 habitants	236	1 695 676	50,43	13,39	60,03
Unité urbaine de Paris (hors Paris)	136	1 122 620	42,11	13,59	51,51
Ensemble	672	4 305 691	43,43	12,21	52,52

Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Ainsi, les Zus de l'agglomération parisienne (unité urbaine de Paris, hors ville de Paris), avec un taux de faits constatés (51,5 pour 1 000) légèrement supérieur à celui des Zus de l'ensemble de la région (Île-de-France hors Paris) présentent de forts contrastes selon les départements où elles

se situent. Les taux d'infractions en Zus culminent en Seine-Saint-Denis (66,6 faits pour 1 000 habitants) loin devant celles de l'Essonne (59,0), du Val-d'Oise (51,0) et des Yvelines (49,3). Les Zus du Val-de-Marne enregistrent le taux le plus faible de la région (24,0 pour 1 000).

En un an, la délinquance globale diminue, particulièrement pour les atteintes aux biens

De 2007 à 2008, le nombre de faits constatés sur l'ensemble des 672 Zus, dont les données ont été communiquées par la police nationale, diminue nettement (-5,4%), cette diminution étant du même ordre dans les circonscriptions de police dont dépendent ces quartiers (-5,0%) (**tableau 6**).

La baisse de la délinquance en Zus concerne la plupart des infractions : les **atteintes aux biens** diminuent de 6,5% dans les Zus, diminution légèrement plus nette que dans leurs circonscriptions (-6,1%). Les **atteintes aux personnes** diminuent modérément dans ces quartiers (-1,7%) alors qu'elles restent stables dans leurs circonscriptions d'appartenance.

De 2007 à 2008, la quasi-totalité des faits qualifiés d'**atteintes aux biens** est en nette régression dans les Zus : les *vols avec violence* diminuent de 8,0%, les *vols sans violence* de 6,0%.

Parmi ces derniers, les *vols d'automobiles* (-10,6%), les *vols à la roulotte* (-6,3%) et les *vols simples contre les particuliers* (-3,8%) enregistrent les baisses les plus fortes, souvent plus marquées que celles observées dans leurs circonscriptions.

Si l'ensemble des cambriolages diminue également (-4,4%) en Zus, on observe cependant dans ces quartiers une augmentation des cambriolages de résidences principales (+2,9%), supérieure à celle de leurs circonscriptions (+0,9%).

Les *destructions et dégradations* sont également en nette régression dans les Zus (-7,2%) et ce recul concerne plus particulièrement les *incendies volontaires de biens privés*.

Plus modérée, la diminution des **atteintes aux personnes** (-1,7%) est surtout due à celle des *violences physiques crapuleuses* (-8,0%) (qui constituent également des atteintes aux biens) et, dans une moindre mesure, à celle des *menaces et chantages* (-4,0%) (**tableau 7**).

Parmi les **atteintes aux personnes**, les *violences physiques non crapuleuses* augmentent sensiblement en Zus (+2,2%), de façon cependant moins marquée que dans leurs circonscriptions (+4,1%). Les *coups et blessures volontaires* (+3,3%) expliquent largement cette progression, alors que les *outrages à dépositaires de l'autorité* diminuent de 3,1% en un an.

Entre 2007 et 2008, les atteintes aux biens ont diminué de 6,5% en Zus.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 6
Évolution 2007-2008 des atteintes aux biens dans les Zus et leurs circonscriptions (en %)

	Zus Faits pour 1 000 hab.		Évolution 2006-2007	
	2007	2008	Zus	CSP
Vols	31,54	29,57	-6,2	-6,3
Vols avec violences	3,39	3,12	-8,0	-6,9
Vols avec armes*	0,39	0,39	0,1	-5,3
Vols sans arme	3,01	2,73	-9,1	-7,1
dont : vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	1,45	1,31	-9,8	-7,1
vols violents sans arme contre d'autres victimes	1,51	1,38	-9,0	-7,3
Vols sans violence	28,14	26,45	-6,0	-6,3
Cambrjolages	5,20	4,97	-4,4	-5,7
dont : cambriolages de locaux d'habitations principales	2,64	2,69	2,1	0,9
Vols liés aux véhicules à moteur	14,47	13,40	-7,4	-7,5
dont : vols d'automobiles	3,21	2,89	-10,6	-9,0
vols à la roulotte	6,02	5,66	-6,3	-8,4
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	1,16	1,13	-2,1	-1,3
Vols simples contre des particuliers	5,98	5,75	-3,8	-4,9
Destructions et dégradations	14,93	13,86	-7,2	-5,5
dont : incendies volontaires de biens privés	2,65	2,28	-13,8	-13,1
autres destructions et dégradations de biens publics	1,22	1,19	-2,4	-1,3
autres destructions et dégradations de biens privés	4,62	4,38	-5,0	-3,6
destructions et dégradations de véhicules privés	6,10	5,73	-5,9	-5,6
Total atteintes aux biens	46,46	43,43	-6,5	-6,1
TOTAL 34 index	55,50	52,52	-5,4	-5,0

* Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives.

Champ : 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Tableau 7
Évolution 2007-2008 des atteintes aux personnes dans les Zus et leurs circonscriptions (en %)

	Zus Faits pour 1 000 hab		Évolution 2006-2007	
	2007	2008	Zus	CSP
Menaces ou chantages	2,31	2,21	-4,0	-0,3
Violences physiques crapuleuses	3,39	3,12	-8,0	-6,9
Vols violents avec armes*	0,39	0,39	0,1	-5,3
Vols violents sans arme	3,01	2,73	-9,1	-7,1
dont: vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	1,45	1,31	-9,8	-7,1
vols violents sans arme contre d'autres victimes	1,51	1,38	-9,0	-7,3
Violences physiques non crapuleuses	6,73	6,88	2,2	4,1
dont: autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	5,15	5,33	3,3	-3,1
outrages à dépositaires autorité	0,76	0,74	-3,1	2,4
violences à dépositaires autorité	0,81	0,81	0,2	5,7
Total atteintes volontaires aux personnes	12,43	12,21	-1,7	0,0
TOTAL 28 index	55,50	52,52	-5,4	-5,0

* Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives.

Champ: 672 Zus de métropole et des Dom (hors Paris) dépendantes de 264 circonscriptions.

Source: ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement: Onzus.

En 2008, la délinquance en Zus diminue dans huit régions sur dix

Entre 2007 et 2008, la délinquance globale en Zus (calculée sur les 34 index) ne progresse que dans quatre des vingt-deux régions françaises :

Limousin (+ 10,0 %), Poitou-Charentes (+ 1,7 %), Auvergne (+ 1,4 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,5 %). Dans les Zus des autres régions, la baisse oscille entre 1,8 % dans les Zus de Haute-Normandie et plus de 10 % dans celles de Bourgogne, des Pays de la Loire et d'Alsace.

L'évolution régionale des **atteintes aux biens** dans les Zus reflète celle de la délinquance globale : elles sont en forte progression dans le

Limousin et augmentent plus modérément en Auvergne et en Poitou-Charentes. Elles diminuent dans les Zus des autres régions, plus particulièrement dans celles de Bourgogne, des Pays de la Loire, d'Alsace et de Midi-Pyrénées (**carte 4**).

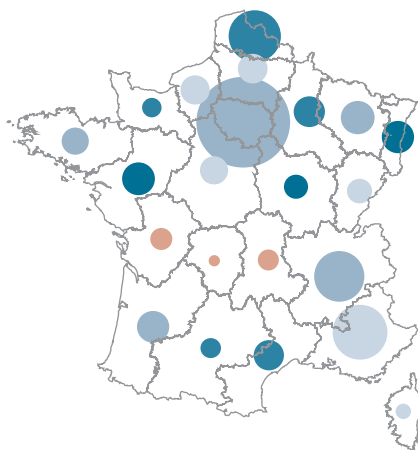
Cependant, pour les **atteintes aux biens** la situation est plus contrastée : les fortes augmentations des *vols avec violence* enregistrées dans les régions Centre et Limousin tranchent avec les nettes diminutions enregistrées dans les Zus de Poitou-Charentes, des Pays de la Loire, ou encore de Bretagne et d'Auvergne.

La délinquance en Zus a diminué dans la grande majorité des régions françaises.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Carte 3
Atteintes aux biens dans les Zus:
 évolutions de 2007 à 2008 par région

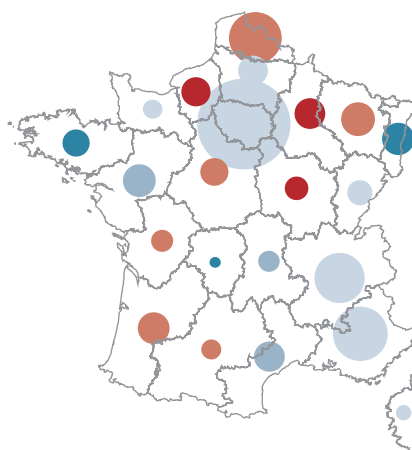


Variations 2007-2008 (en %)

- 0 à 17,6
- 5 à 0
- 9 à - 5
- 11 à - 9
- 13 à - 11

Évolution en Zus France entière : - 6,5 %

Carte 4
Atteintes aux personnes dans les Zus:
 évolutions de 2007 à 2008 par région



Variations 2007-2008 (en %)

- 5 à 11
- 0 à 5
- 5 à 0
- 11 à - 5
- 17 à - 11

Évolution en Zus France entière : - 1,7 %

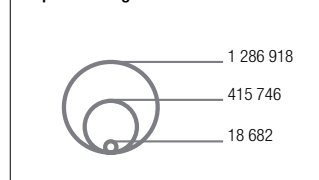
Lecture : de 2007 à 2008, les atteintes aux biens progressent dans les Zus des régions Limousin, Poitou-Charentes et Auvergne. Dans les Zus des autres régions elles diminuent, plus particulièrement dans celles de Bourgogne, des Pays de la Loire et d'Alsace.

Champ : 672 Zus de France métropolitaine (hors Paris) dépendant de 264 circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale.

Traitement : Onzus.

Population régionale des Zus 2006



Les *cambriolages*, en nette augmentation dans les Zus du Limousin, de Picardie, de Lorraine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, diminuent dans la plupart des autres régions et plus particulièrement dans les Zus de Midi-Pyrénées. Les *destructions et dégradations* ont surtout progressé dans les Zus d'Auvergne et de Franche-Comté; en revanche, elles ont nettement diminué dans les quartiers sensibles de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les **atteintes aux personnes** sont en hausse très sensible dans les quartiers prioritaires de

À Paris, les atteintes aux biens sont un peu plus fréquentes en Zus que dans les autres quartiers.

Champagne-Ardenne, de Haute-Normandie et de Bourgogne; elles augmentent plus modérément dans les quartiers du Nord-Pas-de-Calais, de Poitou-Charentes et de Midi-Pyrénées (**carte 4**). Dans toutes ces régions, la hausse des **atteintes aux personnes** résulte de la forte progression des *violences physiques non crapuleuses*. Ce type de violences connaît également une augmentation marquée dans les Zus d'Aquitaine et de Picardie.

Les **atteintes aux personnes** connaissent leurs plus fortes baisses dans les Zus d'Alsace, de Bretagne et du Languedoc-Roussillon.

Dans les Zus parisiennes, les taux d'infractions restent inférieurs à ceux de la capitale

Selon l'indicateur constitué par la somme des faits constatés sur les catégories d'infractions collectées en Zus par la préfecture de Paris (voir note ** du tableau 8), le niveau de délinquance en 2008 dans ces quartiers est inférieur à celui de l'ensemble de la capitale: 51,0 faits pour 1 000 habitants, contre 54,8 faits à Paris.

Les **atteintes aux biens** sont cependant un peu plus fréquentes dans les Zus parisiennes (38,4 pour 1 000 habitants) que dans l'ensemble de la capitale.

Cette différence est surtout due au nombre de vols, relativement plus important en Zus, alors que les *destructions et dégradations* sont moins fréquentes dans les Zus parisiennes que sur l'ensemble de la capitale.

Parmi les vols, ce sont surtout les *vols simples* qui présentent des taux beaucoup plus importants en Zus: 12,6 pour 1 000 contre 9,9 sur l'ensemble de la ville de Paris. Par contre, les taux d'infractions pour *vols violents* et pour les *vols liés aux véhicules à moteur* sont sensiblement plus faibles dans les Zus parisiennes.

Le nombre de *dégradations ou d'incendies volontaires*, pris dans leur ensemble, est, en 2008, de 9,2 faits pour 1 000 habitants dans les Zus parisiennes alors qu'il approche 14 faits pour 1 000 habitants dans les autres Zus situées dans des circonscriptions de sécurité publique et 9,9 faits pour 1 000 habitants dans Paris intra-muros.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 8
Atteintes aux biens en 2008 dans les Zus de Paris et dans la ville de Paris

Catégorie d'infractions	Zus		Paris	
	Nombre de faits/	Faits/ 1 000 hab.	Nombre de faits	Faits 1 000 hab.
Vols	3 597	29,21	59 680	28,07
Vols violents	677	5,50	14 033	6,60
Dont : vols avec armes	113	0,92	1 757	0,83
vols violents sans arme	564	4,58	12 276	5,77
Vols sans violence	2 920	23,72	45 647	21,47
Cambriolages *	608	4,94	11 548	5,43
Vols liés aux véhicules à moteur	756	6,16	21 983	10,34
Dont : vols d'automobiles et de véhicules motorisés à 2 roues*	316	2,57	8 367	3,94
vols à la roulotte	352	2,86	10 439	4,91
vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	88	0,71	3 169	1,49
Vols simples**	1 556	12,64	12 116	5,70
Destructions et dégradations	1 134	9,21	21 096	9,92
dont : incendies volontaires de biens publics ou privés*	45	0,37	746	0,35
destructions et dégradations de biens publics ou privés et de véhicules privés*	1 089	8,84	20 350	9,57
Total atteintes aux biens	4 731	38,42	80 776	38,00
Ensemble des 34 index	6 276	50,97	116 486	54,79

* Le système informatique utilisé par la préfecture de police de Paris ne permet pas de fournir ces infractions par index (pour les Zus).

** Pour les vols simples, sont regroupés deux index supplémentaires qui ne figurent pas dans les données hors Paris de la police et de la gendarmerie : les vols sur chantiers et les vols sur exploitations agricoles, ces derniers étant sans doute rares à Paris.

Champ : les 9 Zus de Paris et la ville de Paris.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, préfecture de police de Paris, statistiques centralisées par la Direction de la police judiciaire.

Traitement : Onzus.

En outre, pour les **atteintes aux personnes**, les taux enregistrés sur la capitale sont, en 2008, supérieurs à ceux constatés dans les Zus parisiennes (16,4 pour 1 000 contre 14,2 pour 1 000 habitants) (**tableau 9**).

Les actes de *violences envers les personnes*, comptabilisés dans l'indicateur *autres coups et blessures volontaires*, sont ainsi moins fréquents dans les Zus de Paris que dans les autres Zus et d'un niveau proche de ceux relevés sur la ville de Paris.

Tableau 9
Atteintes aux personnes en 2008 dans les Zus de Paris et dans la ville de Paris

Catégorie d'infractions	Zus		Paris	
	Nombre faits	Faits/ 1 000 hab.	Nombre faits	Faits/ 1 000 hab.
Menaces ou chantages	209	1,70	5 153	2,42
Violences physiques crapuleuses	677	5,50	14 033	6,60
Vols violents avec armes	113	0,92	1 757	0,83
Vols violents sans arme	564	4,58	12 276	5,77
Violences physiques non crapuleuses	863	7,01	15 741	7,40
dont : autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	602	4,89	10 492	4,94
outrages à dépositaires de l'autorité	116	0,94	2 577	1,21
violences à dépositaires de l'autorité	145	1,18	2 672	1,26
Total atteintes volontaires aux personnes	1 749	14,21	34 927	16,43
Ensemble des 34 index	6 276	50,97	116 486	54,79

* Le système informatique utilisé par la préfecture de police de Paris ne permet pas de fournir ces infractions par index (pour les Zus).

Champ : les 9 Zus de Paris et la ville de Paris.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, préfecture de police de Paris, statistiques centralisées par la Direction de la police judiciaire.

Traitement : Onzus.

Diminution moins marquée des infractions dans les Zus parisiennes que sur l'ensemble de la capitale

Entre 2007 et 2008, dans les Zus de la capitale, le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants a diminué (-3,9%) mais de façon moins nette que sur l'ensemble de Paris (-7,4%) (**tableau 10**).

Dans les Zus de Paris, cette diminution est surtout due à la baisse des **atteintes aux biens** (-5,0%), baisse qui reste cependant bien inférieure à celle enregistrée dans la capitale (-10,1%).

Dans ces quartiers, les *vols sans violence* sont en forte baisse (-8,0%) : les *vols liés aux véhicules* diminuent de 11,7%, les *cambrjolages* de 3,3%; mais ces baisses restent plus faibles que celles enregistrées sur l'ensemble de la ville.

Par contre, alors que les *vols avec violence* diminuent à Paris (-4,5%), ils augmentent de 3,8% dans les Zus de la ville.

Dans ces mêmes Zus, les *actes de destructions et de dégradations* ont diminué faiblement entre 2007 et 2008 (-0,4%), soit nettement moins rapidement que dans la ville de Paris (-12,1%).

Entre 2007 et 2008, la baisse des atteintes aux biens est moins nette dans les Zus parisiennes que dans la capitale.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 10
Évolution des atteintes aux biens (pour 1 000 habitants) de 2007 à 2008 dans les Zus de Paris
et dans la ville de Paris (en %)

Catégorie d'infractions	Zus Faits pour 1 000 hab.		Évolution	
	2007	2008	Zus	Paris
Vols	35,26	33,06	-6,2	-9,6
Vols violents	5,30	5,50	3,8	-4,5
Vols avec armes blanches* **	0,73	0,92	25,6	-6,4
Autres vols violents sans arme sur la voie publique et autres lieux publics*	4,56	4,58	0,4	-4,2
Vols sans violence	29,96	27,56	-8,0	-10,7
Cambriolages*	5,11	4,94	-3,3	-17,8
Vols d'automobiles et de véhicules motorisés à 2 roues*	6,97	6,16	-11,7	-11,8
Vols à la roulotte	2,74	2,57	-6,2	-4,3
Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	3,35	2,86	-14,6	-19,8
Vols liés aux véhicules à moteur* **	0,89	0,71	-19,3	0,4
Vols simples*	13,89	12,64	-9,0	5,7
Destructions et dégradations	9,24	9,21	-0,4	-12,1
Incendies volontaires de biens publics ou privés* **	0,37	0,37	-2,2	-6,0
Dégradation de biens publics ou privés et de véhicules privés*	8,87	8,84	-0,3	-12,3
Total atteintes aux biens	44,50	42,27	-5,0	-10,1
Ensemble des 34 index	53,05	50,97	-3,9	-7,4

* Le système informatique utilisé par la préfecture de police de Paris ne permet pas de fournir ces infractions par index (pour les Zus).

** Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives.

Champ : les 9 Zus de Paris et la ville de Paris.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, préfecture de police de Paris, statistiques centralisées par la Direction de la police judiciaire.

Traitement : Onzus.

Les **atteintes volontaires aux personnes** augmentent sensiblement entre 2007 et 2008 (**tableau 11**). Cette progression concerne l'ensemble de la capitale (+2,3 %) comme les Zus parisiennes (+2,6 %).

Les *violences physiques non crapuleuses*, augmentent dans les Zus parisiennes (+2,6 %), mais de façon beaucoup plus faible qu'en moyenne parisienne (+6,9 %).

Tableau 11
Évolution des atteintes aux personnes (pour 1 000 habitants) de 2007 à 2008 dans les Zus de Paris et dans la ville de Paris (en %)

Catégorie d'infractions	Taux Zus		Évolution	
	2007	2008	Zus	Paris
Menaces ou chantages	1,72	1,70	-1,4	8,9
Violences physiques crapuleuses	5,30	5,50	3,8	-4,5
Vols avec armes blanches* **	0,73	0,92	25,6	-6,4
Autres vols violents sans arme sur la voie publique et autres lieux publics*	4,56	4,58	0,4	-4,2
Violences physiques non crapuleuses	6,83	7,01	2,6	6,9
Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	4,70	4,89	4,0	7,5
Outrages à dépositaires de l'autorité	0,98	0,94	-4,1	4,0
Violences à dépositaires de l'autorité	1,15	1,18	2,8	7,7
Total atteintes volontaires aux personnes	13,85	14,21	2,6	2,3
Ensemble des 34 index	53,05	50,97	-3,9	-7,4

* Le système informatique utilisé par la préfecture de police de Paris ne permet pas de fournir ces infractions par index (pour les Zus).

** Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives

Champ : les 9 Zus de Paris et la ville de Paris.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, préfecture de police de Paris, statistiques centralisées par la Direction de la police judiciaire.

Traitement : Onzus.

Les faits constatés par les unités de gendarmerie en 2008 dans les communes ayant une Zus

La Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) a transmis à l'Onzus des statistiques sur les 34 index de l'état 4001 relevées en 2008

dans 65 communes ayant au moins une Zus sur leur circonscription territoriale. 11 d'entre elles sont situées dans les Dom.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 12
Atteintes aux biens constatées en 2008 par les services de gendarmerie dans les communes ayant au moins une Zus

Catégories d'infraction	Nombre de faits	Faits/1 000 hab.
Vols	22 118	33,38
Vols avec violence	969	1,46
Vols avec armes	398	0,60
Vols sans arme	571	0,86
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	196	0,30
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	313	0,47
Vols sans violence	21 149	31,92
Cambriolages	4 331	6,54
Cambriolages de locaux d'habitation principale	2 426	3,66
Vols liés aux véhicules à moteur	8 631	13,03
Vols d'automobiles	2 022	3,05
Vols à la roulotte	4 448	6,71
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	999	1,51
Vols simples contre des particuliers	6 203	9,36
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	3 234	4,88
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	2 969	4,48
Destructions et dégradations	3 116	4,70
Incendies volontaires de biens privés	555	0,84
Autres destructions et dégradations de biens publics	632	0,95
Autres destructions et dégradations de biens privés	914	1,38
Destructions et dégradations de véhicules privés	899	1,36
Total atteintes aux biens	25 234	38,08
Total 34 index	30 254	45,66

Champ : 65 communes de métropole et des Dom de zone gendarmerie et ayant au moins une Zus (hors Nice et Wittenheim).

Source : ministère de la Défense, Direction générale de la gendarmerie nationale.

Traitement : Onzus.

Pour deux des communes de métropole (Nice et Wittenheim), les faits relevés ne concernent qu'une partie des faits constatés sur leur circonscription territoriale puisque ce sont des communes où les services de police interviennent également. Elles sont laissées en dehors du champ de l'analyse. Les indicateurs présentés portent donc sur 54 communes de métropole et 11 des départements d'outre-mer.

Ces 65 communes de métropole et des Dom regroupaient, au recensement de 1999, 662 600 habitants. En 2008, les unités de gendarmerie y ont enregistré près de 30 000 faits relevant des 34 index suivis par l'Onzus, soit 45,7 faits pour 1 000 habitants (**tableau 12**).

Dans 65 communes ayant au moins une Zus et située en zone gendarmerie, les atteintes aux biens représentent 83 % de la délinquance de proximité, soit 36,1 pour 1 000 habitants.

Dans ces 65 communes, les **atteintes aux biens** représentent 83 % des faits constatés soit un taux de 38,1 pour 1 000 habitants. Les vols, et plus particulièrement les vols sans violence, sont les faits d'atteintes aux biens les plus fréquents dans ces communes, alors que les vols avec violence y sont trois fois moins répandus que dans les Zus dépendant des circonscriptions de sécurité publique de la police

nationale. Plus de 45 % des vols sans violence sont des vols liés aux véhicules automobiles (vols à la roulotte, vols d'automobiles essentiellement). Même phénomène dans ces communes pour les destructions et dégradations de biens (privés et publics) : leur fréquence est plus faible que dans les Zus des circonscriptions de police, avec des taux pour 1 000 habitants plus de trois fois inférieurs.

Tableau 13
Atteintes aux personnes constatées en 2008 par les unités de gendarmerie dans les communes ayant au moins une Zus

Catégories d'infraction	Nombre de faits	Faits/ 1 000 hab.
Menaces ou chantages	957	1,44
Violences physiques crapuleuses	969	1,46
Vols violents avec armes	398	0,60
Vols violents sans arme	571	0,86
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	196	0,30
Vols violents sans arme contre d'autres victimes	313	0,47
Violences physiques non crapuleuses	4063	6,13
Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	3384	5,11
Outrages à dépositaires de l'autorité	448	0,68
Violences à dépositaires de l'autorité	231	0,35
Total atteintes aux personnes	5989	9,04
Total 34 index	30 254	45,66

Champ : 65 communes de métropole et des Dom de zone gendarmerie et ayant au moins une Zus (hors Nice et Wittenheim).
Source : ministère de la Défense, Direction générale de la gendarmerie nationale.
Traitement : Onzus.

Les **atteintes aux personnes**, avec un taux de 9 pour 1 000 habitants, sont, en majorité, constituées de *violences physiques non crapuleuses*

(essentiellement des coups et blessures volontaires) (**tableau 13**).

La baisse de la délinquance globale entre 2007 et 2008, surtout due à la diminution des atteintes aux biens

Entre 2006 et 2007, les faits de délinquance, constatés sur les 34 index de l'état 4001, ont diminué de 0,5 % sur les 65 communes de zone de gendarmerie ayant au moins une Zus sur leur circonscription territoriale.

Durant cette période, alors que les **atteintes aux biens** diminuent de 0,9 %, les **atteintes aux personnes** augmentent de 2,7 %.

La baisse des **atteintes aux biens** est due en grande partie à celle des vols liés aux véhicules automobiles (-7,2 %) : vols d'automobiles et vols à la roulotte diminuent respectivement de 12,7 % et 8,7 % dans ces communes (**tableau 14**).

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Par contre, les *cambriolages* (+4,7 %), et plus particulièrement les cambriolages d'habitations principales (+16,4 %), sont en augmentation. Les *destructions et dégradations de biens (publics et privés)* augmentent également de 4 % en un an.

La hausse enregistrée par les faits d'**atteintes aux personnes** résulte de la nette progression des *violences physiques crapuleuses* (+8,4 %), et de celle, plus modérée, des *violences physiques non crapuleuses* (+3,5 %) (**tableau 15**).

En revanche, en un an, on constate une diminution sensible des *menaces ou chantages* (-5,1 %).

Tableau 14
Évolution des atteintes aux biens entre 2007 et 2008, constatées par les unités de gendarmerie dans les communes ayant au moins une Zus

Catégories d'infraction	2007	2008	Évolution
	Faits/ 1 000 hab.	Faits/ 1 000 hab.	(en %)
Vols	33,92	33,38	- 1,6
Vols avec violences	1,35	1,46	8,4
Vols avec armes*	0,48	0,60	25,2
Vols sans arme*	0,87	0,86	-0,9
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	0,29	0,30	3,7
Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	0,50	0,47	-5,4
Vols sans violences	32,57	31,92	-2,0
Cambrjolages	6,24	6,54	4,7
Cambrjolages de locaux d'habitation principale	3,15	3,66	16,4
Vols liés aux véhicules automobiles	14,04	13,03	-7,2
Vols d'automobiles	3,50	3,05	-12,7
Vols à la roulotte	7,36	6,71	-8,7
Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	1,47	1,51	2,6
Vols simples contre les particuliers	9,14	9,36	2,4
Destructions et dégradations	4,52	4,70	4,0
Incendies volontaires de biens privés*	0,69	0,84	20,7
Autres destructions et dégradations de biens publics*	0,87	0,95	9,5
Autres destructions et dégradations de biens privés	1,31	1,38	4,9
Destructions et dégradations de véhicules privés	1,47	1,36	-8,0
Total atteintes aux biens	38,44	38,08	-0,9
Total 34 index	45,89	45,66	-0,5

* Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives

Champ : 65 communes de métropole et des Dom de zone gendarmerie et ayant au moins une Zus (hors Nice et Wittenheim).

Source : ministère de la Défense, Direction générale de la gendarmerie nationale.

Traitement : Onzus.

Tableau 15
Évolution des atteintes aux personnes entre 2007 et 2008, constatées par les unités de gendarmerie dans les communes ayant au moins une Zus

	2007	2008	Évolution
Catégories d'infraction	Faits/ 1 000 hab.	Faits/ 1 000 hab	(en %)
Menaces ou chantages	1,52	1,44	-5,1
Violences physiques crapuleuses	1,35	1,46	8,4
Vols violents avec armes*	0,48	0,60	25,2
Vols violents sans arme*	0,87	0,86	-0,9
Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	0,29	0,30	3,7
Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	0,50	0,47	-5,4
Violences physiques non crapuleuses	5,93	6,13	3,5
Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	5,05	5,11	1,2
Outrages à dépositaires de l'autorité*	0,60	0,68	13,1
Violences à dépositaires de l'autorité*	0,28	0,35	23,5
Total atteintes aux personnes	8,80	9,04	2,7
Total 34 index	45,89	45,66	-0,5

* Nombre de faits constatés trop faibles pour que les évolutions soient significatives.

Champ : 65 communes de métropole et des Dom de zone gendarmerie et ayant au moins une Zus (hors Nice et Wittenheim).

Source : ministère de la Défense, Direction générale de la gendarmerie nationale.

Traitement : Onzus.

De 2007 à 2008, dans les communes de zone gendarmerie ayant au moins une Zus, les atteintes aux biens ont diminué de 0,9 %, les atteintes aux personnes ont augmenté de 2,7 %.

L'emploi
 Les entreprises
 Les revenus des habitants
 L'habitat
 Les équipements
 La santé
 Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Insécurité et sentiment d'insécurité dans les zones urbaines sensibles

La mauvaise image de leur quartier et la délinquance sont les principaux problèmes cités par les habitants des zones urbaines sensibles (Zus) alors que, pour les habitants des autres quartiers des mêmes agglomérations, les dangers de la circulation restent le problème majeur. Si le sentiment d'insécurité au domicile ou dans le quartier est plus important en Zus, ce sentiment tend à diminuer dans ces quartiers plus nettement que dans le reste des mêmes agglomérations. Ainsi, en Zus, cambriolages et vols par effraction sont moins fréquents qu'ailleurs. De même, si les vols et tentatives de vols de voiture ont légèrement augmenté en Zus, les habitants de ces quartiers sont moins exposés aux agressions physiques ou verbales.

Pour compléter les données sur les faits constatés en zones urbaines sensibles (Zus) par les services de police et de gendarmerie, la loi de 2003 a retenu comme indicateur le niveau du sentiment d'insécurité déclaré par les habitants lors d'enquêtes auprès des ménages, afin de relativiser une mesure « administrative » par une information recueillie directement auprès des individus au dehors de toute procédure. Pour obtenir cette mesure, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) et l'Observatoire national des Zus (Onzus) se sont associés aux enquê-

tes conduites par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance (OND) sur les questions de « victimation » (encadré). Ces enquêtes permettent de restituer l'indicateur demandé par la loi par une observation plus générale de la perception qu'ont les habitants des Zus de leur quartier et de ses problèmes. Elles permettent aussi de recenser les faits dont ils ont pu être victimes ou témoins au cours des deux dernières années. Les résultats présentés sont issus des enquêtes réalisées entre janvier 2005 et janvier 2009.

Source des informations

Depuis 1996, en janvier de chaque année, l'Insee mesure la délinquance subie par la population et son sentiment d'insécurité à l'aide des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (PCV). En 2005 et en 2006, ces enquêtes ont été complétées par une partie variable intitulée « cadre de vie et sécurité ». En janvier 2007, les enquêtes PCV ont été abandonnées et le volet victimation constitue désormais une enquête plus riche intitulée enquête « cadre de vie et sécurité ». Les résultats présentés ici sont basés sur la dernière enquête PCV de janvier 2006 et sur les enquêtes de victimation de janvier 2007, 2008 et 2009.

Au cours de ces enquêtes, des informations sont recueillies auprès des ménages de France métropolitaine sur la qualité de leur cadre de vie (existence de nuisances, problèmes ressentis par les habitants, équipements du quartier) et sur les faits dont ils ont pu être victimes au cours des deux dernières années (cambriolages, autres vols, agressions et violences). Des questions sont également posées sur le sentiment d'insécurité éprouvé par les habitants à leur domicile ou dans leur quartier.

Environ 17 100 ménages, dont près de 3 000 résidant en Zus, et autant d'individus de 14 ans ou plus ont répondu à l'enquête de janvier 2009.

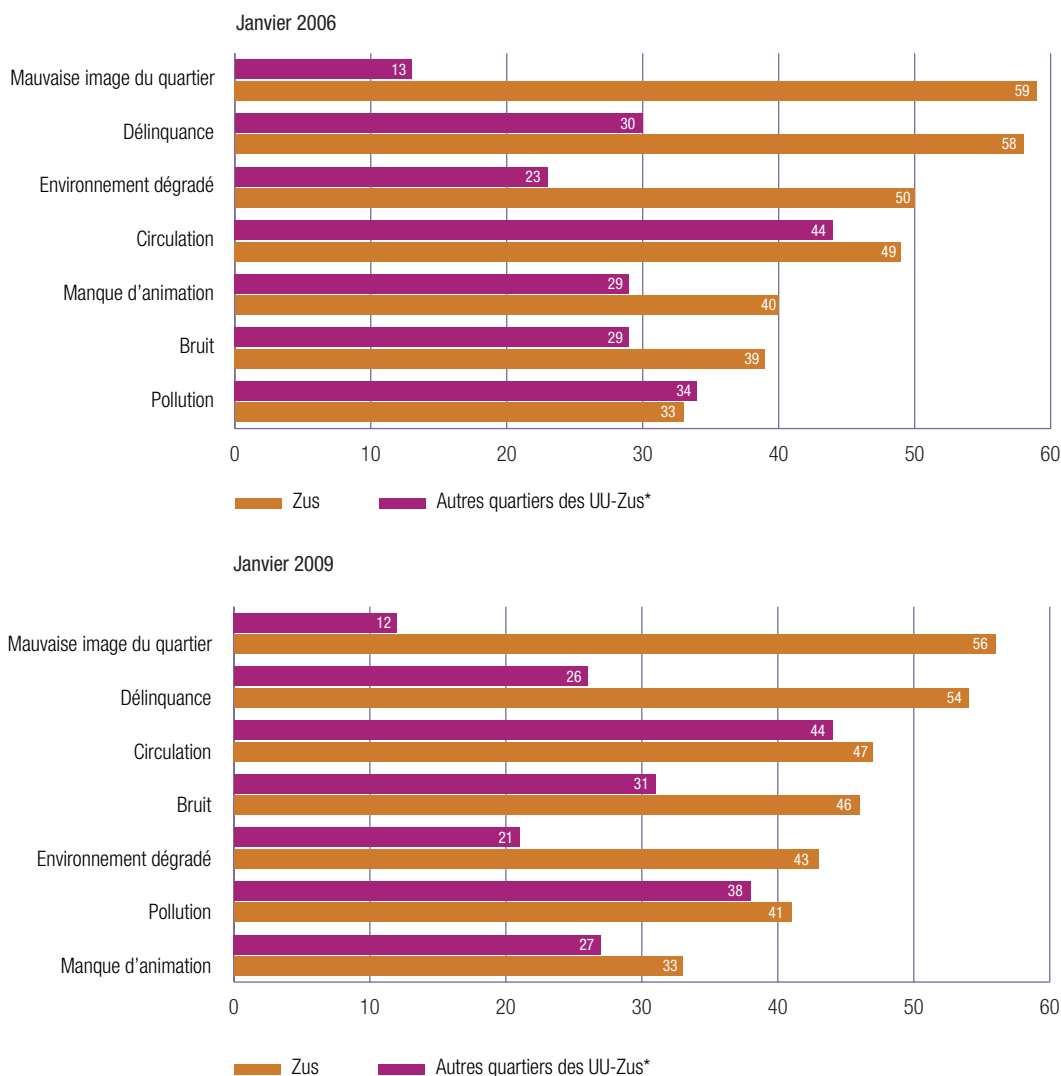
La délinquance ou les incivilités au premier rang des problèmes cités par les habitants des Zus

Premier constat, la mauvaise image du quartier et la délinquance ou les incivilités au sein de leur quartier viennent au premier rang des problèmes cités par les habitants des Zus, à égalité avec la mauvaise image ou la mauvaise réputation de leur quartier : plus de la moitié d'entre eux déclarent, en janvier 2009, leur quartier concerné par ces problèmes (graphique 1). Les dangers de la circulation et le bruit viennent ensuite parmi les problèmes le plus souvent

mentionnés par les habitants des Zus¹. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, respectivement 26 % et 12 % des ménages considèrent la délinquance et la mauvaise image de leur quartier, loin derrière les dangers de la circulation qui, comme en 2006, restent les problèmes le plus souvent cités par les habitants.

1. La question posée à la personne désignée dans le ménage (kish) est la suivante : « Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par les problèmes suivants ». Suit une liste de 9 items, parmi lesquels ceux présentés dans le graphique 1.

Graphique 1
Votre quartier est-il concerné par les problèmes suivants ? (en %)



* UU-Zus: unités urbaines ayant au moins une Zus.

Lecture : en janvier 2009, 54 % des habitants des Zus déclaraient que la délinquance et les incivilités sont un problème pour leur quartier, contre 26 % des autres habitants des mêmes unités urbaines.

Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2005, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2009.

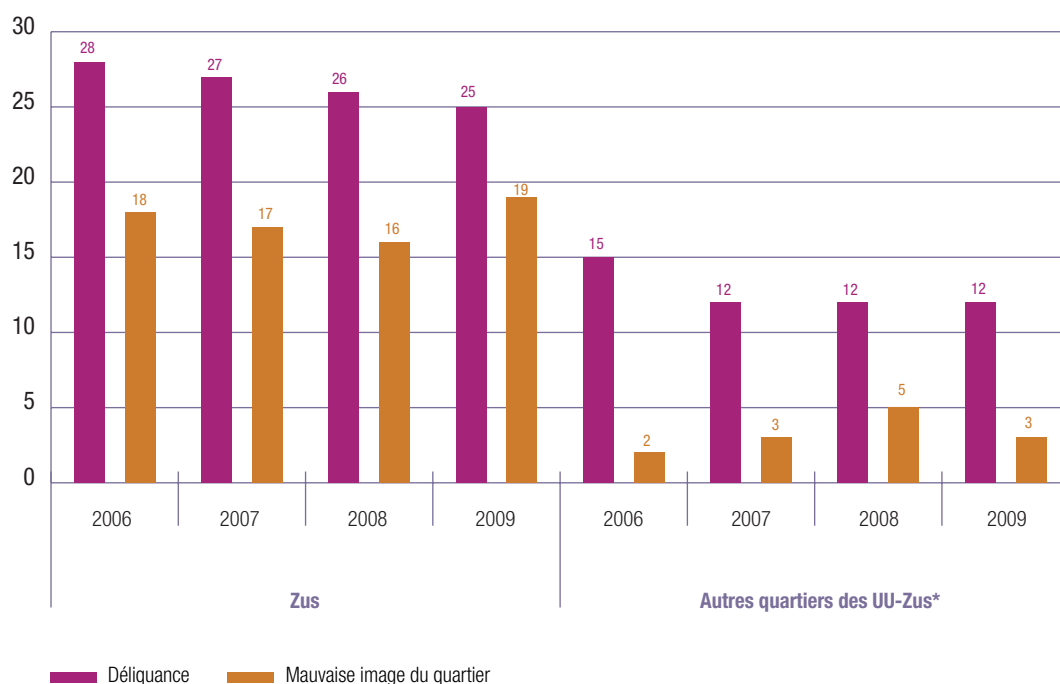
Champ : population de 14 ans ou plus.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques**

Ces ressentis chez les habitants des Zus tendent à diminuer sensiblement depuis les quatre dernières enquêtes de victimation. Depuis janvier 2006, la part des ménages considérant que

leur quartier est concerné par la délinquance a ainsi diminué de 4 points, et de 3 points pour les ménages se plaignant de la mauvaise image de leur quartier (**graphique 2**).

Graphique 2
Délinquance, principal problème des habitants des Zus



* UU-Zus : unités urbaines ayant au moins une Zus.
Lecture : en janvier 2009, 25 % des habitants des Zus déclaraient que la délinquance et les incivilités étaient le principal problème pour leur quartier et 19 % d'entre eux considéraient que le problème le plus important était la mauvaise image du quartier.
Champ : population de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008, janvier 2009.

La préoccupation des habitants des Zus en matière de délinquance et d'incivilité reste cependant prédominante : un quart des personnes interrogées en Zus considère que c'est le problème le plus important, bien avant la mauvaise image de leur quartier (**graphique 2**)². Cette préoccupation est particulièrement nette par

rapport aux autres quartiers des mêmes agglomérations ou les dangers de la circulation, sont le problème majeur évoqué par les habitants, bien avant la délinquance et la mauvaise réputation du quartier.

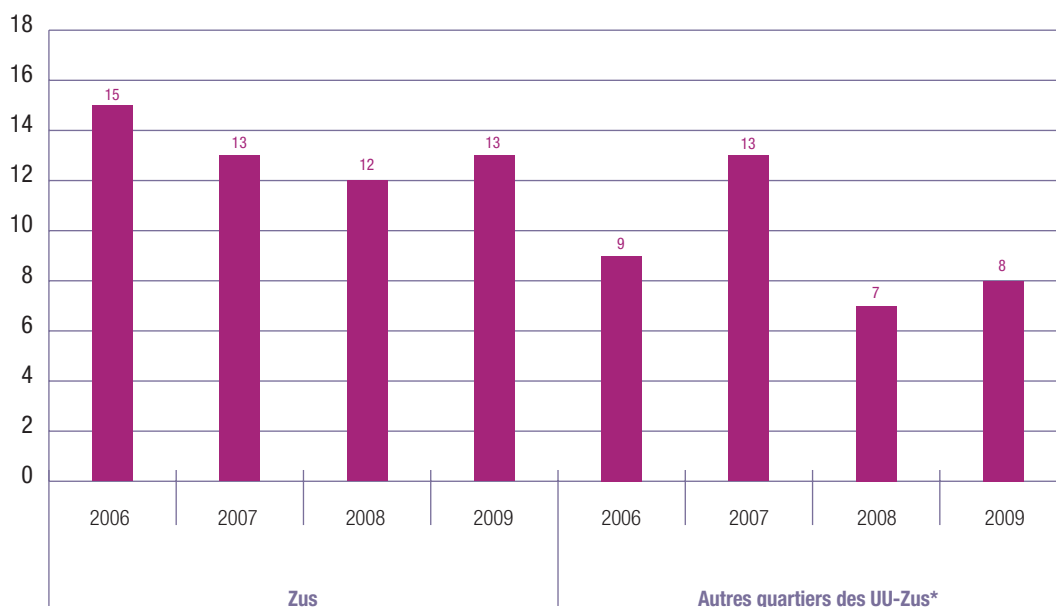
2. La question posée aux personnes qui ont cité plus d'un problème concernant leur quartier (cf. note 2) est alors la suivante : « Quel est le problème le plus important ? »

Un sentiment d'insécurité plus répandu dans les Zus, mais moins fréquent que les années précédentes

Au-delà de ces aspects les plus concrets, l'image même du quartier préoccupe les habitants et le sentiment d'insécurité s'y développe avec plus de prégnance qu'ailleurs. L'insécurité est ainsi ressentie plus souvent dans le quartier qu'au domicile : 25 % des habitants des Zus

déclarent, en janvier 2009, se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier (et 13 % à leur domicile) alors que pour les autres habitants des mêmes agglomérations ces proportions sont respectivement de 14 % et 8 % (graphiques 3 et 4).

Graphique 3
Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile ? (en %)



* UU-Zus: unités urbaines ayant au moins une Zus.
Lecture : en janvier 2009, 13 % des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité à leur domicile souvent ou de temps en temps, et également 8 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.
Champ : population de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008, janvier 2009.

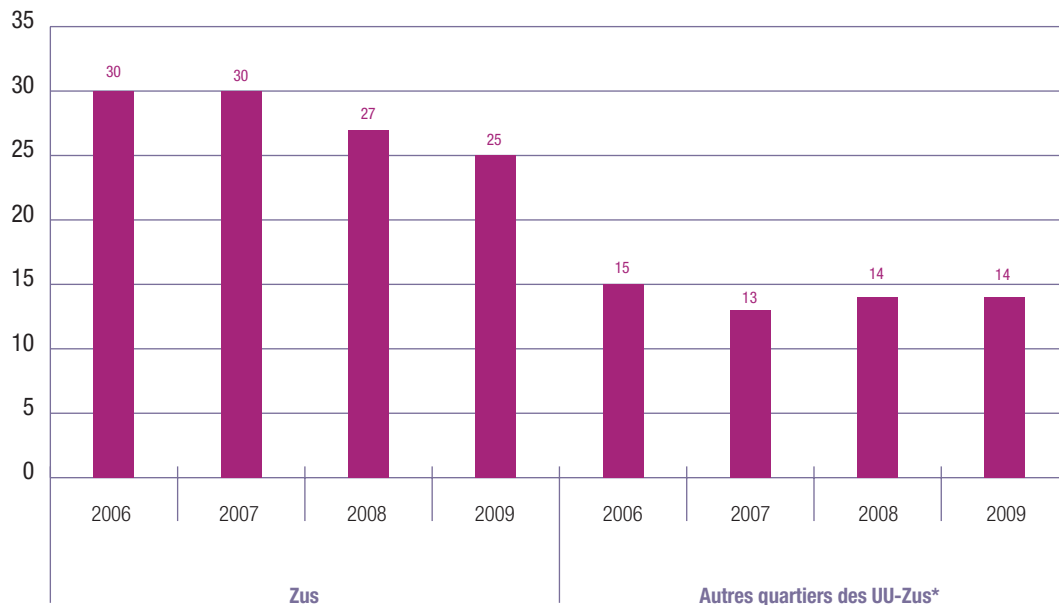
En 2009, le sentiment d'insécurité au domicile exprimé par les habitants des Zus est supérieur de 5 points à celui exprimé par les habitants des autres quartiers.

Cependant, le sentiment d'insécurité au domicile exprimé par les habitants des Zus a diminué de 2 points entre 2006 et 2009. Entre ces deux dates, il diminue de 1 point dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

Depuis janvier 2006, on observe une baisse très sensible du sentiment d'insécurité ressenti à l'égard du quartier par les habitants des Zus (- 5 points) alors que, dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, ce recul est moins marqué (- 1 point).

- L'emploi
 - Les entreprises
 - Les revenus des habitants
 - L'habitat
 - Les équipements
 - La santé
 - Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques**

Graphique 4
Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier ? (en %)



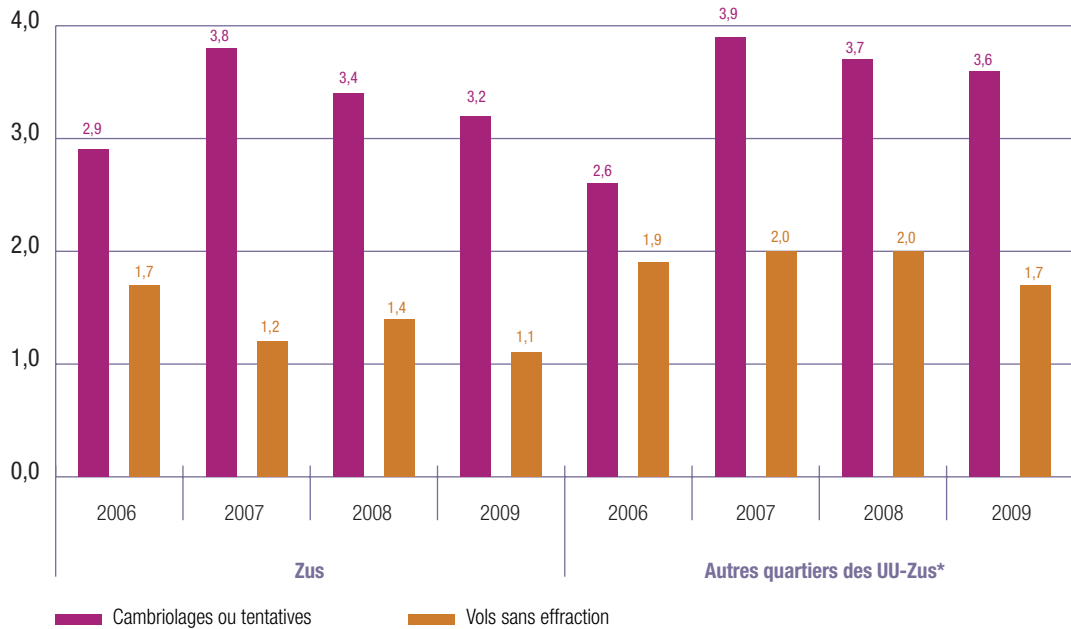
* UU-Zus : unités urbaines ayant au moins une Zus.
Lecture : en janvier 2009, 25 % des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité dans leur quartier souvent ou de temps en temps, contre 14 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.
Champ : population de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008 et janvier 2009.

Des faits plus souvent en relation avec leur quartier pour les habitants des Zus

Le recensement des faits dont sont victimes les habitants des Zus permet d'aborder le lien existant entre le sentiment d'insécurité largement exprimé par les habitants et les atteintes réellement subies. Sur ce point, le constat est plus nuancé. Ainsi, les ménages habitant en Zus sont plutôt moins nombreux que les autres citoyens à avoir subi un cambriolage ou un vol sans effraction dans leur logement, conformément aux résultats de l'état 4001 (voir chapitre précédent) (**graphique 5**).

Or, paradoxalement, le sentiment d'insécurité est plus important dans les Zus qu'ailleurs. De même, la part des habitants ayant été victimes d'un cambriolage diminue sensiblement, entre janvier 2007 et janvier 2009 (-0,6 point) alors que le sentiment d'insécurité dans leur logement tend à stagner. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, la fréquence des cambriolages reste stable, tandis que les vols sans effraction diminuent légèrement en Zus depuis janvier 2008 (-0,3 point).

Les ménages habitant en Zus sont sensiblement moins nombreux que les autres citoyens à avoir subi un cambriolage ou un vol sans effraction dans leur logement.

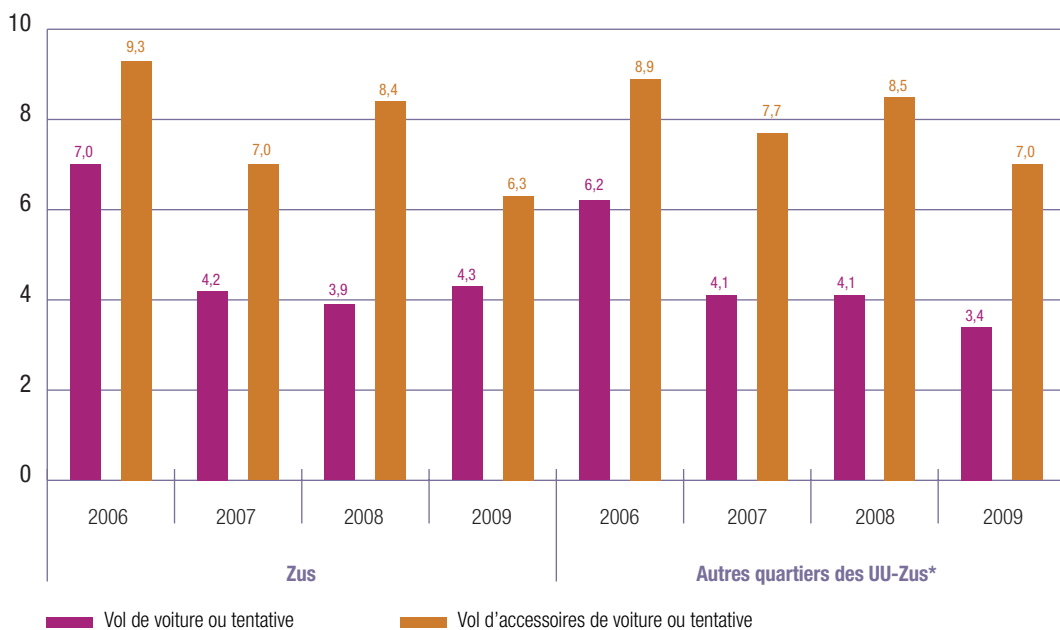
Graphique 5
Proportion de ménages ayant subi au moins une fois un cambriolage ou un vol sans effraction dans leur résidence principale au cours de ces dernières années (en %)


* UU-Zus: unités urbaines ayant au moins une Zus.

Lecture: en janvier 2009, 3,4% des ménages résidant en Zus déclaraient avoir été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale au cours des années 2007 et 2008.

Champ: ménages de France métropolitaine.

Source: Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007 et janvier 2008.

Graphique 6
Proportion de ménages ayant subi au moins une fois un vol ou une tentative de vol de voiture ou d'accessoires de voiture (en %)


* UU-Zus: unités urbaines ayant au moins une Zus.

Lecture: en janvier 2009, en Zus, 4,3% des ménages interrogés déclaraient avoir été victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol de voiture au cours des années 2007 et 2008.

Champ: ménages de France métropolitaine.

Source: Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008 et janvier 2009.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques**

La situation est un peu différente pour les vols ou tentatives de vol de voitures subis au cours des années 2007 et 2008, tels qu'ils ont été relevés dans l'enquête de janvier 2009 (graphique 6). Leur fréquence est un peu plus forte en Zus que dans les autres quartiers, mais ils ont sensiblement diminué entre janvier 2006 et janvier 2008. Depuis, ils sont de nouveau en augmentation (+0,4 point). Quant aux vols ou tentatives de vols d'accessoires automobiles, la part de ménages déclarant en avoir été victime les deux années précédentes est sensiblement plus faible dans les Zus que dans les autres quartiers.

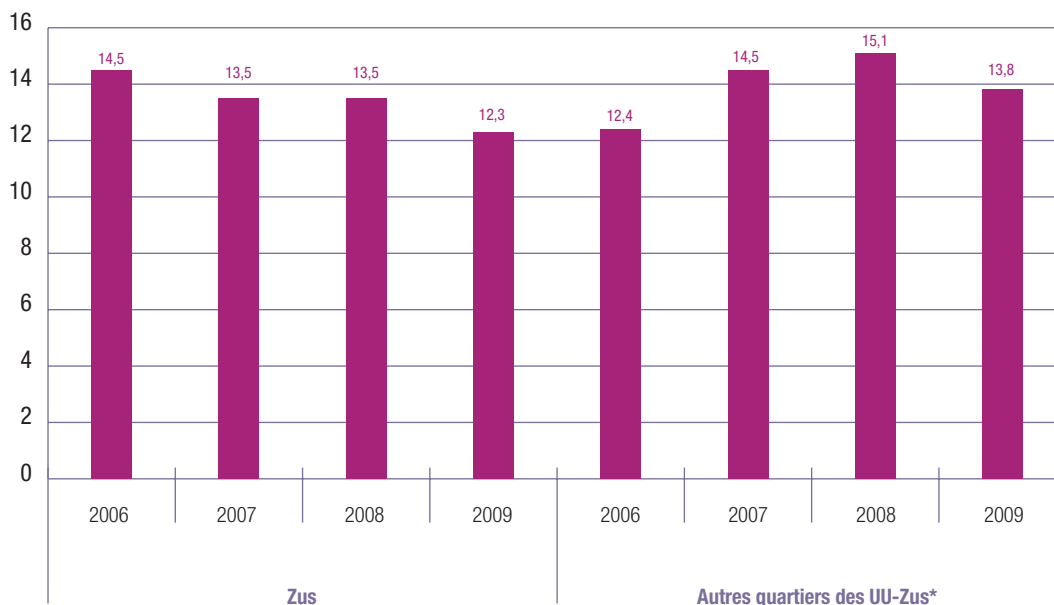
Pour ces deux derniers événements, il faut prendre toutefois en compte le fait que les ménages en Zus sont moins exposés à ces risques puis-

que moins souvent propriétaires d'un véhicule automobile (65 % d'entre eux ont une voiture contre 81 % pour les autres ménages de citadins).

L'exposition des habitants des Zus, vis-à-vis de certains types de violences envers les personnes, comme les agressions, est en sensible diminution depuis l'enquête de janvier 2008, et reste moins fréquente que pour les habitants des autres quartiers (graphique 7).

Cependant, s'ils n'en sont pas directement victimes, les habitants des Zus, sont plus souvent témoins de violences que ceux des autres quartiers : 15 % d'entre eux déclarent avoir été témoins d'agressions (souvent ou de temps en temps) en janvier 2008, contre 10 % dans les autres quartiers.

Graphique 7
Proportion d'individus ayant été victimes d'agression ou de tout autre acte de délinquance au moins une fois au cours des deux années précédentes (en %)



* UU-Zus : unités urbaines ayant au moins une Zus.

Lecture : en janvier 2009, 12,3% des personnes de 14 ans et plus interrogées résidant en Zus déclaraient avoir été victimes en 2007 et 2008, d'agressions ou d'actes de violence même verbaux.

Champ : population de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008 et janvier 2009.

Pour les autres types de violences, vols et tentatives de vol (avec ou sans violence), menaces, insultes et injures, les habitants des Zus ne sont pas significativement plus exposés que les habitants d'autres quartiers (**tableau 1**).

Depuis la précédente enquête de janvier 2007, les vols et tentatives de vols avec ou sans violence physique ont tendance à diminuer en Zus,

de façon plus nette que dans les autres quartiers. Les comparaisons avec les enquêtes antérieures ne sont pas possibles, le mode de questionnement au sujet de ces violences étant alors différent. Les autres types d'agressions (violences physiques, menaces, insultes et injures,...) ont tendance à augmenter plus nettement dans les Zus que dans les autres quartiers.

Tableau 1
Personnes ayant déclaré avoir été victimes au moins une fois en 2007 ou 2008 des agressions suivantes (en %)

	Habitants des Zus	Autres habitants des agglomérations ayant une Zus sur leur territoire	Habitants des communes rurales et des agglomérations n'ayant pas de Zus sur leur territoire	Ensemble
Vols et tentative de vols avec violence physique et menaces	1,6	1,0	0,4	0,8
Vols et tentative de vols sans violence physique ni menaces	3,0	4,0	2,8	3,3
Violences physiques	2,7	3,2	2,0	2,6
Menaces	4,5	6,0	4,8	5,4
Insultes et injures	13,8	14,1	11,4	12,8
Autres agressions	1,2	1,7	1,6	1,6

Lecture : 1,6 % des habitants des Zus ont déclaré en janvier 2009 avoir été au moins une fois victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violence physique et menaces au cours des années 2007 ou 2008.

Champ : population de 14 ans ou plus.

Source : Insee, enquête « cadre de vie et sécurité », janvier 2009.

Cependant, si l'on considère le nombre d'agressions, et pas seulement le fait d'avoir été agressé au cours des deux dernières années, l'enquête 2009 confirme que les habitants des Zus subissent un plus grand nombre d'agressions que ceux des autres quartiers. Ainsi, au cours des années 2007 et 2008, les habitants de ces quartiers (âgés de 14 ans ou plus) ont été victimes en moyenne de près de 14 vols avec violence pour 1 000 habitants, contre à peine 6 pour 1 000 pour les habitants des autres quartiers des mêmes agglomérations. De plus, le nombre de violences physiques subies en 2007 et 2008 par les habitants des Zus s'élevait à 132 pour 1 000 habitants, contre 111 pour 1 000 pour les habitants des autres quartiers.

Outre ces actes dont ils ont été personnellement victimes, le fait d'être plus fréquemment témoins de violences, d'actes de délinquance, d'être confrontés plus souvent à des destructions ou détériorations d'équipements collectifs dans leur quartier (**graphique 8**) ne peut que susciter chez les habitants des zones urbaines sensibles un sentiment d'insécurité plus fort et faire de la délinquance et des incivilités un problème important de leur quartier.

De plus, ces événements, lorsqu'ils se produisent, sont pour les habitants des Zus le plus souvent en relation avec le quartier. En effet, parmi les habitants des Zus ayant subi un vol violent durant l'année 2008, plus de 7 victimes

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé
- Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

sur 10 ont été agressées dans leur quartier (contre 4 sur 10 pour les habitants des autres quartiers). Ces vols se déroulent également beaucoup plus souvent dans la rue ou dans un lieu public.

Cependant, entre janvier 2006 et janvier 2009, la part d'habitants ayant déclaré avoir été témoins de dégradations d'équipements collectifs a diminué de 9 points.

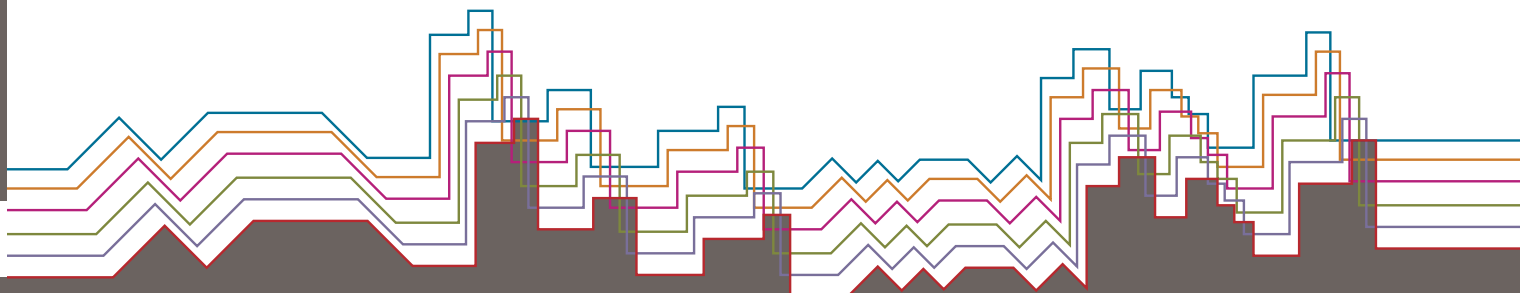
Cette évolution est ainsi comparable à la diminution régulière du sentiment d'insécurité dans le quartier ressentie par les habitants des Zus.

Graphique 8
Au cours des douze derniers mois, est-il arrivé dans votre quartier ou votre village que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement (cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.) ? (en %)



* UU-Zus : unités urbaines ayant au moins une Zus.
Source : Insee, enquêtes PCV « cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « cadre de vie et sécurité », janvier 2007, janvier 2008 et janvier 2009.
Lecture : en janvier 2009, 51 % des personnes de 14 ans ou plus interrogées résidant en Zus déclaraient que, souvent ou de temps en temps, des équipements collectifs étaient détruits ou détériorés volontairement.

La mise en œuvre de la politique de la ville



**La mise en œuvre
du contrat d'autonomie**p. 254

**La dotation de solidarité
urbaine et de cohésion
sociale en 2009**p. 260



La mise en œuvre du contrat d'autonomie

La mise en œuvre du contrat d'autonomie

Inscrit dans la dynamique Espoir banlieues, le contrat d'autonomie est une mesure d'accompagnement à l'emploi dédiée aux jeunes des quartiers prioritaires éloignés du marché du travail. Pilotée par le ministère de l'Emploi, sa mise en œuvre est confiée à des opérateurs de placement publics et privés.

Les jeunes les moins qualifiés constituent bien le cœur de cible du dispositif. En outre, 94 % d'entre eux résident dans un quartier prioritaire ou à proximité immédiate (moins de 150 m). Près d'un an après le démarrage de la mesure, le nombre de bénéficiaires reste inférieur à ce qui était attendu. Ce retard est en cours de résorption, même si, du fait de la crise, les conditions d'exécution du marché sont sensiblement dégradées.

Un marché de placement des jeunes des quartiers

Le contrat d'autonomie consiste en un parcours court et intensif d'accompagnement vers l'autonomie destiné aux jeunes des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, notamment les moins qualifiés. Il s'inscrit dans le cadre d'un contrat conclu entre le bénéficiaire et un organisme de placement, sélectionné sur appel d'offres national et rémunéré au résultat. Son objectif est de placer le jeune en emploi, en formation ou en création d'entreprise.

Le contrat d'autonomie est proposé durant trois années (2008-2011) à 45 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, domiciliés dans des quartiers Cucs de 35 départements¹.

Les opérateurs sélectionnés sont tenus de repérer et d'accueillir en particulier les jeunes non connus du service public de l'emploi. Ils accompagnent les bénéficiaires vers l'une des sorties positives en proposant des actions de formation et de coaching préparatoires au travail et adaptées aux besoins des entreprises. Le jeune

s'engageant dans ce parcours perçoit une bourse mensuelle de 300 euros, sous réserve de son assiduité.

Cette phase d'accompagnement, d'une durée maximale de six mois (renouvelable une fois), prend fin lorsque le jeune accède à l'un des débouchés suivants : le placement effectif et durable dans l'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'une durée minimale de six mois) ; la création d'entreprise ; l'accès à une formation qualifiante pour les jeunes sans qualification. Durant les six mois suivants, les opérateurs effectuent un suivi des bénéficiaires pour s'assurer de leur insertion durable.

Les lots départementaux du marché du contrat d'autonomie ont été notifiés au cours de l'été 2008 pour un démarrage effectif du dispositif au cours de l'automne dans l'ensemble des départements (à l'exception du Doubs, dont le marché a été notifié courant juin 2009, après une première consultation infructueuse).

1. Départements concernés : Aisne, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Doubs, Essonne, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Haute-Garonne, Haut-Rhin, Haute-Loire, Hauts-de-Seine, Hérault, Ile-et-Vilaine, Isère, La Réunion, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines.

Le contrat d'autonomie concerne 45 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans sur la période 2008-2011.

L'état d'avancement du contrat d'autonomie à la fin du premier semestre 2009

Au 1^{er} juillet 2009, 10 710 contrats ont été signés depuis la mise en place du contrat d'autonomie (3 089 en 2008 et 7 621 en 2009), soit près du quart de l'objectif global². L'objectif cumulé pour 2008 et 2009 (22 500 contrats signés) est réalisé à environ 48 %, alors que 60 % étaient attendus en proportion de la période écoulée³. Cette moyenne recouvre des situations locales très diverses en partie liées à l'échelonnement des notifications des lots départementaux au cours de l'été 2008 (**carte 1**).

Une montée en charge significative a été observée début 2009, insuffisante toutefois pour atteindre le rythme requis. En moyenne, près de 300 contrats sont signés chaque semaine, alors que 350 seraient nécessaires pour atteindre l'objectif 2009.

Différentes raisons peuvent expliquer le retard pris dans certains départements : difficultés de

l'opérateur à s'implanter localement, à nouer des partenariats avec les acteurs locaux et, surtout, dans un contexte de crise économique, à placer les bénéficiaires.

Plusieurs mesures destinées à améliorer les performances du dispositif ont été prises dans le cadre d'un avenant au marché en août 2009. Ce dernier augmente le montant versé aux opérateurs à la signature d'un contrat d'autonomie, et ouvre de nouvelles modalités de sorties positives (CAE passerelle, prise en compte de la durée cumulée des contrats de travail et accès des jeunes à la formation à partir du niveau bac sans diplôme et infra, contrat accompagnement formation).

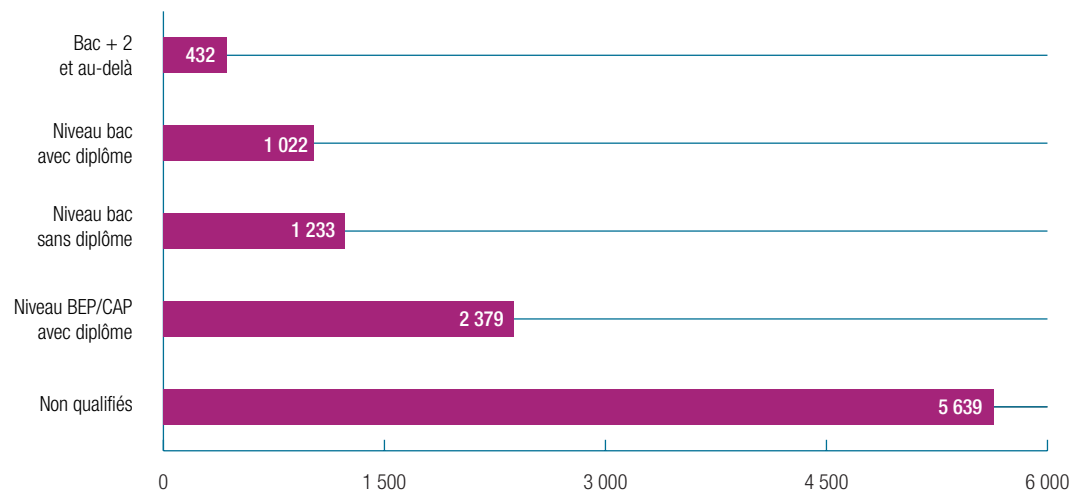
Dans ces conditions, le démarrage récent du contrat d'autonomie ne permet pas d'établir un bilan significatif des sorties du dispositif.

Les caractéristiques des signataires

L'âge moyen des signataires du contrat d'autonomie est de 21 ans. Les jeunes les moins qualifiés constituent bien le cœur de cible du dispositif : 53 % des bénéficiaires ne sont pas qualifiés (niveau infra V, inférieur au CAP, BEP ou BEPC). Parmi les bénéficiaires ayant obtenu

au moins un diplôme, plus de 20 % sont titulaires d'un BEP-CAP et autant ont atteint le niveau bac (avec ou sans diplôme). Moins de 5 % des bénéficiaires ont fait des études supérieures (**graphique 1**).

Graphique 1
Répartition des signataires par niveau de formation au 1^{er} juillet 2009



Source : DGEFP.

2. 12 719 contrats ont été signés au 6 septembre 2009.

3. Dans l'hypothèse d'une progression linéaire du nombre de signatures, la moitié de l'objectif 2009 devait être réalisée à la fin du premier semestre 2009, auquel s'ajoute le total prévu pour 2008 (représentant 20 % de l'objectif 2008-2009).

Globalement plus qualifiées (44 % d'entre elles sont de niveau infra V contre 56 % des hommes), les femmes sont sous-représentées (40%). Par conséquent, les départements dans lesquels les non-qualifiés sont les plus représentés sont également ceux dans lesquels la part de femmes est la plus faible.

Par ailleurs, près de 30 % des bénéficiaires ont été orientés par les missions locales et 14 % par Pôle emploi. Ces chiffres sont en diminution progressive depuis le démarrage du dispositif, au profit des démarches volontaires et de la prospection par les opérateurs, dont la part est passée de 30 % fin 2008 à 46 % six mois plus tard. Les autres bénéficiaires ont été orientés par divers acteurs locaux (conseil général, entreprises d'intérim, associations...).

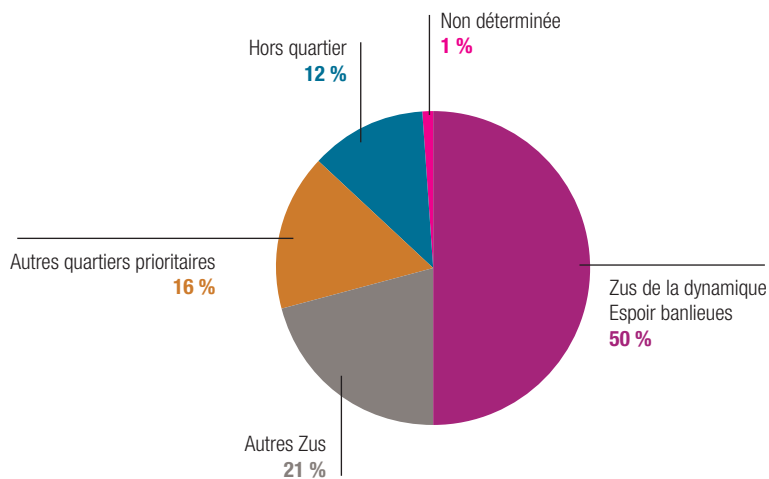
Un dispositif ciblé sur les quartiers de la dynamique Espoir banlieues

Au 15 juin 2009, en métropole, 8 418 des 9 681 bénéficiaires du contrat d'autonomie (87 %) résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : 71 % en zones urbaines sensibles (Zus) et 16 % dans un autre quartier prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)⁴ (graphique 2).

12 % des bénéficiaires sont domiciliés en dehors des quartiers prioritaires. Toutefois, la majorité d'entre eux habitent à proximité immédiate; 45 % à moins de 150 m d'un quartier, et 80 % à moins de 500 m.

Graphique 2

Localisation des bénéficiaires du contrat d'autonomie, au 15 juin 2009



Source : DGEFP.

Le déploiement territorial du contrat d'autonomie dépend des orientations fixées en comité de pilotage sur la sélection des quartiers, ainsi que des choix d'implantation opérés par les prestataires.

Le contrat d'autonomie est déployé dans près de la moitié des quartiers prioritaires des 35 départements (755 quartiers sur plus de 1 500)⁵, 230 quartiers concentrent près des trois quarts des entrées du dispositif. Plus de 70 % des contrats

d'autonomie ont ainsi été signés dans des Zus, alors que ce type de quartiers ne représente qu'un tiers des quartiers des départements concernés. Le nombre de contrats en Zus est plus de 4,5 fois supérieur à celui des autres quartiers prioritaires des Cucs.

Les quartiers retenus pour le suivi des mesures de la dynamique Espoir banlieues sont plus particulièrement ciblés. Ils sont couverts dans leur quasi-totalité.

4. Données issues de la base adresses transmise par la DGEFP, portant sur les bénéficiaires du contrat d'autonomie en France métropolitaine au 15 juin 2009. 1,3 % des adresses n'ont pas pu être géolocalisées.

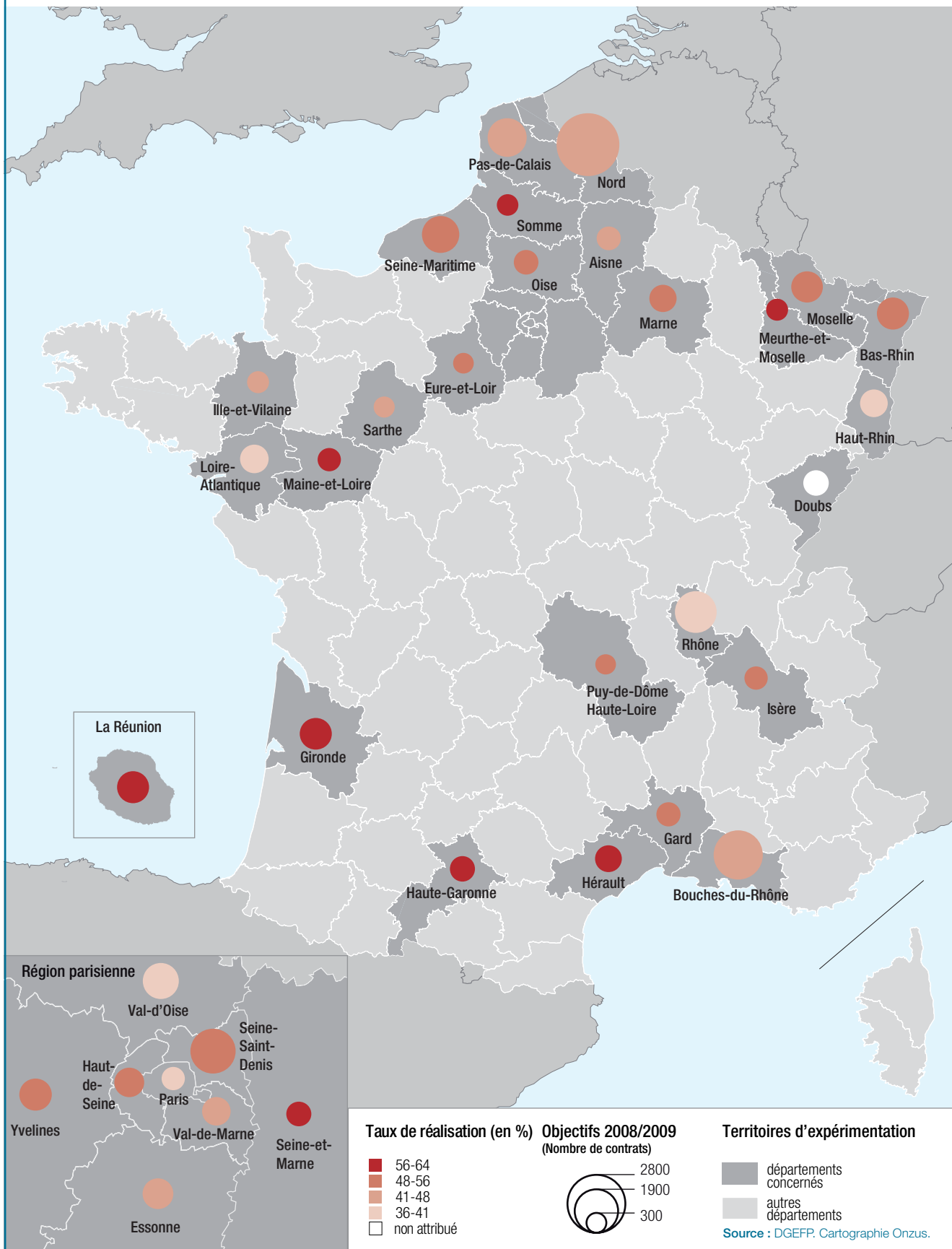
5. Quartiers dans lesquels réside au moins un bénéficiaire du contrat d'autonomie.

La mise en œuvre du contrat d'autonomie

La dotation de solidarité urbaine en 2009

Carte 1

Taux de réalisation des objectifs d'entrées en contrat d'autonomie, par département, au 1^{er} juillet 2009





La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2009

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2009

Carole Puig (DGCL)

En 2009, 824 communes métropolitaines sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), dont 405 abritent des zones urbaines sensibles (Zus) et 126 une zone franche urbaine (ZFU). Instituée par la loi du 13 mai 1991, la DSU constitue l'une des trois composantes péréquatrices de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. L'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « la dotation de solidarité urbaine a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées¹. »

La masse financière mise en répartition en 2009

Conformément à l'article L. 2334-13 modifié du CGCT, il appartient au comité des finances locales de répartir entre la DSU, la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DNP (dotation nationale de péréquation) la variation annuelle du solde de la dotation d'aménagement, après imputation de la DGF des groupements. Par ailleurs, la loi de programmation pour la cohésion sociale a prévu que la DSU bénéficierait entre 2005 et 2009

d'une augmentation prioritaire de 120 millions d'euros par an, sous réserve que la croissance de la DGF des communes et de leurs groupements soit supérieure d'une année sur l'autre à 500 millions d'euros.

La loi de finances pour 2009 a précisé que cette affectation s'établirait cette année, à titre dérogatoire, au minimum à 70 millions d'euros. Le Comité des finances locales a confirmé ce montant lors de sa séance du 3 février 2009.

Cependant, la création de la dotation de développement urbain (DDU) par l'article 172 de loi de finances initiale pour 2009 permet de renforcer l'effort péréquateur en faveur des communes les plus en difficulté. Dotée de 50 millions d'euros en 2009, cette dotation budgétaire est attribuée, selon un système d'enveloppes départementales, à 100 communes éligibles à la DSU classées selon un indice synthétique de ressources et de charges.

La DSU pour 2009 s'établit donc à 1 163 738 650 euros, soit +6,4 % par rapport à l'exercice précédent.

La somme effectivement mise en répartition entre les communes de métropole s'élève à 1 103 489 676 euros, soit +6,2 % par rapport à 2008, après prélèvement de la quote-part réservée aux communes des départements et collectivités d'outre-mer.

1. CGCT article L 2334-14-1.

La DSU a augmenté de 6,4 % entre 2008 et 2009.

Les règles d'éligibilité et de répartition de la DSU

La DSU est attribuée :

- aux trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants, classées chaque année en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges ;
- au premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, également classées par un indice synthétique.

L'indice synthétique représentatif des écarts de ressources et de charges sociourbaines des communes est calculé par rapport à un ensemble d'indicateurs relatifs au potentiel financier des communes, au nombre de logements sociaux, au nombre des bénéficiaires des prestations logement et au revenu fiscal moyen par habitant (déclaration au titre de l'IRPP).

L'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale a modifié le calcul des attributions de DSU qui s'effectue désormais de la manière suivante :

- DSU = nombre de points x valeur du point ;
- nombre de points de chaque commune = population DGF de la commune x indice synthétique de la commune x effort fiscal communal (plafonné à 1,3) x coefficient de majoration x coefficient Zus x coefficient ZFU ;
- valeur du point = masse financière répartie entre les communes (de chacune des deux strates de population) somme du nombre de points des communes (de chaque strate).

L'article 118 de la loi de finances pour 2008 a abaissé le niveau de la garantie de progression minimale de la DSU à l'inflation (contre +5 % jusqu'alors).

Enfin, la réforme de la DSU a été initiée par la loi de finances pour 2009. Elle a conduit à concentrer les moyens sur les communes les plus défavorisées. La progression de la dotation entre 2008 et 2009, dite « DSU cible » a été allouée aux 150 premières communes de 10 000 habitants et plus et aux 20 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants, classées suivant l'indice synthétique de ressources et de charges. La réforme de 2009 a simultanément garanti à toutes les communes éligibles en 2009 et déjà éligibles en 2008 la perception d'une attribution égale à celle de 2008. Enfin, les communes classées, en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges, dans la première moitié de la strate des communes de 10 000 habitants et plus, soit cette année les 476 premières communes, ont bénéficié d'une dotation égale à celle de 2008 majorée de 2 %.

Les réflexions se poursuivent afin de renforcer l'efficacité péréquatrice de la dotation.

Le bilan des attributions de DSU en 2009

824 communes métropolitaines sont éligibles à la DSU en 2009. Parmi les 714 communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU, 370 communes comportent une Zus (les habitants de ces quartiers représentant 21,7 % de leur population) et 116 une ZFU (les habitants des ZFU représentant 15,9 % de la population de ces communes).

S'agissant des 110 communes éligibles de 5 000 à 9 999 habitants, 35 comportent une Zus (les habitants de ces quartiers représentant 33,9 % de leur population) et 10 une ZFU (la population des ZFU représentant 31,2 % de la population de ces communes).

Le bilan de répartition de la DSU 2009 pour les communes de 10 000 habitants et plus

En 2009, 952 communes ont une population d'au moins 10 000 habitants, soit une de moins qu'en 2008. Les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants étant éligibles à la DSU, 714 communes de plus de 10 000 habitants ont bénéficié des crédits mis en répartition au titre de la DSU en 2009. Ces crédits s'élèvent à 998,36 millions d'euros au titre de la DSU de droit commun et 38,20 millions d'euros au titre de la « DSU cible », soit un total de 1 036,56 millions d'euros contre 978,6 millions d'euros en 2008.

En 2009, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la dotation moyenne par habitant s'élève hors garantie à 43,5 euros.

La dotation moyenne par habitant s'élève, hors garantie, à 43,53 euros contre 43,12 euros en 2008. La dotation par habitant la plus élevée s'établit à 309,67 euros (Clichy-sous-Bois – 93) et la moins élevée à 4,28 euros (Chevilly-Larue – 94).

Parmi ces communes, 35 sont nouvellement éligibles à la DSU dans cette catégorie pour un montant total de 13 244 454 euros. En revanche, quinze communes perdent le bénéfice de la DSU dans la catégorie; ces communes perçoivent une «garantie de sortie» pour un montant de 1 589 235 euros (contre 1 834 172 euros en 2008).

Les variations dans les rangs de classement tiennent à l'évolution de la valeur individuelle des critères composant l'indice synthétique à la base

du classement des communes. Ainsi, les changements affectant le potentiel financier de la commune, le revenu imposable moyen de ses habitants, sa proportion de logements sociaux, sa proportion de bénéficiaires d'une allocation logement, entraînent une évolution de son indice synthétique de ressources et de charges, et donc de son rang de classement au sein des communes éligibles. Une simple modification de l'écart à la moyenne nationale, alors même que les valeurs propres de la commune n'ont pas été modifiées, peut produire le même effet.

Dans cette perspective, le **tableau 1** illustre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la variation entre 2008 et 2009 des valeurs nationales moyennes des critères utilisés pour la répartition de la DSU.

Tableau 1
Valeur moyenne des différentes composantes de l'indice synthétique en 2008 et 2009, dans les communes de plus de 10 000 habitants

Données	2008	2009	Variation
Potentiel financier par habitant	1 072 €	1 075 €	+ 0,3 %
Part des logements sociaux	22,8 %	22,6 %	- 0,2 point
Part des bénéficiaires d'une allocation logement*	55,4 %	54,8 %	- 0,6 point
Revenu fiscal annuel moyen par habitant	10 168 €	12 828 €	+ 2 660 €

* La loi n° 96-241 du 26 mars 1996 prévoit que la part des bénéficiaires d'allocation logement correspond au nombre de bénéficiaires d'aides au logement, y compris leur conjoint et les personnes à charge vivant habituellement dans leur foyer, sur le nombre total de logements de la commune.

Note de lecture : les indicateurs mentionnés sont ceux intervenant dans le calcul de l'indice synthétique l'année donnée; les sources étant disponibles avec délai, ces indicateurs se rapportent généralement à des années antérieures à celle de la production de l'indice. Les valeurs relatives aux différents indicateurs sont calculées en moyenne sur la population totale agrégée des communes considérées. L'augmentation importante du revenu fiscal annuel moyen en 2009 est liée à la suppression de l'abattement de 20 % applicable sur le revenu fiscal pour le calcul du revenu fiscal de référence. Cet abattement a été supprimé par la loi de finance pour 2006 (ce qui a donc des effets à partir de 2009 compte tenu du retard de prise en compte des déclarations pour le calcul de l'indice synthétique). Le revenu fiscal de référence utilisé avant 2009 était un revenu après abattement, ce qui fait que sa suppression induit une augmentation artificielle du revenu fiscal moyen.

Source : DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

La forte progression du revenu moyen par habitant entre 2008 et 2009 est liée à la réforme de l'impôt sur le revenu mise en place par la loi de finances pour 2006, laquelle prévoyait notamment la suppression de l'abattement de 20 % antérieurement applicable aux salaires, pensions et revenus des adhérents des centres de gestion agréés. Le revenu moyen par habitant pris en compte pour la répartition de la DSU au titre de

l'exercice 2009 progresse donc globalement de 26,2 % pour l'ensemble des communes par rapport à l'année 2008.

Le **tableau 2** présente les composantes de l'indice de la première et de la dernière commune éligible à la DSU, comparées à celles de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Tableau 2

Comparaison des composantes de l'indice synthétique dans les communes de plus de 10 000 habitants en 2009

	Potentiel financier par habitant (en €)	Part des logements sociaux (en %)	Part des bénéficiaires d'une allocation logement* (en %)	Revenu fiscal annuel moyen par habitant (en €)
Première commune éligible (indice le plus élevé)	630	32,6	152,2	6 443
Dernière commune éligible (indice le plus faible)	745	6,8	23,6	15 402
Ensemble des communes de 10 000 habitants et plus	1 075	22,6	54,8	12 828

* La loi n° 96-241 du 26 mars 1996 prévoit que la part des bénéficiaires d'allocation logement correspond au nombre de bénéficiaires d'aides au logement, y compris leur conjoint et les personnes à charge vivant habituellement dans leur foyer, sur le nombre total de logements de la commune. Cette majoration induit un rapport parfois supérieur à 100 %.

Note de lecture : les indicateurs mentionnés sont ceux intervenant dans le calcul de l'indice synthétique l'année donnée; les sources étant disponibles avec délai, ces indicateurs se rapportent généralement à des années antérieures à celle de la production de l'indice. Les valeurs relatives à l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants sont calculées en moyenne sur la population totale agrégée de ces communes.

Source : DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Parmi les communes éligibles en 2009, 210, soit 29,4 %, connaissent une stabilité de leur dotation entre 2008 et 2009.

321 communes voient leur dotation progresser de 2 % par rapport à celle de 2008, et 148 au-delà de 2 % en raison de leur éligibilité à la « DSU cible », soit au total 65,7 % du total des communes éligibles. Sur les 321 communes bénéficiant d'une évolution de 2 % de leur dotation, 181 comportent des Zus et/ou ZFU et perçoivent 42 % de la masse mise en répartition pour la strate. Sur les 148 communes éligibles à la « DSU cible » (dont 2 parmi les communes entrantes : Clermont – 60 – et Lillers – 62), 122 comportent des Zus et/ou ZFU; elles perçoivent 36 % de la masse mise en répartition pour la strate et 89 % du montant de DSU cible alloué aux communes de 10 000 habitants et plus.

On notera que, si 65,7 % des communes ont bénéficié d'une progression de leur dotation au moins égale à 2 % entre 2008 et 2009, seulement 46 % des communes avaient obtenu une garantie de progression minimale (GPM) de 1,6 % en 2008 et 52,5 % une GPM de 5 % en 2007.

Le **tableau 3** illustre l'impact des réformes de 2005 et de 2009 sur la répartition de la DSU. L'introduction dans la répartition de la DSU de coefficients de majoration en faveur des communes dotées de Zus et de ZFU a eu pour effet de rendre un grand nombre de communes éligibles à la garantie de progression minimale.

Tableau 3
Croissance de la DSU, entre 2008 et 2009, pour les communes de 10 000 habitants et plus

	Communes éligibles en 2009	Dont communes abritant une Zus ou une ZFU
Dotation 2009 = dotation 2008	210	64
Dotation 2009 = dotation 2008 majorée de 2 %	321	181
De 2 à moins de 5 %	0	0
De 5 à moins de 10 %	25	25
De 10 à moins de 15 %	61	58
De 15 à moins de 20 %	56	36
De 20 à moins de 25 %	6	3
Entrantes	35	4
Total	714	371

Source: DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Le bilan de la répartition de la DSU 2009 pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants

En 2009, 110 communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants ont bénéficié des crédits mis en répartition au titre de la DSU, soit 61,7 millions d'euros contre 57,8 millions d'euros en 2008 (soit une augmentation de 6,7 % entre 2008 et 2009). Le montant réparti au titre de la DSU de droit commun s'élève à 60,32 millions d'euros et celui réparti au titre de la «DSU cible» atteint 1,37 millions d'euros.

La dotation moyenne par habitant s'élève cette année, hors garantie, à 82,67 euros contre 75,46 euros en 2008. La dotation par habitant la plus élevée s'établit à

445,41 euros (Behren-lès-Forbach – 57 – qui était la commune disposant de l'indice synthétique le plus élevé dans la catégorie des 10 000 habitants et plus en 2008 et qui est passée cette année dans la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants) et la moins élevée à 16,74 euros (Sainte-Marie-aux-Mines – 68).

Parmi ces communes, 10 sont nouvellement éligibles à la DSU dans cette catégorie pour un montant total de 1 553 712 euros. En revanche, 30 communes perdent le bénéfice de la DSU dans la catégorie, dont 5 qui passent sous le seuil des 5 000 habitants. Ces communes perçoivent une «garantie de sortie» pour un montant de 3 649 351 euros contre 861 709 euros en 2008.

En 2009, dans les communes de plus de 5 000 à 9 999 habitants, la dotation moyenne par habitant s'élève hors garantie à 82,7 euros.

La mise en œuvre du contrat d'autonomie
**La dotation de solidarité urbaine
en 2009**

Tableau 4

Valeur moyenne des différentes composantes de l'indice synthétique entre 2007 et 2009, dans les communes de 5000 à 9999 habitants

	2007	2008	2009	variation 2007-2009
Potentiel financier par habitant	856 €	878 €	922 €	+66 €
Part des logements sociaux	14,2 %	14,1 %	14,2 %	- 0,1 point
Part des bénéficiaires d'une allocation logement*	42,9 %	42,1 %	41,2 %	- 1,7 point
Revenu fiscal annuel moyen par habitant	9 126 €	9 314 €	12 148 €	+3022 €

* La loi n° 96-241 du 26 mars 1996 prévoit que la part des bénéficiaires d'allocation logement correspond au nombre de bénéficiaires d'aides au logement, y compris leur conjoint et les personnes à charge vivant habituellement dans leur foyer, sur le nombre total de logements de la commune.

Note de lecture : les indicateurs mentionnés sont ceux intervenant dans le calcul de l'indice synthétique l'année donnée; les sources étant disponibles avec délai, ces indicateurs se rapportent généralement à des années antérieures à celle de la production de l'indice. Les valeurs relatives aux différents indicateurs sont calculées en moyenne sur la population totale agrégée des communes considérées.

Note : l'augmentation importante du revenu fiscal annuel moyen en 2009 est liée à la suppression de l'abattement de 20 % applicable sur le revenu fiscal pour le calcul du revenu fiscal de référence. Cet abattement a été supprimé par la loi de finance pour 2006 (ce qui a donc des effets à partir de 2009 compte tenu du retard de prise en compte des déclarations pour le calcul de l'indice synthétique). Le revenu fiscal de référence utilisé avant 2009 était un revenu après abattement, ce qui fait que sa suppression induit une augmentation artificielle du revenu fiscal moyen.

Source : DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Tableau 5

Comparaison des composantes de l'indice synthétique dans les communes de 5000 à 9999 habitants en 2009

	Potentiel financier par habitant (en €)	Part des logements sociaux (en %)	Part des bénéficiaires d'une allocation logement* (en %)	Revenu fiscal annuel moyen par habitant (en €)
Première commune éligible (indice le plus élevé)	566	75,8	121,4	7 017
Dernière commune éligible (indice le plus faible)	737	27,6	65,9	8 485
Ensemble des communes de 5 000 à 9 999 habitants	922	14,2	41,2	12 148

* La loi n° 96-241 du 26 mars 1996 prévoit que la part des bénéficiaires d'allocation logement correspond au nombre de bénéficiaires d'aides au logement, y compris leur conjoint et les personnes à charge vivant habituellement dans leur foyer, sur le nombre total de logements de la commune. Cette majoration induit un rapport parfois supérieur à 100 %.

Note de lecture : les indicateurs mentionnés sont ceux intervenant dans le calcul de l'indice synthétique l'année donnée; les sources étant disponibles avec délai, ces indicateurs se rapportent généralement à des années antérieures à celle de la production de l'indice. Les valeurs relatives à l'ensemble des communes de 5 000 à 9 999 habitants sont calculées en moyenne sur la population totale agrégée de ces communes.

Source : DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Sur les 110 communes éligibles en 2009 (**tableau 6**), 20 voient leur dotation augmenter entre 2008 et 2009; il s'agit des 20 communes de la strate éligibles à la « DSU cible ». En 2008, 15 communes parmi les 110 communes éligibles avaient bénéficié d'une GPM de 1,6 % et

89 communes connaissaient une progression de leur dotation supérieure à 1,6 %. 38 des 110 communes éligibles à la DSU, dont 12 des 20 communes éligibles à la « DSU cible », comportent des Zus et/ou ZFU.

Tableau 6
Croissance de la DSU pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants entre 2008 et 2009

	Communes éligibles en 2009	dont communes abritant une Zus ou une ZFU
Dotation 2009 = dotation 2008	80	26
Moins de 5 %	5	5
De 5 à moins de 10 %	13	7
De 10 à moins de 15 %	2	0
Entrantes	10	0
Total	110	38

Source: DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

La dotation de développement urbain (DDU)

Les crédits de la DDU sont répartis, en application des articles R.2334-36 et 37 du code général des collectivités territoriales, au sein d'enveloppes départementales définies, il appartient aux préfets de conclure des conventions attributives de subvention avec les communes éligibles de leur territoire, sur la base de projets qu'ils ont sélectionnés répondant aux objectifs fixés par le Premier ministre. Il s'agit, au travers de l'offre d'équipements publics et de service rendu aux habitants, de réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs (emploi, culture, éducation) et de favoriser l'accès à l'emploi et à la sécurité des habitants des quartiers populaires.

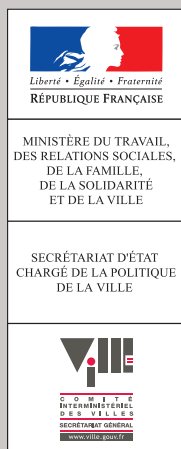
Sont susceptibles d'être éligibles à la DDU les communes réunissant les trois conditions cumulatives suivantes :

- être éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) l'année de la répartition ;

- avoir une proportion de population située en zone urbaine sensible supérieure à 20 % de la population totale de la commune au 1^{er} janvier de l'année de la répartition ;
- faire partie du périmètre d'intervention de l'Anru au titre du programme national de rénovation urbaine.

Les communes potentiellement éligibles à la DDU sont classées dans l'ordre décroissant d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier de la commune, le nombre de bénéficiaires d'une allocation logement et le revenu moyen par habitant.

Les 100 premières communes issues du classement sont éligibles à la dotation de développement urbain.



Secrétariat général du Comité interministériel des villes

194 avenue du Président-Wilson 93217 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : 01 49 17 46 46. www.ville.gouv.fr